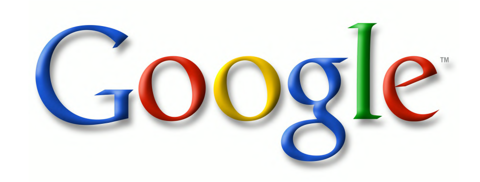
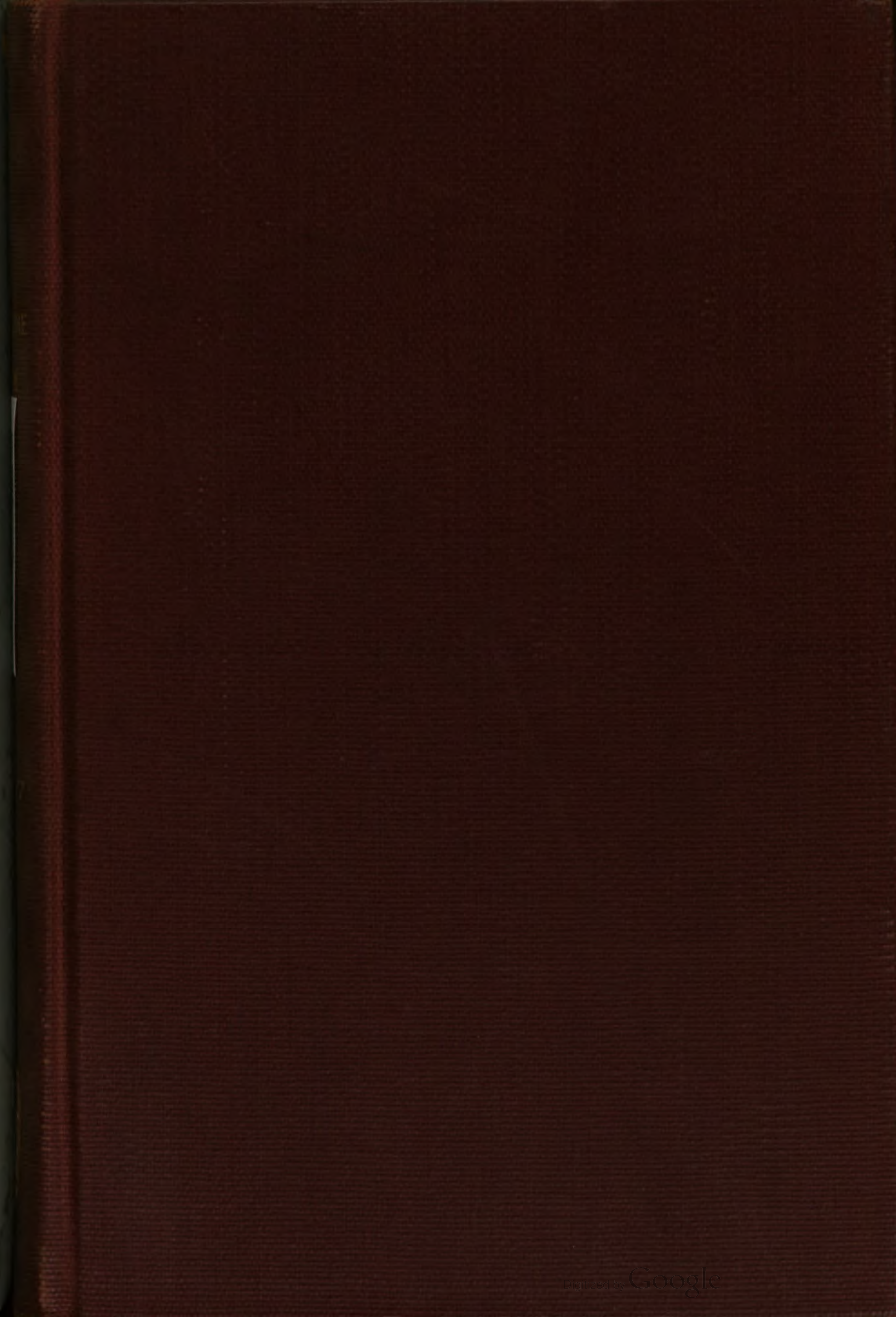
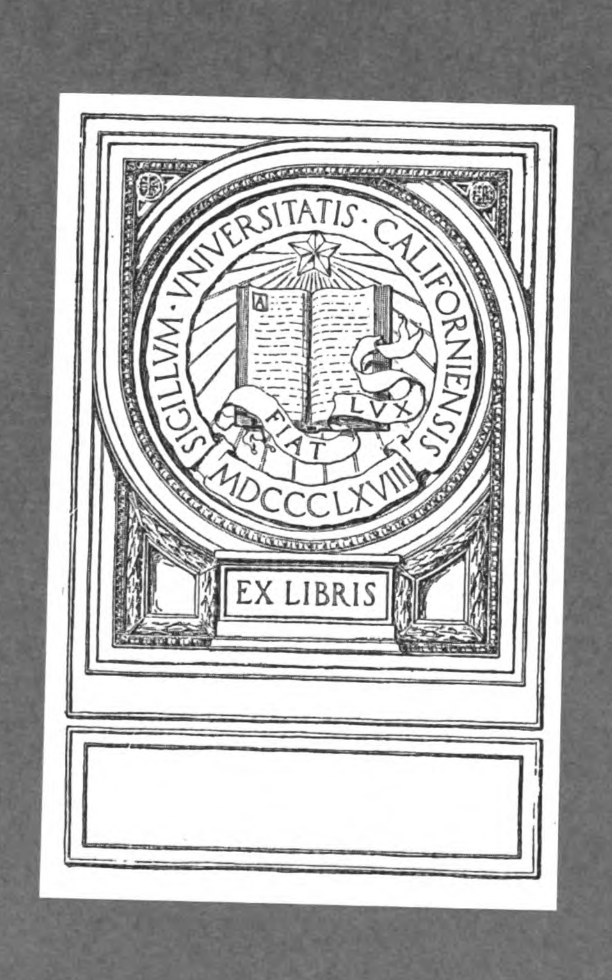







SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS





LE

BIBLIOGRAPHE MODERNE

COURRIER INTERNATIONAL

DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES

LE

BIBLIOGRAPHE MODERNE

COURRIER INTERNATIONAL

DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. HENRI STEIN

23e VOLUME. — 1926-1927

PARIS
AUGUSTE PICARD
LIBRAIRE-ÉDITEUR
82, rue Bonaparte, 82

VINGT-TROISIÈME VOLUME. JANVIER-JUIN 1926-1927

LE BIBLIOGRAPHE MODERNE

Courrier international des Archives et des Bibliothèques

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. HENRI STEIN

SOMMAIRE DES NUMÉROS 133-135. — JANVIER-JUIN 1926-1927

PARIS

AUGUSTE PICARD

LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, rue Bonaparte, 82

1927





OUVRAGES ANALYSES

Dans les comptes rendus de la présente livraison :

J. LAENEN : *Les Archives de l'État à Vienne au point de vue de l'histoire de Belgique.*

Bibliographie alsacienne, tome II.

B. FAY : *Bibliographie critique des ouvrages français relatifs aux États-Unis* (1770-1800).

J. GAZIN : *Éléments de bibliographie de la Martinique.*

A.-V. MEZBIR : *Slovarnié Ukazatel po Knigovedeniié.*

H. ALIBAUX : *Les premières papeteries françaises.*

L. GRUEL : *Recherches sur les origines des marques anciennes qui se rencontrent dans l'art et dans l'industrie du XVe au XIXe siècle par rapport au chiffre 4.*

I. BÖRJESON et R. GRABHORN : *Leçons de reliure pour amateurs.*



LES ARCHIVES

DU

DÉPARTEMENT DU LÉMAN

Le département du Léman, constitué après la réunion de Genève à la France, par la loi du 8 fructidor an VI (25 août 1798), fut formé du territoire genevois, de quatre cantons enlevés au département de l'Ain et de vingt-trois cantons pris à celui du Mont-Blanc.

Le 12 fructidor, le Directoire nomma les administrateurs du nouveau département : Frarin (Jean-Baptiste), Dumont (Jean-Pierre), Delaplanche (Jean-Lazare), Solomiac (Guillaume) et Giraud (Jean-Marie). Les fonctions de commissaire du Directoire exécutif furent confiées à François-Jérôme Philippe.

Dans les instructions qu'il adressa aux administrateurs du nouveau département, le 23 fructidor, François de Neufchâteau, ministre de l'Intérieur, n'omit pas de les inviter à constituer des archives. « Vous ne pouvez trop vous empresser de réclamer, près des administrations centrales de l'Ain et du Mont-Blanc, tous les papiers et les renseignements relatifs à l'administration des cantons qui étaient dans leur arrondissement respectif et qui doivent concourir à former celui de votre département. [1] »

∴

L'attention de l'administration centrale du Léman, puis celle du premier préfet A.-M. d'Eymar, se porta d'abord sur deux catégories de documents : le cadastre et l'état civil.

1. P. Bonnassieux, *L'administration d'un département sous le Directoire. Lettre de François de Neufchâteau, ministre de l'Intérieur, aux administrateurs du département du Léman*, p. 22.

Dès le 14 thermidor an VII (1er août 1799), un certain nombre de « mappes, livres de numéros suivis, cadastres et brouillards des livres de la taille des cantons démembrés du département du Mont-Blanc » furent remis par l'administration centrale de ce département au citoyen Taberlet [1].

Mais ce versement ne fut pas complet, comme le montre une lettre écrite par le préfet du Léman au Ministre de l'Intérieur le 23 nivôse an IX (13 janvier 1801).

« Il y a environ 70 ans que le roi sarde fit faire la mensuration de la ci-devant Savoie et dresser des mappes dont chacune contenait toutes les pièces de terre dépendantes d'une même paroisse.

« Les originaux furent déposés dans les archives de Chambéry, après en avoir tiré des copies à double, dont les unes furent remises aux paroisses et les autres déposées dans les archives du roi sarde à Turin.

« Lorsque l'administration centrale de ce département fut organisée, elle demanda à celle du Mont-Blanc les mappes, titres et papiers qui concernaient les cantons détachés du Mont-Blanc.

« Elle ne put obtenir qu'une petite partie des mappes parce qu'à cette époque un ingénieur géographe était occupé à dresser une carte générale du département du Mont-Blanc d'après les originaux des mappes particulières de chaque paroisse. J'ai fait demander à mon tour au préfet du Mont-Blanc le reste des mappes qui appartiennent au département du Léman ; mais la carte n'étant pas achevée, je n'ai pu encore les obtenir.

« Ce n'est pas auprès de vous qu'il est nécessaire d'insister sur la nécessité de conserver un travail aussi précieux que celui des mappes et cadastres et dont l'utilité se fait sentir à chaque instant ; mais je dois vous informer que la plupart des mappes confiées aux paroisses sont tellement usées qu'elles sont indéchiffrables et que les originaux déposés à Chambéry ont été si fréquemment piqués pour en tirer des copies ou des extraits qu'ils commencent à menacer ruine.

« Il y aurait un moyen de renouveler ce dépôt ; ce serait d'ob-

1. Archives de la Savoie, L 269.

tenir le transport des mappes et cadastres déposés à Turin, qui ont dû rester intactes par le peu d'usage qu'on en a fait, et qui sont véritablement déplacés dans ce pays-là puisqu'ils ne peuvent y être d'aucun usage.

« Permettez-moi de vous faire observer que la circonstance paraît favorable pour obtenir la restitution de ce dépôt; l'influence qu'a en Piémont le gouvernement français ne permet pas de prévoir un refus. Peut-être les conjonctures ne seront-elles pas toujours les mêmes, et d'ailleurs le citoyen Favrat, de Bellevaux, qui réside actuellement à Turin, qui est employé dans l'administration du Piémont et qui connaît parfaitement les mappes, cadastres et autres titres et papiers relatifs à la ci-devant Savoie, pourrait être d'un très grand secours pour la recherche et le triage desdits titres.

« Veuillez prendre cet objet en sérieuse considération. Vous aurez rendu un service de la plus grande importance aux départements du Mont-Blanc et du Léman, en leur fournissant les moyens de renouveler un travail dont la perte ne serait pas de longtemps réparable et qui est également utile à l'administration publique et aux particuliers.

« Je dois ajouter que, dans le cas où on aurait obtenu le transport des mappes et cadastres, le moyen d'exécution serait de m'autoriser à me concerter avec le préfet du Mont-Blanc sur le choix d'un homme entendu qui serait envoyé à Turin pour recueillir les dites mappes, et sur les mesures les plus sûres et les plus économiques de les faire arriver dans les deux départements. Peut-être pourrait-on profiter pour cela du retour des convois militaires; si vous le jugiez possible ou convenable, nous pourrions, le préfet du Mont-Blanc et moi, nous entendre avec ceux que la chose concernerait[1]. »

Le ministre de l'Intérieur accepta l'idée suggérée par le préfet du Léman. Il envoya à Turin les citoyens Léger, ancien archiviste du duché de Savoie, et Raymond, ingénieur géographe, et alloua une somme de 6000 francs pour les frais de cette mission. Les cadastres et mappes furent transportés, par les soins

1. Archives d'État de Genève, Fonds de l'époque française, Chapitre 2 Registre n° 40, Correspondance ministérielle de l'an IX, p. 202.

des frères Corcellet, en 141 caisses, de Turin à Chambéry, où elles furent vérifiées le 3 messidor an X (22 juin 1802). Le total des dépenses, tant pour le séjour des commissaires à Turin que pour le transport, s'éleva à 7018 francs; la somme de 1018 francs, excédant le crédit ouvert par le ministre de l'Intérieur, fut répartie entre les deux départements intéressés : 682 francs pour le Mont-Blanc, et 336 pour le Léman [1].

***

En même temps, le préfet du Léman se préoccupa de constituer une collection de registres d'état civil. Il écrivit au préfet du Mont-Blanc, le 21 brumaire an X (15 novembre 1801) :

« D'après les règlements de la Savoie, un double des actes de l'état civil était déposé aux archives du tabellion, un autre aux archives de l'évêché.

« Il importe que les doubles mis dans ces dépôts existant à Annecy par les curés des communes qui composent actuellement le département du Léman soient transférés aux archives de cette préfecture. La séparation de ces doubles sera facile en ce que les registres de chaque commune étaient distincts.

« Je vous prie de prendre les déterminations que vous jugerez convenables pour que cette translation s'opère promptement [2]. »

Les registres d'état civil que les curés étaient obligés de remettre chaque année au greffe de l'évêché étaient effectivement à Annecy, dans la maison du citoyen Buttin, ancien greffier de l'évêché. Celui-ci avait fait faire, à ses frais, des boites de bois pour conserver ces registres et il demanda que le prix de ces boites lui fût remboursé [3].

Cette demande parut d'abord peu fondée au préfet du Léman. Il dut réclamer plusieurs fois ces registres d'état civil à son collègue du Mont-Blanc. Il écrit le 13 floréal an X (3 mai 1802) : « La perte des originaux dans plusieurs communes me fait

1. Archives de la Savoie, L 269. Ce dossier renferme des renseignements très intéressants sur la mission de Léger et de Raymond à Turin.

2. Archives d'État de Genève, Époque française; Chap. 2, Reg. 44, page 56.

3. Archives de la Haute-Savoie. Lettre du sous-préfet d'Annecy au préfet du Mont-Blanc, 23 frimaire an X (14 décembre 1801). Registre non coté (Série L).

solliciter instamment cet envoi »[1]; le 22 brumaire an XI (13 novembre 1802) : « L'administration éprouve continuellement le besoin de ces doubles dans plusieurs communes qui ont perdu leurs archives pendant la Révolution »[2]; le 9 frimaire (30 novembre) : « Je rappelle à votre souvenir cet objet dont la privation occasionne la stagnation de plusieurs parties d'administration »[3].

Le préfet d'Eymar mourut, le 21 nivôse, sans avoir pu terminer cette affaire. Son successeur, de Barante, installé le 26 nivôse, écrivit le 28 au sous-préfet d'Annecy :

« Vous avez annoncé à mon prédécesseur, citoyen sous-préfet, par votre lettre du 24 frimaire dernier, que vous auriez soin que l'envoi des actes de l'état civil déposés au greffe de l'évêché d'Annecy fût fait le plus promptement possible. Le citoyen Buttin, dépositaire de ces actes, écrit que le triage est exécuté. Je vous prie de donner les ordres nécessaires pour que cet envoi me soit fait incessamment par la voie de la messagerie et de me faire connaitre le montant du prix des boites réclamé par le sieur Buttin et des frais qu'aura occasionnés cette expédition, afin que je les fasse acquitter[4]. »

D'autres négociations furent engagées avec le département de l'Ain. Le préfet du Léman écrivit à celui de l'Ain, le 17 frimaire an X (8 décembre 1801) et lui demanda « le double des registres de l'état civil des communes qui composent le département du Léman qui avait été déposé au bailliage de Gex et successivement au district et au département »[5].

Le 9 frimaire an XI (30 novembre 1802), il écrit de nouveau :

« Les procès-verbaux de ventes de biens nationaux situés dans le ci-devant district de Gex, consenties soit par l'administration du district, soit par l'administration du département, n'étant pas parvenus à cette préfecture, j'ai lieu de croire qu'ils sont encore dans vos archives. Je vous prie, citoyen collègue, de

1. Archives d'État de Genève, Époque française, Chap. 2, Reg. 44, p. 176.
2. *Ibid.*, Reg. 48, p. 35.
3. *Ibid.*, Reg. 48, p. 48.
4. *Ibid.*, Reg. 48, nº 203.
5. *Ibid.*, Reg. 44, p. 73.

donner des ordres pour la recherche de tous les registres, titres et papiers qui existent dans vos archives, relatifs à la portion de votre département qui compose actuellement celui du Léman, et pour qu'ils me soient expédiés par la voie de la messagerie [1]. »

Le 30 floréal an XI (20 mai 1803), Barante renouvelle cette demande de tous les titres et papiers concernant le pays de Gex, et ajoute : « Les titres que je réclame me sont d'autant plus nécessaires que je m'occupe en ce moment de faire mettre en ordre les archives du département qui m'est confié [2]. »

***

Le 24 septembre 1807, le ministre de l'Intérieur demanda aux préfets des renseignements sur l'état des archives de leurs départements.

Le préfet du Léman écrivit, le 3 novembre, aux sous-préfets de Bonneville et de Thonon pour leur demander des renseignements exacts et détaillés sur les archives de leurs sous-préfectures : « Vous voudrez bien me dire dans quel local sont placées les archives ; quel en est l'archiviste ; de quelles collections elles se composent, en séparant ce qui provient des différents corps, communautés, administrations, etc... ; s'il existe un répertoire [3]. »

Bien que le préfet ait recommandé aux sous-préfets de faire ces recherches avec soin et célérité, c'est seulement le 18 janvier 1808 qu'il put répondre au ministre de l'Intérieur :

« MONSEIGNEUR,

« Votre Excellence me demande par sa lettre du 24 septembre dernier des renseignements sur l'état des archives de mon département. Comme il en existe plusieurs dépôts et qu'il m'a fallu demander et attendre les détails dont j'avais moi-même

1. Archives d'État de Genève, Époque française, Chap. 2, Reg. 48, p. 48.
2. *Ibid.*, Reg. 54, n° 20.
3. Archives de la Haute-Savoie, série L (non classée); fonds des sous-préfectures de Bonneville et de Thonon.

besoin, je n'ai pu répondre plus tôt à la demande de Votre Excellence. Ces détails me sont enfin parvenus et je m'empresse de vous les transmettre.

« 1° Les archives de la Préfecture sont placées dans l'hôtel même de l'administration [1] dans un local que j'ai fait disposer pour les recevoir. Ce local est propre à la conservation des papiers, mais il est très petit et serait absolument insuffisant si je réunissais au chef-lieu les divers dépôts d'archives répandus dans le département. Il ne suffirait pas même aux besoins de la Préfecture, si je n'étais dans le cas de remettre au tribunal de première instance tout ce qui tient à l'état civil.

« 2° Le soin des archives est confié au sieur Lombard, secrétaire du Conseil de Préfecture et chef du secrétariat, sous la surveillance du secrétaire général, que la loi du 28 pluviôse a institué archiviste. Des connaissances acquises, une conduite irréprochable et une assiduité parfaite rendent recommandable sous tous les rapports le sieur Lombard, qui exerçait l'état de notaire avant la réunion de la Savoie à la France.

« 3° Ces archives se composent uniquement des mappes et cadastres de la portion de la Savoie qui est réunie au département du Léman, ainsi que des opérations préliminaires relatives à la mensuration ordonnée par le Roi de Sardaigne.

« 4° Il n'existe aucun répertoire général ni particulier de ces archives qui, par leur nature, n'en sont pas susceptibles.

« Je ne crois pas devoir parler à Son Excellence des registres de l'administration centrale et de ceux de la préfecture, ainsi que de tous autres papiers d'administration qui font partie nécessaire et intégrante des archives.

« Il existe encore dans le département d'autres dépôts... Ces dépôts sont au nombre de quatre et sont placés dans les villes de Genève, Carouge, Bonneville et Thonon. Ces trois dernières étaient chefs-lieux d'intendance de Savoye et ont conservé les archives qu'elles avaient en cette qualité. J'adresse à Votre

1. La préfecture du Léman était installée dans l'ancien hôtel du Résident de France à Genève, immeuble qui porte aujourd'hui le n° 11 de la Grand'-Rue.



Excellence copie des réponses qui m'ont été faites par les sous-préfets et maires.

« A ces détails particuliers je joindrai quelques observations générales. Peut-être Votre Excellence trouvera-t-elle au premier abord quelque inconvénient à laisser des archives éparses dans plusieurs dépôts au lieu de les réunir au chef-lieu sous la garde d'un archiviste institué par la loi; mais indépendamment de la petitesse du local qui ne permettrait pas cette réunion, de la difficulté d'en disposer un autre dans l'hôtel de la Préfecture sans des dépenses considérables et du danger de les placer dans une maison particulière et par suite d'une location, je pense qu'il y a, sous d'autres rapports, convenance et avantage de les laisser où elles sont. Ces archives, à l'exception de celles de Thonon qui paraissent avoir souffert dans des temps de désordre, sont tenues avec soin, placées depuis longtemps dans les mêmes mains, et sont mises par leur position à la portée des administrations qui s'en servent le plus et des seuls administrés qui soient dans le cas d'y recourir. Ces avantages me paraissent mériter considération, surtout en songeant aux dangers et aux difficultés du déplacement. [1] »

Sur les archives de Genève, le maire donnait les renseignements suivants, le 5 novembre 1807 :

« Les archives du Gouvernement de Genève ayant été déclarées inaliénables par l'article 5 du traité de réunion, elles sont restées sous la garde de l'administration municipale. Elles sont déposées dans l'hôtel de ville, où elles occupent presque toute la tour méridionale et une portion de l'aile occidentale dudit bâtiment.

Elles se composent des collections suivantes :

1° Registres des différents conseils de la République.

2° Registres des différents tribunaux.

3° Correspondance avec les différents États, ministres et tribunaux étrangers.

1. La minute de cette lettre est aux Archives de Genève, Époque française, chap. 2; c'est une feuille volante, sans date, intercalée dans le registre 47. L'expédition est à Paris, aux Archives nationales, F[1] I 372[1] Léman, avec les copies des quatre lettres des maires et sous-préfets dont je n'ai pas trouvé les originaux à Genève.

4° Grosses des reconnaissances des divers fiefs que possédait la République.
5° Registres des subhastations des ventes judiciaires.
6° Inventaires pris après décès en faveur des mineurs.
7° Enregistrement des testaments de toutes espèces.
8° Registres des faillites.
9° Procédures criminelles.
10° Minutes des notaires défunts.
11° Registres des naissances, mariages, décès.
12° Différents plans de la ville et du territoire.

A la mairie de Carouge, on conservait les titres de l'ancienne intendance de la province, créée par lettres patentes du 2 mai 1780 :

1° 19 registres contenant les rôles des impositions.
2° 3 registres de correspondance, de 1782 à 1792.
3° 2 registres de décrets et ordonnances, de 1785 à 1792.
4° 1 registre : recueil des divers édits et circulaires imprimées.
5° 1 registre : diverses instructions manuscrites.
6° 2 registres de caisse de la trésorerie de la province.
7° 1 registre : recette de la taille royale et conventionnelle.
8° 1 registre : patentes ou nominations des secrétaires des communautés.
9° 3 registres : minutes de 1780 à 1789; soumissions; actes judiciels de 1780 à 1789.
10° 5 registres : affranchissements des communes.
11° 1 registre : états des bois et forêts des communes de Thairy, Veyrier, Valeiry, Vers et Viry.
12° 1 registre : affaires des communautés du bailliage de Ternier.
13° Règlement particulier du Roi pour être observé dans le ressort du Sénat de Savoye.
14° Liasse de 12 grands cahiers, dont un dit compte des affranchissements, et les onze autres contenant des états relatifs à la taille, impositions et affranchissements.
15° 1 liasse : états d'imposition et travaux publics de la province.

16° 1 liasse : cahiers des consignations du sel, tabac, poudre et autres marchandises.

17° 1 liasse : plans, devis, lettres relatifs aux travaux publics de la province.

18° 1 liasse : sommaires apprises et autres papiers relatifs à la grêle de 1783.

19° 1 liasse : parcelles et mandats relatifs aux affranchissements.

20° 1 liasse : liquidations et mandats relatifs aux affranchissements.

21° et 22° 2 liasses : lettres adressées au bureau de l'Intendance.

23° 1 liasse : titres relatifs à la réunion de Ternier au royal domaine.

24° 3 cahiers : quittances des exacteurs, receveur de la loterie et fermier du royal domaine.

L' « État succint des registres, titres et littérés de la ci-devant Intendance de Faucigny, déposés au bureau de la sous-préfecture de Bonneville », envoyé par le sous-préfet Gavard, le 30 novembre 1807, est assez précis pour qu'on puisse mettre en regard de presque tous les articles la cote qu'ils ont aujourd'hui aux Archives de la Haute-Savoie.

Statistique

1° 1 volume contenant l'état par communes de la quantité de chaque nature de terrain qu'elle contient, champs, prés, bois, pâturages, etc.	IV. C.	
2° 1 volume contenant l'état par communes des biens féodaux, ecclésiastiques et communaux.	—	86
3° 1 volume contenant l'état par communes des fonds communaux.		
4° États des bois et forêts existant dans la province en 1771.	—	464-476
5° 1 volume : état des moulins et usines.	—	95

6° 2 registres : état de tous les mâles de la province en 1726.	—	77 et 78
7° 1 volume contenant les noms des chefs de famille, le nombre des corvistes, voitures et bestiaux et attelages existant dans la province en 1776.	—	88
8° 1 registre : état des minières et tanneries en 1776.	—	96
9° 1 registre : détail des objets de tous genres formant les avoirs des communes (1776).		
10° 1 registre : réponses faites en 1776 par chaque commune à 37 questions proposées par l'intendant Patria, concernant les récoltes, usines, fabriques, commerce, hospices, œuvres de bienfaisance, agriculture, instruction publique, etc...	—	89
11° 1 volume : procès-verbaux de la limitation de chaque commune de la province en 1729.	I. C. d.	1844
12° 1 volume : mercuriale des différents marchés de 1750 à 1786. La suite de la collection jusqu'en 1792 a été portée au district de Cluses et de là à l'administration centrale du Mont-Blanc.	IV. C.	104
13° 1 volume : actes des fondations de monastères portant des aumônes en faveur des communes.		
14° Plusieurs sommaires apprises pour constater la valeur des aumônes dues à quelques communes par des chapitres, maisons religieuses ou autres bénéficiers.		
15° 1 volume : expédition des actes de la visite épiscopale faite dans les communes de province en 1765.	—	544

Administration

1° 18 volumes contenant la correspondance avec les ministres, gouverneurs, intendants généraux et particuliers, et autres bureaux de Turin et Chambéry, de 1749 à 1792. C. 143-158
C. 160-165

2° 45 registres contenant les rôles de la taille pour chaque commune de 1739 à 1741 et de 1749 à 1790 inclusivement. La lacune de 1741 à 1749 est la suite de la guerre de 1742, pendant laquelle la Savoie fut occupée et administrée par les Espagnols. Les rôles des années 1791 et 1792 ont été envoyés à l'administration centrale du Mont-Blanc. IV. C. 206-251

3° Registre contenant les mandats délivrés sur les fonds de la province ou sur ceux des communes de 1759 à 1792.

4° 1 registre : rapport des avoirs et des dépenses de chaque commune depuis le compte rendu par les trésoriers de la province en 1786. — 379

5° 1 registre : bilans annuels des avoirs et dépenses des communes, jusqu'à 1776.

6° Plusieurs registres et cahiers concernant le rapport de la taille et des impositions.

7° Plusieurs comptes rendus par les percepteurs des communes.

Tabellion

1° 1 registre : contrôle du tabellion d'après les versements faits en trésorerie.

1. Ces 22 registres de correspondance de l'Intendance de Faucigny ont été classés à tort par un de mes prédécesseurs dans le fonds de l'Intendance générale de Savoie.

2° Plusieurs liasses des états d'avoir et produits du tabellion, dressés chaque mois par les secrétaires insinuateurs. IV. C. 432-437

Milice

1° 2 gros volumes contenant les procès-verbaux d'assentement des soldats des régiments provinciaux. — 484-486

2° Autre registre contenant les procès-verbaux des renvois et réformes. — 488

« Les régimens provinciaux étaient répartis par commune, chacune devait fournir un nombre d'hommes déterminé ; lorsque le soldat ou les soldats d'une commune recevoient leurs congés, le conseil devoit les remplacer par des sujets aptes choisis dans les familles les plus nombreuses. L'intendant étoit chargé de faire exécuter cette levée, d'examiner, admettre ou renvoyer les sujets présentés et décider sur toutes réclamations, sous appel néanmoins au bureau de la principale inspection siégeant à Turin. »

Affranchissements

1° 1 registre contenant le rapport des avoirs de chaque commune et des dépenses et mandats expédiés pour chacune depuis 1784.

2° 1 registre : contrats d'affranchissement reçus par les secrétaires d'intendance. I. C. b. 17

3° Diverses patentes du roi de Sardaigne portant approbation des affranchissements faits en faveur des communes.

4° 2 registres : mandats délivrés par l'intendance pour frais d'affranchissements. I. C. b. 24-25

Ouvrages publics

1° Plusieurs volumes de minutes d'adjudications d'ouvrages publics, ponts, aqueducs, murs de soutènement, chaussées, escarpements et édifices, de 1717 à 1791.	IV. C. 490-510
2° 12 registres : devis, estimations, toisés et réception d'œuvre des ouvrages publics.	IV. C. 511-522

Lois, décrets et ordonnances

1° 4 volumes : anciennes et nouvelles constitutions du roi de Sardaigne.	
2° 2 volumes : tarifs anciens et modernes.	
3° 4 volumes : divers édits.	
4° Règlements particuliers pour les provinces de Savoie et du Val d'Aoste.	
5° 7 volumes : décrets et ordonnances des intendants de la province de 1728 à 1792.	
6° 8 volumes : divers ordres particuliers des intendants, commissions et patentes des secrétaires des communes.	IV. C. 5-16

Papiers inutiles

1° On regarde comme tels une grande quantité de procédures pour coupes illicites de bois.	— 477-480
2° Plusieurs procédures relatives aux contraventions en matière de gabelle.	— 438-454
3° Divers comptes concernant les fournitures faites aux troupes d'Espagne et les impôts de guerre mis par cette puissance sur les communes de 1742 à 1749.	— 56-66
4° Il en existe plusieurs autres dont il serait superflu de faire le détail. La plupart sont des anciens procès de communes ou de particuliers qui ont négligé de les retirer.	

« Les registres et volumes désignés dans le présent sont presque tous reliés en basane, quelques-uns simplement cartonnés et tous en très bon état.

« Ils ne contiennent rien de relatif aux communes de La Roche, Saint-Sixt, Amancy, Chapelle-Rambaud, Éteaux, Thorens, Aviernoz, et les Ollières, faisant actuellement partie de l'arrondissement de Bonneville, parce que les communes étaient avant la Révolution enclavées dans la province de Genevois et non dans celle du Faucigny.

« Ils renferment par contre ce qui est relatif aux communes d'Entremont, à présent dépendant du département du Mont-Blanc[1], Arenthon, Scientrier, Saint-Romain, Contamine-sur-Arve, Marcellaz, Fillinges, Bonne, Loëx, Nangy, Arthaz, Pont-Notre-Dame, Cranves, Sales et Lucinge, à présent dans l'arrondissement de Genève, et qui dépendaient de la province et intendance du Faucigny, même après la création de la province de Carouge, organisée en 1780.

« Ils contiennent encore jusqu'à cette dernière époque les renseignements relatifs aux communes de Vétraz, Annemasse et Monthoux, qui furent démembrées de la province pour être incorporées dans celle de Carouge.

« Tous ces registres et papiers furent, à l'époque de la Révolution, transportés pêle-mêle et jetés en tas dans une chambre de la maison commune de Bonneville; plusieurs furent égarés.

« Lors de l'établissement des sous-préfectures, le sous-préfet plaça son bureau dans la piece de cette maison commune destinée auparavant à l'assemblée de l'administration de canton. Il fit faire la recherche et le triage de tout ce qui restait provenant de l'intendance, il récupéra plusieurs registres qui se trouvaient chez divers particuliers. Le tout fut placé et rangé par ordre dans la pièce destinée pour son bureau, où il avait fait établir à ses frais des étagères et rayons convenables. Il n'y avait et il n'y a encore aucun répertoire de ce dépôt. Il n'y a aucun archiviste particulier; le dépôt est conservé et bien soigné par les secrétaires de son bureau.

1. Cette commune fut rattachée au département du Léman par un décret du 9 février 1810.



« Il serait à désirer que l'on retranchât de ce dépôt une grosse masse de papiers inutiles qui occupent beaucoup de place et dont on ne peut tirer aucun parti, soit relativement à la statistique antérieure à la Révolution, soit relativement à l'administration : telles que sont des anciennes procédures sur des objets et contraventions de la compétence des intendants et divers procès et mémoires particuliers relatifs à des contestations terminées ou oubliées dès longtemps. »

Si la situation des archives de Bonneville était très satisfaisante, il n'en était pas de même à Thonon. Le sous-préfet Milliet envoya au préfet les renseignements suivants :

« A l'époque de l'établissement des administrations de district, celle de Thonon se plaça dans le couvent des Barnabites où l'on déposa les titres de l'Intendance du Chablais ; ce fut dans les archives de ladite administration que furent aussi déposés les titres et les livres provenant des communautés religieuses et des émigrés. Les receveurs des domaines en ont extrait les livres de comptes et titres de créances appartenant à ces derniers. Tout ce qui restait à l'époque de la suppression des districts fut entassé dans trois salles dudit couvent et l'administration municipale du canton devint dépositaire des clefs de ces salles, sans qu'il y ait jamais eu ni archiviste, ni répertoire. En l'an 8, les clefs furent successivement remises à mon prédécesseur de qui je les ai reçues de la même manière. Je fis la visite de ces archives dans le courant de l'an 13, que je trouvai dans l'état le plus déplorable : papiers, livres, registres, tout était épars, la plus grande partie était déchirée ou rongée par les rats ou altérée par les insectes ; je réunis et fis déposer dans mon bureau quelques registres de correspondance et d'arrêtés qui s'y trouvaient encore, provenant des administrations qui avaient précédé mon prédécesseur et moi ; j'entrepris en même temps de faire faire le classement des ouvrages imprimés dans l'intention d'en former un noyau de bibliothèque à l'usage de l'école secondaire. Un triage fait pendant quelques jours démontra que ces ouvrages étaient tous incomplets et presque tous relatifs à l'étude de la théologie ; je me bornai alors à les faire ranger dans l'une desdites salles avec les papiers épars dans

les deux autres, lesquels ne consistent qu'en lettres missives, grosses, terriers et autres de peu d'importance; mais il n'y existe aucun mémoire qui soit relatif à des matières de statistique. »

* * *

La situation des archives du département du Léman ne fut pas modifiée pendant les années suivantes. Le traité du 30 mai 1814 rétablit la république de Genève dans l'état où elle était avant la réunion à la France. Le traité conclu à Turin, le 16 mars 1816, entre le roi de Sardaigne, la Confédération suisse et le canton de Genève, contient un article, le 20e, consacré aux dettes et aux archives de l'ancien département du Léman.

« Les titres, registres et autres pièces des anciennes autorités administratives et judiciaires et des différentes régies dudit département, déposés à Genève, et qui concernent les habitans et les communes du territoire de Sa Majesté, seront restitués aux deux commissaires royaux; et quant aux pièces qui intéressent tout le département, ou l'ancien arrondissement de la sous-préfecture de Genève, Sa Majesté consent que, après qu'il en aura été dressé inventaire, elles restent pendant cinq ans, à dater de ce jour, dans ladite ville, sous la garde et la responsabilité de deux dépositaires, nommés l'un par Sa Majesté, et l'autre par le gouvernement de Genève. A l'expiration de ce terme, les deux gouvernements aviseront de concert à la convenance de continuer, de modifier ou de supprimer cet établissement. »

En vertu de cet article, les deux catégories de documents que l'administration centrale et le préfet du Léman avaient fait venir à Genève : le cadastre et l'état civil, reprirent le chemin de la Savoie. On ne conserva à Genève que le cadastre et l'état civil concernant les communes savoyardes cédées par le traité de Turin. Le cadastre fut renvoyé à Chambéry [1]; les registres d'état civil furent répartis dans les greffes des tribunaux de Saint-Julien, Thonon et Bonneville; c'est là qu'ils ont été retrouvés en 1923 et 1924 et transférés aux Archives départe-

1. Archives de la Savoie. Fonds sarde, 319 et 320 Inventaire des titres retirés de l'ancienne préfecture du Léman.

mentales de la Haute-Savoie. De plus, il fut remis une masse de pièces diverses concernant les communes de Savoie; ces pièces, réparties entre les intendances de Saint-Julien, Thonon et Bonneville, ont été également transférées aux Archives départementales; elles ne sont pas encore classées.

On retrouve actuellement aux Archives d'État de Genève les documents de l'ancien département du Léman, tels qu'ils furent classés et inventoriés en 1816. Voici les principales subdivisions de ce classement.

« Inventaire des titres, pièces et registres mixtes de l'ancienne préfecture du ci-devant département du Léman, de l'arrondissement de Genève et autres administrations, dressé par M. Constantin de Magny, dépositaire royal nommé par S. M. le Roi de Sardaigne, et par M. Martin Servand, dépositaire pour le canton de Genève, en exécution de l'article 20 du traité de Turin du 16 mars 1816. »

CHAPITRE Ier. — ADMINISTRATION CENTRALE

Section	1.	Registres d'arrêtés.	1 à 13bis	ans VII et VIII
—	2.	Registres de correspondance.	14 à 29	—
—	3.	Correspondance du commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale.	30 à 41	—
—	4.	Registres de mouvements et de pétitions.	42 à 45	—
—	5.	Registres des passeports.	56 à 59	—
—	6.	Registres des ventes des biens de cures faites par le district de Carouge.	60 à 76	ans II et III

CHAPITRE II. — PRÉFECTURE

Section	1.	Registres d'arrêtés.	1 à 30	an VIII — 1813
—	2.	Registres de correspondance.	37 à 102	—
—	3.	Registres de mouvements.	103 à 163	—
—	4.	Registres des pétitions.	164 à 174	—
—	5.	Registres des passeports.	175 à 188	—
—	6.	Conseil de préfecture.	189 à 205	—
—	7.	Conseil général du département.	206 à 226	—
—	8.	Registre des actes de la préfecture sujets à l'enregistrement.	227 à 228	ans VII à XI
—	9.	Registres divers.	229 à 248	an VII — 1813

—	10. Registres de comptabilité départementale.	249 à 297	an VII — 1813
—	11. Registres relatifs aux émigrés.	298 à 308	an IX — 1809
—	12. Bureau militaire.	3 4 à 345bis	an VIII — 1814
—	13. Cartons de pièces diverses de la préfecture et de la sous-préfecture.	446 à 569	—

CHAPITRE III. — SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT DE GENÈVE

Section unique. Registres, arrêtés, correspondance, mouvement.	1 à 19	1811-1813

CHAPITRE IV. — COMMISSION CENTRALE

Section 1. Registres.	1 à 10	1814
— 2. Cartons de pièces diverses.	11 à 28	—

CHAPITRE V. — COMMISSION SUBSIDIAIRE DÉPARTEMENTALE

Section 1. Registres.	1 à 26	1814
— 2. Cartons de pièces diverses.	27 à 88	—

CHAPITRE VI. — DIRECTION DES CONTRIBUTIONS

Section unique. Registres et liasses.	1 à 52bis	an VII — 1814

On conserve également aux Archives d'État de Genève des fonds judiciaires qui furent aussi inventoriés en 1816.

« Inventaire des titres, registres et pièces des greffes des tribunaux correctionnel, criminel, des douanes, civil, registres de tabellion, etc... de l'ancien département du Léman et arrondissement de Genève, dressé par M. Constantin de Magny, dépositaire pour S. M. S. et M. Gaussen, greffier du tribunal de l'audience, dépositaire pour le canton de Genève ; pour lesdits titres et papiers rester en commun, conformément à l'article 20 du traité de Turin du 16 mars 1816. »

Greffe correctionnel

Registres : jugements correctionnels, forestiers, de douanes ; ordonnances du directeur du jury, du juge d'instruction.	1 à 48	an VII — 1814
Registres : jugements, arrêtés, installation des membres du tribunal, etc.	49 à 58	1811-1818

Greffe criminel

Registres : jugements criminels ; arrêts de la cour criminelle, de la cour d'assises, de la cour spéciale, du tribunal criminel ; ordonnances ; correspondances ; répertoires.	59 à 98	an VII — 1814

Greffe civil

Registres et liasses : jugements ; plumitifs ; ordonnances sur requête ; testaments ; délibérations ; actes de greffe ; feuilles d'audience ; qualités de jugements ; saisies immobilières ; adjudications ; inscription des diplômes de médecins, chirurgiens et sages-femmes.	1 à 85bis	an VII — 1814

Le même registre contient le répertoire de deux autres fonds plus anciens :

Ancienne judicature mage de la province de Carouge

1	Minutes, très incomplètes, de jugements rendus.	2 liasses	1781-1793
2	Actes judiciels de la judicature mage.	1 —	1780-1790
3	Actes judiciels des terres immédiates.	1 —	1780-1791
4	Actes d'appel de la judicature mage.	1 —	1782-1792
5	Actes d'appel des terres immédiates.	1 —	1782-1792
6	Causes sommaires du Royal.	1 —	1783-1792
7	Ordonnances d'audience du Royal des terres immédiates.	2 reg.	1782-1792
8	Sentences originales de la judicature mage.	2 —	1782-1792
9	Procédures criminelles de la judicature mage.	2 —	1784-1792
10	Causes sommaires en petit criminel des terres immédiates.	2 —	1788-1790
11	Actes d'abstention d'hoirie, répudiations, désistements.	1 —	1787-1793
12	Délégations.	6 —	1781-1792
13	Sentences originales des terres immédiates.	1 —	1781-1792
14	Sentences sommaires des terres immédiates.	18 —	1780-1792
15	Sentences en procès réglés des terres immédiates.	1 —	1785-1787
16	Procès réglés de la judicature mage.	1 —	1781

District de Carouge

1	Causes civiles.	4	reg.	an II — an IV
2	Causes criminelles.	2	—	an IV
3	Causes d'appel.	4	—	1793 — an IV
4	Jugements en matière de saisie.	5	—	1793 — an II
5	Jugements définitifs et préparatoires.	6	—	1793 — an II
6	Ordonnances de renvoi.	2	—	1793 — an II
7	Donations entre vifs.	1	—	an II
8	Procédures contenant annotation.	1	—	1793 — an II
9	Procédures en matière de douane.	1	—	an II — an III
10	Sentences arbitrales.	1	—	an II — an III
11	Bureau de conciliation de Carouge.	3	—	1793 — an IV
12	Organisation du tribunal.	1	—	
13	Productions en causes sommaires et en procès réglés.	2	—	
14	Curatelles; abstention d'hoirie; prestation de serments; sentences arbitrales; arrêtés du tribunal de district; nominations de juges de paix, etc...	15 en 1	cahiers liasse	

Constantin de Magny procéda encore à l' « inventaire des titres, minutes, registres et autres pièces du greffe du Tribunal de commerce de l'ancien département du Léman, dès le 1er vendémiaire an VII jusqu'au 31 décembre 1807, et de l'ancien arrondissement de la sous-préfecture de Genève, dès le 1er janvier 1808 jusqu'au 30 septembre 1814 », de concert avec Samuel-Marc Jaquin, dépositaire des dits papiers. Le répertoire comprend 139 numéros.

Le fonds de l'enregistrement de l'ancien arrondissement communal de Genève : actes civils, actes sous signature privée, actes judiciaires, etc.. se compose de 192 articles.

Enfin, aux documents inventoriés en 1816, il faut ajouter le supplément général et le fonds Martin Servand, entré aux Archives d'État en 1918.

Le supplément général est formé de pièces diverses. On y trouve des actes judiciaires antérieurs à 1792, provenant de diverses judicatures : Aire-la-Ville, la Bâtie-Mellié, Choulex, Bellerive, Confignon ; des actes des justices de paix des quatre cantons de Genève et de la justice de paix de Carouge, de l'an II à 1814; des jugements criminels des tribunaux de Genève

(an VII-1811), de Bonneville (an VIII-an XIV), de Thonon (an VIII-1811); recrutement de soldats dans les cantons de Megève, Chamonix, Taninges, Thonon, Évian, Viuz, Samoëns, Saint-Jean d'Aulph de 1806 à 1813. Il y a de plus dans ce supplément général 248 liasses, ainsi définies dans le répertoire : « Correspondance des communes avec le préfet du Léman, avec pièces annexes, le tout relatif au militaire, police, état civil, poste, revenus et contributions, sceau, voirie, jurés, fonctionnaires, églises, etc.., » Le classement de ces liasses est très imparfait.

Le fonds Martin-Servand comprend 22 liasses, 17 cartons et 2 registres ; la moitié environ de ces articles concernent l'administration militaire, les autres sont relatifs à l'administration générale : police, cultes, esprit public, émigrés, impôts, ponts et chaussées, comptes communaux, etc...



En résumé, il existe aux Archives d'État de Genève un ensemble très important de documents de l'époque française, de 1798 à 1814, tel qu'aucune préfecture de France n'en présente, peut-être, un semblable. Aucune suppression n'a été opérée dans ces fonds qui ne se sont plus accrus depuis 1814. Dès cette date, on a effectué la concentration des documents de diverses origines : préfecture, direction des contributions, tribunal civil, tribunal criminel, tribunal de commerce, bureau d'enregistrement. Une telle concentration n'est pas réalisée dans tous les dépôts d'archives départementales : lorsqu'on l'entreprend, on constate souvent la perte de quelques documents et les séries ne sont pas aussi complètes que celles des Archives d'État de Genève.

Claude Faure.

ESSAI

DE

BIBLIOGRAPHIE MÉTROLOGIQUE UNIVERSELLE

AVANT-PROPOS

Initié aux études métrologiques, anciennes ou modernes, dès mon entrée dans le « Service des Poids et Mesures », par un chef de bureau dont les facilités de travail sont surprenantes et les connaissances historiques et techniques hors de pair, je fus amené à compulser maints ouvrages sans avoir, sous les yeux, le moindre guide.

C'est donc dans le but d'éviter aux travailleurs les pertes de temps et les déboires que j'ai connus, que, répondant aux sollicitations de mes amis, je me suis décidé à faire, avec le précieux concours et sous le haut patronage de l'éminent bibliographe M. Henri Stein, professeur à l'École des Chartes, la présente publication.

Non seulement M. Stein m'a très aimablement communiqué les éléments qu'il avait déjà recueillis, mais encore offert l'hospitalité du *Bibliographe moderne;* c'est donc grâce à lui que l'*Essai de Bibliographie métrologique universelle* peut voir le jour. Que M. Stein veuille bien recevoir l'expression de ma plus vive gratitude.

Cet *Essai* est sans doute loin d'être complet; aussi je de-

mande instamment à tous ceux qui le liront : professionnels ou amateurs, archivistes ou bibliothécaires, auteurs ou chercheurs, de me signaler les articles ou ouvrages qui n'y figureraient pas. Les renseignements reçus feront l'objet de publications supplémentaires.

D'avance mes remerciements sont acquis à mes futurs correspondants, mais je ne puis oublier de remercier tous ceux qui, en répondant à mes demandes, ont singulièrement facilité ma tâche : M. Adrien Blanchet, membre de l'Institut, qui m'a ouvert sa bibliothèque et communiqué ses précieuses notes; archivistes départementaux, bibliothécaires, présidents ou secrétaires de sociétés savantes, libraires, vérificateurs français ou étrangers, en particulier le distingué « chief Inspector » Allan Granger, de Birmingham, mais ma plus grande reconnaissance va au chef précité, M. Lucciardi, de Lyon, ancien chef du bureau composé de Villefranche-sur-Saône, à qui j'en adresse ici l'hommage public.

Paul Burguburu,
Vérificateur des Poids et Mesures,
Dax (Landes).

PLAN DE L'OUVRAGE

Ouvrages et articles métrologiques en

- **I — Langue française**
  - **A — Métrologie française**
    - *a*) Généralités — par ordre alphabétique des noms d'auteurs.
    - *b*) Provinciale ou départementale — par ordre alphabétique des noms des provinces ou des départements, et, dans chacun d'eux, par ordre alphabétique des noms d'auteurs.
    - *c*) Législation et travaux législatifs — ordre chronologique.
  - **B — Métrologie étrangère** — par ordre alphabétique des noms d'auteurs.
  - **C — Métrologie universelle** — par ordre alphabétique des noms d'auteurs.
- **II — Langues étrangères** — Les nations classées par ordre alphabétique, et, dans chaque nation, par ordre alphabétique des noms d'auteurs.

N.-B. — Un index par ordre alphabétique d'auteurs, avec renvoi aux numéros de la bibliographie, complète le travail.

A. — MÉTROLOGIE FRANÇAISE

a) Généralités

1. Abot de Bazinghen (François). Traité des monnaies et de la juridiction de la cour des monnoies, en forme de dictionnaire [Renseignements sur les poids]. (Paris, 1764), 2 vol. in-4.

2. Afanassiev (G.). Tableau des mesures pour les grains qui étaient en usage en France au xviiie siècle. Odessa, « Odessky Wiestnick » [Paris, Picard], 1891, in-8, 16 p.

3. Alletz. Poids et Mesures dans « Dictionnaire de Police moderne ».

4. Anger (J.-M.). Monographie de la Balance Roberval. Théorie, construction, réglage et vérification à l'usage des Vérificateurs et des Balanciers (Dinan, V. Peigné, 1906), in-8, 58 p., 7 planches.

5. — Une controverse sur la Balance Roberval. Notre réponse aux « Notes sur divers instruments de pesage » de M. Lucciardi (Dinan, 30 janvier 1907), in-8, 21 p.

6. — La monographie de la Balance Roberval devant la critique (Dinan, V. Peigné, 1909), in-8, 50 p.

7. — La monographie de la Balance Roberval devant la critique (2e fascicule) (Dinan, V. Peigné, 1912), in-8, 28 p.

8. Arbigny (Le Page d'). Théorie du nouveau système des Poids et Mesures, appliquée aux opérations monétaires et de l'orfèvrerie, à l'alliage, à l'affinage, la marque d'or et d'argent, l'argue (Paris, Desveux, 1806), in-4, 110 p.

9. Arbois de Jubainville (d'). La mesure gauloise « Candetum » (*Acad. des Inscr. et B.-L.*, *Comptes rendus*, 1903, p. 329).

10. Armagnat (H.). Instruments et méthodes de mesures électriques industrielles (Paris, Gauthier-Villars, 1902), in-8, 614 p., fig.

11. Aubry (citoyen). Nouvelles mesures républicaines. Lettre du citoyen Aubry, géomètre et libraire, au représentant du peuple Prieur (de la Côte-d'Or), sur la nécessité de restreindre la nomenclature des nouvelles mesures à seize mots et de mettre le gramme à la place du kilogramme (Paris, s. d.) In-8, 8 p.

12. — Le comparateur facile, à l'usage des citoyens peu familiarisés aux nouvelles mesures de la République Française (Paris, an VI). In-8, 19 p.

13. — (géomètre). Au Conseil des Anciens, sur la proposition qu'il fait d'exécuter dans le plus bref délai le système des nouvelles mesures sans qu'il en coûte au gouvernement la moindre somme pour leur fabrication (Paris, s. d. [an VII]). In-8, 4 p.

14. — Nouvelles mesures républicaines. Double question à résoudre [Questions de nomenclature] (Paris, s. d. [an VIII]). In-8, 4 p.

15. — Quatrième mémoire du citoyen Aubry sur les nouvelles mesures (Paris, s. d. [an VIII]). In-8, 12 p.

16. — Cinquième mémoire du citoyen Aubry sur les nouvelles mesures (Paris, s. d. [an VIII]). In-8, 12 p.

17. AUDOIN (Ed.). Le muid de Charlemagne (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscr. et B.-L.*, séance du 4 octobre 1918).

18. AURÈS (Auguste). De la lieue gauloise, du pas et du pied gaulois (*Revue des Sociétés savantes des départements*, 3e série, t. IV, année 1864, p. 446, ou tirage à part, Paris, 1865).

19. — Note sur le système métrique des Gaulois (Rapport à la commission de la topographie des Gaules.) (Paris, Didier, 1866, in-8, 20 p. ou *Revue archéologique*, nouvelle série, 7e année, 1866, XIVe vol., p. 183).

20. — Sur un étalon du pied gaulois (*Mém. de l'Acad. du Gard*, Ve série. tome VII, 1866-67, p. 109). Cf. *Mém. lus à la Sorbonne en* 1867. Archéologie.

21. — Étude au point de vue de la métrologie gauloise des dimensions de trois inscriptions antiques (*Mém. de l'Acad. du Gard*, Ve série, tome VII, 1867-68, p. 57 à 71), ou à part : Nîmes, Clavel, Ballivet et Cie, 1868, in-4, 32 p., 7 pl.

22. — Étude des dimensions du chapiteau gallo-grec du musée de Nîmes et détermination du pied gaulois (*Revue des Sociétés savantes des départements*, 1868, 1re sem., p. 361).

23. — Étude, au point de vue de la métrologie gauloise, des dimensions de quelques monuments de l'antiquité celtique et gallo-romaine (Même ouvrage, p. 363).

24. — Métrologie gauloise. Détermination du pied gaulois déduite des mesures prises sur les murailles de Mursens, sur l'inscription de la Chapelle-Blanche et sur le bas-relief de Labège (*Mém. de l'Acad. du Gard*, 1868-69, Ve série, t. IX, p. 78), ou : Nîmes, Clavel, Ballivet et Cie, 1870, in-4, 70 p., 4 pl.

25. — Le système métrique des Gaulois (*Comptes rendus de la Société française de num. et d'archéologie*, 1869, p. 202 à 307).

26. — Dimensions des murs de l'enceinte gauloise de Bibracte (*Revue archéologique*, nouvelle série, 11e année, 1870, XXIe vol., p. 263, et XXIIe vol., p. 73).

27. — Encore le pied gaulois. Restitution d'une inscription antique du musée de Nîmes (*Mém. de l'Acad. du Gard*, VIIe série, tome I, année 1878, p. 1), ou : Nîmes, Clavel, Ballivet et Cie, 1879, in-8, 32 p., 1 pl.

28. AVENEL (Vte G. D'). Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées et de tous les prix en général, depuis l'an 1200 jusqu'en 1800 (Paris, 1894-1912), 6 vol. in-4.

29. BABELON (Ernest). Poids monétaires donnés à la Bibliothèque

nationale par M. Jules Rouyer (*Revue numismatique*, 1895, p. 108 à 114).

30. Baillehache (R. de). La fixation des unités par voie législative (*Revue générale des sciences*, 15 janvier 1913, p. 17 à 27).

31. — A propos du projet de loi sur les unités de mesure (*La Technique moderne* du 15 mai 1914, p. 369 à 375).

32. Bailly (L.). Application définitive des principes du système métrique décimal aux questions concernant la mesure des angles, la mesure du temps et le calendrier. Paris, 1890, in-8.

33. Barbe (Ferdinand). Manuel technique et pratique du service des compteurs à gaz (compteurs de consommation). Paris, Bibliothèque pratique du gaz et de l'électricité, 1911 ; in-8, 148 p.

34. Barbier de Montault (Mgr X.). Mesures et boisseaux (*Bulletin Monumental*, 5e série, t. II, 1874, p. 603 à 617, planche).

35. Barbillion (Louis). Les compteurs électriques. Paris, Gauthier-Villars, 1910 ; in-8, vii-226 p. et figures.

36. Barny de Romanet. Mesures itinéraires. Paris, 1769.

37. Barny de Romanet (J.-B.). Traité historique des poids et mesures et de la vérification depuis Charlemagne jusqu'à nos jours. Paris, Hachette, 1863, in-8.

38. Barré. Mémoire concernant une nouvelle balance hydrostatique. Rapport de MM. Poullet, Delisle, de Tristan et Jallon sur ce mémoire (*Bull. de la Soc. des Sc. physiques, médicales et d'agriculture d'Orléans*, t. V, 1812, p. 62).

39. — Réponse à M. Mérimée, secrétaire de la Société d'encouragement (Balance hydrostatique) (Même publication, t. VI, 1813, p. 41). [Voir : Mérimée, no 310.]

40. Barrême (François). Le livre facile pour apprendre l'arithmétique sans maître, augmenté du Traité d'arithmétique, nécessaire à l'Arpentage et au Toisé, et de la Méthode de mesurer toute sorte de terrein, tel qu'il puisse être. Paris, David, 1741.

41. Barry (Edward). Poids inscrits des villes du Midi de la France (Lettre au Directeur de la Revue de l'Académie de Toulouse, du 16 mars 1858) (*Rev. Acad. de Toulouse*, avril 1858, in-8).

42. — Poids faux des villes du Midi de la France (*Revue numismatique*, 1865, p. 130).

43. — Notes pour servir à l'histoire de la stathmétique en France aux époques barbare et féodale (*Mém. lus en Sorbonne*, 1867, p. 143 et suiv.).

44. Bassot (Général). Note historique sur la fondation du Système métrique (Annuaire du Bureau des longitudes, 1901).

45. Bazaine. Cours de stéréométrie appliquée au jaugeage assujetti au Système métrique. Paris, Firmin-Didot, 1806 ; in-8, 190 p., pl.

46. Beauchet-Filleau et Delayant. Mesures de capacité en pierre (*Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1872, p. 124 et 125).

47. Béguin (L.). Essai sur la détermination de la capacité des ton-

neaux (*Soc. agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, 8e volume, 1851, p. 33).

48. Bellet (Daniel). L'addimètre ; un curieux appareil pour les petites mesures (*La Science pour Tous*, n° 14 du 14 février 1909, p. 4).

49. — Un nouveau micromètre (Même publication, n° 18 du 14 mars 1909, p. 10).

50. Belmont (P.). Petit traité du Système métrique. Paris, Hachette, in-16.

51. Benet (Armand). Notes sur la contenance des mesures et la valeur des monnaies, d'après les annales de Laborier, compilateur du XVIIIe siècle (*Séance du 4 novembre 1884 ; Section d'Histoire et de Philologie du Comité des Travaux historiques et scientifiques).*

52. Benoit. Le système métrique français. Guide théorique et pratique de l'acheteur et du vendeur. Paris, 1858.

53. Benoit (J.-René). Construction d'étalons prototypes de l'ohm légal. Paris, Veuve Ch. Dunod, 1884 ; in-8, 32 p.

54. — Construction des étalons prototypes de résistance électrique au Ministère des Postes et Télégraphes. Paris, Gauthier-Villars, 1885, in-4.

55. Beyerlé et Arbigny (d'). Notions élémentaires sur le nouveau système des poids et mesures en matière d'orfèvrerie. Paris, in-4.

56. Bezout. Cours de mathématiques à l'usage de la marine et de l'artillerie. 4e édition revue et augmentée par F. Peyrard. 1re partie : Arithmétique ; Nouvelles mesures. Paris, 1808, in-8.

57. Bigourdan (G.). Le système métrique des poids et mesures ; son établissement et sa propagation graduelle avec l'histoire des opérations qui ont servi à déterminer le mètre et le kilogramme. Paris, Gauthier-Villars, 1901 ; in-8, 458 p.

58. Bioche. Poids et Mesures, dans « Dictionnaire des Justices de paix et de simple police ».

59. Blancard (Louis). La pile de Charlemagne. Étude sur l'origine et les poids des deniers neufs et de la livre de Charlemagne. (*Ann. de la Soc. franç. de numismatique et d'archéologie*, 1887, p. 595 à 638.)

60. — L'origine du marc. (Même publication, 1888, p. 228 et 229.)

61. — La livre de Charlemagne d'après le « caroli pondus » du musée Kircher. (Même publication, 1889, p. 169 à 176.)

62. — La réforme monétaire de saint Louis (*Mém. de l'Acad. des Sc., B.-L. et Arts de Marseille*, 1888-92, p. 517).

63. — Sur les livres de Marseille et d'Avignon et les marcs de ces villes et de Provence. (Même publication, 1896-99, p. 401.)

64. — De l'apparition du grain de 6912 à la livre de 12 onces (*Ann. Soc. franç. de num. et d'archéol.*, 1898, p. 559).

65. — Rapport sur une notice de M. F. Hucher, concernant le Trésor de Vallon, suivi de la détermination de poids des marcs de Normandie,

de Guingamp, d'Angers, de Châteaudun, de Vendôme et du Perche, tirée d'une ordonnance fiscale de 1204. Marseille, s. d. ; in-8, 14 p.

66. BLANCHE. Poids et Mesures, dans « Dictionnaire général de l'Administration française ».

67. BLANCHET (Adrien). Poids du midi, dans « Numismatique du moyen âge et moderne » (Manuels Roret), tome II, p. 472 à 489, 1890 : in-16.

68. — Balances et poids monétaires (*Rev. numism.*, 1900, p. 439 à 448, fig., reproduit dans « Études de numismatique », t. II, p. 243 à 252, 1901).

69. — Un nouveau type de poids monétaire. (*P. V. de la Soc. franç. de numism.*, 1905, p. L et LI, repr. dans « Mémoires et Notes de numismatique », p. 180 et 181, 1909.)

70. BLETON (A.). Un précurseur lyonnais du système métrique : Gabriel Mouton. (*Revue du Lyonnais*, 5e série, t. XXV, 1898, p. 123.) [Voir : Mouton (Abbé G.), ci-après : Ouvrages en « langue latine ».]

71. BLOCK (Maurice). Poids et Mesures, dans « Dictionnaire de l'Administration française ».

72. BLONDEL (A.). Sur le projet de loi du système d'unités de mesure (*La Technique Moderne*, 1er avril 1914, p. 269 à 271).

73. BOIZARD (J.). Traité des monoyes, de leurs circonstances et dépendances. Nouvelle édition [1re partie : chap. XXVI, Des anciens poids de marc de France, etc., p. 248 à 264.] Paris, Jacques Le Febvre, 1711, 2 vol. in-16.

74. BONAMY (Pierre-Nicolas). Réflexions sur l'évaluation de nos monnaies et de nos mesures. (*Rec. de l'Acad. des Inscr. et belles-lettres*, tome XXXII, p. 787, Paris, 1768.)

75. BONNE (R.). Principes sur les mesures en longueur et en capacité, sur les poids et les monnaies, dépendant du mouvement des astres principaux et de la grandeur de la terre. Ouvrage présenté à l'Assemblée Nationale, Paris, 1790 ; in-8, XVI-88 p., fig.

76. BONNEAU (Et.). Arithmétique décimale à l'usage des employés, applicable à tout système décimal quelles que soient les dénominations données à chaque genre de mesure. Ouvrage augmenté par P. Périaux. Tableaux comparatifs. Rouen, an VIII ; in-8, IV-48 p.

77. — Cours pratique de calcul décimal applicable à la conversion des mesures anciennes ou nouvelles, des toises en mètres et tarif du produit des revenus par mois et par jour (3 tableaux). Paris, Imprim. de la République, an IX.

78. BONNEAU (J.-A.). Instruments de pesage à systèmes articulés. 1re partie : Balances Roberval. Paris, Gauthier-Villars ; Niort, G. Clouzot, 1908 ; in-8, 188 p., fig.

79. — Sur quelques théories de la Balance Roberval. Niort, G. Clouzot, 1909 ; in-8, 35 p.

80. — Instruments de pesage à libre suspension. Théorie générale. Paris, Gauthier-Villars ; Niort, G. Clouzot, 1911 ; in-8, 142 p.

81. — Instruments de pesage à systèmes articulés. Théorie générale. Paris, Gauthier-Villars ; Niort, G. Clouzot, 1913 ; in-8, 72 p., fig.

82. Bossut (A.-J.-F.). Adresse à l'Assemblée nationale sur les préalables à la pratique d'une seule mesure en ce qui est relatif aux terrains. Paris, 1791 ; in-4, 28 p.

83. Bost. Poids et Mesures, dans « Encyclopédie des Juges de paix ».

84. Bourg (Antoine Du). Étude sur les coutumes communales du sud-ouest de la France. [§ 6. Mesures légales.] Paris, Librairie de la Société bibliographique, s. d.

85. Bourgeois. Manuel des Poids et Mesures. Paris, 1892, 2 vol.

86. Bourges (Martin). Problèmes et rapports donnés aux examens d'admission à l'emploi de vérificateur-adjoint des poids et mesures depuis 1873. Saint-Marcellin, Ateliers graphiques du Sud-Est, 1900 ; in-8.

87. Bourguignon. Poids et Mesures, dans « Dictionnaire raisonné des lois pénales ».

88. Boutaric (Edgar). Des poids et mesures au XIVe siècle. I. Tentative de Philippe le Long pour établir l'unité de poids et mesures (1321). II. Tableaux officiels comparatifs des mesures de capacité usitées en France vers 1330 (*Rev. des Soc. savantes des départements*, 2e série, t. III, mars 1860, p. 317 à 341).

89. Bovy (H.). L'omnium commercial, manufacturier et agricole. Jurisprudence des poids et mesures, p. 1 à 24 ; 3e partie. Poids et Mesures (p. 225 à 290). 4e édition. Paris, Dauvin et Fontaine, s. d. ; in-8, 399 p., 2 pl.

90. Boyer (Jacques). Une nouvelle balance de précision à pesées rapides de M. Collot (*Je m'instruis* et *La Science pour Tous*, 1910, p. 135).

91. Breghot du Lut. Sur l'institution des nouveaux poids et mesures et sur leurs dénominations. Lettre de M. Berchoux ; remarques grammaticales (*Arch. hist. et stat. du dép. du Rhône ;* Commission de statistique, t. IV, p. 407, Lyon, 1826).

92. Brequin (Colonel). Sur la nouvelle balance placée par M. Magalhaens dans une des cours de l'hôtel d'Aremberg à Bruxelles en février 1774. (*Journal de Physique*, 1773, tome IV, p. 333 à 335, 1 pl.) [Voir n° 290.]

93. Brillat, Binot et Pelletier (Mémoire des citoyens) nommés pour administrer les bureaux de Poids public du département de la Seine, sur le rapport fait par le représentant Pérès (de la Haute-Garonne), relatif aux peseurs publics et aux moyens de propager le système métrique. Paris, Bailleul, s. d. ; in-4, 30 p.

94. Brisson, Legendre et Guyton de Morteau. Rapport sur le



travail du platine pour les étalons des Poids et Mesures, lu le 11 vendémiaire an X [3 octobre 1801]. (Institut, Classe des sciences physiques et mathématiques.)

95. Brisson (Mathurin-Jacques). Mémoire sur l'unification des poids et mesures (Rentrée publique du 14 avril 1790, Académie des sciences).

96. — Instruction sur les nouveaux poids et mesures. Paris, 1799, in-8.

97. — Réduction des mesures et poids anciens en mesures et poids nouveaux et des mesures et poids nouveaux en mesures et poids anciens. Paris, an VII ; in-24, 74 p. — Autre édition, Paris, an VII ; in-8, 130 p.

98. Broc et Lavenas. Nouveau code des poids et mesures. Paris, 1834.

99. Brunet (R.). Manuel de tonnellerie. [Noms et contenances des futailles courantes, p. 119 et 120 ; Le jaugeage des futailles, p. 123 à 133.] Paris, J.-B. Baillière, 1925 ; in-15, 284 p.

100. *Bulletin des Poids et Mesures*. Édité par les ateliers graphiques du Sud-Est à Saint-Marcellin (Isère). 14 années in-8, 1901-1914.

101. Burguburu (Paul). Vieux poids, vieilles mesures (*Bull. de la Soc. de Borda*, Dax, 1922, p. xxi, 75 à 78).

102. — Poids de différentes villes du midi de la France. (Même publication, 1922, p. xxi et 78 ; 1923, p. xxi.)

103. — Poids anciens des villes de France (*Revue des Musées et collections archéol.*, n° 1, mai-juin 1925, p. 14 et 15).

104. Burnier. Sur le pied gaulois. (*Bull. de la Soc. vaudoise des Sc. naturelles*, 1873-74, t. XII, p. 186.)

105. Camus (Ch.-Ét.-Louis). Sur un instrument propre à jauger les tonneaux qui servent à contenir des liqueurs. (*Mém. de l'Acad. des Sciences*, 1741, p. 385 à 402, 1 pl.)

106. Carnot (Lazare-Nicolas-Marguerite). Géométrie de position à l'usage de ceux qui se destinent à mesurer les terrains, 1803.

107. Carpentier (J.). Une balance de précision de l'ingénieur Collot. (*Acad. des Sciences*, Séance du 10 janvier 1910.)

108. Carporzen (A.). Poids public. Oran, 1877, in-16.

109. Carré (Louis). Méthode pour la mesure des surfaces, la dimension des solides, leur centre de pesanteur, de persécution et d'oscillation. Paris, 1700 ; in-4, pl.

110. Cartier (Ét.). Lettres sur l'histoire monétaire de France. [VIII. Établissement du système décimal.] *Rev. Numism.*, 1841, p. 127.

111. Castille (J.-B.). Traité sur le nouveau système des poids et mesures, etc. Paris-Poitiers, an IX, in-8.

112. Cauly (Em.). La lieue gauloise, mesure itinéraire. (*Ass. franc. pour l'avancement des Sciences*, 40e session, Dijon, 1911 ; Compte rendu p. 146.)

113. Caumont (A. de). Sur d'anciennes mesures en pierre. (*Congrès rchéol. de F rance*, 1862, p. 249 à 251.)

114. Chabanon. Manuel des nouveaux poids ou Instruction sur la théorie et sur l'usage journalier des nouveaux poids, mise à la portée des marchands détaillans et des habitans de la campagne. Clermont, Landriot, an XIII (1804), in-8, 74 p.

115. Chabouillet (A.). Lettre à M. l'éditeur de la Revue archéologique sur quelques poids de ville du Midi de la France. (*Rev. archéol.*, XIe année, 1854, p. 115, pl. 234 ; et à part : Paris, Leleux, 1854 ; in-8, 6 p., pl.)

116. — Notes sur deux poids monétaires italiens et poids français. (*Rev. des Soc. savantes des départements*, 6e série, t. VI, 1877, p. 86 à 97.)

117. Chailan. Le Rhytolomètre. Tableau général des mesures. Paris, Guillaumin, s. d. ; in-12.

118. Chassebras (Gabriel). Poids original de France surnommé « Poids de Marc ». Paris, Mabre-Cramoisy, 1684 ; in-4, 14 p.

119. Chaudruc de Crazannes (Baron). Poids en usage dans quelques villes du Midi de la France (*Revue archéol.*, t. V, 1848, p. 737, pl. ; t. VII, 1850, p. 202, pl. ; t. IX, 1852, p. 15, pl., et p. 441, pl. ; t. XI, 1854, p. 187 ; t. XII, 1855, p. 611, pl. ; t. XIII, 1856, p. 307, pl. ; t. XIV, 1857, p. 22, pl.).

120. — Poids du midi de la France. (*Rev. Belge de Numism.*, 1853, p. 418.)

121. Chaumat (H.). Le projet de loi sur les unités de mesure. (*La Technique moderne* du 1er janvier 1914, p. 13 à 21.)

122. — Un projet de loi sur un système d'unités de mesure qui respecte le système métrique et la règle décimale. (Même publication, 1er février 1914, p. 85 à 90.)

123. — Sur le projet de loi du système d'unités de mesures. Réponse à M. Blondet. (Même publication, 1er avril 1914, p. 271 et 272.)

124. Chauvin (Léon). Histoire du Mètre, d'après les travaux et rapports de Delambre, Méchain, Van Swinden, etc. Limoges, 1901, in-8.

125. Clarmorgan. La fabrique de la jauge ou diapason. Mesure particulière avec l'aide de laquelle on peut trouver combien un vaisseau circulaire contient en soy de mesures usitées au lieu, villes ou pays, ou ledit diapason ou jauge a esté fabriquée et composée. Paris, 1653 ; in-4, 18 p.

126. Clémenceau (E.). Recueil d'arrêts et de décisions du Conseil d'État et de la Cour de Cassation, de différentes Cours d'appel sur le Service des Poids et Mesures et l'Infidélité dans le débit de marchandises qui se vendent au poids et à la mesure. Nîmes, Maleville, 1905 ; in-8, 666 p.

127. — Recueil d'arrêts sur le fond et sur la forme des procès-verbaux en général. Nîmes, Maleville, 1906 ; in-8, 190 p.

128. — Le service des poids et mesures en France à travers les siècles. Saint-Marcellin (Isère), Ateliers graphiques du Sud-Est, 1909; in-8, 225 p.

129. — Guide des assujettis à la vérification des poids et mesures. Narbonne, Canal et Sire, 1909 ; in-16, 32 p.

130. Cochet (Abbé). Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes [balances trouvées dans ces sépultures, p. 184 et 185]. Paris, Derache et Didron, 1857 ; in-8.

131. Cointeraux. L'arithmétique républicaine ou le calcul décimal. Paris, Fuchs, s. d. ; in-8, 112 p., 14 tables.

132. — Méthode familière pour apprendre en peu de tems les nouveaux poids et les nouvelles mesures républicaines. Paris, Fuchs, s. d. ; in-8, 31 p., 1 pl.

133. Colenne. Le système octaval ou la numération et les poids et mesures réformés. Paris, 1845 ; in-8.

134. Collin. Manuel des vérificateurs des Poids et Mesures. Paris, P. Dupont, 1875 ; in-8.

135. Constans. Traité de la Cour des monnoyes. Paris, 1658, gr. in-folio.

136. Courajod (Louis). Observations sur « La pile de Charlemagne » de M. Blancard [n° 59] (*Bull. philologique et hist. du Com. des Trav. hist. et sc.*, 1887 ; Séance du 1er juin, p. 330).

137. Coutelas (F.-C.). Traité spécial sur la théorie, la construction et la vérification des instruments de pesage. Laon, Oyon, 1862 ; in-8.

138. Crémazy. Mémoire à MM. les Sénateurs et les Députés de la Réunion sur les 50 pas géométriques. Saint-Denis (Réunion), 1882.

149. Cumont (G.). Pièces rares ou inédites ; déneral d'une monnaie de Louis XIII par Briot. (*Rev. Belge de Numism.*, 1896, p. 195 et 196, pl.)

140. Curie (P.). Instruments de mesure. Sur une balance de précision apériodique et à lecture directe des derniers poids. (*Acad. des Sciences*, séance du 1er avril 1889, C.-R., p. 663.)

141. Daleau (F.). Pied-de-Roi en ivoire monté en argent. (*Soc. archéol. de Bordeaux*, t. XXIII, p. 337, Bordeaux, 1898.)

142. Dalloz. Poids et Mesures, dans « Dictionnaire pratique de droit ». Paris, Dalloz, 2 vol. in-4.

143. Dausse (Christophe) et Tremblay (P.). Systèmes nouveaux des poids et mesures. Grenoble, Baratier, 1823 ; in-16.

144. Debrun (E.). Traité d'arithmétique théorique et pratique, renfermant des théories, etc... ; le système des mesures nouvelles avec leurs comparaisons aux mesures anciennes et réciproquement. Charleville, L'Huyer et Cie, 1837.

145. Decourdemanche (J.-A.). Les poids carolingiens ; origines orientales et méditerranéennes (*Rev. Numism.*, 1912, p. 372 à 389 et p. 530 à 555).

146. — Traité pratique des poids du moyen âge. Paris, Leroux, 1915 ; in-8, 116 p.

147. Def[aucompret] (Aug.-J.-B.). Tarif comparé du prix des glaces,

dans lequel on trouve la différence des anciens prix et des anciennes mesures, avec les nouvelles dénominations des prix et mesures républicaines analogues. Paris, Favre, an XI ; in-16.

148. Delamare ou De La Mare (Nicolas). Traité de la Police où l'on trouve l'histoire de son établissement, les fonctions et les prérogatives de ses magistrats ; toutes les loix et tous les réglemens qui la concernent [Nombreux et précieux renseignements historiques sur les Poids et Mesures]. 4 vol. in-folio avec plusieurs plans de Paris. (1er vol., Paris, Jean et Pierre Cot, 1705 ; 2e vol., Paris, Pierre Cot, 1710 ; 3e vol., Paris, Michel Brunet, 1719 ; 4e vol., terminé par Le Cler-du-Brillet, Paris, Jean-Fr. Hérissant, 1738.)

149. Delayant (L.). Mesure de capacité en pierre avec inscription du xviiie siècle. (*Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1872, p. 144.)

150. Deloche (Maximin). Description d'un poids de l'époque carolingienne ; ses rapports avec l'ancienne livre romaine. (*Acad. des Inscr. et belles-lettres*, séances de l'année 1885, *Comptes rendus*, 4e série, t. XIII, p. 54 à 59, 1 pl.)

151. Demartial (G.). Les cinquante pas géométriques aux colonies Paris, 1897.

152. Denis-Lagarde (Augustin). Poids monétaire du temps de Henri II (*Bull. de la Soc. acad. de Brest*, tome II, 1861-62, p. 346 à 348).

153. Deschamps de Pas (L.). Note sur quelques poids monétaires (se rapportant à l'ordonnance de Philippe le Beau de 1499). (*Rev. Numism.*, 1863, p. 270 à 287, pl. xiv et xv.)

154. Desnanot. Observations sur les leviers auxquels on rapporte la construction et la vérification des balances et des romaines (*Annales scientifiques, industrielles et statistiques de l'Auvergne*, t. XXVI, 1853, p. 273 à 292).

155. Desnoyers (Abbé). Nouveaux objets trouvés dans la Loire. [226 poids.] (*Mém. de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, t. XV, 1876.)

157. Despois (Eugène). Le vandalisme révolutionnaire. Fondations littéraires, scientifiques et artistiques de la Convention. [Création du Système métrique, p. 257 à 261.] (5e édition.) Paris, Alcan, 1897 ; in-8.

157. Devilleneuve, Massé et Dutruc. Poids et Mesures, dans « Dictionnaire du Contentieux ».

158. Devilliers (Citoyen). Instruction sur les mesures déduites de la grandeur de la terre et sur les calculs relatifs à leur division décimale. Orléans, s. d. [an VII], in-8, fig.

159. Dieudonné (Adolphe). Métrologie médiévale. (*Rev. Numism.*, 1911, p. 373 et p. 464.)

160. — Le prix du marc et le rapport du denier au gros. (*Le Moyen Age*, juillet-août 1912, p. 301 à 313 ; cf. *Rev. Numism.*, 1913, p. 563.)

161. — Le prix du marc et le rapport du denier au gros. Réponse à M. Borelli de Serres. (*Le Moyen Age*, mars-avril 1913, p. 107 à 129.)

162. — Notes sur les poids de Briot. (*Procès-verbaux de la Soc. franç. de numism.*, 1918, p. LVI et LVII.)

163. — Note sur les poids d'esterlin. (*Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1918, p. 236-239.)

164. — Les poids du moyen âge et la numismatique d'après une étude publiée en 1906. (*Le Moyen Age*, 2e série, t. XXII, mai-août 1920, p. 157 à 178 ; ou à part, Paris, Champion, 1920 ; in-8, 24 p.)

165. — Quelques hypothèses sur le sou de quarante deniers et le sou de douze deniers. (*Rev. Belge de Numism.*, 1920, p. 11.)

166. — Métrologie du Bas-Empire et des Mérovingiens, à propos d'un article récent. (*Rev. Belge de Numism.*, 1923, p. 121 à 127.)

167. — Manuel des poids monétaires. Paris, Florange et Ciani, 1925 ; in-8, VII-184, p., 16 pl.

168. DILLON. Rapport du 21 prairial an V [9 juin 1797] au Conseil des Poids et Mesures sur la vérification de la pile de 50 marcs dite « La Pile de Charlemagne », dans « Métrologies constitutionnelle et primitive » de Lesparat, tome I, p. 100.

169. DROUET. Poids monétaire ou dénéral. (*Bull. de la Comm. des antiquités de la Seine-Inférieure*, t. XI, 1897 à 1899, p. 21.)

170. DUBOIS (A.-Léonce). Code des Poids et Mesures annoté des Circulaires ministérielles, des Arrêts de la Cour de cassation, de renvois et d'observations ; précédé d'un tableau synoptique de la législation, suivi d'un complément concernant les dispositions répressives. Draguignan, Olivier Joulian, 1897 ; in-8, 302 p.

171. — Manuel de Police judiciaire à l'usage des Vérificateurs des Poids et Mesures. Uzès, Malige, 1907 ; in-8, 118 p.

172. DUCHALAIS (Ad.). Poids de l'aureus romain dans la Gaule (solidus gallicus). (*Rev. Numism.*, 1840, p. 261.)

173. DUFOUR-BRUNET. De la réserve domaniale dite des « Pas géométriques » à la Réunion. (*Bull. de la Soc. des sciences et arts de l'île de la Réunion*, 1880, p. 10 à 201.)

174. DUGUÉ (J.-Henri). Instruction sur les nouvelles mesures et sur le calcul décimal. Le Mans, an X ; in-8, 48 p.

175. DUJOUR. Les ponts à bascule dans l'exploitation des chemins de fer. Types en usage sur lá Cie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée. Paris, Dunod et Pinat, 1891 ; in-4, 20 p., 3 pl.

176. DUPRÉ DE RETONFEY. Machine pour mesurer les distances. Rapport de MM. Gardeur Le Brun, Le Payen et Gourdain. (*Soc. des Sc. et des arts de Metz*, 1773.)

177. DUPRÉ DE SAINT-MAUR (Nicolas-François). Essai sur les monnoies ou réflexions sur le rapport entre l'argent et les denrées. Paris, 1746, in-4.

178. — Recherches sur la valeur des monnoies et sur le prix des grains avant et après le concile de Francfort. Paris, 1762 ; in-12, 389 p.

179. Dupuy (Louis). Sur les moyens de transmettre à la postérité la connoissance de nos poids et de nos mesures. (*Acad. des Inscr. et belles-lettres*, tome XXIX, 1764, p. 312.)

180. Échelles graphiques à l'usage des marchands..., pour la comparaison de l'aune avec le mètre, construites en exécution de l'art. 19 de la loi du 18 germinal an III. Paris, Belin, an VIII ; 1 feuille in-folio.

181. [Estarac.] Instruction sur le nouveau système des poids et mesures, contenant la nomenclature des nouveaux poids et des nouvelles mesures de toute espèce, leurs rapports avec les poids et les mesures anciennes correspondantes, leurs valeurs respectives et des méthodes simples et faciles de faire tous les calculs et toutes les comparaisons que peuvent exiger les besoins du commerce. Paris, s. d. [an IX], in-8.

182. Estienne (Charles) et Liébault (Jean). L'Agriculture ou Maison Rustique. Dernière édition, revue et augmentée de diverses curiositez dignes de remarque, plus la fabrique et usage de la junge ou diapason, très nécessaire pour sçavoir juger ce que tient un vaisseau, suivant la mesure de quel lieu, ville ou païs que ce soit [ce qui intéresse les mesures est aux pages 691-709 et est accompagné de figures]. Lyon, Rigaud et Borde, 1637 ; in-4.

183. Exposition universelle de 1867. Catalogue général. Histoire du travail. [Poids et Mesures : Poids inscrits ou armoriés des villes du midi de la France (collection E. Barry de Toulouse) ; Mesures de Toulouse, de Chartres, de Lillebonne, de Lorris près d'Orléans.] Paris, 1867, in-16.

184. Exposition universelle de 1900. Musée rétrospectif de la classe 15 (Instruments de précision). Rapport du Comité d'installation [sur les Poids et Mesures, p. 42 et 43]. Saint-Cloud, impr. Belin, s. d. [1905] ; in-4, 52 p. et fig.

185. Favard de Langlade. Poids et Mesures, dans « Répertoire de la législation du notariat ».

186. Fayolle et Collot. Nouveau modèle de balance de précision (*Association franç. pour l'avancement des sciences*, 41e session, 1912, C.-R., p. 86.)

187. Fichter (M.-R.). Les compteurs d'électricité. Paris, Dunod, 1920 ; in-8, 229 p., fig.

188. Fontanelle et Teyssèdre. Nouveau manuel d'arithmétique, contenant des tables des poids et mesures. Paris, Huzard, 1836.

189. Fontanon (Antoine). Les Édits et ordonnances des roys de France depuis saint Louis. Paris, 1535, in-folio.

190. Fourché. Description et usage d'une romaine à queue oscillante inventée par M. Fourché, balancier à Paris. (*Soc. des Inventions et Découvertes*, 1805.)

191. Frécine et Loysel. Précis historique sur l'uniformité des poids et mesures, suivi de deux projets de décrets et de 15 tables propres à

faciliter l'application du système décimal aux poids, aux mesures, aux monnaies et au temps. Paris, Impr. nationale, an II ; in-4, 64 p.

192. Frennelet (H.). Poids et Mesures, dans « Pandectes Françaises », (tome 45, p. 99 à 140).

193. Fréret (Nicolas). Sur les colonnes itinéraires de la France, où les distances sont marquées par le mot levgæ. (*Mém. de littérature tirez des registres de l'Acad. des Inscr. et belles-lettres*, t. XIV, p. 150, 1743.)

194. Freycinet (de). Mémoire sur un choix de nouvelles mesures. Paris, 1887.

195. Gadot (Ad.). Un nouveau mètre. Unité physique essentielle. Les Unités de la force décimales déterminées dans la nature de manière expérimentale physique. Paris, Ducrocq, 1906, in-8.

196. Gaillard (J.-A.). Tables de réduction des anciennes mesures en nouvelles et des nouvelles en anciennes, avec divers documens relatifs au système métrique décrété les 1er août 1793 et 18 germinal an III, à l'usage des administrateurs civils et militaires, des marins, des fournisseurs et de tous les citoyens de la République Française. Le Havre, an VII ; in-4, 35 p.

197. Gaillardie (D.-Louis). Poids anciens des villes de France. Paris, Ch. Mendel, 1898 ; in-4, 33 p., 57 pl.

198. Gardès (Louis). Pourquoi le gramme a-t-il été choisi comme unité de poids de préférence au kilogramme ? (*Ass. franç. pour l'avancement des sciences*, 43e session, 1914, C.-R., p. 243.)

199. Garnier (Joseph). Traité des mesures métriques (mesures, poids, monnaies). Exposé succinct et complet du système français, métrique et décimal, avec une notice historique. Paris, 1858 ; in-18, fig.

200. Garrault (François). Sommaire des édicts et ordonnances royaux concernans l'Institution et Juridiction de la Cour souveraine des Monnoyes : Comme aussi des Officiers particuliers d'icelle, asçavoir : les Généraux Provinciaux, Prévosts, Procureurs du Roy, Greffiers, Maistres, Cardes, Côtregardes, Tailleurs, Essayeurs et Changeurs et de leurs Privilèges. Ensemble les Ordonnances servans de statuts aux Mestiers d'Orfèvres, Joyalliers, Affineurs, Tireurs, Escacheurs, Batteurs d'or et d'argent et autres respondans et justiciables de ladite Cour des Monnoyes [Changeurs : Titre XXIII, p. 69 à 75 ; Balanciers : Titre XXXIV, p. 90 à 101]. Paris, Mettayer, 1532 ; in-16, 104 p.

201. Gattey (François). Éléments du nouveau système métrique suivis des Tables de rapports des anciennes mesures agraires avec les nouvelles. Paris, Bailly ou Rondonneau, an X (1801) ; in-8, 219 p.

202. — Tables de réduction des anciens poids et mesures en nouveaux et réciproquement à l'usage des pharmaciens. Paris, 1801 ; in-16, 36 p.

203. Gattey (François). Avis instructif sur l'usage des nouveaux poids. Paris, an XI ; in-8, 61 p. — 2e édition ; Paris, an XIII, in-8, 66 p.

204. — Tables des rapports des anciennes mesures agraires avec les nouvelles. 2e édition. Paris, 1810, in-8, 284 p. — 3e édition. Paris, 1812 ; in-8, 330 p. pl.) [La 1re édition avait paru en 1801 sous le titre « Éléments du nouveau système métrique », n° 201 ci-dessus.]

205. Gautier (J.-L.). Raisonnement abrégé du système métrique suivi de tables complètes de conversion des mesures agraires et du mesurage pratique de surface et de cube. Paris, Gauthier-Villars, 1841, in-8.

206. Geoffroy (M.). Dictionnaire [du service] des poids et mesures. Baugé, Dangin, 1907 ; in-8, 523 p.

207. Gérard (Eric). Mesures électriques. 5e édition. Paris, Gauthier-Villars, 1912 ; in-8, vii-750 p., fig.

208. Gerspach (A.). Métrologie. Sur le bâtonnage, ancienne manière de mesurer les tapisseries des Gobelins. (*Acad. des sciences*, Séance du 23 avril 1888, C.-R., p. 1256.)

209. Gilbert (Aurèle). Cours de législation spéciale des poids et mesures de l'École spéciale d'administration. Paris, 4, rue Férou ; in-4, 154 p. (Lithographié.)

210. Gonon (P.-M.). Médaille commémorative de l'établissement du Système métrique et de son usage exclusif, publiée à Lyon par M. Gonon, dessinée et gravée par Marius Penin. Lyon, 1840 ; in-8, 8 p., fig.

211. Gourichon. Code des Poids et Mesures, Paris, 1826.

212. Grimaux (E.). Histoire des sciences. Lavoisier et la Commission des Poids et Mesures. (*Acad. des Sciences*, séance du 15 juin 1886 ; C.-R., p. 1362.)

213. Guérard (Benjamin). Du système monétaire des Francs sous les deux premières races [la livre de Charlemagne]. (*Rev. Numism.*, 1837, p. 406 ; 1838, p. 275.)

214. Guerlin de Guer (E.). Le service des poids et mesures. Paris, Berger-Levrault, 1885 ; in-8, 20 p.

215. Guéroult. Pétition à la Convention nationale. Proposition d'une mesure universelle, étalon devant servir de base à toutes les autres mesures. Paris, Guérin, s. d. in-folio.

216. [Guéroult.] Observations sur la proposition faite par le citoyen Prieur, au nom du Comité d'Instruction publique, de substituer incessamment le nouveau mètre à l'aune. Paris, s. d. ; in-8, 8 p.

217. Guffroy (A.-B.-J.). Avis civique contre un projet liberticide. Au corps législatif et à la Nation Française [contre l'arrêté du 27 brumaire an VII-17 novembre 1798, portant création et établissement de bureaux de poids publics dans toute la France]. Paris, Everat, s. d. ; in-8, 27 p.

218. Guibert (H.). Étude sur les cinquante pas géométriques dans nos colonies. Mayenne, Colin, 1911 ; in-8, 140 p.

219. Guichon de Grandpont. Mémoire sur les inconvénients résul-

tant de la diversité des trémies dans le commerce des céréales. (*Acad. des Sciences*, séance du 26 mai 1862, C.-R., p. 117.)

220. Guilhiermoz (Paul). Note sur les poids du moyen âge (*Biblioth. de l'École des Chartes*, 1906, p. 161 à 233, et 402 à 450) ; et aussi à part. Paris, Picard et fils, 1906 ; in-8.

221. — Remarques diverses sur les poids et mesures du moyen âge. (*Biblioth. de l'École des Chartes*, 1919, p. 5 à 100.)

222. Guillaume (Charles-Édouard). Le cheval-vapeur. (*La Nature* du 13 novembre 1909, p. 382.)

223. — Métrologie et Législation. (*Rev. gén. des sciences* du 15 octobre 1912, p. 733 à 741.)

224. — La question du carat. (*La Nature*, 8 juillet 1905, p. 82 ; 3 novembre 1906, p. 363 ; 2 mai 1908, p. 348 ; 16 septembre 1921, p. 250.)

225. Guillemot (A.). Poids et mesures. Jurisprudence du Conseil d'État et de la Cour de Cassation. Châlons-sur-Marne, 1901 ; in-8, 61 p.

226. — Conseils et Renseignements aux Vérificateurs des Poids et Mesures et aux candidats à l'emploi de Vérificateur [Tome Ier : Conseils, 282 p. ; tome II : Renseignements, 549 p.]. Châlons-sur-Marne, Impr. de l'Union Républicaine, 1901 ; 2 vol. in-8.

227. — Le service des poids et mesures dans les divers États d'Europe, avec un résumé historique sur l'introduction du système métrique. Châlons-sur-Marne, 1902 ; in-8, 131 p.

228. Guillot. Note sur des plateaux de trébuchet. (*Soc. d'agriculture, archéol. et hist. nat. de la Manche*, 1892.)

229. Hartmann (L.). Unification des mesures industrielles. Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1896 ; in-8, 111 p., pl.

230. Henry et Guibourt. Pharmacopée raisonnée. 3e édition. Paris, 1841.

231. Hocquart (E.). Le livre des poids et mesures. Paris, Langlumé, s. d.

232. Hullin (Loys). La réduction des mesures des anciens aux nostres par lesquelles l'on mesure les intervalles des choses. Paris, Hury, 1586, in-8.

233. — Le rapport des poids et monnaies de France et manière de compter et nombrer iceux. Paris, Hury, 1586, in-8.

234. Huvelin (P.). Essai historique sur le droit des marchés et des foires. Paris, Rousseau, 1897 ; in-8.

235. Ibels. Au palais du système métrique. (*Le Pèlerin* du 1er mars 1914, p. 19.)

236. Jacob de Cordemoy (C.). Étude sur les pas géométriques à La Réunion. (*Bull. de la Soc. des sc. et arts de l'île de la Réunion*, 1879, p. 91 à 139.)

237. Jay. Poids et Mesures, dans le « Dictionnaire des Juges de Paix ».

238. Jenniard (E.). Métrologie usuelle ; Petite étude pratique sur la construction et la vérification de la balance Roberval. Vesoul, 1922, in-4. (Lithographié.)

239. *Journal de Physique*. Observations sur une mesure universelle (1780, tome I, p. 59).

240. — Description abrégée d'un instrument propre à mesurer les distances (1788, tome I, p. 95 à 97, pl.).

241. Jurquet (L.). Étude sur la question domaniale au Sénégal et les 50 pas géométriques. Saint-Louis (Sénégal), 1896.

242. Kempe (H.-R.). Traité pratique des mesures électriques. Traduit de l'anglais par H. Berger. Paris, Gauthier-Villars, 1885 ; in-8, 650 p., fig.

243. Kramp. Mémoire sur le jaugeage des navires. (*Mém. de la Soc. des sc., agriculture et arts du Bas-Rhin*, t. I, 1811, p. 301.)

244. Krusper (M. de). Note sur la détermination des petites dépressions de l'étalon des archives. (*Commission intern. du mètre*, Réunion des membres français, 1872-73, Procès-Verbaux. 2e annexe, p. 114 à 116 ; Paris, Impr. nationale, 1873, in-8.)

248. Lacroix (Paul). Mœurs, usages au moyen âge et à l'époque de la Renaissance. [« Mesures », au chapitre du Commerce, p. 282.] Paris, 1877, in-4.

246. Lagout. Faux procédés de mesurage usités dans la pratique. Nouvelles règles justes et simples à proposer. (*Congrès internat. pour l'unification des poids, mesures et monnaies*, tenu à Paris les 2-6 sept. 1878, C.-R., p. 64 à 66. Paris, Impr. nationale, 1880.)

247. Lagoy (Mis de). Description de plusieurs fiertons ou poids monétaires de quelques monnaies d'or françaises (*Rev. Numism.*, 1858, p. 413 à 424, pl.). [Voir no 284.]

268. La Hire (Philippe de). L'école des Arpenteurs. Paris, 1675, in-12.

249. Lallemand (Charles). La question du litre. (*Rev. scientifique* ou Revue rose, 13 juin 1914, p. 737 à 739.)

250. Lambert (Ed.). Deux dénéraux du xiiie siècle. (*Rev. Numism.*, 1862, p. 113 à 116.)

251. Lancelot (Dom Claude). Dissertation sur l'hémine de vin et sur la livre de pain de saint Benoist et des autres anciens religieux. Paris, Savreux, 1667 ; in-16, 350 p.

252. Laplace (Général Mis de). Notice sur le système métrique décimal des poids et mesures. Paris, mai 1864.

253. La Ponce (A. de). Détermination de la « Lieue gauloise » ; Rectification essentielle. (*Bull. de la Soc. archéol. de Touraine*, tome II, 1871-73, p. 157.)

254. Lapparent (H. de). Instruction sur le jaugeage des barriques mise à la portée de tout le monde. Paris, 1880, in-12.

255. Larcanger (Charles). Concordance des poids décimaux avec les

poids de marc, présentée à l'Institut national. Paris, Nicolas et Boutonet, an XI (1802) ; in-8, 90 p. — 2e édition revue et corrigée par Cartier. Paris, 1836 ; in-8, VIII-92 p.

256. LAUR. Manuel de MM. les juges de paix, maires, adjoints, commissaires de police et vérificateurs des poids et mesures. Paris, 1824.

257. LAURENT (G.). Nouveau manuel complet du potier d'étain et de la fabrication des poids et mesures. (Manuel Roret.) Paris, Mulo, 1909 ; in-18, 468 p., fig.

258. LAURENT (Paul). Perfectionnement apporté à l'instrument appelé stadia, pour remplacer la chaîne d'arpenteur dans la mesure des distances. (*Mém. de la Soc. des sc., lettres et arts de Nancy*, 1844, p. 58.)

259. LAURIÈRE (Eusèbe-Jacob de). Ordonnances des rois de France de la 3e race. Ouvrage continué par Secousse. Paris, Impr. royale, 1723 et suiv. ; 12 vol. in-fol. [Voir no 395.]

260. LAVERGNE (Léonce de). Note sur la valeur de la livre tournois sous Henri IV. (*Acad. des sc. morales et politiques*, C.-R., 1866, tome VII de la 5e série, p. 245.)

261. LAVIGNE (G.). Arithmétique décimale ou méthodes nouvelles pour les conversions des anciens poids et mesures en nouveaux et des nouveaux en anciens, des francs en livres tournois et des livres tournois en francs, et instruction sur le système décimal. S. l. [Nantes], 1806 ; in-4, VIII-77 et 5 p.

262. LAVOISIER (Antoine-Laurent). Expériences de Lavoisier et Haüy, du 4 janvier 1793. (Œuvres, tome VI, p. 683.)

263. LE BAS (Ph.). Notice sur les poids et mesures. Paris, 1821 ; in-8, 6 p.

264. LEBLOND (Auguste-Savinien). Sur la fixation d'une mesure et d'un poids. Lu à l'Académie des sciences le 12 mai 1790. Paris, Demonville, 1791 ; in-8, 12 p.

265. — Sur le système monétaire décimal. Mémoire remis au Ministre des finances le 24 nivôse an VI (13 janvier 1798) et présenté par lui à la Commission des finances du Conseil des Cinq-Cents. Paris, s. d. [1798] ; in-8, 19 p.

266. — Cadrans logarithmiques adaptés aux poids et mesures. Paris, 1799, in-8.

267. — Sur la nomenclature des poids et mesures. Nouvelles réflexions présentées à l'Institut national le 1er nivôse an IX [22 décembre 1800]. (*Mém. des Soc. savantes et littér. de la République Française*, tome I, p. 43. Paris, an IX.)

268. LE CLERC DE BUSSY (Cte de). Des anciennes mesures en pierre. (*L'Investigateur*, 43e année, 1877, p. 170.)

269. LEGROS. Le système métrique développé, suivi des conversions raisonnées des anciennes mesures en nouvelles. Soissons, Fossé-Darcosse, 1841.

270. LEGROS (V.). Étude sur le pas, unité de mesure. (*Mém. de la Soc. des sc., agric. et arts de Lille*, 1876, tome II, 4e série.)

271. LEMENEZ DE KERDELLEAU (Camille-Marie-Henri). Les mesures et les unités électriques. (*Rec. de la Soc. havraise d'études diverses*, 1891, p. 417 à 435.)

272. LEMONNIER (Pierre-Claude). Premières observations faites par ordre du roi pour la mesure du degré entre Paris et Amiens avec les mêmes mesures qui ont servi au Nord et au Pérou ; où l'on déduit successivement divers détails préliminaires pour constater la grandeur du degré de France et pour décider de la courbure du méridien. Paris, Impr. royale, 1757, in-4.

283. LEPAUGE (Henry). Lettres du Ministre de l'Intérieur et du Chef de la 5e division (Bureau des Beaux-Arts) sur les sept tableaux des Poids et Mesures qui doivent être exposés au Salon de l'an VII (2 et 5 fructidor an VII-19 et 22 août 1799), dans : *Procès-verbaux de la Commission générale des arts de peinture, sculpture, architecture et gravure* (18 juillet 1793-tridi de la 1re décade du 2e mois de l'an II) et de la Société populaire et républicaine des arts (3 nivôse an II-23 floréal an III) publiés intégralement pour la première fois avec introduction et des notes. Paris, 1903, in-8.

274. LE PELLETIER (Jean). Dissertation sur l'hémine et la livre de saint Benoist. Rouen, J.-B. Besongne, 1700 ; in-12, 92 p.

275. LE POITTEVIN. Poids et Mesures, dans le « Dictionnaire des Parquets ».

276. LERAT DE MAGNITOT et HUARD-DELAMARRE. Poids et Mesures, dans le « Dictionnaire du Droit public ».

277. LEROUX (Paul). Tarif de cubage des bois ronds et carrés d'après le système métrique. Le Mans, 1842, in-12.

278. L'HORME (de). Méthodes faciles pour la vérification des Balances et pour suppléer à leur imperfection. (*Annales de la Soc. d'agric., sc., arts et commerce du Puy* pour 1828, p. 174 à 184.)

279. L'HOSTE (Jean). Pratique de géométrie contenant les moyens pour mesurer et arpenter tous plans accessibles avec les démonstrations d'icelle tirées des élémens d'Euclide les plus nécessaires pour parvenir à la congnoissance des mathématiques, expliquez praticquement par diverses figures et raisons arithmétiques. Pont-à-Mousson, François Du Bois, 1607 ; in-4, 132 p., fig.

280. — Épilométrie ou art de mesurer toutes superficies. Saint-Mihiel et Paris, Melchior Mondière, 1620 ; in-4.

281. LIAIS (Emmanuel). Sur la mesure de très petites fractions de temps. (*Mém. de la Soc. des sc. nat. de Cherbourg*, t. II, p. 109, 1844.)

282. LIBRA [Siredey]. Coup d'œil sur le service de la vérification des Poids et Mesures. In-8.

283. LOMBARD (A.). Quelques notes sur la construction et la vérifica-

tions des instruments de pesage. Nancy, Roger et Cie, 1903 ; in-8, 39 p.

284. Longpérier (Adr. de). Description de plusieurs poids monétaires. Additions à l'article de M. le Mis de Lagoy [no 247]. (*Rev. numism.*, 1858, p. 424 et 425, pl.)

285. Lucciardi (J.-S.). Traité sur « La Balance » ou théorie des instruments de pesage à l'usage des Vérificateurs-adjoints et des aspirants à la Vérification. Annecy, J. Depollier, 1899 ; in-8, 300 p., fig.

286. — Notes sur divers instruments de pesage (supplément au « Traité sur la balance »). Annecy, J. Depollier, 1906 ; in-8, 130 p., fig.

287. — Une polémique sur la balance de Roberval. Annecy, Depollier, 1906 ; in-8, 90 p., fig.

288. — Projet de règlement sur la fabrication des poids, mesures et instruments de pesage, précédé de considérations juridiques et techniques sur la réglementation actuelle. Draguignan, Olivier Joulian, 1912 ; in-8.

289. Luchard (Edmond). Les instruments de pesage à l'Exposition de 1878. Rapport. Paris, Eug. Lacroix, 1891, in-8.

290. Magalhaens (J.-H.). Description d'une nouvelle balance qui montre tout d'un coup le poids des choses qu'on y met avec son vrai rapport aux poids des autres pays, sans aucun tâtonnement pour trouver l'équilibre comme dans les balances ordinaires. (*Journal de Physique*, 1773, t. IV, p. 252 à 257, pl.) [Voir no 92.]

291. Magellan (Hyacinthe). Lettre à M. l'abbé Rozier sur les balances d'essai. (*Journal de Physique*, 1781, t. I, p. 43.)

292. Magué (A.). Nouveau code de vérification des Poids et mesures. Versailles, Étienne, 1843 ; in-8.

293. Maillot (H.). Dissertation sur les systèmes de poids et mesures et de numération. Châteauroux, 1892 ; in-8, 51 p.

294. Mantellier (P.). Histoire de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire. *Mém. de la Soc. archéol. et hist. de l'Orléanais*, 1867 à 1869 ; 3 vol. in-8.

294. Manzon. Méthode simple et facile de convertir les mesures anciennes en nouvelles. Annecy, 1850, in-12.

296. Marc-Deffaux, Harel et Dutruc. Poids et mesures, dans « Encyclopédie des huissiers ».

297. Marchegay (A.). Sur les unités dynamiques du système métrique. (*Soc. des sc. industrielles de Lyon*, *Annales*, 1879, p. 297.)

298. Marchéville (M. de). Les divers marcs employés au moyen âge. (*Rev. Numism.*, 1898, p. xv.)

299. Martinière. Poids ancien. (*Bull. trim. de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XVI, 1907-1908, p. lviii.)

300. Marty. Anciens poids du Midi. (*Magasin pittoresque*, 15 juillet 1892, p. 211 à 213, fig.)

301. Mascart (Jean). Comparaison des anciennes mesures. (*Bull. de la Soc. astronom. de France*, août 1908.)

302. — La vie et les travaux du chevalier Jean-Charles de Borda (1733-1799). Épisodes de la vie scientifique au XVIIIe siècle. [Poids et mesures, p. 488 à 533.] Paris, Picard, 1919 ; in-8, VI-821 p.

303. MASCART, NERVILLE (de) et BENOIT (R.). Résumé d'expériences sur la détermination de l'ohm et de sa valeur en colonne mercurielle. Paris, Gauthier-Villars, 1884.

304. MASSOULIER (Pierre). Nouvelles unités commerciales et industrielles. Loi du 2 avril 1919 ; Décret du 26 juillet 1919, avec une préface par A. Pérot. Paris, Hachette, 1920, in-8, 56 p.

305. MASSU. Le guide des contribuables assujettis à la vérification des poids et mesures. Paris, 1891.

306. MAUGUIN. Notes sur l'unification des poids et mesures dans « Études historiques sur l'administration de l'agriculture en France » (1876), 2 vol. in-8.

307. MAXE-WERLY (Léon). Notes sur quelques plateaux de balance. (*Rev. Belge de Numism.*, 1897, p. 97 à 105.)

308. MAYETTE (J.). Des mesures employées dans la marine. (*Annales de l'Acad. de Mâcon*, 2e série, tome VI, 1888, p. 341.)

309. MÉNARD (A.). Discussion sur l'ancienne lieue gauloise et sur plusieurs autres points de géographie ancienne. (*Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1853-55, p. 89.)

310. MÉRIMÉE. Rapport fait par M. Ampère à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, sur le mémoire de M. Barré, concernant une nouvelle balance hydrostatique [voir n°s 38 et 39]. (*Bull. de la Soc. des sc. physiques, médicales et d'agriculture d'Orléans*, t. VI, p. 36, 1813.)

311. MÉTROPHILE (C.-G.-L.). Réflexions sur l'opinion du citoyen Gilbert Desmolières, relative au droit de garantie du titre des ouvrages d'or et d'argent. Paris, impr. Lottin, an V ; in-8, 8 p.

312. MICHEL (Louis-Jules). Détermination de la longueur du pied gaulois à l'aide de monuments antiques de Lyon et de Vienne. (*Acad. des sc., b.-l. et arts de Lyon*, t. XIX, 1871-72, p. 125 à 159, pl.)

313. — Essai sur les diverses mesures de longueur et de superficie employées en France avant l'adoption du système métrique. (*Acad. des sc., b.-l. et arts de Lyon*, Mémoires, classe des sciences, tome XXIII, p. 117 à 162, 1878-79.)

314. MIGNE (Abbé). Pont à bascule. Invention de M. Merlin de Strasbourg. Brevet n° 321 du 6 décembre 1803, dans « Dictionnaire des Inventions » (1853).

315. MOITOIRET DE BLAINVILLE (Antoine). Traité du jauge de la marine et de la navigation. Rouen, J.-B. Besongne, 1698 ; in-12, 46 p.

316. MOLIN (Amable). L'unité de mesure en archéologie. (*Soc. d'hist., d'archéol. et de litt. de l'arr. de Beaune, Mémoires*, 1902, p. 149.)

317. MOLINET (Le R. P. Claude Du). Quelques anciens poids de France [de Bordeaux 1316, de Toulouse 1239] dans « Le Cabinet de la

Bibliothèque de Sainte-Geneviève », p. 67 et 68 (Paris, 1692, in-fol.).

318. MOLL. Nouvelle unité pour le système des mesures. Bienne, 1886 ; in-8, 53 p.

319. MONTEIL (Paul). Les nouvelles mesures. (*La Vie scientifique*, 15 mai 1897, p. 393 et 394.)

320. MOORS (B.-P.). Théorie, vérification et correction des bascules. Paris, Gauthier-Villars, 1905.

321. MONTPELLIER et ALIAMET. Compteurs électriques (14e fascicule de « L'Électricité à l'Exposition de 1900 » (Paris, Dunod, 1902), in-4, 60 p.

322. MORIÈRE. Inconvénients des anciennes mesures, avantages du système métrique ; détermination de la base de ce système. (*Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie*, 1848, 14e année, p. 489.)

323. MORIN (Général A.). Notice historique sur le système métrique, sur ses développements et sur sa propagation. (*Annales du Conservatoire des Arts et Métiers*, t. IX, 1873), et à part : Paris, Baudry, 1873 ; in-8, 68 p.

324. MORIN. Poids et mesures, dans le « Répertoire général et raisonné de droit criminel ».

325. MOWAT (Robert). Origine germanique du Pied-de-Roi et caractères de la réforme des poids et mesures opérée par Charlemagne. (*Soc. nationale des antiquaires de France, Mémoires*, 7e série, t. VIII, 1908, p. 130 à 159.)

326. NAVILLE (Lucien). La livre romaine et le denier de la loi salique. Réponse à M. Dieudonné. [Voir nos 154 et 167.] (*Rev. suisse de Numism.*, t. XXII, 1922, p. 257.)

327. NECKER (Jacques). Unification des poids et mesures, dans son « Compte rendu du ministre des finances au roi Louis XVI », p. 97 (Paris, 1781).

328. NERVILLE (F. de). Le bureau d'étalonnement des résistances électriques au ministères des Postes et télégraphes. Paris, Dunod, 1884 ; in-8, 20 p.

329. NEVEU (J.). Tableau de comparaison des mesures de l'an X, avec les mesures du système et les anciennes mesures d'après l'arrêté des consuls du 13 brumaire an IX-4 novembre 1800. (*Mém. des Soc. savantes et litt. de la République française*, tome I, an IX, p. 146.)

330. NORDMANN (Charles). Des poids et des mesures. (*Rev. des Deux Mondes*, 7e pér., t. VII, 1922, p. 937 à 948.)

331. NOUHEN (Achille). Nouveau manuel comptes-faits ou Barème général des Poids et Mesures mis à la portée de tout le monde. (Manuel Roret.) Paris, Roret, 1840, in-12.

332. OCAGNE (Maurice d'). Les instruments de précision en France. Conférence faite au Conservatoire des Arts et Métiers le 15 mars 1903. Paris, Gauthier-Villars, 1904 ; in-8, 69 p., fig.

333. ONS-EN-BRAY (Louis-Léon PAJOT, cte d'). Des moyens que l'on

propose pour remédier aux abus qui se sont glissés dans l'usage des différentes mesures. (*Acad. des Sciences, Mémoires*, 1739, p. 51 à 58, 4 pl.)

334. OPPERT (Jules). Système métrique décimal. (*C. R. de la Soc. franç. de Numism. et d'Archéol.*, t. VI, 1875, p. 216.)

335. OUTHIER (Abbé R.). Journal d'un voyage fait au Nord en 1736 et 1737 [avec Maupertuis]. Paris, 1744.

336. OUVRIER-DELILE (J.-Cl.). Calcul des décimales appliqué aux différentes opérations de commerce, de banque et de finance, avec des tables qui contiennent la réduction de toutes les parties de la livre de compte, de la livre pesante, du marc, de la botte de soie, de la toise, de l'aunée et de l'aune, en parties décimales, avec toutes leurs combinaisons. Nouvelle édition, corrigée et augmentée par l'auteur. Paris, 1798 ; in-8, VIII-120 p.

337. OZANAM (Jacques). Méthode pour arpenter. Paris, 1725, in-12.

338. PELLETIER. Mémoire sur le poids public, où il est traité de l'état ancien, progressif et actuel de la législation en cette matière ainsi que des avantages de l'institution en elle-même et de son influence sur l'accroissement des revenus communaux dans tout l'Empire, sur la propagation du nouveau système métrique, sur la fidélité des transactions commerciales et sur la propriété du commerce. Paris [1806], in-4, 60 p.

339. PÉPINSTER (E.). Cheval-vapeur ou kilowatt ? (*Omnia* du 8 janvier 1914, p. 3 et 4.)

340. PERRIN (Jean). Remarques sur la théorie de la balance. (*Revue de l'Enseignement des sciences*, 2e année, n° 11, 1908, p. 17 à 21.)

341. PETIT (Pierre). L'usage ou le moyen de pratiquer par une règle toutes les opérations du compas de proportion. Paris, 1834.

342. PETREQUIN (L.). Rapport sur la balance de M. Redon [voir n° 368] (*Soc. des sc. industrielles de Lyon*, *Annales*, 1878, p. 21).

343. PEYRÉ. Le prix des denrées sous la première et la seconde races. (*Rev. numism.*, 1837, p. 28). [Voir le n° 393.]

344. PÉZENAS (Esprit). Nouvelle méthode pour le jaugeage des segments de tonneaux. Paris, 1742.

345. — Théorie et pratique du jaugeage des tonneaux des navires et de leurs segments. Paris, 1749. — Augmentés en 1778 de deux mémoires sur la nouvelle jauge, par Dez.

346. PICARD (A.). Mécanique. Sur une bascule, nouveau système de romaine à curseur automatique. (*Acad. des sciences*, séances des 18 juin et 23 juillet 1883, p. 1784, 1883 et 242.)

347. PLANT. Tables de comparaison des anciens poids et mesures avec les nouveaux et des nouveaux avec les anciens. Paris, 1835 ; in-8, 72 p.

348. POUCHET (G.). Les sciences pendant la Terreur..., avec notes et

corrections par J. Guillaume (*Soc. de l'Hist. de la Révolution française*), p. 37 à 39. Paris, 1896.

349. Pouchet (Louis-Ézéchias). Tableau des nouveaux poids, mesures et monnaies de la République Française, suivi des rapports qu'ils ont avec les plus connus de l'Europe comparés entre eux ; d'après la Métrologie de Paucton et au moyen de lignes proportionnelles. Rouen, Impr. du « Journal de Rouen », an III ; in-8, 17 p. plus 24 ff., fig. — Réimprimé avec augmentation et changements de titre : 1° en l'an IV à Rouen, Guédu ; in-8, 88 p., fig. ; 2° en l'an V : Rouen, impr. Guibert et Herment ; in-8, VIII-192 p. avec carte de France.

350. — Le titre nouveau des matières d'or et d'argent comparé à l'ancien. Rouen, Guilbert, 1798 ; in-8, 16 p.

351. Pouy (A.). Jeton de Henri IV ; monnaies romaines et poids ancien. (*Bull. de la Soc. des Antiquaires de Picardie*, t. XII, 1874-76, p. 208.)

352. Prieur-Duvernois (Claude-Antoine). Mémoire sur la nécessité et les moyens de rendre uniformes dans le royaume toutes les mesures d'étendue et de pesanteur ; de les établir sur des bases fixes et invariables ; d'en régler tous les multiples et les subdivisions suivant l'ordre décuple. Paris, 1790. Déposé en manuscrit le 9 février 1790 à l'Assemblée nationale.

353. — Instruction sur le calcul décimal appliqué principalement au nouveau système des poids et mesures. Paris, Impr. de la République, an III ; in-8, 22 p.

354. — Nouvelle instruction sur les poids et mesures et sur le calcul décimal, adoptée par l'Agence temporaire des poids et mesures, pour servir de supplément aux instructions déjà publiées et d'explication au décret du 18 germinal de l'an 3e [7 avril 1795]. 2e édition. Paris, Du Pont, an IV ; in-8, 48 p.

355. Prou (Maurice). La livre dite de Charlemagne. (*Soc. des Antiquaires de France*, *Mémoires*, t. LIV, 1893, p. 244 à 263.)

346. — De l'emploi abusif du mot « fierton » pour désigner les poids monétaires. (*Rev. Numism.*, 1894, p. 49 à 56.)

357. — Poids du moyen âge à la légende « Libra communis ». (*Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1894, p. 264.)

358. — Note sur le titre de quelques deniers des IXe et Xe siècles essayés à la Monnaie. (*Gazette Num. franç.*, t. II, 1898.)

359. Puissant (Louis). Réflexions sur les avantages du calcul décimal dans les mesures géométriques. Agen, an VI [1797] ; in-8, 16 p.

360. Rambaud (Paul). Notice pratique sur la construction, l'ajustage et la vérification des instruments de pesage-types. Châteauroux, Mellottée, 1918 ; in-8, 108 p. — 3e édition, revue et corrigée. Paris, Dunod, 1922 ; in-8, 126 p., fig.

361. Ramsden. Description d'une nouvelle balance construite par

Ramsden de la Société royale de Londres. (*Journal de Physique*, 1788, t. II, p. 144 à 147, pl.)

362. Raverot (E.). Le système métrique et le respect dû à son institution française plus que centenaire. (*L'Électricien*, n^os des 21 et 28 mars 1914, p. 180 à 182 et p. 199 à 201.)

363. — Le système métrique décimal. Le principe de ses unités et le choix de ses étalons. (*L'Électricien*, n° du 16 mai 1914, p. 306 à 308.)

364. — Le système pratique des électriciens et la corrélation des unités de mesure. (*L'Électricien*, n° du 13 juin 1914, p. 375 à 379.)

365. — Le système métrique décimal et le sens intangible de ses textes originaux. (*L'Électricien*, n° du 11 juillet 1914, p. 23 à 25.)

366. Ravon (P.). Nouveau manuel complet pour la fabrication des poids et mesures. Paris, 1843, in-8.

367. — Manuel des candidats à l'emploi de vérificateur-adjoint de poids et mesures. Paris, 1843, in-8.

368. Redon (Léon). Balance de haute précision. (*Associat. franç. pour l'avanc. des sciences*, 7e session, 1878, *C.-R.*, p. 315.) [Voir n° 342.]

369. Regnault (J.-J.). Cours pratique d'Arpentage à l'usage des instituteurs primaires, comprenant la division et le bornage des terrains suivi d'un extrait du Code sur le bornage, de l'exposition des anciennes mesures agraires et de leur conversion en mesures nouvelles. 2e édition. Paris, Gauthier-Villars, 1870 ; in-16, fig.

370. Révérend du Mesnil (E.). La vraie longueur de la lieue gauloise d'après les monuments antiques de Lyon et de Vienne. (*Bull. de la Diana*, tome II, 1881-84, p. 51.)

371. Réville (A.). Guide pratique des poids et mesures et du système décimal. Paris, Renard, 1839, in-12.

372. *Revue de Métrologie pratique.* Poids et mesures. Longueurs ; Volumes ; Forces ; Temps ; Chaleur ; Lumière ; Électricité ; Balances ; Bascules ; Taximètres ; Distributeurs et Compteurs d'Électricité ; Gaz et Liquides. [Paraît depuis 1923 à Paris.]

373. *Revue numismatique.* La livre de Charlemagne (1896, p. 488).

374. — Poids monétaire de Louis XIV (1906, p. 86).

375. — Moyen âge ; L'œuvre de M. de Vienne (1907, p. 120).

376. — La pièce de 25 centimes et le système décimal (1909, p. 136).

377. Rey-Pailhade (de). Podomètre de Lavoisier et ancien calendrier républicain de 1804. (*Bull. de la Soc. archéol. du Midi de la France*, nouvelle série, n° 37, p. 469.)

378. Rivière (M.-J.). La nouvelle législation française des poids et mesures. (*L'Électricien*, n° du 15 mars 1920, p. 106 à 110.)

379. Roberval (Gilles Personne de). Nouvelle manière de Balance inventée par M. de Roberval. (*Acad. des sciences*, *Mémoires*, 1666-1699, tome X, p. 494 à 496, pl.)

380. Roland. Traité par abrégé sur les changements des mesures

ordonnées par le gouvernement depuis 1790 jusqu'à présent. Besançon, 1810.

381. Rosaz (Sébastien-Louis). Les nouveaux poids et mesures tolérés dans l'Empire français par le décret impérial du 12 février 1812. In-8.

382. — Arithmétique de commerce suivant le système décimal et métrique français. Lyon, Ballanche, 1814.

383. Rousseil. Projet de règlement concernant les conditions que doivent remplir les appareils de pesage pour être admis au poinçonnage. (Chambre syndicale des fabricants de poids et mesures et instruments de pesage, Mémoire n° 5, en réponse à la circ. n° 240 de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie en date du 20 août 1912 ; Levallois-Perret, Schneider et Mary, 1912.)

384. Rouyer (Jules). Déneraux et autres poids monétaires de France et des Pays-Bas. (*Rev. Numism.*, 1886, p. 244 à 278, pl. xv et xvi.)

385. — L'œuvre du médailleur Nicolas Briot en ce qui concerne les jetons [déneraux de sa fabrication]. (*Rev. belge de Numism.*, 1895, p. 528 à 533, pl. ix.)

286. Ruben de Couder. Poids et mesures, dans le « Dictionnaire de Droit commercial ».

387. Saigey (M.). Les poids et mesures du système métrique et la pratique de ces mêmes poids et mesures. Paris, Hachette, 1839.

388. Saigey (M.). Les poids et mesures du système métrique. Paris, Hachette, 1900, in-16.

389. Saintin. Discours prononcé par le citoyen Saintin, professeur près l'Administration du Poids public du département de la Seine, à l'ouverture du cours sur les poids et mesures, le 11 germinal an VII de la République [31 mars 1799]. Paris, Bailleul, an VII ; in-8, 31 p.

390. Saint-Venant (Julien Barré de). Vase à bec du moyen âge [mesure ?] (*Bull. archéol. du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1899, p. lxxiii et lxxiv.)

391. — Anciennes mesures mobiles en pierre. (*Congrès archéologique de France*, 1904, *C.-R.*, p. 164.)

392. Sanzay (Pierre). Les cinquante pas du roi. (*Diego Suarez*, journal hebdomadaire paraissant à Madagascar ; nos des 3 janvier, 10 janvier et 7 février 1907.)

393. Saulcy (F. de). Le prix des denrées sous la première et la seconde races. (*Rev. Numism.*, 1837, p. 44.) [Voir le n° 343.]

394. Sauvage (A.). Petit manuel des poids et mesures obligatoires pour toute la France au 1er janvier 1840. Marvejols, Théret, 1840 ; in-8, 32 p.

395. Secousse (Denis-François). Ordonnances des rois de France de la 3e race [voir n° 259]. Paris, Impr. royale, 1723 et suiv., 12 vol. in fol.

396. Seguin (Dr Édouard). Sur le système métrique en médecine. (*Assoc. franç. pour l'avanc. des sciences*, 8e session, 1879, C.-R., p. 883).

397. Sergent. Traité pratique et complet de tous les mesurages métrages, jaugeages de tous les corps, appliqué aux arts, aux métiers, à l'industrie, etc. 3e édition. Paris, 1861, 2 vol. in-8, pl. — 4e édition. Paris, 1864, 2 vol. et atlas.

398. Serres (Olivier de). La manière de mesurer les terres (1539-1618). [Le Théâtre d'agriculture et Mesnage des Champs.] Paris, Huzard, an XII (1804), in-4.

399. Serrure (Raymond). La stathmétique du Midi de la France au Musée de Bruxelles. (*Bull. mensuel de Numism. et d'Archéologie*, nos 6-7, 1884-1885, p. 85.)

400. Sommerard (E. Du). Catalogue et description des objets d'art de l'antiquité, du moyen âge et de la renaissance exposés au musée des Thermes et de l'Hôtel de Cluny. [Poids et mesures : p. 566 à 571, du no 7064 au no 7143.] Paris, 1881, in-8, 690 p.

401. Soubeiran. Nouveau traité de pharmacie. Paris, 1836.

402. Souquet (J.-B.). Métrologie française ou Manuel théorique et pratique du Système métrique. Toulouse, Martegoute, 1840 ; in-8, 364 p.

403. Stouder et Gourichon. Codes des poids et mesures ou Recueil complet et textuel des lois, décrets, etc..., relatifs à l'établissement du système métrique, à la fabrication et à la vérification des poids et Mesures. Arras, 1820 ; in-8, 646 p.

404. Sur d'anciennes mesures en pierre. (*Congrès archéol. de France*, 1862, 29e session, C.-R., p. 249 à 251.)

405. Système métrique. Précis historique sur l'uniformité des Poids et mesures. Paris, Impr. nationale, an II.

406. — Manuel républicain, an VII [Analyse avec clarté des principes du nouveau système métrique].

407. — Exposé succinct du système des poids et mesures républicaines. Paris, s. d. [an VIII ?] ; in-8, 14 p.

408. — Mémoire sur le nouveau système des poids et mesures. Bordeaux, Louis Cavazza, s. d. ; in-8, 18 p.

409. Szarvady (G.). Unités électriques. Paris, Dunod et Pinat, 1919 ; in-8, 100 p.

410. Tableau des nouvelles mesures qui seront introduites dans tous les départements de la République Française au 1er vendémiaire de l'an X [23 septembre 1809]. S. l. n. d. [Paris, an X], placard in-fol.

411. Taillebois (Émile). Poids monétiformes. (*Congrès scient. de Dax*, mai 1882, C.-R., p. 193 à 200.)

412. — Quatorze poids des villes du Midi. (*Bull. de la Soc. de Borda*, 1886, p. LXXVI à LXXIX.)

413. — Pondérographie : poids monétiformes et autres poids inscrits du Midi de la France. (*Bull. de la Soc. de Borda*, 1889, p. 42 à 72 et 138 à 142.)

414. Tallent (G.). Histoire du Système métrique. Paris, 1909, in-12.

415. Tarbé des Sablons (Sébastien-André). Manuel pratique et élémentaire des poids et mesures et du calcul décimal, contenant un grand nombre de tables pour la comparaison des nouvelles mesures avec les anciennes et propre à familiariser avec les connaissances du nouveau système. Paris, an VII [1799] ; in-24, viii-184 p. [Cet ouvrage eut, jusqu'en 1838, plusieurs éditions, la 13e est de 1826. En 1839, le fils reprit le travail de son père, le remania, le compléta et le publia sous le titre de « Nouveau Manuel... » (Voir ci-après)].

416. Tarbé des Sablons (Adolphe-Henri). Nouveau Manuel des poids et mesures, du calcul décimal et de la vérification. Nouvelle édition entièrement refondue et mise en rapport avec l'état actuel de la législation et de la jurisprudence. Paris, éditions Roret, 1839 ; in-12, 480 p. — Autre édition en 1845.

417. — Poids et mesures à l'usage des ouvriers et des écoles (extrait du précédent). Paris, 1840, in-18.

418. Tarbé de Vauxclairs (Jean-Bernard). Ponts à bascule. Extrait d'un rapport fait par M. Tarbé, inspecteur général des ponts et chaussées, sur la police du roulage en France. (*Bull. de la Soc. d'Encouragement pour l'industrie nationale*, 13e année, 1814, p. 332 et suiv.)

419. Tariffe et concordance des poids de plusieurs provinces les plus pratiquez au temps présent par les marchans françoys, allemans et plusieurs autres ; avec les comptes et rencontres qui consignent à combien revient toute quantité de chacune marchandise, soit en poids ou en nombre, et autres choses utiles à tous marchans. Lyon, Pesnot, 1571 ; in-8.

420. Tarnier (E.-A.). Livret explicatif des tableaux du système métrique. Paris, Hachette, 1865 ; in-8, 169 p.

421. Thévenot (Adr.). Projet de réorganisation du personnel et du service de la vérification. Arcis, Frémont, 1866 ; in-8, 24 p.

422. — Examen critique du décret du 26 février 1873 [modifiant diverses dispositions de l'ordonnance du 17 avril 1839 organisant le service de la vérification des Poids et Mesures]. Paris, 1874 ; in-8, 16 p.

423. Tillet (Mathieu). Essai sur le rapport des poids étrangers avec le marc de France, lu à l'assemblée publique de l'Académie royale des sciences le 9 avril 1767. (*Mém. de l'Acad. des sciences*, 1767, p. 350 et suiv.) ; ou Paris, Impr. royale, 1766 ; in-4, 64 p.

424. Tillet et Abeille. Observations de la Société royale d'agriculture sur l'uniformité des poids et mesures. (*Mém. d'agric., d'économie rurale et domestique, publiés par la Soc. d'agric. de Paris*, 1790 ; trimestre d'hiver, p. 81.)

425. Tisserand (M.). Instruction sur le système métrique. Conversion des anciennes mesures de Paris et des départements en mesures nouvelles, etc. Douai, 1838 ; in-16, 110 p.

426. — Historique du système métrique. Paris, 1838, in-16.

427. Touzis. Dialogues sur le système métrique. Paris, 1840 ; in-16, 23 p., pl.

428. Tremblay (Victor). De l'établissement du système métrique des poids et mesures en France depuis son origine, des obstacles qui ont entravé, en différents temps, son entière adoption, etc. (*Bull. de l'Athénée du Beauvaisis*, 1843 à 1845, p. 300.)

429. Unité métrique des Gaulois. Étalon de mesure gauloise de l'époque romaine à Luc. (*Revue des Soc. savantes des départements*, 5e série, tome III, 1872, p. 527.)

430. Vallentin du Cheylard (Roger). Calcul sur le marc de Paris et ses subdivisions. (*Annuaire de la Soc. franç. de Numism.*, 1890, in-8, 19 p.)

431. — Calcul sur le marc de Paris et ses subdivisions usitées dans les ateliers monétaires. (*Annuaire de la Soc. franç. de Numism.*, t. XIX, 1895.)

432. Vienne (Maurice de). Origines de la livre d'argent. Unité monétaire. Paris, Picard, 1887, in-8, 48 p.

433. — Établissement et affaiblissement de la livre de compte. (*Rev. Numism.*, 1888, p. 84.)

434. — De la prétendue livre de Charlemagne. (*Annuaire de la Soc. franç. de Numism. et d'archéol.*, t. XX, 1896, p. 13 à 45.)

435. — La livre de parisis et la livre de tournois. Origine et établissement d'une proportion permanente entre ces deux unités. (*Annuaire de la Soc. franç. de Numism. et d'archéol.*, t. XX, 1896, p. 293 à 425.)

436. — Évaluation en monnaies tournois des redevances des églises de France à Rome sous Philippe le Bel. Livre-poids et livre de compte au moyen âge. (*Rev. Numism.*, 1898, p. 488.)

437. Vigneron (E.) et Letheule (P.). Mesures électriques. Essais de laboratoires. Paris, Gauthier-Villars, 1901, in-8, fig.

438. — Mesures électriques ; essais industriels. Paris, Gauthier-Villars, 1901, in-8, fig.

439. Violle (J.). Rapport présenté à l'Académie des sciences au nom de la commission nommée pour étudier le nouveau projet de définition des unités fondamentales. (*Acad. des sciences*, séance du 10 novembre 1913, *C.-R.*, p. 884 à 891.)

440. — Histoire des sciences ; Le système métrique décimal. (*Revue scientifique*, 1915, p. 312 et 313.)

441. Vitoux (Dr Georges). La vérification des thermomètres médicaux. (*La Nature*, 29 octobre 1921, p. 267 à 269.)

442. Wailly (Natalis de). Recherches sur le système monétaire de saint Louis. (*Mém. de l'Institut ; Acad. des Inscr. et belles-lettres*, t. XXI, p. 141 à 176.)

— Mémoire sur les variations de la livre tournois, depuis saint Louis jusqu'à l'établissement de la monnaie décimale. (*Même recueil*, p. 177 à 427.)

444. Wiener (Lucien). Poids et mesures français [n°s 722 à 739] du Musée historique lorrain, dans : Catalogue des objets d'art et d'antiquité, 6e édition. Nancy, Palais ducal, 1887.

445. Wolf (C.). Géodésie. Les étalons de poids et mesures de l'Observatoire de Paris et les appareils qui ont servi à les construire ; leur origine, leur histoire et leur état actuel. (*Acad. des sciences*, *C.-R.*, séance du 23 mai 1881, p. 1202 ; séance du 8 août 1881, p. 297.)

446. — Métrologie. Sur deux étalons de l'aune et du pied-de-roi, récemment retrouvés. (*Acad. des sciences*, *C.-R.*, séance du 20 novembre 1882, p. 977.)

447. — Recherches historiques sur les étalons de poids et mesures de l'observatoire et les appareils qui ont servi à les construire. (*Annales de Chimie et de Physique*, 5e série, t. XXV, 1882), ou à part : Paris, Gauthier-Villars, 1882 ; in-8, 112 p.

448. — Métrologie. Sur le rôle de Lavoisier dans la détermination de l'unité de poids du système métrique. (*Acad. des sciences*, séance du 7 juin 1886, *C.-R.*, p. 1279.)

(A suivre.)

DANIEL JORDELL

BIBLIOGRAPHIE

(1860-1923)

Dès les débuts de ma carrière bibliographique, j'ai eu le rare avantage de devenir quelque peu le collaborateur de Daniel Jordell. Il y a déjà bien longtemps, en effet, lorsqu'il publiait le tome XII du *Catalogue général de la librairie française*, nous avons ensemble, pendant force soirées, revu scrupuleusement ce volume quant à sa correction. C'est pourquoi, à l'aide de souvenirs précis et aussi de documents contrôlés, je puis peut-être m'autoriser à consacrer ces quelques lignes à celui qui me fut un initiateur et m'était resté un ami.

Issu d'une famille d'origine française qui vint se fixer en Suède lors de la révocation de l'Édit de Nantes (1685), Daniel Jordell naquit, le 24 septembre 1860, à Åmål, petit port sur un golfe occidental du grand lac Vener, dans la province de Dalsland (Suède méridionale). Il fit ses études (six classes) à l'école de Falun, chef-lieu de la province plus septentrionale de Dalarne (Suède centrale); l'instruction publique est notamment donnée à merveille dans cette ville d'une certaine importance. Daniel Jordell apprit ensuite la comptabilité et même occupa, pendant quelque temps, un emploi dans un comptoir à Falun.

Daniel Jordell vint, le 1er avril 1877, habiter Paris où il entra à la librairie Nilsson; il ne la quitta que pour s'établir, en 1909, après trente-deux ans de zélé travail prodigué à cette notable maison ainsi qu'à son propriétaire ultérieur, Per Lamm.

Vers 1885, Daniel Jordell, sans négliger ses fonctions habituelles, fut appelé par Otto Lorenz (né en 1831, décédé en 1895)

à participer à l'élaboration du *Catalogue général de la librairie française*, puis, à partir de 1888, Daniel Jordell continua, pour le compte de la librairie à laquelle il était attaché, ce célèbre ouvrage d'Otto Lorenz, strictement d'après les méthodes traditionnelles de celui-ci.

Le *Catalogue général* est trop connu des milieux intellectuels pour qu'il faille, me semble-t-il, en renouveler ici une description minutieuse. Il suffira d'esquisser qu'il se compose d'une série ininterrompue, parue par fascicules, de volumes in-8°, dont les uns sont formés de listes onomastiques, tandis que les autres comportent, par intervalles et en subdivisions, les tables idéologiques des premières. Otto Lorenz a rédigé avec divers aides et édité les tomes I à XI contenant la période de 1840 à 1885, Paris, 1867-1888.

Afin de bien énoncer comment Otto Lorenz concevait le dit *Catalogue général*, voici, en résumé, ce qu'il formule, en date du 1er mai 1867, dans l'avant-propos du tome I :

Le *Catalogue général* est complet ou du moins en a la prétention ; il est sans préoccupation commerciale. Il insère les titres des brochures et des livres français, c'est-à-dire de tout ce qui parait en France (en toutes langues) et à l'étranger en français. Il continue la *Littérature française contemporaine* de J.-M. Quérard (né en 1797, décédé en 1865) et quelques autres, six volumes in-8°, Paris, plusieurs éditeurs, 1842-1857, laquelle s'arrête, pour la lettre A, en 1839 ; elle est la suite de la *France littéraire* du même J.-M. Quérard, dix volumes in-8°, Paris, Didot, 1827-1839. et deux volumes in-8° de supplément, Paris, divers éditeurs, 1854-1864. On possède ainsi une bibliographie française consécutive depuis 1700. Comme dans celles-ci, ce *Catalogue général* comprend de courtes notices biographiques et rien n'a été innové quant aux principes onomastiques. Les matériaux qui le composent sont, en majeure partie, tirés du *Journal de la librairie*, apurés et augmentés rigoureusement. Envoi est fait aux auteurs ou à leurs éditeurs d'une épreuve de l'article qui les regarde, afin qu'ils la corrigent ; beaucoup malheureusement ne répondent pas, bien que les frais de port, même de retour, soient à la charge du rédacteur.

De plus, je dirai que certaines personnalités hautement autorisées de la librairie parisienne ont continuellement bien voulu rectifier, avant le tirage, spécialement au point de vue scientifique, mais aussi en général, les titres composés.

Basé toujours sur ces fondements et bonifié par ces concours et par l'addition de volumes de tables qui manquent aux deux ouvrages ci-dessus, le *Catalogue général* fut, dès son tome XII (période de 1886 à 1890), exclusivement réalisé par Daniel Jordell; ce tome parut en 1892 chez Per Lamm qui, dès 1889, avait acquis tout le stock antérieur.

Puis, en 1909, à dater du tome XIX (période de 1900 à 1905), Daniel Jordell devint, en outre, l'éditeur du *Catalogue général* dont le dit tome dispose en titre, l'un à côté de l'autre, le nom de Daniel Jordell et la firme de la librairie Nilsson. Jusques et y compris le tome XXVII, portant le millésime de 1920 (table du précédent, période de 1913 à 1915), Daniel Jordell fit paraitre seul le *Catalogue général* à Paris, rue de Louvois, 8.

Le tome suivant (période de 1916 à 1918) fut terminé et publié par le libraire-éditeur Édouard Champion, sous la direction du professeur à l'École des Chartes, Henri Stein (Paris, 1924). Ce tome du *Catalogue général* renferme la liste onomastique, puis la table idéologique. Il sera perpétué normalement par ces compétences extrêmement considérées.

Toutefois, Daniel Jordell, pour en revenir à lui, ne limita point son action uniquement au *Catalogue général;* dans le but assurément de contenter, à très bref délai, la curiosité, sur le contingent livresque de l'année écoulée, il résolut, en 1893, de créer, chez Per Lamm, un *Catalogue annuel de la librairie française.* Celui-ci enregistra tous les livres français parus en France et ailleurs pendant l'année précédente.

Il était onomastique, avec une table alphabétique des titres et un index idéologique borné aux noms d'auteurs. Six fois de suite, de 1894 à 1899, on le revit, pour les années 1893 à 1898, soit six volumes in-8° à deux colonnes.

Mais le rendement n'en fut pas jugé, sans doute, satisfaisant et Daniel Jordell songea à remplacer, dès 1900, le *Catalogue annuel* par un *Répertoire bibliographique de la librairie fran-*



çaise, comme le fait savoir le tome XV du *Catalogue général;* ce projet n'aboutit point.

Vers la même époque, Daniel Jordell entreprit le *Répertoire bibliographique des principales revues françaises*, avec la coopération de Henri Stein qui, de plus, en écrivit la préface. Dans ce recueil annuel, Daniel Jordell dressait, en une table idéologique, puis en une table onomastique, le relevé des titres des articles de fond et des mémoires originaux contenus dans le plus grand nombre possible de périodiques de l'année. Il indiquait les volumes ainsi dépouillés et ajoutait la liste des tables de périodiques mises au jour dans l'année; en annexe, dès le deuxième volume, des renseignements pratiques, sous forme de nomenclature, sur les revues autopsiées.

Ce *Répertoire bibliographique* n'a subsisté que trois ans, de 1897 à 1899, en trois volumes in-8°, à deux colonnes, 1898-1901, chez Per Lamm; 1897 portait sur 146 revues, 1898 sur 257, et 1899 sur 346.

La raison de la disparition si rapide du dit *Répertoire bibliographique*, malgré l'accroissement de sa teneur, doit évidemment être attribuée à la lenteur réelle de celui-ci.

Enfin, une autre occupation simultanée reprise par Daniel Jordell a été bien moins temporaire, ce fut celle qui est relative au *Catalogue mensuel de la librairie française*, noté ici accessoirement. Il avait, en vérité, le mérite d'une périodicité ponctuelle et celui d'être en partie transcrit d'après les originaux mêmes; mais il était absolument incomplet, car il se réduisait, ainsi qu'il le déclare nettement en en-tête, aux nouveautés marquantes lancées en France et, en français, à l'étranger. Les libellés y étaient classés systématiquement et étaient répétés, en fin d'année, dans une table onomastique; celle-ci, dans les derniers volumes de l'existence du dit *Catalogue mensuel*, fut suivie d'une table alphabétique des titres et d'un index idéologique réservé aux noms d'auteurs.

Ce *Catalogue mensuel*, petit in-8°, avait été fondé et édité par Otto Lorenz, puis transféré aux mains de Daniel Jordell, lorsque la librairie Nilsson, puis celui-ci, le joignirent successivement à leurs fonds; sa quarante et unième et finale année fut 1916,

si je ne me trompe. Ce n'était là d'ailleurs qu'un bulletin d'annonces destiné aux libraires qui le distribuaient, à profusion, dans leur clientèle.

Les trois ouvrages précités apparaissent, dans ce qui appartient à Daniel Jordell, comme plutôt secondaires, les deux premiers parce qu'ils furent éphémères et l'autre à cause de son caractère de publicité mercantile. La besogne la plus absorbante de Daniel Jordell a, en réalité, toujours été le *Catalogue général* et ce fut à lui que se voua son ultime effort d'où dérive le tome XXVII, cité ci-dessus, qui sortit de presse en 1920, comme je viens de le dire.

Trois ans après, le 28 mars 1923, Daniel Jordell mourut, fidèle à la foi protestante et à la nationalité suédoise, en son domicile de la rue de Rivoli, 248, à Paris; il repose au cimetière du Père-Lachaise.

Lorsque, plus souvent encore depuis, la pensée évoque Daniel Jordell avec une vive tristesse, on se ressouvient de tout ce qui fait intensivement regretter ce décès prématuré et bientôt l'image du cher défunt vous est proche. On revoit sa physionomie ouverte, sa silhouette grande et mince, son extérieur quelque peu britannique et d'une simplicité très soignée.

D'autre part, la manière d'être toute sincère de Daniel Jordell s'ornait d'une extrême amabilité émanant de son éducation parfaite et de sa bonté délicate qui aussi le rendait entièrement dévoué. Il était, de plus, doué d'un franc bon sens et d'une droiture absolue.

Très désintéressé, Daniel Jordell aimait la vie non compliquée. Il ne fréquentait, autant dire, pas le monde et jamais il ne rechercha les honneurs; une seule distinction décernée par son pays natal, fut sienne, la croix de chevalier de l'Ordre royal de Wasa.

Daniel Jordell était donc un modeste qui ne ressentait nul orgueil ni de son intelligence pénétrante, ni de son ample savoir général qu'il cachait volontiers, ni de sa connaissance énorme des écrits français, fruit d'une expérience invétérée.

Infatigablement, il travaillait vite et bien, consciencieux en tout et soucieux infiniment de l'ordre et de la précision; il ne

répugnait même pas aux corvées semi-manuelles qui surgissent parfois dans notre profession. En outre, il accomplissait personnellement avec ténacité ou confiait à des envoyés sûrs toutes les démarches nécessaires à rendre parfaites les fiches formant les bases de tout catalogue.

Daniel Jordell était, au plus haut point, un esprit pondéré, mais qui savait se passionner pour sa tâche à laquelle, étant célibataire, il pouvait s'adonner tout à fait; c'est ce que toujours il fit, avec autant de persévérance que d'énergie, et même pendant la guerre mondiale, il ne la suspendit pas. Décrire son labeur, c'est dresser sa biographie.

On vient de voir que Daniel Jordell était nanti de toutes les aptitudes propres à gratifier des qualités nécessaires son important apport à l'inventaire scientifique de la France. Comme spécimens de ceci, je ferai remarquer que, pour le *Catalogue général*, où, on le sait, les noms d'auteurs demeurent précédés de brèves notices biographiques, Daniel Jordell affinait celles-ci par des notes prises, sans relâche, dans les journaux, les revues et les mémentos; les homonymies sont, de la sorte, sûrement évitées. De plus, les renvois sont réguliers et les titres ont, en complément, toutes les conditions bibliographiques voulues; ils sont additionnés de notes utiles.

En ce qui concerne les tomes de tables idéologiques, les rubriques de classement y sont toujours au courant des progrès et les synonymes y sont habilement compris; quant aux tableaux systématiques achevant presque toutes les dites tables et alignant ces mots-souches, ils secondent, grâce à ceci, synthétiquement les enquêtes.

Enfin, on peut soutenir que c'est à un faible degré que l'on constate des omissions ou des erreurs dans le *Catalogue général*. J'ajouterai que sa typographie élégante et claire se révèle comme un élément complémentaire d'accessibilité.

A l'égard des autres ouvrages que publia Daniel Jordell, je ferai observer, laissant de côté le *Catalogue mensuel*, qu'on ne peut que déplorer la non-réussite du *Catalogue annuel* et du *Répertoire bibliographique*. Tous deux constituaient des tentatives très intéressantes et le peu qui en parut n'est point à méconnaître.

Par contre, le *Catalogue général* jouit d'un sort heureux et, ainsi qu'on l'a vu plus haut, la pérennité lui est assurée. Ses volumes agissent, au premier chef, en livres-outils dont ne peut se passer quiconque manie, quel qu'en soit le motif, les publications françaises ou recherche leurs titres.

Pour le *Catalogue général*, Daniel Jordell produisit seize tomes et cette ample participation fut exercée par lui avec l'admirable talent que je viens de rappeler. Il est donc tout à fait légitime que le nom de Daniel Jordell continue à être cité, avec profonde gratitude, parmi ceux des plus importants et des meilleurs bibliographes que la France a comptés.

CHARLES SURY,

Bibliographe.

Pour le PERFECTIONNEMENT DE L'IMPRIMERIE

à PARIS (1667)

Dans un règlement de l'année 1649 sur l'imprimerie à Paris, article 8, on lit ceci : « Défendons aux syndics et leurs adjoints de recevoir aucun maître qui n'ait un certificat du recteur comme il est congru en langue latine et qu'il sçait lire le grec, même les fils de maîtres, ou ceux qui prendront en mariage quelque fille de maître » [1].

Il faut croire que ce règlement ne fut guère observé, puisque dix-huit ans plus tard un arrêt du Conseil d'État dut intervenir pour confirmer les interdictions qui y étaient contenues. L'arrêt du Conseil du 17 février 1667, plusieurs fois cité [2], n'a jamais été publié en entier. Il le mérite cependant, car il nous donne les noms des treize maîtres imprimeurs parisiens qui se trouvaient à cette date en violation du règlement, étant ignorants de la langue grecque et peu ou point versés dans la langue latine. Dans ces treize noms d'imprimeurs auxquels on dénie le droit d'exercer leur art, il est surprenant de lire celui d'un maître muni du brevet d'imprimeur et de libraire du roi, Guillaume Sassier [3]. En cas de contravention reconnue, les peines édictées sont sévères : confiscation des presses et du matériel, forte amende et interdiction de maîtrise. Mais furent-elles appliquées ? Il est permis d'en douter, puisque l'on voit

1. [Saugrain], *Code de la librairie et imprimerie de Paris* (1744), p. 182.
2. Saugrain, p. 182 ; — G. Lepreux, *Gallia typographica ; Série parisienne ;* t. I (1911), p. 501.
3. Lepreux, *op. cit.*, p. 499-503.

Guillaume Sassier continuer d'exercer jusqu'à sa mort survenue en 1685 [1]. Ou bien son brevet lui fut-il une sauvegarde capable de régulariser sa situation? On voudrait être certain aussi que les futurs typographes parisiens se mirent en règle en apprenant les langues mortes obligatoires avec lesquelles ils étaient insuffisamment familiarisés.

HENRI STEIN.

Le roy en son Conseil de police ayant esté informé qu'encores que par les règlemens et statuts des maistres imprimeurs de la ville de Paris il soit expressément porté qu'il n'en sera receu aucun qui ne soit congru en langue latine et ne sçache lire le grec, et qu'il n'ait le moyen de tenir deux presses, qu'ils ayent esté cy devant en fort petit nombre, néanmoins les sindics et adjoints qui se sont trouvez en charge contre et au préjudice de leurs statuts, en ont receu en sy grand nombre qu'il s'en trouve jusques à présent celuy de 86, la plupart incapables de leur profession et dans une fort grande necessité, mesmes que l'on en tolère aucuns parmy eux qui sont nottez par sentences et arrests pour malversations par eux commises dans leurs exercices, et Sa Majesté étant pareillement informée que pour restablir l'imprimerie dans la mesme perfection qu'elle a esté autresfois dans son royaume, il estoit nécessaire de faire observer lesdits statuts et règlemens, auroit commis le sieur lieutenant criminel et son procureur au Chastelet pour se transporter esdites imprimeries, dresser procès verbal de l'estat d'icelle, des condamnations intervenues contre aucuns desdits imprimeurs, ensemble des contraventions esdits statuts et règlemens pour y estre ensuite pourveu par Sa Majesté ainsy qu'il apartiendroit; en exécution duquel ordre ledit sieur lieutenant criminel se seroit transporté esdites imprimeries avec ledit procureur du roy où, après avoir entendu lesdits imprimeurs, il auroit dressé son procès verbal contenant l'estat des dites imprimeries et déclarations desdits imprimeurs, l'adveu et recongnoissance d'aucuns d'iceux sur le fait desdites contraventions, procédures faites et condamnations contre eux intervenues, et veu ledit procès verbal du 11e du présent mois et autres jours suivans, arrests et jugemens de condamnations rendues contre aucuns d'iceux, les règlemens des 1er juin 1618, registrez au Parlement le 9e juillet audit an, statuts de ladite imprimerie du 15e mars 1640 et déclaration du mois de décembre 1649, ouy le rapport du sieur Colbert, conseiller ordinaire du roy en ses conseils et en son conseil royal, controleur général des finances, surintendant et ordonnateur général des bastiments, arts et manufactures de France,

1. Les autres imprimeurs cités dans cet arrêt sont peu connus.

Le roy, estant en son Conseil, a fait très expresses inhibicions et deffences aux nommez Denis Alexandre, Jacques Roger, Denis Langlois père, Guillaume Sacier, François Peuré, Pierre Rebuffé, François Noël, Nicolas Jolibois, Jean Nego, Alexandre Lesselin, Cristophle Journel, René Rousseau et [ ] Barbotte de tenir cy après imprimeries ny d'en faire l'exercice à peine, en cas de contravention, de confiscation des ouvrages qu'ils imprimeront, des presses, caractères et ustancilles servans à l'impression, et de 500 livres d'amande, et en conséquence ordonne Sa Majesté qu'à la diligence de son procureur au Chastelet les presses et caractères servans ausdites imprimeries seront incessamment transportées dans le Collège royal et vendues par authorité de justice, pour les deniers en provenans leur estre delivrez, le tout sans aucuns frais; a fait Sa Majesté très expresses inhibitions et deffences aux sindics et adjoints des imprimeurs de recevoir cy après aucuns maistres qu'ils n'ayent les qualités requises par ledit règlement de juin 1618, statuts de 1640 et déclaration de 1649, et que conformément à iceux ils ne soient congrus en langue latine et ne sçachent lire le grec, dont ils raporteront certifficat du recteur de l'Université, à peine de nullité des réceptions des maistres et à l'esgard des sindics et adjoints de 500 livres d'amande et d'interdiction de leur maitrise, ordonne en outre Sa Majesté qu'à la diligence de son procureur audit Chastelet les sindics et adjoints qui ont esté en charge depuis dix ans seront assignez par devant le lieutenant criminel dudit Chastelet pour représenter les registres des réceptions des maistres et apprentis et respondre aux contraventions par eux faites ausdits statuts, règlemens et déclarations esdites réceptions, dont sera par lui dressé procès verbal pour, iceluy veu et rapporté, y estre pourveu par Sa Majesté ainsy qu'il appartiendra.

(Signé :) Séguier. — Colbert.

A Saint Germain en Laye, le 17e febvrier 1667 [1].

1. *Archives nationales*, E 1736, p. 15.

CHRONIQUE DES ARCHIVES

Autriche. — Le volume LXXXI du *Jahrbuch des Oberösterreichischen Musealvereines* renferme une étude de E. Strassmayer sur l'archiviste Jos.-Adam Trauner ; c'est une utile contribution à l'histoire des archives autrichiennes au XVIIIe siècle.

Espagne. — Après avoir publié un guide général des archives de Simancas, M. Alcocer y Martinez aborde les fonds particuliers et nous donne un inventaire intitulé *Guerra de Marruecos 1774-1776 ; Fuentes de su historia. Catálogo de los documentos que se conservan en el Archivo general de Simancas* (Valladolid, 1924 ; in-4 de 95 p.).

— On doit à M. Paul Kehr une excellente description, accompagnee de phototypies, des plus anciennes bulles papales conservées dans les dépôts publics d'Espagne : *Die ältesten Papsturkunden Spaniens* (Berlin, 1926 ; in-4 de 61 p. et 12 pl. ; extr. des *Abhandl. der preussischen Akademie der Wissenschaften*). Avec la France, c'est l'Espagne qui possède le plus grand nombre d'originaux sur papyrus de documents pontificaux (une trentaine) qui seront définitivement connus par la publication simultanée du même érudit, dont voici le début : *Papsturkunden in Spanien ; I. Catalonien* (Berlin, 1926 ; in-8 de 586 p. ; *Abhandl. der Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*).

— Grâce à M. de Sagarra, on possédait un excellent inventaire des collections sigillographiques de Barcelone ; cet exemple a été suivi par Ant. de La Torre y del Cerro qui a entrepris le même travail pour les archives de l'État de Valence : *La colección sigilográfica del Archivo central de Valencia* (Valencia, Lopez, 1925 ; in-4 de 116 p. et pl.).

— Sous ce titre *Un témoin ignoré de la Révolution* (Paris, Champion, 1925, in-8 de 356 p.), M. Alb. Mousset publie un ensemble de documents extraits de l'Archivo historico national de Madrid, à savoir les dépêches, au nombre de deux mille environ, échangées entre la Cour d'Espagne et son représentant à Paris pendant la Révolution française, qui peuvent être considérées comme un témoignage capital sur l'histoire de Louis XVI et de Marie-Antoinette, les mouvements révolution-

naires et les clubs de Paris, l'émigration, l'attitude de l'Espagne et de l'Angleterre durant cette période.

— Les documents des archives de Séville sur l'archipel des Philippines sont abondants et on en projette la publication intégrale. Le tome Ier, comprenant les documents de 1493 à 1572, vient de paraître par les soins de Pedro Torres y Lanzas (Barcelona, 1925; in-4 de CCCIV-111 p.).

France. — Questions posées au concours de fin d'année, en 1926, à l'École nationale des Chartes : 1° Quels sont les différents genres d'inventaire que l'on peut mettre à la disposition du public dans un dépôt d'archives ? Indiquer la caractéristique de chacun d'eux et donner des exemples. 2° Indiquer les principaux dépôts d'archives d'État espagnols et leur intérêt au point de vue français.

— Dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXXXVI (1925), p. 411-420, M. P.-M. Bondois a signalé une curieuse réintégration faite en 1736 au Trésor des chartes. D'autre part, ainsi que l'a raconté M. Léon Le Grand dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. LII (1925), p. 105-124, un registre capitulaire de Notre-Dame de Paris, de 293 feuillets, correspondant aux années 1512-1516, et disparu depuis plusieurs siècles, a été retrouvé par hasard à Falaise et a repris aux Archives nationales la place qu'il n'aurait jamais dû quitter; un chanoine parisien avait dû l'emporter en Normandie. On sait que la série de ces registres commence en 1316 et qu'elle est complète depuis 1400 à l'exception de trois volumes encore considérés comme perdus.

— M. G. Saint-Yves a indiqué dans la *Géographie*, t. XXXVIII (1922), p. 201-204, les documents géographiques du grand-duché de Berg et du bassin de la Ruhr pendant l'époque napoléonienne, qui existent aux Archives nationales.

— Un libraire d'Édimbourg étant en possession d'un « Dictionnaire alphabétique et chronologique des nobles qui ont servi la France de 1338 à 1515 » en 4 volumes, l'administration des Archives nationales aimablement prévenue s'en est rendue acquéreur, et M. Léon Mirot a étudié dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1925, p. 245-379, non seulement la vie du bénédictin Dom Bévy (né en 1738), auteur de ce dictionnaire, mais encore le fonds perdu des Trésoriers des guerres qui avait servi à sa confection ; on trouvera dans ce travail, en appendice, un catalogue des comptes des trésoriers conservés soit en originaux, soit en extraits, ainsi que des comptes des receveurs généraux des finances de France, de Picardie et d'Artois, de Languedoc, et des comptes des receveurs d'artillerie et de marine.

— L'intérêt de la collection de la « Correspondance de Rome » aux archives du Ministère des affaires étrangères pour l'histoire de l'Église

en France sous l'ancien régime, et notamment pour la question de la régale sous Louis XIV, a été signalé par le P. Marc Dubruel dans les *Recherches de science religieuse*, t. XIII (1922), p. 222-234.

— MM. Ernest Picard et Louis Tuetey poursuivent la publication de la *Correspondance inédite de Napoléon Ier conservée aux Archives de la Guerre*. Voici le tome V, consacré à l'année 1812 (Limoges-Paris, 1925; in-8 de 645 p.).

— Dans la *Revue de l'histoire des Colonies*, t. XVIII (1925), p. 21-50, M. Paul Roussier donne quelques détails inédits sur les origines des archives des Colonies : *Les origines du Dépôt des papiers publics des Colonies ; le dépôt de Rochefort* (1763-1790).

— C'est une excellente contribution à l'histoire de l'état civil que l'étude de M. B. Faucher sur les registres de l'état civil protestant en France depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXXXIV, 1923, p. 306-346). Depuis l'impression de cette étude, divers collaborateurs du *Bulletin de la Société du protestantisme français* ont signalé quelques registres qui avaient échappé aux recherches de M. Faucher; notamment M. J. de Font-Réaulx a indiqué ceux qui sont conservés aux archives départementales de la Drôme (1926, p. 71-73). A ce propos on peut encore indiquer une thèse assez récente de M. Roger Chastanier, *L'état civil des protestants (1550-1792)* (Nimes, imp. Chastanier, 1922; in-8 de 240 p.).

ALPES (BASSES-). — Les nouvelles acquisitions des archives départementales des Basses-Alpes sont soigneusement indiquées dans le *Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*, t. XX (1925), p. 182-186. Les greffes des tribunaux ont versé une collection de registres paroissiaux anciens pour tout le département, les fonds de la sénéchaussée de Digne et du greffe ducal de Barcelonnette. De nombreuses minutes notariales de Digne, Forcalquier, La Motte-du-Caire, Les Mées, Mane, Revest-des-Brousses, Saint-Michel, Sisteron, Vachères et Villeneuve sont venues enrichir le dépôt ; celles de l'étude Dépieds, de Digne, sont fort anciennes (1406-1428).

ARDÈCHE. — Un notaire de Viviers a mis en dépôt aux archives départementales 453 registres remontant à l'année 1317 et se terminant à 1721.

CALVADOS. — M. Et. Deville a attiré l'attention sur le plus ancien registre du tabellionage de Lisieux (1390-1394) dans un article de la *Revue catholique de Normandie*, 1924, p. 128-138.

— Les archives municipales de Vire ont grandement souffert de l'incendie qui a éclaté à l'hôtel-de-ville.

COTES-DU-NORD. — L'un des fonds les plus riches des archives du département des Côtes-du-Nord est le fonds de Penthièvre; M. Max Courtecuisse a fort bien signalé la valeur de ces documents dans

une communication insérée au *Bulletin de l'Association bretonne* (Congrès de Saint-Brieuc, 1924), p. 144-156.

DORDOGNE. — Dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 1922, p. 118-138, M. R. Villepelet a réuni quelques notes et documents sur les archives et les archivistes de la Dordogne au cours du XIXe siècle.

DOUBS. — En attendant que l'inventaire des fonds ecclésiastiques des archives départementales du Doubs soit intégralement publié, on pourra consulter dans la *Revue Mabillon* (1924, p. 248-256 ; 1925, p. 284-292 ; 1926, p. 249-261 ; 1927, p. 186-191), le répertoire détaillé des fonds monastiques conservés dans la série H, dressé par M. A. Dornier.

GERS. — Quelques livres terriers de commanderies dont se sont enrichies les archives communales de Lectoure ont fourni à M. J. Camoreyt la matière d'un article très neuf dans la *Revue de Gascogne*, 1926, p. 39-45 et 79-81.

LOIR-ET-CHER. — Dans les *Mémoires de la Société de Loir-et-Cher* pour 1922, t. XXIV, p. 31-35, on lira une notice de G. Trouillard sur les archives de l'abbaye de Saint-Lomer de Blois.

MAINE-ET-LOIRE. — Une note sur le brûlement des archives de Segré en 1793 a paru dans l'*Anjou historique*, 1924, p. 57-60.

MEUSE. — Les archives départementales de la Meuse s'étant enrichies d'une bonne partie du fonds récupéré après revendication sur la famille Buvignier, l'inventaire en est publié par M. Paul Marichal dans la collection des « Mettensia » de la Société des antiquaires de France, et trois fascicules ont déjà paru : *Collection Clouët-Buvignier sur l'histoire du Verdunois conservée aux archives de la Meuse à Bar-le-Duc* (Paris, Klincksieck, 1923-26 ; in-8 de 288 p.). Un dernier fascicule contenant les tables paraîtra ultérieurement.

MOSELLE. — M. Raymond Studer a donné un catalogue des documents des archives de la Moselle antérieurs à 1101, dans l'*Annuaire de la Société d'histoire lorraine*, t. 32 (1923), p. 121-141.

— Grâce à M. P. d'Arbois de Jubainville, nous possédons le *Catalogue des inventaires et cartulaires conservés à Metz dans les dépôts d'archives* (Metz, Arts graphiques, s. d. [1925] ; in-8 de 29 p.

PYRÉNÉES (BASSES-). — Dans la *Revue historique du Béarn et du Pays basque*, 1926, p. 158-162, M. H. Charbonneau décrit un inventaire des archives communales de La Bastide-Villefranche, daté de 1685.

RHIN (BAS-). — La *Revue catholique d'Alsace*, en 1925, p. 206-221, et 1926, p. 36-42, a publié sous la signature de Ch. Fastinger deux articles sur les archives départementales du Bas-Rhin.

Rhin (Haut-). — Un petit volume de Maurice Higelin : *Le musée sundgauvien à Altkirch* (Altkirch, Masson, 1926; in-8 de 80 p.) contient un inventaire des archives de cette ville.

— Une lettre d'indulgence, en faveur des visiteurs de l'église Saint-Étienne de Mulhouse, de l'année 1335, ornée d'une miniature et appartenant aux archives de la ville de Mulhouse, a fait l'objet d'une étude illustrée de M. Marcel Moeder dans le *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, t. LXXXIX (1923), p. 225 à 233.

Saône (Haute-). — Un fragment manuscrit retrouvé aux archives communales de Gray a fait l'objet d'une brochure de M. Camille Rochard : *Le livre de la Bible d'Hermann de Valenciennes* (Gray, impr. Gilbert Roux, 1925 ; in-8 de 17 p.).

Sarthe. — Des extraits des registres paroissiaux de Saint-Martin de Sablé ont paru dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, 1922, p. 17-26, 57-64 et 109-116.

Seine. — M. Marius Barroux a signalé dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XLVIII (1925), p. 245-263, les documents du moyen-âge, en très petit nombre, que possèdent par voie d'acquisition les archives départementales de la Seine.

— Le tome II du *Recueil d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris et de ses environs au XVIe siècle*, par M. Ern. Coyecque, a paru (Paris, Champion, 1923; in-4 de LXXVII-832 p.); il comprend les années 1552 à 1556. Ainsi sont mis en valeur des documents d'incontestable intérêt historique conservés dans certains minutiers de notaires parisiens.

Seine-Inférieure. — Toutes les archives modernes de la ville de Rouen qui se trouvaient dans la grande salle du second étage et dans les combles (délibérations, dossiers de propriétés communales avec pièces anciennes, affaires militaires, etc.) ont péri dans l'incendie qui a éclaté à l'hôtel-de-ville dans la nuit du 31 décembre 1926. Ont été préservés l'état civil et certaines séries secondaires conservés dans les bureaux des différents services. — Par bonheur, l'état civil antérieur à 1790 et les archives anciennes de la ville sont déposés à la Bibliothèque, sans quoi ils auraient subi le même sort que les archives modernes.

Vienne. — Le chartrier du château de la Durbelière a fourni à M. J. Salvini l'occasion d'une publication de textes formant le dernier tome paru des *Archives historiques du Poitou* (Poitiers, 1926 ; in-8 de x-276 p.).

Inde. — La Société de l'histoire de l'Inde française a fait paraître le tome II du *Catalogue des manuscrits des anciennes archives de l'Inde française*, dressé par Edm. Gaudart (Paris, Leroux, 1924 ; in-8 de XL-487 et XVIII p.) ; il comprend les années 1789 à 1815.



Italie. — Le 4e fascicule du *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome* (Rome-Bruxelles, 1924) contient (p. 3 à 163) un inventaire des « Instrumenta miscellanea » des Archives du Vatican au point de vue des anciens diocèses de Cambrai, Tournai, Liége et Namur ; il s'agit presque uniquement de documents du XIVe siècle.

— C'est aux Archives du Vatican, et spécialement au fonds Borghese, que sont empruntées des séries de documents intéressant la Roumanie et publiés par les soins de la Scoala Româna dii Roma ; *Diplomatarium Italicum*; *Documenti raccolta negli archivi italiani*, t. I (Roma, Libr. di Scienze e Lettere, 1925; in-4 de VIII-506 p.).

— L'odyssée des archives monastiques de Rome, transférées momentanément à Paris par ordre de Napoléon Ier, est racontée en détail par le P. Jouve dans un article de la *France franciscaine*, t. VI (1923), p. 3-46.

— La Direction des Archives vaticanes a entrepris la publication d'une série de volumes consacrés à des travaux d'archivéconomie et de sciences auxiliaires de l'histoire. Elle projette notamment de nous donner la clef des anciens inventaires (659 volumes) qui n'ont pas été remplacés par des travaux d'inventaire modernes et dont l'utilisation est toujours très difficile par suite des modifications qui ont été introduites dans les classifications anciennes. Le premier tome, qui vient de paraître, a pour objet d'indiquer au public les moyens d'utiliser la masse considérable de fiches rédigées au XVIIIe siècle par l'archiviste Garampi; on y a joint 1°) les concordances des registres des papes depuis les plus anciens (872) jusqu'à Clément VIII (1605), des registres dits de Latran et des registres de la Chambre apostolique ; 2°) l'inventaire du fonds de la Congrégation consistoriale versé en 1907 ; 3°) un spécimen de l'écriture de chacun des archivistes et préfets de la Bibliothèque vaticane depuis le XVIe siècle : *Sussidi per la consultazione dell'Archivio vaticano. Vol. I. Schedario Garampi ; Registri Vaticani ; Registri Lateranensi ; Rationes Cameræ ; Inventario del Fondo consistoriale* (Roma, 1926 ; in-8).

Pays-Bas. — Il n'est pas rare de voir un administrateur critiquer la gestion de ses prédécesseurs en vantant la sienne propre et prendre le contrepied de ce qui était de règle avant son arrivée. Tel n'est pas le cas de l'archiviste général du royaume des Pays-Bas, M. R. Fruin, dont les qualités éminentes sont unanimement reconnues. Il vient de consacrer à la mémoire d'un ancien archiviste général un volume très méritoire où il rend pleinement hommage à son érudition et son activité professionnelle : *De gestie van Dr R. C. Bakhuisen van den Brink* (1854-1865) ('s Gravenhage, Landsdrukkerij, 1926 ; in-8 de 248 p.). C'est toute l'histoire des archives néerlandaises pendant cette période, qui est présentée en grand détail par l'auteur le plus compétent en la matière.

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

Autriche. — Une magnifique publication de MM. O. Smital et E. Winkler reproduit le manuscrit à miniatures 2597 de la Bibliothèque nationale de Vienne, *René duc d'Anjou, Livre du cuer d'amour espris* (Vienne, Impr. de l'État, 1927; 3 vol. in-folio avec planches).

Belgique. — Une étude de M. F. de Zulueta sur un manuscrit de Vacarius, du XIIe siècle, de la bibliothèque de la ville de Bruges, contenant des gloses à un traité de droit romain, a paru dans le *Tijdschrift voor Rechtsgeschiedenis*, t. V (1924), p. 323-334.

— Depuis de longues années, on mettait à la Bibliothèque royale de Bruxelles, à la disposition des lecteurs, un catalogue sur fiches des imprimés récemment entrés, rédigé d'après la classification du système décimal. L'inutilité de ce catalogue ayant été définitivement reconnue, on a récemment renoncé à en poursuivre l'exécution. Cette décision n'est-elle pas la condamnation du système?

Danemark. — Dans la *Romania*, 1926, p. 1-46, M. E. Staaff attire l'attention sur un manuscrit, de la fin du XIVe siècle, de Jacopone da Todi, acquis en 1920 par la bibliothèque royale de Copenhague, et donne à ce sujet d'intéressants détails.

France. — M. Henry Omont a publié la liste des nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale en 1921-1923 dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXXV (1924), p. 5-57.

— A une situation nouvelle doit correspondre une organisation nouvelle. Le prix excessif des livres étrangers devient prohibitif pour les bibliothèques publiques, et la Bibliothèque nationale de Paris la première, dont le budget n'est malheureusement pas extensible à volonté, s'est préoccupée de trouver une solution conforme à ses besoins. Une entente préalable à toute acquisition, avec d'autres grandes bibliothèques parisiennes, permettra d'éviter les doubles emplois, et un choix judicieux concerté donnera, semble-t-il, toute satisfaction aux exigences du public. Il sera tenu, à la Bibliothèque nationale, un catalogue de

ces acquisitions avec l'indication de la bibliothèque spéciale (Sorbonne, Institut, Bibliothèque d'art et d'archéologie, etc.), où ces livres nouveaux pourront être consultés. On ne peut que se féliciter de cette heureuse initiative.

— Un fragment de l'histoire de Philippe-Auguste, chronique en français des années 1214-1216, plusieurs fois cité mais resté inédit, a été publié pour la première fois par M. Ch. Petit-Dutaillis dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1926, p. 98-141. L'original est à la Bibliothèque nationale, dans le volume 49 de la collection Duchesne.

— M[lle] S. Solente a confié à la *Revue des Bibliothèques*, 1924, p. 237-256, le catalogue des papiers des ingénieurs militaires Du Portal conservés au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. — La même a publié dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1924, p. 263-301, un traité inédit de Christine de Pisan, composé après 1418, et dont il n'existe qu'un seul texte dans le manuscrit des nouvelles acquisitions françaises 10059.

— Dix-huit chansons inédites du moyen-âge, que conserve le manuscrit français 844, ont été imprimées par E. Ulrix dans les *Leuvensche Bijdragen*, t. XIII (1921), p. 69-79.

— Parmi les manuscrits de la même bibliothèque provenant de la collection Thomas Phillipps (nouv. acq. latines 1796) figure une chronique inédite latine de l'historiographe Jean Chartier, que M. Ch. Samaran a identifiée et imprimée dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1926, p. 142-163.

— Dans les *Mélanges d'histoire du moyen-âge offerts à M. Ferdinand Lot* (Paris, Champion, 1925; in-8 de XLI-740 p. et pl.), M. Ph. Lauer décrit et étudie un psautier carolingien provenant du cabinet du président Bouhier et possédé aujourd'hui par la bibliothèque de l'Université de Montpellier (p. 359-386).

— Du même auteur : *La miniature romane d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale* (Paris, Gazette des Beaux-arts, 1926 ; in-4 de 190 p. et 84 pl.).

— De son côté, M. C. Couderc, en souvenir de l'exposition qui a eu lieu à la Bibliothèque nationale en 1925, publie un précieux album : *Les enluminures des manuscrits du moyen-âge (du VI[e] au XV[e] siècle) de la Bibliothèque nationale* (Paris, Gazette des Beaux-arts, 1927 ; in-folio de 118 p. et 71 pl.).

— C'est, d'autre part, à M. Paul-André Lemoisne qu'est dû un autre recueil intitulé : *Les xylographies du XIV[e] et du XV[e] siècle au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale à Paris* (Paris, Van Oest, 1926; in-4 avec fig. et pl.).

— Le volume XXXV des *Annales du Comité flamand de France* est entièrement consacré à l'étude et à la reproduction du manuscrit 14 de la bibliothèque de la ville de Bergues, volume de 144 feuillets en minus-

cule gothique du XI[e] siècle avec addition du XIII[e] : *Les offices de saint Winnoc et de saint Oswald* (Lille, Desclée, 1926 ; in-8 de 132 p. et 36 pl.). Ce travail est signé par l'abbé Paul Bayart.

— *Le mystère d'Adam* (Paris, Colin, 1925 ; in-8 de XI-101 p.) donne le texte du manuscrit de la bibliothèque de Tours, accompagné d'une traduction due aux soins de M. Henry Chamard.

— Le 5[e] fascicule des *Documents paléographiques, typographiques, iconographiques* publiés par la Bibliothèque de Lyon (1926) contient des études sur un missel franciscain à miniatures (ms. n° 514) de cette bibliothèque, dont M. Henri Joly attribue l'illustration à Jean Colombe ; sur un livre ayant appartenu à Grolier et à Maioli, par G.-D. Hobson ; sur des gravures du XV[e] siècle trouvées sur le plat de la reliure du ms. 574 de la même bibliothèque, par P.-A. Lemoisne.

— Le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, t. LII (1925), p. 82-84, apporte une petite contribution à la biographie de Dom G. Poirier, qui fut sous-bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal pendant la Révolution ; elle est due à M. Fr. Rousseau.

— Une note du chanoine Uzureau (*Anjou historique*, 1924, p. 9-11) intéresse l'histoire de la bibliothèque de l'abbaye de Fontevrault en 1790.

— M. C. Couderc a publié dans le tome XLVIII (1925), p. 209-219, des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France* un procès-verbal d'inspection de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor de Paris en 1684.

— On lira avec un intérêt particulier le savant travail de M. Ch. Oursel sur la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon et ses plus anciens manuscrits enluminés (*Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, 1924, p. 113-140) ; de bonnes planches l'accompagnent.

— La bibliothèque du service hydrographique de la marine, à Paris, a fait l'objet d'une courte descriptien du commandant Vivielle dans le *Bulletin du bibliophile*, 1923, p. 78-84.

— On doit à M. Henry Omont la reproduction du texte, des cartes et des plans du manuscrit latin 4802 de la Bibliothèque nationale : *Géographie de Ptolémée; traduction latine de Jacobo d'Angiolo de Florence* (Paris, Catala, s. d. [1925] ; in-folio de 6 p. et 75 pl.).

— Des recettes du XV[e] siècle contre la peste, contenues dans le manuscrit français 3887 de la Bibliothèque nationale, ont fourni à M[lle] E. Droz la matière d'une courte note insérée (p. 266-267) au compte rendu du *V[e] Congrès international d'histoire de la médecine* (Genève, 1926, in-4).

— Une étude sur les enluminures du manuscrit des « Grandes Chroniques » (Bibliothèque nationale, ms. français 2813), par M. J. Čibulka, a paru dans un *Recueil d'études dédiées à la mémoire de N. P. Kondakov* (1926, in-4).

— Les manuscrits médicaux arméniens de la Bibliothèque nationale ont fait l'objet d'une note du Dr Torkomian dans le *Bulletin de la Société française d'histoire de la Médecine*, tome XIX (1925), p. 166-172; et le Dr D. Wickersheimer a communiqué des observations, dans le même périodique (p. 369-375), sur deux manuscrits provenant du monastère de Frenswegen (Hanovre) et conservés à la Bibliothèque universitaire de Strasbourg.

Grande-Bretagne. — Un légendier français du xve siècle, appartenant à la bibliothèque du chapitre de Carlisle, a été l'objet d'une étude de M. Robert Fawtier dans la *Romania*, tome L (1924), p. 100-110.

— Sur un missel franciscain belge du xve siècle, conservé au British Museum (Harleian 2967), on lira une notice du P. H. Lippens dans *Franciscana*, t. IV (1921), p. 249-255.

— Un manuscrit d'astrologie, attribué à Guy de Chauliac et conservé à la bibliothèque de Bristol, a été décrit par le Dr Ch. Singer dans les *Comptes-rendus du Congrès d'histoire de la médecine* (Londres, 1922), p. 167-176.

— Des principaux manuscrits enluminés de la bibliothèque de Lambeth Palace on trouvera une description détaillée de M. E.-G. Millar dans le vol. VIII-IX du *Bulletin de la Société française de reproduction des manuscrits et miniatures*.

— Dans *The Journal of theological Studies* (1925, p. 364-373), M. H. I. Bell étudie le manuscrit grec 39605 du British Museum, qui contient des sermons du ixe siècle qui ont été attribués à tort à Grégoire de Nysse.

— Un document à la fois héraldique et historique a été mis au jour par M. Fr. P. Barnard : *Edward IV's French expedition of 1475. The Leaders and their Badges, being ms. 2 M 16 College of Arms* (Oxford, Clarendon Press, 1926 ; in-8 de xv-8 et 192 p. avec pl.).

Italie. — M. Lamberto Bravi demande la création d'un catalogue général des bibliothèques italiennes et d'un office de concentration qui, à n'en pas douter, rendrait d'inappréciables services ; lisez sa brochure : *Proposta per il Catalogo generale dei libri delle biblioteche italiane* (Roma, Biblion, 1926 ; in-4 de 15 p.). La réalisation de ce projet sera difficile et longue. D'après cet auteur, la centralisation pourrait n'être que partielle, et ce serait, par exemple, à Florence, que seraient conservées et mises à la disposition du public les fiches concernant la littérature, l'histoire, les beaux-arts, la philologie, la philosophie ; à l'Alessandrina de Rome toutes celles qui auraient trait aux sciences ; à la Bibliothèque centrale du ministère de la justice, à Rome, toute la partie juridique, etc. On ne saurait dire si cette disposition n'aurait pas plus d'inconvénients que d'avantages.

— Le tome XXXIV (Firenze, 1926; in-4 de 211 p.) des *Inventari dei manoscritti delle Biblioteche d'Italia*, continués avecc une louable persévérance sous la direction d'Alb. Sorbelli, comprend les manuscrits des bibliothèques de Veroli, Urbania et Domodossola. — Les deux volumes précédents, parus en 1925, étaient consacrés à Bologne et à Pesaro.

— C'est d'après un manuscrit arabe du XIVe siècle, conservé à la Bibliothèque Vaticane, que M. Macler a imprimé dans la *Revue de l'Orient chrétien* un traité de Nahyâ Ben' Adi sur la défense du dogme de la Trinité contre les objections d'Al' Kindi. Le texte en a paru meilleur que celui de la Bibliothèque nationale de Paris.

Orient. — Dans la *Revue de l'Ôrient chrétien*, t. III (1922-23), on trouvera une notice (p. 172-198), par M. F. Macler, de soixante-cinq manuscrits arméniens des XIVe et XVIIIe siècles conservés en Chypre (sur quelques-uns se lisent les noms des copistes). — Dans le même périodique (III, p. 345-413 ; IV, p. 190-210 et 387-429, etc.), le R. P. Blake a entrepris la publication du catalogue des manuscrits géorgiens de la Bibliothèque patriarcale grecque de Jérusalem, mal connus jusqu'ici (invent. incomplet de Tsagareli, 1888) ; quelques-uns d'entre eux, écrits au XIe siècle, ont une très réelle valeur.

Pays-Bas. — Un exemple fort intéressant de centralisation se prépare à la Bibliothèque royale de La Haye, où a été entrepris un catalogue général des livres de toutes les bibliothèques publiques néerlandaises, qui permettra de faciliter la consultation et le prêt de ces volumes d'un établissement à l'autre. Déjà sont répertoriés les ouvrages possédés par les bibliothèques des universités de Groningue, de Leide, d'Utrecht, du Palais de la Paix à La Haye, et de quelques autres de moindre importance.

Russie. — Les premiers fascicules d'une nouvelle publication périodique russe, *Analecta medii aevi Petropolitana* (Leningrad, 1925) paraissent en deux séries, « Occidentalia » et « Orientalia », renferment plusieurs articles destinés à mieux faire connaître certains manuscrits de l'ancienne bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg : l'un d'eux, signé G. A. Stern, décrit les portulans du XVIe siècle; un autre, de J. Kratchkovski, est un supplément au catalogue descriptif des manuscrits arabes ; un autre encore, de Mme N. V. Pigulevski, attire l'attention sur un manuscrit syriaque de l' « Histoire ecclésiastique » d'Eusèbe de Césarée. On s'apprête d'ailleurs à imprimer le catalogue complet des fonds grec, syriaque et latin.

Suisse. — Dans la couverture du manuscrit latin 130 de la bibliothèque de Genève a été découvert un fragment d'un manuscrit de Garin le Loherain (XIIIe siècle) ; voir à ce sujet *Romania*, 1926, p. 296-306.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Le format des livres. — Depuis longtemps M. Ch. Mortet s'occupe de la question du format des livres; tout récemment il vient de réunir les articles publiés par lui sur cette question : *Le format des livres ; Notions pratiques suivies de recherches historiques* (Paris, Champion, 1925 ; in-8 de 60 p. et pl.; extr. de la *Revue des Bibliothèques*). Son étude, poussée à fond, sera utilement consultée par les bibliothécaires, les bibliographes et tous ceux qui s'intéressent aux livres; elle établit nettement la distinction qui doit être faite entre le format bibliographique et le format commercial, et précise « les règles techniques et les faits d'expérience à la lumière desquels il est possible de résoudre les principales difficultés qui se présentent dans la pratique ».

Bibliographie classique.— A la bibliographie du « cursus » latin qu'il avait fait paraître en 1903 dans le *Musée belge*, M. l'abbé E. Laurand a donné un supplément qui met la question au point, dans la même revue (1920, p. 188-198). Il y a ajouté (1921, p. 133-138) une bibliographie du « cursus » grec, non moins utile, non moins précise.

Bibliographie d'histoire normande. — Depuis le 1er juin 1925 paraît à Caen (Jouan et Bigot), à raison de trois fascicules par an, un *Bulletin bibliographique et critique d'histoire de Normandie* qui nous promet un dépouillement de tous ouvrages et périodiques concernant la préhistoire, l'histoire politique, le droit, les institutions, l'art et l'histoire littéraire de cette province, avec comptes rendus des livres les plus importauts; il y sera fait mention spéciale des livres anglais et scandinaves. Les fasctcules déjà parus, formant 202 pages jusqu'à la fin de 1926, avec leur classement méthodique et leur appareil critique, font bien augurer de ce Bulletin qui répond à un véritable besoin. Professeurs de l'Université de Caen, archivistes et bibliothécaires y collaborent assidûment. Si le plan diffère des autres répertoires provinciaux qui existent (Alsace, Lorraine, Sud-Ouest, Bretagne, etc.), nous ne pouvons que louer l'utile entreprise et souhaiter qu'elle réussisse au gré de leurs animateurs; nous voudrions la voir triompher des difficultés financières auxquelles se heurtent les publications de même na-

ture (nous avons eu le regret de voir disparaître, après quatre années bien remplies, l'*Annuaire bibliographique du Dauphiné* dont les trois archivistes départementaux avaient assumé la charge et qui eût dû être mieux encouragé).

Bibliographie de l'archéologie bulgare. — Un travail a paru sous ce titre, et sous la signature de M. B. Filof, dans l'*Annuaire du Musée national de Sofia* pour les années 1922-1925 (Sofia, 1926, in-4), p. 613-649. Il rendra les plus grands services.

Bibliographie de la littérature bulgare. — Le tome XIV (1921) du *Sbornik na bulgarskaia Akademia na naukitch* (Sofia) renferme une importante bibliographie de l'histoire et de la critique littéraire bulgares de 1900 à 1910.

Bibliographie de la littérature serbe. — Une nouvelle revue de littérature et de philologie serbe, *Prilozi za kieistevnost jesik istorija i folklor*, qui paraît à Belgrade depuis 1921, a mis dans son programme de fournir dans chaque numéro la bibliographie courante des matières qu'elle traite; cette partie est particulièrement abondante et soignée.

Répertoire bibliographique d'histoire et de littérature roumaines. — *L'Anuarul Institutului de Istorie natsionalà*, publié par l'Université de Cluj sous la direction de Alex. Lapedatu et Jean Lupasch, a été créé en 1922. Le tome II (Bucuresti, Cartea Romàneascà, 1924; in-8 de 544 p.) contient un magistral répertoire bibliographique de toute l'historiographie roumaine des années 1921 et 1922 en ce qui concerne l'histoire, l'art et la littérature (p. 404-503), dû aux professeurs J. Cràciun et J. Lupu. On ne peut qu'en louer l'ordonnance et en souhaiter la périodicité régulière.

Bibliographie des patois lorrains. — En 1910, la *Revue de dialectologie romane* avait publié sous la signature de M. Urtel une bonne bibliographie des parlers romans. On peut signaler, comme complément local de ce travail. celui de M. Charles Bruneau : *Les patois lorrains anciens et modernes*; *Bibliographie critique de 1908 à 1924* (1926; in-8 de 54 p.).

Bibliographie suédoise de Finlande. — Un catalogue décennal (années 1906 à 1915) de toute la littérature suédoise de Finlande a été dressé par H. Nohrström, *Katalog öfver den svenske litteraturen i Finland* (Helsingsfors, 1923; in-8 de 946 p.).

Bibliographie de la littérature méridionale. — Un maître du félibrige provençal, M. Marius Jouveau, est l'auteur d'une bibliographie des ouvrages écrits en langue d'oc ou relatifs à la littérature méridionale dans un livre qui a pour titre : *Cartabèu de Santo Estello, adouba*



e publica per lou Burèu dou Consistori felibren, n° 12 (Avignon, Roumanille, 1922; in-8 de 340 p.).

Bibliographie pontificale. — *L'Archivio della Romana Società di Storia patria* a inauguré une bibliographie pontificale, dont la rédaction a été confiée à G. B. Borino; dans chaque volume annuel, une cinquantaine de pages nous renseignent sur toute la littérature courante relative à l'histoire du Vatican et des papes, de l'administration pontificale et de ses relations avec les différents pays.

Bibliographies pour collectionneurs. — La Société du Livre d'art ancien et moderne a créé une série de « Bibliographies de poche pour collectionneurs ». Elle a ainsi fait paraître, au cours de l'année 1926, les volumes suivants : *Un siècle de premières éditions de la littérature allemande de 1750 à 1800*, par L. Brieger (206 p.); — *Les livres illustrés français des XVIIIe et XIXe siècles*, par M. Sander (255 et 376 p.); — *Les livres illustrés allemands du XIXe siècle*, par A. Rumann (429 p.). Malheureusement les prix excessifs de ces volumes « de poche », qui varient entre 100 et 320 francs, les rendent inabordables pour beaucoup de bibliothèques publiques et privées où ils devraient trouver place; de tels instruments de travail devraient pouvoir être mis à la disposition de tous dans des conditions moins onéreuses.

Récents travaux sur l'histoire de l'imprimerie. — Divers travaux sur les débuts de la typographie à Bâle (par G. Binz), à Avignon (Labande), à Ferrare (V. Scholderer), à Cambridge (G. J. Gray), en Espagne (Canibell y Masbernat), en Hongrie (G. von Sebastyén), sur l'imprimerie au XVIe siècle à Amsterdam (C. P. Burger), à Francfort-sur-le-Mein (M. Londheim), à Mexico (J. B. Iguiniz), au Brésil (C. Brandenburger), sur les éditions de Vérard possédées par la Bibliothèque royale de Copenhague (V. Madsen), sur l'imprimerie en Chine (E. Erkes), et plusieurs autres sur des périodes plus modernes, forment le recueil intitulé : *Gutenberg-Festschrift, zur Feier des 25 jährigen Bestehens des Gutenberg-Museums in Mainz* (Mainz, 1925; in-4 de XVI-448 p. avec fig. et 56 pl.). — Sur le premier livre imprimé à Metz en 1482, M. Seymour de Ricci a apporté d'intéressantes précisions (*Bulletin du Bibliophile*, 1925, p. 10-22). — Le tome XV (1921) du *Sbornik na bulgarskaia Akademia na naukitch* renferme un gros mémoire de N. Natchov sur le livre et l'imprimerie en Bulgarie de 1806 à 1877. — Aux livres devenus classiques de Willems, de Berghman, de Rahir, de Siennicki sur les Elzevier, il conviendra de joindre désormais la publication récente de H. B. Copinger, *The Elzevier Press; a Handlist of the Elzevier Presses at Leyden, Amsterdam, The Hague and Utrecht* (London, Grafton, 1927; in-8 de 142 p.) qui contient une table générale des travaux antérieurs. — *Les Documents sur la typo-*

graphie et la gravure en France aux XVe et XVIe siècles, réunis par A. Claudin et non utilisés par lui dans son Histoire de l'Imprimerie restée inachevée, ont été classés et publiés par les soins de M. Seymour de Ricci (Bois-Colombes, Impr. des Beaux-Arts, 1926; in-folio de 36 p. et fig.).

— Signalons encore une utile bibliographie de M. Fritz Blazer : *Bibliographie zur Geschichte der Buchdruckerkunst und der verwandte Gewerbe im Kanton Luzern*, parue dans le tome XCI (1926) du *Geschichtsfreund* (p. 25-49); — et les travaux suivants : *Der Münchner Buchdrucker Hans Schobser 1500-1530*, von Karl Schottenloher, (München, 1925; in-4 de XII-158-XXXI p. et fig.); — *Notes et documents sur les anciens imprimeurs de Lisieux*, dans le *Bulletin de la Société historique de Lisieux*, 1925-26, p. 117-126; — *Note sur les débuts de l'imprimerie à Carpentras*, par H. Chobaut, dans les *Annales d'Avignon*, t. X (1924), p. 65-70; — et *L'imprimerie et les journaux à Liège sous le régime français*, par Th. Gobert, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XLIX (1924), p. 1-64.

L'imprimerie au XVIe siècle. — Une liste à peu près complète des travaux utiles à consulter pour la connaissance des livres imprimés entre 1501 et 1601 a été dressée par G. P. Winship, Carl B. Roden et Andrew Keogh, dans *The Papers of the Bibliographical Society of America*, vol. XVII, 2e partie (Chicago, University Press, 1925; p. 73 à 152).

Expositions rétrospectives. — Pour n'avoir pas été assurée d'un aussi brillant succès que celle que l'administration de la Bibliothèque nationale consacra en 1925 au moyen-âge, l'exposition italienne du livre qui lui succéda en 1926 a été fort appréciée; elle a fait, comme la précédente, l'objet d'un catalogue illustré : *Exposition du livre italien (mai-juin 1926). Catalogue des manuscrits, livres, imprimés et reliures* (Bois-Colombes, Impr. des Beaux-Arts, 1926; in-16 de 163 p et pl.)

— Depuis un certain nombre d'années, la Bibliothèque de Rouen organise des expositions qui font connaître à tour de rôle les principales richesses de cet établissement, et on peut en être reconnaissant à son directeur M. Henri Labrosse. Malheureusement, pour les premières, aucun catalogue n'en perpétue le souvenir. C'est seulement à partir de la XIVe exposition que nous possédons d'utiles petits livrets : *Bibliothèque de la ville de Rouen; XIVe exposition. Reliures* (Rouen, imp. Lainé, 1925; in-16 de 23 p. et 1 pl.); — *Bibliothèque de la ville de Rouen; XVe exposition; Estampes du XVIIIe siècle* (Rouen, impr. Lecerf, 1925; in-16 de 31 p. et 2 pl.); — *Bibliothèque de la ville de Rouen, XVIe exposition. La gravure française au XVIIe siècle* (Rouen, impr. Lecerf, 1926; in-16 de 23 p. et 2 pl.). Les notices de ces trois catalogues sont signées du nom de M. André Masson, conservateur-adjoint.

— A Lyon, exposition de reliures organisée à la Bibliothèque de la

ville par les soins de M. Henri Joly, avec catalogue (Lyon, 1925; in-8, xv-39 p). — Le septième centenaire de saint François d'Assise a fourni prétexte à deux expositions organisées, l'une au British Museum, pour laquelle on a imprimé un guide très bref de A. G. Little, *Septingentenary of St Francis (october 1926); Notes on the exhibition of Franciscan manuscripts in the British Museum* (London, by the Trustees, s. d.; in-8 de 8 p.); — l'autre en Italie, avec une notice de G. Fumagalli, *Mostra del libro francescano, Foppi [Arezzo]* (Firenze, tip. Giannini, 1926; in-16 de 63 p.). — D'autre part une exposition colombienne a eu lieu à la bibliothèque de Modène, et il en a paru un catalogue par les soins de D. Fava et C. Montagnani : *Mostra Colombiana e Americana della R. Biblioteca Estense* (Modena, tip. Modenese, 1925; in-16 de 108 p.).

Bibliographies individuelles. — Nous avons à signaler : *Concise bibliography of Hugo Grotius*, door Jacob ter Meulen (Leiden, Sijthoff, 1925; in-8 de vi-88 p.); — *Pestalozzi-Bibliographie; Schriften und Aufsätze von und über Pestalozzi nach Inhalt und Zeitfolge verzeichnet* (Berlin, Weidmann, 1923; in-8 de 56 p.), qui est un complément de la publication d'Israël, par W. Klinke; — *Bibliografia delle opere di Antonio Rosmini disposte in ordine cronologico*, par C. Caviglione (Torino, Paravia, 1925; in-16 de iv-122 p.); — *Bibliographie méthodique et critique des œuvres d'Émile Montégut*, par P.-A. Muenier (Paris, Garnier, 1925; in-8 de viii-210 p.); — *Bibliographie de Paul Verlaine*, par Fr. Montel (Paris, Giraud-Badin, 1924; in-4 de 144 p.); et *Bibliographie et iconographie de Paul Verlaine*, par Ad. Van Bever et Maurice Monda (Paris, Messein, 1926; in-16 de 243 p.); — *Bibliographie des œuvres de Remy de Gourmont*, par J. de Gourmont et R. Delle Donne (Paris, Leclerc, 1922; in-8 de 72 p.); — *Bibliographie de Gabriel Vicaire*, par Jean Vicaire (Paris, Girard-Badin, 1925; in-8 de 312 p.); — la bibliographie jointe à l'ouvrage de P.-L.-J. Perrin, *Les idées sociales de Georges Sorel* (Alger, impr. Angélis, 1925; in-8 de 216 p.); — la bibliographie des travaux de V. Jagič dans le *Zbornik u slavu Vatroslava Jagića*, avec suite dans le tome I du *Ćazopis zu slovenski jezik, književnost in zgodovino*, publié à Llubljana; — *A bibliography of the first editions of the works of Maurice Baring*, by Leslie Chaundy (London, Dulau, 1925; in-16 de 48 p.); — *A bibliography of the writings of D. H. Lawrence*, by Edw. D. Mac Donald (London, Quaritch, 1925; in-16 de 154 p.); — *A bibliography of the writings of Samuel Butler and of writings about him*, by A. J. Hoppe (London, Bookman's Journal, 1925; in-4 de 200 p.); — *A bibliography of the works of H. G. Wells (1893-1925)*, par lui-même (London, Routledge, 1925; in-8 de 72 p.); — *Bibliographie des travaux de Joseph Roman*, dans le *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 1925, p. 158-190; — une bibliographie de Lénine, *Wladimir I. Ulianov, Bio-Bibliographie*, von Ern. Drahn (Berlin, Prager, 1924; in-8 de 40 p.).

COMPTES RENDUS & LIVRES NOUVEAUX

Les Archives de l'État à Vienne au point de vue de l'histoire de Belgique, par le chanoine Joseph LAENEN. Bruxelles, Kiessling, 1924. In-8 de XVI-684 p.

Il est naturel que les archives autrichiennes soient riches en documents relatifs à la Belgique, en raison de la souveraineté qu'exercèrent autrefois sur les Pays-Bas les princes de la maison d'Autriche; elles le sont d'autant plus que le gouvernement autrichien fit transporter à Vienne une grande quantité de titres et de registres au moment de l'occupation de la Belgique par les armées françaises de la Révolution, titres et registres qui, malgré quelques restitutions et quelques échanges opérés entre 1860 et 1870, n'ont jamais repris leur place primitive, comme l'aurait exigé l'application régulière des traités de paix. Aussi ne faut-il pas être surpris d'y trouver, non seulement les documents intéressant l'administration de la Belgique pendant la période autrichienne (XVIII[e] siècle), mais de nombreux documents plus anciens, parmi lesquels des chartes et diplômes ayant fait jadis partie de la trésorerie des chartes des ducs de Brabant, des comtes de Flandre, et de la chancellerie de Maximilien, une énorme série de lettres de princes, d'ambassadeurs, de secrétaires d'État, d'instructions d'ambassadeurs pour la période allant de 1500 à 1635, ainsi que la correspondance du prince Eugène.

Ces fonds étant encore très mal connus, bien qu'ils aient fait l'objet de quelques sondages fragmentaires, la Commission royale d'histoire de Belgique a songé, il y a une vingtaine d'années, à charger d'une mission officielle de reconnaissance M. l'abbé Laenen, archiviste de l'archevêché de Malines. Le travail d'inventaire était terminé en 1914, mais les événements ont retardé la publication, attendue avec impatience.

Elle est, en effet, d'un puissant intérêt, non seulement pour la Belgique, mais pour la France, le Danemark, la Hollande, et dans une mesure moindre pour d'autres pays. Les dépouillements faits par M. l'abbé Laenen paraissent très soignés ; le temps relatif dont il disposait ne lui a pas permis d'analyser les correspondances des XVI[e] et XVII[e] siècles qui mériteraient d'être intégralement transcrites et fourni-

raient la matière de précieuses publications ; mais du moins a-t-il pu nous donner la substance des chartes, étudiées une à une, qui sont conservées en originaux ou en copies, et dont la plus ancienne est datée de 1196.

En attendant que d'autres érudits prennent le chemin de Vienne et entreprennent d'examiner le fonds des archives de la Cour (jadis secrètes) et celui des archives du ministère de la guerre, fort riche, on sera très reconnaissant à l'abbé Laenen d'avoir mené à bien cette exploration, la première qui ait été entreprise d'une manière un peu complète et systématique par la Belgique dans la capitale autrichienne.

H. S.

Bibliographie alsacienne. Revue critique des publications concernant l'Alsace. II (1921-1924). Paris, Société d'édition « Les Belles Lettres », 1926. In-8, XII-460 p. [Publication de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg.] — Prix : 40 francs.

Le *Bibliographe moderne* a rendu compte du premier volume de cette publication. Il a adressé ses sincères félicitations aux maitres qui l'ont entreprise et dirigée et à ceux qui y ont collaboré. Il devra se répéter en parlant du deuxième volume, égal et peut-être supérieur au précédent : une tentative a été faite pour ordonner les chapitres de façon plus méthodique, et les subdivisions dans certains cas ont été multipliées. Mais le plan est resté le même, et cette « revue critique », réellement critique, continue dignement la série, que nous souhaitons longue. On ne peut lui comparer que la « Bibliographie lorraine » publiée par l'Université de Nancy, et ces deux sœurs jumelles sont bien faites pour aller de pair et courir vers le même but.

Les noms de MM. les professeurs Baulig, Gerold, Grenier, Kiener, Pariset, Pfister, Tronchon, de MM. Haug, Riff, Delahache, conservateurs de musées et de bibliothèques, et d'autres encore, nous garantissent la parfaite exécution du programme qu'ils se sont assigné, et la collaboration qui leur est assurée par des spécialistes pour la partie scientifique ne peut qu'influencer le lecteur favorablement.

La production intellectuelle de l'Alsace a toujours été et est restée intense ; et il faut compter sur les travaux qui ont l'Alsace pour objet et qui sont publiés en dehors du pays. Les Allemands ont créé depuis quelques années un centre alsatique factice à Francfort, et les collaborateurs de la « Bibliographie alsacienne » s'excusent de n'avoir pas rendu compte de tout ce qui s'y imprime, faute d'avoir pu tenir en main les volumes eux-mêmes ; il leur sera aisément pardonné. Quant aux rubriques — très peu nombreuses — qui figuraient dans le premier volume et qui n'apparaissent pas dans le second, elles réapparaîtront plus tard, on nous l'affirme, et ce n'est que partie remise.

Que les auteurs de cet excellent répertoire ne s'excusent pas de nous

donner un ouvrage compact : il n'en a que l'air ; les comptes rendus ou les observations qu'il renferme sont trop précieux pour que nous songions un seul instant à nous en plaindre, et nous lui souhaitons bonne et longue vie.

H. S.

Bibliographie critique des ouvrages français relatifs aux États-Unis (1770-1800), par Bernard Fay, chargé de cours à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand. Paris, Champion, 1925. In-8 de IV-111 p.

Il a paru intéressant à M. B. Fay de rechercher tous les ouvrages français relatifs aux Etats-Unis qui ont été publiés de 1770 à 1800. Son travail est d'ailleurs un complément de la thèse qu'il a consacrée à l'étude de l'*Esprit révolutionnaire en France et aux États-Unis à la fin du XVIIIe siècle* ; il est divisé en cinq périodes et classé chronologiquement. L'histoire y côtoie le pamphlet ; les publications révolutionnaires se mêlent aux contre-révolutionnaires. Les périodiques n'ont été admis que dans la mesure où ils le méritaient historiquement. Par contre les ouvrages concernant Guillaume Penn, Franklin et Washington ont été jugés dignes de figurer en raison du rôle que ces personnages ont joué, représentatifs de la conception que l'on se faisait des États-Unis à l'étranger à la fin du XVIIIe siècle.

Une difficulté s'est présentée : beaucoup de livres français de cette période, pour dérouter les curieux et dépister la police, portent de fausses adresses (Bruxelles, Bouillon, Deux-Ponts, Amsterdam, Berlin, Philadelphie, Genève) ; quelques-uns sont des rééditions d'ouvrages parus ailleurs, parfois avec de légères ou d'importantes différences. Pour les retrouver, M. Fay a exploré les bibliothèques parisiennes, le British Museum, et visité un certain nombre de bibliothèques des États-Unis ; quelques-uns, signalés par Quérard, n'ont pu être retrouvés. L'exemplaire vu est toujours mentionné avec l'indication du dépôt où il a été rencontré.

M. Fay ne s'est d'ailleurs pas contenté de dresser une liste bibliographique ; une seconde partie de son travail constitue une étude critique de ces documents, qui témoigne d'un labeur considérable et qui sera très apprécié. C'est une bonne page de critique et d'observation. C'est une vue générale des mouvements de l'esprit public qui se reflètent dans les livres et dans leurs éditions successives. En appendice on lira quelques documents sur Tanguy de La Boissière, publiciste français en Amérique, caché tout d'abord sous le pseudonyme de Pierre Egron.

H. S.



Éléments de bibliographie générale, méthodique et historique de la Martinique (Antilles françaises), par J. Gazin, professeur au lycée Schœlcher, archiviste colonial. Fort-de-France, Impr. antillaise, 1926. In-8 de vi-iv-348 p. — Prix : 25 francs.

On possède déjà, pour quelques-unes de nos colonies, des bibliographies de bonne qualité. Je me contenterai de citer, parmi les plus récentes, celle de l'Indochine (Boudet) et celle de l'Afrique occidentale française (Bruel). Pour les Antilles, nous étions fort mal partagés, et M. Gazin a jugé à propos de combler une lacune pour l'île de la Martinique. S'étant mis courageusement à l'œuvre et n'ayant à sa disposition que des moyens d'investigation très insuffisants, il a réussi à réunir une masse considérable de renseignements qu'il a classés en différents chapitres correspondant à de grandes divisions : sciences maritimes, physiques et naturelles ; histoire et littérature ; sciences sociales, juridiques et économiques ; sciences médicales : sciences agricoles. Mais, à l'intérieur de chaque division. les titres ne sont disposés ni dans l'ordre chronologique, ni dans l'ordre alphabétique des noms d'auteurs ; l'on ne saisit pas toujours très bien quel système a suivi l'auteur, et les recherches y sont vraiment pénibles, aucun index ne les facilitant.

Un certain nombre de mentions sont incomplètes ; cela tient évidemment à ce qu'elles viennent de seconde main. Par contre les plaquettes et les livres qui figurent sur les rayons de la Bibliothèque nationale de Paris sont soigneusement indiqués avec la cote qu'ils portent dans cet établissement. Mais ces cotes sont-elles toujours exactes ? Il y a lieu de craindre le contraire, car l'impression du volume est malheureusement d'une médiocrité désolante ; la ponctuation est le plus souvent absente, et les chiffres, appartenant à des corps différents, dansent une inimaginable sarabande qui ne fait guère honneur aux presses antillaises. Ne pourrait-on y remédier ?

Quoi qu'il en soit, le volume rendra des services, et renseignera sur la production bibliographique de l'île de la Martinique, qui nous échappe à peu près complètement ; je dois ajouter d'ailleurs qu'elle est assez pauvre.

H. S.

Slovarnié Ukazatel po Knigovedeniié, na A. V. Mezbir. Peterburg [Leningrad], « Kofoss », 1924. In-8 de xi p., 926 col. et viii p.

Cet ouvrage est le fruit d'un énorme travail, où l'on a songé à condenser la bibliographie de ce qui a été écrit en langue russe sur tout ce qui se rapporte au livre. Dans une typographie compacte, se pressent des noms d'auteurs, des titres de livres, des chiffres et des dates qui ne laisseut pas que de donner au premier abord à cet ensemble un aspect un peu rebutant. Et cependant que de matériaux accumulés !

Quelle mine de renseignements recueillis, de dépouillements formidables! Les rubriques sous lesquelles ils sont classés se développent dans l'ordre alphabétique, et l'on voit apparaître successivement les mots Archivistique, Bibliographie, Bibliographie russe, Bibliothéconomie, Bibliothèques académiques (et autres), Almanach, Gazettes, Journaux, Papier, Droit d'auteur, Censure, Réclame, Systèmes de classification, Livre, Technique du livre, Typographie, Illustration, Reliure, Format, Paléographie, pour n'indiquer que les principaux, avec des subdivisions à l'infini. Pour donner une idée de l'importance de ces rubriques, il suffira de dire que celle des « gazettes » comprend les colonnes 185-216 et 789-800, celle des journaux les colonnes 231 à 354 et 813 à 852.

Je n'ai pas qualité pour présenter des observations, ou pour critiquer. Je me contenterai de signaler que le volume comprend déjà un assez fort supplément, où l'auteur a inséré les omissions constatées et les additions de notices nouvelles recueillies en cours d'impression. Ce supplément a sans doute mis la publication au point.

H. S.

Les premières papeteries françaises, par Henri Alibaux. Paris, Les Arts et le Livre, 1926. In-8 de IV-217 p. et fig. et cartes.

Ce livre a pour auteur un maître papetier amoureux de son métier et curieux du passé, qui s'est depuis longtemps posé les questions suivantes : Par qui et de quel pays fut apporté en France l'art du papier ? à quelle date ? et dans quel lieu l'exerça-t-on pour la première fois ?

Pour y répondre, il s'est enquis de tout ce qui a été publié sur la matière ; il a voyagé, étudié et interrogé ; il apporte le résultat de ses lectures et de ses recherches ; il s'appuie sur des données historiques et techniques à la fois, et n'entend pas d'ailleurs répondre définitivement à toutes les questions ; sans vouloir dresser un répertoire complet des moulins à papier de la vieille France, il a établi une liste critique des plus anciens connus : à savoir Troyes (avant 1348), Ville-sur-Saulx (1348 ?), Essonnes (v. 1355), Saint-Cloud (1376), Beaujeu (1383 ?), Thiers ou Ambert (1396 ?) Besançon (1396), Faverges en Savoie et Sorgues (XIVe siècle). Ces dates, on le voit, n'ont parfois rien de précis, les actes de fondation faisant défaut ; elles indiquent seulement la première mention connue de ces papeteries. On ne sait non plus rien de certain sur l'existence d'autres moulins en Languedoc, en Gascogne, dans les Pyrénées, en Angoumois, antérieurement à 1400, bien qu'ils aient fonctionné très vraisemblablement avant cette date ; et il paraît non moins probable que les papeteries d'Auvergne (Ambert) sont beaucoup plus anciennes qu'on ne peut l'affirmer faute de documents précis, faute de preuves matérielles. M. Alibaux fait bonne justice des légendes qui ont

couru à leur sujet, mais l'étude qu'il a poursuivie des filigranes d'origine auvergnate (sur ce point il corrige Briquet) l'amène à penser que derrière la légende il y a de sérieuses présomptions en faveur de l'ancienneté des papeteries de cette région.

Antérieurement, les papiers employés en France venaient d'Italie, et peut-être aussi, dans les provinces du sud-ouest, d'Espagne. On peut souscrire à l'opinion très raisonnée qu'a émise M. Alibaux sur toutes ces matières, et admettre ses conclusions jusqu'au jour où d'inédits documents viendront apporter quelque lumière nouvelle. Le *Bibliographe moderne*, auquel M. Alibaux, — et je l'en remercie, — a parlé avec beaucoup de bienveillance dans son livre, sera heureux de contribuer à la propagation des notions exactes qui pourront modifier l'état de nos connaissances sur l'histoire du papier. En attendant, le travail de M. Alibaux fera foi.

H. S.

Recherches sur les origines des marques anciennes qui se rencontrent dans l'art et dans l'industrie du XV[e] au XIX[e] siècle par rapport au Chiffre Quatre, par Léon Gruel. Paris-Bruxelles, Van Oest, 1926; in-4 de IV-111 p. et fig. — Prix : 40 francs.

Depuis longtemps, tous les érudits qui ont examiné avec quelque attention les livres anciens, les filigranes, les vieilles estampes, les tapisseries, les vitraux, les faïences, les signatures manuscrites, ont remarqué l'emploi, fréquent autrefois, d'une marque représentant un chiffre 4 (orienté à droite ou à gauche, souvent déformé ou enjolivé) que l'on a pris pour un emblème ou un symbole sans pouvoir en donner une interprétation satisfaisante. Devant la fréquence et les déformations bizarres de cet emblème, on a émis des hypothèses variées. Est-ce signe cabalistique? Est-ce perpétuité d'une idée religieuse se confondant avec le signe de la croix, avec la Trinité? Est-ce souvenir de la croix de la résurrection, signe de la rédemption? Faut-il y voir la marque distinctive d'une corporation? Faut-il plutôt y reconnaître un caractère hébraïque? Ces divers points d'interrogation ont été posés, et M. Gruel, frappé de tant de variété, a cherché à se faire une opinion basée sur de très nombreux exemples. Encore aurait-il pu multiplier ces exemples, s'il avait eu connaissance, par exemple [1], d'une inscription de l'année 1746 qui se lit à l'une des portes d'Agadir (Maroc), où manifestement et visiblement apparait aussi le chiffre 4.

Les « Recherches » de M. Gruel valent par les trop nombreux facsimilés dont il a enrichi son texte, et cette illustration sera fort appréciée. Quant à sa conclusion, elle est ainsi formulée : « D'abord le sigle 4 forme un triangle, symbole de la Trinité, ensuite on peut lui

1. *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, 1923, n° 2, p. 130.

attribuer l'idée de la formation du nouveau monde, représentée matériellement par les quatre éléments, les quatre saisons, les quatre parties du monde ; et moralement, par l'origine de la religion chrétienne, dont la base après Jésus-Christ est fondée sur les quatre évangélistes et représente la vie. » C'est un peu subtil et un peu compliqué.

Ce que n'a pas vu l'auteur, — et ce qu'a fort justement expliqué M. Maurice Jusselin dans un article qu'il n'a pas connu [1], — c'est que ce chiffre si énigmatique n'est pas autre chose que le Chrismon figurant dans les documents du haut moyen-âge, dérivé du monogramme constantinien, qu'ont librement interprété les scribes mérovingiens et carolingiens en les agrémentant de notes tironiennes et de fioritures variées, et qu'ont ensuite adopté les notaires dans les signatures. Nul doute que l'origine doive en être cherchée dans la tradition chrétienne, et la barre transversale du 4 qui parfois est coupée vers son extrémité par un trait perpendiculaire semble vouloir esquisser le signe de la croix.

H. S.

Leçons de reliure pour amateurs, par Ingeborg Borjeson, maître relieur danois, et son élève R. Grabhorn; augmenté et dessiné par P.-J. Chollot. Paris, Gauthier-Villars, 1926. In-8 de VIII-121 p. (115 fig.). — Prix : 25 fr.

Il existe d'excellents traités de reliure, destinés surtout aux professionnels. Celui-ci s'adresse plutôt aux amateurs, et leur indique, avec la manière de faire de bonnes et de solides reliures, l'outillage et les termes de métier. Les auteurs ont eu le soin de décrire jusqu'aux procédés en usage qu'ils déconseillent, et ces indications valent la peine d'être méditées non seulement par les bibliophiles, mais par toute personne désireuse de bien habiller ses livres. Car il ne s'agit pas ici de travaux de luxe ; un chapitre même est consacré à la couverture dite « cartonnage à la Bradel », qui passe ou tout au moins passait autrefois pour une reliure économique. L'exposé est clair et bien illustré ; les recommandations qu'il contient sont pratiques. Qui n'a pas son étau et son rabot ?

G. P.

1. *Bulletin monumental*, t. LXXXI (1922), p. 433.

LIVRES NOUVEAUX

Archives

Manual práctico de clasificación y archivo. Barcelona, Editorial Cultura, 1926; in-8 de 118 p. et 80 fig.

Archivalische Zeitschrift. Bd. XXXV. München, Ackermann, 1925; in-4 de IV-320 p. et fig.

AGEN. — Inventaire des archives départementales postérieures à 1789; Lot-et-Garonne. Période révolutionnaire, série L. Tome II, par René Bonnat. Agen, Impr. moderne, 1925; in-4 de XV-402 p.

ALBI. — Inventaire sommaire des archives départementales postérieures à 1789; Tarn. Tome Ier. Période révolutionnaire; série L (art. 1-330), par Ch. Portal et Ch. Thomas. Albi, Impr. nouvelle, 1926; in-4 de IV-460 p.

ALCALA DE HENARES. — Archivo general central de Alcalá de Henares, Reseña histórica y clasificación de sus fondos, per José Torre Revello. Buenos Aires, Impr. de la Universidad, 1926; in-4 de 34 p.

AMIENS. — Ville d'Amiens. Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790. Tome VII; série FF (art. 703-1381), par Georges Durand. Amiens, impr. Breton, 1925; in-4 de IV-991 p.

— Inventaire sommaire des archives départementales postérieures à 1790; Somme. Période révolutionnaire; série L (1790-an IV), par Georges Durand et Joseph Estienne. Amiens, impr. du « Progrès de la Somme », 1925; in-4 de VIII-512 p.

ANGERS. — Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790; Maine-et-Loire. Série H; tome II (Abbaye de Saint-Florent), par M. Saché. Angers, Siraudeau, 1926; in-4 de XII-603 p.

ANGOULÊME. — Archives départementales de la Charente. Répertoires numériques de la série A et de la série B, par L. Imbert et L. Burias. Angoulême, Impr. ouvrière, 1925; in-4 de XXVII-49 p.

ANNECY. — Archives départementales de la Haute-Savoie antérieures à 1792. Répertoire numérique de la série C (Administrations provinciales), par Cl. Faure. Annecy, impr. Hérisson, 1923; in-4 de 38 p.

— Archives départementales de la Haute-Savoie antérieures à 1792. Répertoire numérique de la série G; 1er fascicule, par Cl. Faure. Annecy, impr. Hérisson, 1926; in-4 de XV-21 p.

ARNHEIM. — Het archief der Geldersche Rekenkamer (1559-1795), door A. H. Martens van Sevenhoven. 's Gravenhage, Nijhoff, 1925-1926; in-8 de 578 et 359 p.

AUCH. — Archives départementales du Gers. Répertoire numérique

de la série E addition (notaires et tabellions, communes et municipalités, état civil), par René Pagel. Auch. impr. Capin, 1925; in-4 de II-30 p.

— Archives départementales du Gers. Répertoire méthodique des minutes notariales (série E) par René Pagel. Auch, impr. Capin, 1926; in-4 de IV-27 p.

BREST. — Répertoire numérique des archives de l'arrondissement maritime de Brest; série A, par René Prigent. Paris, Challamel, 1925; in-8 de 64 p.

CHAUMONT. — Archives départementales de la Haute-Marne postérieures à 1790. Répertoire numérique de la série T (Instruction publique, sciences et arts), par Roger Gény. Chaumont, Impr. Champenoise, 1926; in-4 de IV-33 p.

CHAUNY. — Inventaire sommaire des archives communales de la ville de Chauny antérieures à 1790, par J. Souchon. Laon, Impr. de l'Aisne, 1926; in-4 de IV-175 p.

CLERMONT-FERRAND. — Archives départementales du Puy-de-Dôme. Répertoire numérique de la série L; 1re partie, par G. Rouchon et Alb. Combaud. Clermont-Ferrand, impr. Mont-Louis, 1925; in-4 de II-148 p.

DARMSTADT. — Geschichte des hessischen Staatsarchivs zu Darmstadt, von G. Fink. Darmstadt, Winter, 1925; in-8 de IV-231 p. et pl.

DIGNE. — Inventaire des archives départementales postérieures à 1790; Basses-Alpes. Documents de la période révolutionnaire; série L, tome Ier, par Z. Isnard. Digne, impr. Vial, 1926; in-4 de VI-361 p.

DIJON. — Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790; Côte-d'Or. Série G, tome III, par F. Claudon. Dijon, impr. Jobard, 1926; in-4 de IV-587 p.

ÉPINAL. — Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790; Vosges. Série H, tome I, par A. Philippe. Épinal, Impr. des Vosges, 1925; in-4 de XV-235 p.

FOIX. — Archives départementales de l'Ariège; Répertoire numérique de la série C, dressé par E. Laval. Foix, impr. Gadrat, 1924; in-4 de 38 p.

HONFLEUR. — Archives du Calvados. Répertoire numérique des archives municipales de Honfleur, par A. Vintras. Caen, Jouan et Bigot, 1923; in-4 de LXXI-124 p.

LA HAYE. — De archieven der admiraliteitscolleges, door J. De Hullu. 's Gravenhage, Nijhoff, 1924; in-8 de XVI-504 p.

LAON. — Archives départementales de l'Aisne. Période révolutionnaire (1789-1800). Répertoire numérique de la série L (Administration générale). Laon, Impr. du « Courrier de l'Aisne », 1923; in-4 de 60 p.

LIÉGE. — Analyses des actes contenus dans les registres du scel des grâces ; Règnes de Joseph-Clément de Bavière et de Georges-Louis de Berghes (1702-1744), par Léon Lahaye. Liége, impr. Vaillant-Carmanne, 1921 ; in-4 de XII-260 p.

LONDON. — Guide to the British West Indian Archive materials in London and in the Islands for the history of the United States, by Herbert C. Bell and David W. Parker. Washington, Carnegie Institution, 1926 ; in-8 de IX-435 p.

— British archives and the source for the history of the World War, by Hubert Hall. London, Milford, 1925 ; in-8 de 484 p.

MADRID. — Indice general de los papeles del Consejo de Indias : tomos V y VI, por A. de Altolaguirre y Ad. Bonilla y San Martin. Madrid, tip. de Revista de Archivos, 1925-1926 ; in-4 de 321 et 289 p.

METZ. — Ville de Metz; Répertoire numérique des archives communales (1790-1800), par Jean-Julien Barbé. Metz, Impr. lorraine, 1925 ; in-4 de 19 p.

— Archives départementales de la Moselle. Répertoire numérique des archives antérieures à 1790; série C (Administrations provinciales), par Paul d'Arbois de Jubainville. Metz, Impr. lorraine, 1926 ; in-4 de II-42 p.

— Archives départementales de la Moselle. Répertoire numérique des archives antérieures à 1790; série H (Clergé régulier), par Paul d'Arbois de Jubainville. Metz, Even, 1923 ; in-4 de 39 p.

— Archives départementales de la Moselle. Répertoire numérique de la série Q (Domaines), par Paul d'Arbois de Jubainville. Metz, Even, 1925 ; in-4 de 47 p.

MIDDELBURG. — Rijksarchief in Zeeland. Retroacta van den burgerlijken Stand in Zeeland, door Abr. Müller. 's Gravenhpge, Alg. Landsdrukkerij, 1925 ; in-8 de XL-145 p.

MONT-DE-MARSAN. — Archives départementales des Landes. Période antérieure à 1790. Répertoire numérique ; série II C (Domaines et droits joints), par Marcel Gouron. Mont-de-Marsan, impr. Dupeyron, 1926 ; in-4 de 24 p.

MONTPELLIER. — Répertoire numérique des archives départementales de l'Hérault. Période antérieure à 1790 ; Archives civiles, série D (Instruction publique, sciences et arts). Montpellier, impr. Lauriol, 1925 ; in-4 de IV-154 p.

— Répertoire numérique des archives communales de l'Hérault (Archives départementales, série E supplément), par J. Berthelé. Montpellier, impr. Lauriol, 1924 ; in-4 de IV-428 p.

— Archives du département de l'Hérault. Documents et inventaires complémentaires. Répertoires numériques des registres déposés par

les notaires de l'Hérault); Étude de Mº Cormier, notaire de Montpellier [depuis 1547], par M. Oudot de Dainville. Montpellier, impr. Lauriol, 1926; in-8 de 38 p.

MUNSTER. — Summarisches Inventar des alten Archivs von Stadt und Tal Munster, aufgestellt durch Aug. Scherlen. Colmar, Impr. des « Dernières Nouvelles », 1925; in-4 de XVI-136 p.

NANCY — Archives départementales de Meurthe-et-Moselle. Répertoire numérique de la série R (Guerre et affaires militaires), par Henri Rolland. Nancy, impr. Vagner, 1925; in-4 de 13 p.

NIORT. — Répertoire numériqne des archives départementales antérieures à 1790; Deux-Sèvres. Archives civiles, série C, par G. Loirette. Niort, Impr. artistique de l'Ouest, 1923; in-4 de IV-45 p.

ORLÉANS. — Répertoire des cartes et plans conservés dans les archives départementales du Loiret, par Jacques Soyer. Orléans, impr. Pigelet, 1925; in-4 de II-39 p.

PALERMO. — Il libro dei capitoli della Corte del consolato di mare di Messina, per Luigi Genuardi. Palermo, tip. Vena, 1924; in-8 de LXIX-159 p. et fig.

PARIS. — Archives du département de la Seine et de la ville de Paris. Répertoire des fonds des insinuations de Paris et des bureaux des domaines de banlieue, par Ern. Coyecque et Henri Prost, révisé par Henri Lemoine. Paris, impr. Desfossés, 1926; in-4 de XXVI-64 p.

— Archives du département de la Seine et de la ville de Paris. Documents; 3º série, nº 1. Inventaires et extraits d'autres dépôts. Table des registres du Bureau de la ville de Paris de 1615 à 1643, conservés aux Archives nationales, par Henri Lemoine. Paris, impr. Crété, 1926; in-8 de 24 p.

PÉRIGUEUX. — Archives du département de la Dordogne. Catalogue des imprimés des Recueils La Roche-Aymon et Lasfaux aîné, par Géraud Lavergne. Périgueux, impr. Ronteix, 1926; in-8 de VI-51 p.

PLOMBIÈRES. — Département des Vosges; ville de Plombières. Inventaire sommaire des archives de l'hôpital Notre-Dame, par A. Philippe. Épinal, Impr. des Vosges, 1925; in-4 de VII-18 p.

PRAGUE. — Povšechny katalog arcibipskuského archivu z Praze, na Ant. Podlaha. v Praze, Kotrby, 1925; in-8 de 112 p. et pl.

QUIMPER. — Archives départementales du Finistère. Répertoire numérique de la série H (Clergé régulier et hôpitaux antérieurs à 1790), par Henri Waquet. Quimper, Bargain, 1926; in-4 de VI-68 p.

SAINT-ÉTIENNE. — Inventaire sommaire des archives départementales de la Loire antérieures à 1790; Série H supplément (hôpitaux de Chandieu, Charlieu, Roanne, Bourg-Argental, Boën), par J. de Fréminville. Saint-Étienne, impr. Théolier, 1926; in-4 de 140 p.

STUTTGART. — Urkunden und Akten des Wurttembergischen Staatsarchivs; Regesten von 1301-1500. Bd. I, 2. Stuttgart, Kohlhammer, 1925; in-4, p. 271 à 302.

TOULOUSE. — Archives départementales de la Haute-Garonne. Répertoire numérique de la série Q (Domaines; période révolutionnaire et période moderne), par Henri Martin. Toulouse, Privat, 1925; in-4 de VIII-35 p.

TURCKHEIM. — Inventaire sommaire des archives communales de Turckheim (Haut-Rhin), par Aug. Scherlen. Colmar, Imp. des « Dernières nouvelles », 1925; in-4 de IV-91 p.

VALENCE. — Archives départementales de la Drôme. Repertoire numérique de la série Q (Domaines nationaux), par J. de Font-Réaulx et Henri Mazéran. Valence, impr. Granger et Legrand, 1926; in-4 de 57 p.

Tables de périodiques

Journal du droit international. Tables générales (1905-1925) établies avec la collaboration de Alex. Martini. I (A-K). Paris, Godde, 1926; in-8 de VI-503 p.

Table générale ou Répertoire analytique et alphabétique des matières de 1900 à 1920 inclus du *Moniteur des huissiers*, par Em. Schaffhauser. Paris, Moniteur des huissiers, 1923 ; in-8 de 433 p.

General-Register der Bände 61-70 des Jahrbuches und der Jahrg. 1911-1920 der *Verhandlungen der geologischen Bundesanstalt*, bearb. von A. Maluschka. Wien, Lechner, 1924; in-8 de 147 p.

Index to the *Annals of Botany;* vol. XIX-XXV (1907-1916). Oxford, University Press, 1922; in-8 de 40 p.

Table générale du *Bulletin astronomique*, t. I-XXXV (1884-1918), par F. Boquet. Paris, Gauthier-Villars, 1920; in-8 de VIII-856 p.

Zeitschrift für klinische Medizin. Generalreg. für Bd. I-C, bearb. von M. Lewitt. Berlin, Springer, 1925; in-8 de 249 p.

Deutsche Zeitschrift für Chirurgie ; General-Register für die Bände 161-170. Leipzig, Vogel, 1922; in-8 de 57 p.

Zeitschrift für Tuberculose; Gesamtregister für die Bände 21-30, von Dr R. Neisse. Leipzig, Barth, 1922; in-4 de 81 p.

Archiv für Laryngologie und Rhinologie; Namen-und Sachregister zu Bd. 21-34, bearb. von M. Lewitt. Berlin, Hirschwald, 1923; in-8 de 50 p.

British Journal of Surgery; General index to vol. I-X (1913-1923), compiled by A. L. Clarke. London, Simpkin, 1924 ; in-4 de 170 p.

The Quarterly Journal of Medicine; Index to vol. I-XII (1907-1919), compiled by H. M. Barlow. New York, 1921; in-8 de IV-174 p.

Tables générales de l'*Année épigraphique*, 3e série (1911-1920), par J. Mathière. Paris, Leroux, 1922 ; in-8 de 75 p.

Journal Asiatique; 1re série (1913-1922); Table générale des matières. Paris, Leroux, 1922; in-8 de 65 p.

Tables décennales des articles parus dans la revue *El Machriq*; 2e série (1908-1922). Beyrouth, Impr. catholique, 1924; in-8 de 34 p.

Index général des tomes I-XX des *Bulletins de l'École française d'Extrême-Orient*; et Table des mémoires, dans le *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, XXI (1921), et à part; Hanoï, Impr. d'Extrême-Orient, 1923; in-8 de IV-176 p.

Table générale des Bulletins du Comité des travaux historiques et scientifiques. I. *Bulletin archéologique* (1883-1915). Paris, Impr. nationale, 1923; in-8 de XVI-396 p. — II. *Bulletin historique et philologique* (1882-1915). Paris, Impr. nationale, 1925; in-8 de XX-891 p.

Annales de Bretagne; Table analytique des tomes XXVI-XXXV (1911-1923), par H. Sée. Rennes, Plihon et Hommay, 1924; in-8 de 80 p.

Table générale, analytique et alphabétique du *Bulletin de l'Académie du Var* (1883-1924), par Jacques Parès. Paris, Champion, 1925; in-8 de 122 p.

Archivio storico lombardo; Indici della serie IV, vol. I-XX (1904-1913). Milano, Bocca, 1924; in-8 de XII-775 p.

General index to *Bulletin of Friend's Historical Society of Philadelphia*; vol. I-X (1906-1921). Philadelphia, 1922; in-8 de 99 p.

Zentralblatt für Bibliothekswesen; General-Register zum XXI-XL Jahrg. (1904-1923), bearb. von G. Leyh und P. Gehring. Leipzig, Harrassowitz, 1925; in-8 de V-313 p.

Revue hispanique. Table des tomes I à L (1894-1920), tirée à part du tome L (1920). Paris, Klinksieck, 1922.

Archiv für Reformationsgeschichte. Inhaltverzeichnis zu Jahrg. I-XX (1904-1923). Leipzig, Heinsius, 1925; in-8 de IV-60 p.

Table de la *Revue internationale de l'enseignement*, tomes I à LXXIV, et des Travaux de la Société de l'enseignement supérieur (1878-1920) [par Edmond-M. Lévy]. Paris, Société de l'enseignement supérieur, 1924; in-8 de VII-231 p.

Études. Revue fondée en 1856 par des Pères de la Compagnie de Jésus. Tables des années 1911-1924. Paris, Bureau des « Études », 1926; in-8 de 398 p.

Table générale de la *Revue des Études Rabelaisiennes*. Tomes I-X (1903-1912). Paris, Champion, 1924; in-8.

Emporium. Indice venticinquennale 1895-1919, a cura del N. Tarchiani. Bergamo, Arti grafiche, 1925; in-8 de 111 p.

Table des matières contenues dans le *Bulletin de la Société de géographie d'Alger* (1906-1922). Alger, Impr. algérienne; in-8 de 110 p. [Supplément au Bulletin no 92.]

Geographische Zeitschrift; Reg. zu den Jahrg. 1915-1924, von D. Haeberle. Leipzig, Teubner, 1925; in-8 de VI-115 p.

Bibliothèques

Geschichte der Bibliotheken. Ein Ueberblick von ihren Anfängen bis zur Gegenwart, von Alfr. Hessel. Göttingen, Pellens, 1925; in-8 de VII-147 p. et fig.

Bibliothekswissenschaft als Wertwissenschaft, Bibliothekspolitik als Weltpolitik, von Ferd. Eichler. Graz, Leuschner und Lubensky, 1923; in-8 de 20 p.

Aus den amerikanischen Bibliothekswesen; Beobachtungen und Studien, von Herm. Escher. Tübingen, Mohr, 1923; in-8 de VIII-88 p.

Jahrbuch der deutschen Bibliotheken. XVI. Leipzig, Harrassowitz, 1925; in-8 de VII-327 et 20 p.

Die bayerischen Bibliotheken, von Waldemar Sensburg. München, Bayerland-Verlag, 1926; in-8 de VIII-172 p. et fig.

Elenco delle biblioteche d'Italia. Milano, Cordani, 1926; in-8 de 197 p.

A Survey of libraries in the United States. I-II. Chicago, American Library Association, 1926; in-8 de 163 et 370 p.

AMIENS. — L'imprimeur Colard Mansion et le Boccace de la bibliothèque d'Amiens, par Henri Michel. Paris, Picard, 1925; in-4 de VII-54 p. et 11 pl.

ATHÈNES. — Catalogus codicum astrologorum graecorum; Codices Athenienses; edit. Arm. Delatte. Bruxelles, Lamertin, 1924; in-8 de 291 p.

BALE. — Katalog der Musikabteilung der öffentlichen Bibliothek der Universität Basel. I (Musikalische Kompositionen). Basel, Universitätsbibliothek, 1925; in-8 de XII-141 p.

BARODA. — Baroda Central Library. Catalogue of manuscripts in the Central Library. I (Vedic), by G. K. Shrigandekar and K. S. R. Siromain. London, Luzac, 1925; in-8 de 292 p.

BERLIN. — Bibliographie zur Geschichte der preussischen Staatsbibliothek, von C. Balcke. Leipzig. Hiersemann, 1925; in-4 de X-102 p.

BRUXELLES. — Bibliothèque royale de Belgique. Section des imprimés. Liste des principales séries et collections, par Aug. Vincent. Bruxelles, Lamartine, 1925; in-8 de 53 p.

CAMBRIDGE. — Catalogue of the manuscripts in the Hebrew character, collected and bequeathed to Trinity College Library by the late William Aldis Wright, by Herbert Loewe. London, Macmillan, 1926; in-8 de 182 p.

— A descriptive catalogue of the manuscripts in the Library of St. Catharine's College (Cambridge), by Montague Rhodes James. Cambridge University Press, 1925; in-4 de 30 p.

DRESDEN. — Katalog der Handschriften der sächsischen Landesbibliothek zu Dresden. IV, herausg. von Ludwig Schmidt. Leipzig, Teubner, 1923; in-8 de 295 p.

GIESSEN. — Mitteilungen aus der Papyrussammlung der Giessener Universitätsbibliothek. I, von Hans Kling. Giessen, Töpelmann, 1924; in-8 de 38 p.

LA HAYE. — Bibliothèque du Palais de la Paix; Index alphabétique du Catalogue (1916) et du supplément (1922), par P. C. Molhuysen et D. Albers. Leide, Sijthoff, 1923; in-8 de 790 col.

— Catalogus van de musiekwerken en de boeken over muziek in het Musiek-historisch Museum, door D. F. Scheurleer. II. 's Gravenhage, Nijhoff, 1925; in-8 de VIII-465 p. et fig.

LONDON. — The London Library; a sketch of its history and administration, by C. T. Hagberg Wright. London, London Library, 1925; in-16 de 21 p.

— Catalogue des manuscrits alchimiques grecs. III. Les manuscrits des Iles Britanniques, par Dorothea W. Singer. Bruxelles, Lamertin, 1924; in 8 de 84 p.

— Catalogue of the printed books and pamphlets in the Library of the Linnean Society of London. London, Longmans, 1925; in-8 de 864 p.

MAGDEBURG. — Geschichte der Stadtbibliothek zu Magdeburg 1525-1925, von A. von Vincenti. Magdeburg, Peters, 1925; in-4 de XI-218 p. et fig.

MANNHEIM. — Städtische Kunsthalle; Kunstwissenschaftl. Institut, Katalog der Bibliothek. Mannheim, Städtische Kunsthalle, 1925; in-8 de II-180 p.

MONT-ATHOS. — Catalogue of the Greek manuscripts in the Library of the Laura on Mount Athos, with notices for other Libraries, by Spiridon Eustratades. Camhridge, Harvard University Press, 1926; in-8 de x-515 p.

MONT-CASSIN. — Codicum Casinensium manuscriptorum Catalogus. T. I, pars 2 (cod. 101-200). Romæ, typ. Pontificia, 1923; in-4, p. 101 à 288.

MÜNCHEN. — Der Codex aureus der bayerischen Staatsbibliothek in München, ausg. von G. Leidinger. Bd. V. München, Schmidt, 1923; in-folio, 50 pl.

NEW YORK. — La collection Jean-Jacques Rousseau de la bibliothèque de J. Pierpont-Morgan (New York). Lettres, notes manuscrites et éditions, par Alb. Schinz. Paris, Champion, 1925; in-8 de XIV-59 p. et fig.

OXFORD. — The Arabic musical manuscripts in the Bodleian Library;

a descriptive catalogue, by Henry G. Farmer. London, Reeves, 1926; in-8 de 18 p. et fig.

PARIS. — Bibliothèque nationale. Catalogue des manuscrits arabes des nouvelles acquisitions (1884-1924), par E. Blochet. Paris, Leroux, 1925; in-8 de XI-424 p.

— Catalogue des manuscrits alchimiques grecs. I. Les Parisini, par Henri Lebègue. Bruxelles, Lamertin, 1924; in-8 de x-320 p.

— Catalogus codicum astrologorum græcorum; VIII, 4. Codicum parisinorum pars quarta, edit. P. Boudreaux et Fr. Cumont. Bruxelles, Lamertin, 1922; in-8 de 283 p.

POPPI. — Inventario dei manoscritti della Biblioteca comunale di Poppi, per O. Fanfani. Firenze, tip. Giuntina, 1925; in-4 de 32 p.

ROMA. — Cassa nazionale d'assicurazione per gl' infortuni sul lavoro. Catalogo della biblioteca; I, per R. Cartoscelli. Roma, Cassa nazionale, 1923; in-8 de 383 p.

STRASBOURG. — Griechische und griechisch-demotische Ostraka der Universitäts-und Landesbibliothek zu Strassburg. I (Texte), bearb. von Paul Viereck. Berlin, Weidmann, 1923; in-8 de XV-356 p.

TROYES. — Catalogue de la bibliothèque de la ville de Troyes. Suite au Supplément général publié en 1893. Tome III (Dons et achats, 1909-1924). Troyes, Grande Imprimerie, 1926; in-8 de XIX-1125 p.

WIEN. — Die hebräischen Handschriften der National-bibliothek in Wien, von Arth. Z. Schwarz. Leipzig, Hiersemann, 1925; in-fol. de XX-273 p. et pl.

WOLFENBÜTTEL. — Graphische Blaetter des fünfzehnten Jahrhunderts in der Landesbibliothek Wolfenbüttel, ausg. von W. L. Schreiber. Strassburg, Heitz, 1925; in-folio de 11 p. et 12 pl.

Bibliographies

ÉCONOMIE SOCIALE. — A guide to the printed materials for English social and economic history (1750-1850), by Judith B. Williams. New York, Columbia University, 1926; in-8 de 558 p. et 653 p.

— Bibliographie méthodique de l'histoire économique et sociale de la France pendant la guerre, par Camille Bloch. Paris, Les Presses universitaires, 1925; in-8 de XXXVI-920 p.

— Selected articles on child labor, by Julia Johnsen. New York, Wilson, 1925; in-8 de 430 p.

Contient 34 pages de bibliographie.

JURISPRUDENCE. — A bibliography of English law to 1650; including books dealing with that period printed from 1480 to 1925, by Sweet and Maxwell. London, Sweet and Maxwell, 1926; in-8 de 460 p.

ASTRONOMIE. — Astronomischer Jahresbericht; XXV (Die Literatur des Jahres 1923), von W. F. Wislicemus. Berlin, de Gruyter, 1925 ; in-8 de XVIII-198 p.

CHIMIE. — Bibliography of corrosion of metals and its prevention, by N. Van Pathen. London, Stevens and Brown, 1925; in-8 de 185 p.

TECHNOLOGIE. — British Science Guild. A catalogue of British scientific and technical books, covering every branch of science and technology. New edit. London, British Science Guild, 1925; in-16 de 511 p.

HISTOIRE NATURELLE. — Bibliographia Zoologica; XXV. Zürich, Concilium bibliographicum, 1925 ; in-8 de IV-530 p.

— Bibliographie der Schweizerischen Landeskunde; IV, 6. Fauna helvetica; 7 (Insecta, 1634-1900), von Th. Steck. Bern, Wyss, 1926; in-8 de x-292 p.

— Bibliografia cinegetico-ornitologia venatoria italiana, par L. Ghidini. Milano, Allegretti, 1925 ; in-16 de 39 p.

ART. — Entwicklung und Bibliographie der pathologisch-anatomischen Abbildung, von Edg. Goldschmid. Leipzig, Hiersemann, 1925; in-4 de 301 p. et 44 pl.

— Provisional Bibliography of painting in Muhammadan art. London, Luzac, 1925; in-4 de 11 p.

— Répertoire d'art et d'archéologie (1924). Paris, Champion, 1925 ; in-4 de 200 p.

— Art in home economics ; a bibliography, by M. E. Clark. Cambridge, University Press, 1925 ; in-8 de 76 p.

LITTÉRATURE. — Annual bibliography of English language and literature, by A. C. Paues. III (1924). London, Bowes, 1926; in-8 de 168 p.; — IV (1925). London, Bowes, 1926 ; in-8 de 164 p.

— A register of bibliographies of the English language and literature, by Clark S. Northup. New Haven, Yale University, 1925; in-8 de 507 p.

— Handbook bibliography on foreign language groups in the United States and Canada, by Amy Bl. Greene and Frederic A. Gould. New York, Missionary Education Movement, 1925; in-8 de 160 p.

GÉOGRAPHIE. — Bibliografia alpinista storica e scientifica del gruppo del Monte Rosa, dei monti della Valsesia e della sezione di Varallo del Club Alpino italiano (1527-1924), per Alb. Durio. Novara, tip. De Agostini, 1925; in-8 de 84 p.

— A bibliography of Sierra Leone, by Harry C. Luke. 2nd edit. London, Milford, 1925 ; in-8.

— Bibliographie de l'Atlantide et des questions connexes (Géographie, ethnographie et migrations anciennes; Atlantique et Méditerranée; Afrique et Amérique, fixité ou dérive des continents, déluges, traditions, etc.), par J. Gattefossé et Claudius Roux. Lyon, impr. Bosc et Riou, 1926; in-8 de 111 p. et cartes.



— Les méthodes d'application du régionalisme [par P. de Monicault et autres]. Trévoux, impr. Jeannin, 1923; in-8 de IV-327 p.

Contient (pp. 299-321) une bibliographie des études de géographie régionale parues de 1900 à 1922.

NUMISMATIQUE. — A bibliography of greek coin hoards, by Sydney Ph. Noe. New York, The American Numismatic Society, 1925; in-8 de 275 p.

HISTOIRE. — The Cambridge ancient History. III (The Assyrian Empire). Cambridge, University Press, 1925; in-8 de 847 p.; — IV (The Persian Empire and the West). Cambridge, 1926; in-8 de 722 p.

Très importantes bibliographies à chaque chapitre.

— The Cambridge mediæval history. V (Contest of Empire and Papacy). Cambridge, University Press, 1926; in-8 de 1049 p. et cartes.

Même observation.

— Le passé chrétien, par Alb. Dufourcq. 7e édit. du tome I (Paris, Plon, 1924), in-8.

Contient (p. XXXVII-LII) une bibliographie générale de l'histoire du christianisme.

— Bibliographie analytique de l'histoire de Metz pendant la Révolution (1789-1800); Imprimés et manuscrits, par René Paquet. Paris, Picard, 1926; in-4 de 1504 et 118 p.

— Dansk historisk Bibliografi, af B. Erichsen og Alfr. Krarup; II. 1. Kjoebenhavn, Gad, 1924; in-8 de 360 p.

BIBLIOGRAPHIE. — Przewodnik Księgarski. Wspólny katalog nakladców Polskich. Warszawa, Lazarski, 1925; in-8 de LXXII p. et 756 col.

— Repertori general dell llivre català. 5a edic. Barcelona, Edit. Catalana, 1924; in-16 de 179 p.

— A list of all Hungarian books in trade, by Bl. Pikler and Rob. Braun. Budapest, Landós, 1925; in-8 de 252 p.

— English Catalogue of books 1924. London, Publisher's Circular, 1925; in-8 de 422 p.; — 1925. London, 1926; in-8 de 412 p.

— Brinkman's Alphabetische Lijst van boeken, landkaarten en verder in den boekhandel voorkomende artikelen, die in het jaar 1924 in het Koninkrijk der Nederlanden uitgegeven of herdruckt zijn. 79e jaarg. Leiden, Sijthoff, 1925; in-8 de LXVIII-424 p.

— Norsk Bokfortegnelse 1911-1920, av H. J. Haffner. Oslo, Den norske Bokhandlerforening, 1924; in-8 de XIX-685 p. et fig.

— Bibliotheca Norvegica. IV. Norske forfattere efter 1814; Beskrivende Katalog. Foerste samling med supplementer til I-III, av Hjalmar Pettersen. Oslo, Cammermeyer, 1924; in-4 de CV-798 p.

— Escritores Palentinos; Datos bio-bibliográficos. III (S-Z), por el P. Ag. Renedo Martino. El Escorial, Imp. del Real Monasterio, 1926; in-4 de 483 p.

— Manual del librero hispano-americano. Inventario bio-bibliográfico de la producción cientifica y literaria de España y de la América latina. III (D-G), por A. Palau y Dulcet. Barcelona, Libreria Antiquaria, 1925; in-4 de 141 p.

— Bibliografia de Novelistas mexicanos; Ensayo biográfico y critico, por Juan B. Iguiniz. Mexico, Impr. de la Secretaria de Relaciones exteriores, 1926; in-8 de XXXV-432 p.

— Apuntes para un Diccionario de seudónimos y de publicaciones anónimas, por Art. Scarone. Montevideo, Barreiro y Ramos, 1926; in-4 de 75 p.

— Diccionario de anónimos y seudónimos hispano-americanos, por José T. Medina. Buenos Aires, Impr. de la Universidad, 1925; in-4 de XI-250 et 342 p.

— Biblioteca de escritores de la Compañia de Jesus pertenecientes a la antiqua Asistencia de España desde sus origenes hasta el año 1773, por el P. J.-E. de Uriarte y el P. Mariano Lecina. Tomo I (A.-B.). Madrid, Lopéz del Horno, 1925; in-4 de LXXXVI-623 p.

— Ensayo de una Biblioteca Ibero-Americana de la Orden de San Agustin, por G. de Santiago Vela. VII. Escorial, Impr. del Real Monasterio, 1925; in-4 de 740 p.

— Bibliografia de cronistas de la ciudad de México, por M. Romero de Terreros. México, Impr. de la Secretaria de Relaciones exteriores, 1926; in-8 de XXVII-17 p.

— Verbotene Literatur von den klassischen Zeit bis zur Gegenwart. Ein krit.-hist. Lexikon über verbotene Bücher, Zeitschriften und Theaterstücke, Schrifsteller und Verleger, von H. H. Houben. I. Dessau, Rauch, 1925; in-8 de 623 p.

— Die St. Gallische Presse. I (bis zur Mitte des XIX Jahrhunderts, von Osc. Faessler. St. Gallen, Fehr, 1925; in-4 de IV-88 p. et fig.

— Deutsche Presse; eine Bibliographie, von J. Rodenberg. Wien, Amalthea-Verlag, 1925; in-8 de 667 p.

— Catalogus von academische geschriften in Nederland en Nederlandsch-Indië verschenen. 1e jaarg. (1924). Amsterdam, Grampel en Bakker, 1925; in-8 de IV-23 p.

— Jahresverzeichnis der an der deutschen Universitäten und technischen Hochschulen erschienenen Schriften. XXXIX (1923). Berlin, Behrend, 1925; in-8 de V-1291 p.

— Catalogue des écrits académiques suisses 1923-1924. Bern, Bümpliz, Benteli, 1925; in-8 de IV-92 p.

— A world List of scientific Periodicals published in the years 1900-1921. I. London, Milford, 1925; in-4 de XII-499 p.

— Norsk Tidsskrift index 1923. Systematisk fortegnelse over innholdet av 202 norske periodiske skrifter, av W. P. Sommerfeldt. Oslo, Steenske Forlag, 1924; in-8 de 160 p.

Histoire du livre

— Le livre illustré au XVe siècle, par Leo S. Olschki. Firenze, Olschki, 1925; in-8 de XL-80 p. et 220 pl.

— Livres à gravures imprimés à Lyon au XVe siècle. I. La légende dorée (édition Husz et Hongre, 1483-84). Réimpression par Claude Dalbanne. Lyon, impr. Audin, 1925 ; in-8 (pl.).

— Systematisches beschreibendes Verzeichnis der mit Wiener Holzschnitten illustrierten Wiener Drucke vom Jahre 1482-1550, von H. Gollob. Strassburg, Heitz, 1925; in-4 de 139 p. et 15 pl.

— Early book illustration in Spain, by James P. R. Lyell. London, Grafton. 1926; in-4 de 357 p. et fig.

— Marques des imprimeurs et libraires de France au XVe siècle. Fasc. 1, par Louis Polain. Paris, Droz, 1926; in-4 de 207 p. et pl.

— Die französischen Drucker-und Verlegerzeichen des XV Jahrhunderts, von Wilh.-Jos. Meyer. München, 1926 ; in-4 de IV-172 p. et fig.

— Les marques typographiques des XVe et XVIe siècles, par Ph. Renóuard. Fasc. 1. Paris, Champion, 1926; in-folio de VII-64 p. et 223 fig.

— Ungarische Verleger-und Buchdruckerzeichen, von J. v. Végh. I. Ofner Buchhändlermarken (1488-1525). Leipzig, Hiersemann, 1925; in-4 de 27 p. et fig.

— Le marche tipografiche bolognese nel secolo XVI, per Alb. Sorbelli. Milano, Bertieri e Vanzetti, 1926; in-4 de 56 p. et fig.

— Bogtryckarmarken i Finland, af Holger Nohrström. Helsingfors, Frenckel, 1925 ; in-4 de 84 p. et fig.

— Marques de livres anciennes et modernes, françaises et étrangères, par L. Bouland. Paris, Giraud-Badin, 1925; in-8 de VIII-518 p. et fig.

— Histoire du livre et de l'imprimerie en Belgique; 3e partie. Bruxelles, Musée du Livre, 1925; in-4 de 133 p. et pl.

— Die deutsche schöne Buch 1900-1925. Ein Führer durch die Jubilæums-Ausstellung des Gutenberg-Museums in Mainz (juli-sept. 1925). Darmstadt, Wittich, 1925 ; in-8 de 24 p. et fig.

Le Gérant : C. BAUDIN.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUES ET DEMONTROND

VINGT-TROISIÈME VOLUME. JUILLET-DÉCEMBRE 1926-1927

LE

BIBLIOGRAPHE

MODERNE

Courrier international des Archives et des Bibliothèques

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. HENRI STEIN

SOMMAIRE DES NUMÉROS 136-138. — JUILLET-DECEMBRE 1926-1927

PARIS

AUGUSTE PICARD

LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, rue Bonaparte, 82

1927

OUVRAGES ANALYSÉS

Dans les comptes rendus de la présente livraison :

DENUCÉ : *Inventaire des Archives Plantiniennes. — Musée Plantin ; Catalogue des manuscrits.*

R. MONTANDON : *Bibliographie générale des travaux palethnologiques et archéologiques ;* France, tome III.

M. RAYMOND : *Bibliographie critique de Ronsard en France* (1550-1585).

J. GODEFROY : *Bibliothèque des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Vanne.*

Ch. DU PELOUX : *Répertoire général des ouvrages modernes relatifs au dix-huitième siècle français* (1715-1789).

F. DANCHIN : *Les Imprimés lillois ; Répertoire bibliographique.*

ESSAI

DE

BIBLIOGRAPHIE MÉTROLOGIQUE UNIVERSELLE

(Suite)

---

b) Métrologie provinciale ou départementale [1]

AIN

449. Clerc (F.). Instruction sur les mesures républicaines et les mesures anciennes du département de l'Ain, comparées entre elles, contenant un exposé sommaire du système des mesures définitivement adoptées par la République française, leurs rapports avec celles de l'ancien système usitées dans le département de l'Ain, etc. (Bourg, Dufour et Josserand, an VIII), in-8, 139 p.

450. Clerc (F.). Instruction sur les mesures anciennes du département de l'Ain et les mesures nouvelles (Bourg, an X).

451. J[arrin]. Instruction populaire sur les nouvelles mesures à l'usage du département de l'Ain (Bourg, 1839), in-12.

452. J[arrin]. Manuel pratique des poids et mesures du département de l'Ain (Bourg, Bottier, s. d.).

453. Manuel de connaissances utiles aux ecclésiastiques sur divers objets d'art. [Chapitre 1er : Notions et observations sur les mesures,

1. Certains travaux classés dans les « *Généralités* » donnent néanmoins des renseignements précis sur des poids ou mesures de localités ou régions nominativement désignées; le chercheur aura donc intérêt à se reporter aux numéros suivants : 2, 41, 46, 67, 102, 113, 115, 119, 120, 130, 146, 148, 197, 201, 204, 220, 221, 268, 299, 300, 317, 357, 390, 391, 399, 400, 404, 411, 412, 413 et 444.

les poids et les monnaies, p. 1 à 83.] (Lyon, Pelagaud et Lesne, 1838), in-16, 430 p.

454. Tableau des anciennes mesures du département de l'Ain, comparées aux mesures républicaines. Publié par ordre du ministre de l'Intérieur (an VI).

455. Tableau du nouveau système métrique (Bourg, an X).

456. Tableaux comparatifs des prix des anciennes mesures de détail les plus usitées dans le département de l'Ain, et des mesures nouvelles qui les remplacent (Bourg, an X).

Voir : « Bourgogne », nos 550 à 555.

AISNE

457. Curé. Traité des mesures à l'usage du département de l'Aisne (Laon, 1839).

458. Gannelon (Dr). Poids et mesures en usage à Vervins en 1793 (La Thiérache, *Bull. de la Soc. archéol. de Vervins*, t. XX, p. 119, 1901-1903).

459. Gomart (Charles). Tableaux de comparaison entre les nouvelles et les anciennes mesures locales agraires dressées par ordre alphabétique pour les communes placées dans un rayon de 28 kilomètres autour de la ville de Saint-Quentin. (*Mém. de la Soc. acad. de Saint-Quentin*, IIe série, t. III, 1845, p. 176.)

460. Grandin. Comparaison des anciens poids et mesures du Soissonnais à ceux de la République française (Soissons, s. d. [1794], in-16.)

461. Mercier (P.-M.-R.). Tables de conversion des anciennes mesures locales, de toute nature, du département de l'Aisne en mesures nouvelles et réciproquement (Soissons, Gilles Gibert, 1839), in-12, 304 p.).

462. Minonflet. Note sur les anciennes mesures en usage dans l'arrondissement de Château-Thierry avant l'adoption du système métrique (*Annales de la Soc. hist. de Château-Thierry*, 1910, p. 112 à 132).

463. Pilloy (Jules). Une balance du viie siècle découverte dans le cimetière de Montescourt (Aisne) (*Bull. archéol. du Comité des trav. hist. et sc.*, 1898, p. 107).

464. Prioux (Stanislas). Fibule et pied en bronze trouvés près de Limé (*Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1863, p. 165).

465. Soret (J.-H.). Poids et mesures. Tableaux comparatifs des nouvelles mesures agraires avec les mesures anciennes pour chaque commune de l'arrondissement de Vervins. 4e édit. (Vervins, 1908), in-8.

466. Tableau de comparaison des mesures et des poids anciens du département de l'Aisne avec les mesures et les poids nouveaux, publié par ordre du ministre de l'Intérieur, 10 thermidor an V [28 juillet 1797], (Laon, an V), in-4.

467. Tableau des mesures anciennes du département de l'Aisne com-

parées aux mesures républicaines. Fait et arrêté le 8 messidor an VIII [27 juin 1800] (Paris, an VIII), in-4.

ALLIER

468. Bertrand (Alfred). Collection de poids du xviie siècle (*Bull. de la Soc. d'émul. du départ. de l'Allier*, XVI, 1880-1882, p. 177).

469. Bertrand (A.) et Pérot (Fr.). Catalogue du musée départemental de Moulins, 2e partie. [3 Boisseaux nº 88 ; Pintes diverses nos 468-472-474 et 476 ; Poids à godets nº 497 ; Crochet à peser de 1673 nº 501 ; Poids à vérifier les monnaies nº 870 ; Les boisseaux et le crochet sont marqués aux armes de la ville de Moulins] (Moulins, Auclaire, 1896), in-8, 90 p.

470. Instruction sur les nouvelles mesures établissant les rapports qui existent entre elles et celles qui étaient en usage dans le département de l'Allier, rédigée par les membres composant la Commission des poids et mesures du département de l'Allier à la date du 3 ventôse an X [22 février 1802] et approuvée par le Préfet de l'Allier le 12 germinal an X [2 avril 1802] (Moulins, Vidalin, an X), 28 p.

471. Pérot (Francis). Notice sur un poids en fer du xviie siècle aux armes de Moulins (*Soc. d'émul. et des beaux-arts du Bourbonnais*, Bulletin-Revue, t. IV, 1896, p. 255).

Voir *Berry*, nos 525 à 528.

ALPES (BASSES-)

472. Jorand (J.-B.-Joseph). Pied en bronze trouvé à Riez (Basses-Alpes) (*Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. IX, p. xxxiv).

Voir *Provence*, nos 948 à 951.

ALPES (HAUTES-)

473. Guillaume (Paul). Poids et mesures en usage dans les Hautes-Alpes avant 1790 (*Bull. de la Soc. d'études des Hautes-Alpes*, 1886, p. 234).

474. Poids et mesures de Gap en 1746 (*Annales des Hautes-Alpes*, VII, 1903-1904, p. 204).

475. Tables de comparaison entre les mesures anciennes du département des Hautes-Alpes et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique (Gap, Allier, an X), in-8, 131 p.

476. Vallentin du Cheylard (Roger). Note sur le contrôle des poids à Vallouise (1322) et sur les poids en usage dans une partie du Briançonnais (1418). (*Petite revue des Bibliophiles Dauphinois*, t. I, Grenoble, 1905-1907, p. 157 à 165) ; à part : Grenoble, Allier, 1907, in-8, 12 p.

Voir : *Dauphiné*, nos 622 à 625.

ALPES-MARITIMES

477. Ferogio. Tables de comparaison entre les mesures anciennes usitées dans le département des Alpes-Maritimes et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique, avec leur explication et leur usage ; rédigées au nom de la Commission des poids et mesures par le citoyen Ferogio, professeur de mathématiques à l'École centrale et membre de la même commission (Nice, Cani et Cie ; an XI [1803]), in-8, 23-x-136 p.

478. Tableaux des anciennes mesures du comté de Nice (Congrès scientifique de France, 44e session, Nice, 1878, t. II, p. 327 à 335).

Voir également : *Le misuri Nicesi...*, no 2828.

ANGOUMOIS

479. Favraud (Alexis). Boisseaux de l'Angoumois (*Bull. et Mém. de la Soc. archéol. et hist. de la Charente*, 1898, p. lxv).

Voir : *Charente*, nos 574 à 584.

ANJOU

480. Anciennes mesures pour les grains en Anjou (*Anjou historique*, t. IV, 1903-04, p. 397 à 400).

481. Extrait des mesures des baronnies, châtelenies et seigneuries du païs et duché d'Anjou, réduites à la mesure des Ponts-de-Cée, avec un autre extrait des évaluations de ce que les bleds, vin de dismes, pour toutes rentes seigneuriales et autres grains, ont valu en chacune des années (de 1669 à 1711), suivant le règlement de la police d'Angers (Angers, 1712), in-18. [Une 2e édition du même travail, qui comprend les années de 1680 à 1717, a été imprimée à Angers en 1717.]

Voir : *Maine-et-Loire*, nos 837 à 840,

ARDÈCHE

482. Recueil des tables pour faciliter la comparaison des poids et mesures du nouveau système avec les poids et mesures ci-devant en usage dans le département de l'Ardèche (Privas, Agard, 1806), in-4, 35 p.

483. Tableau général du nouveau système métrique, suivi des tables de rapports des anciens poids, mesures agraires et autres, qui étaient en usage dans le département de l'Ardèche avec les nouveaux poids et nouvelles mesures, publié par ordre du Préfet en vendémiaire an XI [septembre-octobre 1802] (Privas, [an XI]), in-4, 51 p.

484. Tableaux comparatifs des poids et anciennes mesures légales (Annonay, 1839), in-12.
Voir : *Languedoc*, n° 777.

ARDENNES

485. Garrault (François). Réduction et évaluation des mesures et poids anciens du duché de Rethelois à mesures et poids royaux (Paris, 1585), in-4, 91 p.
486. Vairin. Comparaison du système métrique définitif avec les mesures locales du département des Ardennes (Mézières, Trécourt, an X), in-8, 108 p.
Voir : n° 887.

ARIÈGE

487. Chalon (Renier). Poids monétiforme du midi de la France : Un quarteron de Mirepoix portant la date de 1310 (*Rev. de Numism. Belge*, IIe série, t. VI, 1856, fig.).
488. Lahondès (Jules de). Poids de Pamiers 1240 (*Bull. de la Soc. arch. du midi de la France*, 26 nov. 1878 au 18 mars 1879, p. 10).
489. Mercadier (M.). Tableaux des anciennes mesures du département de l'Ariège comparées aux mesures républicaines (Foix, Pomiès, ventôse an VII [1799]), in-8, 44 p.
490. Mercadier (M.). Tableaux des anciennes mesures du département de l'Ariège, comparées à celles du nouveau système métrique, rendus conformes à la détermination définitive du mètre (Foix, 1805), in-8.
491. Poids et mesures du département de l'Ariège ; historique et exposition du nouveau système métrique suivi de tables de conversion en nouveaux poids et mesures métriques (Foix, 1840), in-8, 52 p.
492. Souquet (J.-B.). Métrologie du département de l'Ariège, ou Table de conversion des anciens poids et mesures usités dans ce département en nouveaux poids et mesures du système métrique (Toulouse, 1840), in-8, 110 p.

AUBE

493. Blanchet (Adrien). Réglement des potiers d'étain à Troyes en 1576 (*Revue de Champagne et de Brie*, 1896, p. 801 à 809).
494. Courtalon. Mesures et poids de Troyes [au XVIIIe siècle] dans *Histoire de Troyes*, t. II, p. 428 à 430.
495. Det (A.-S.). Poids et mesures de Troyes (*Mém. de la Soc. acad. de l'Aube*, t. LXXXI, 1917, p. 105 à 107).

496. LACHAVE (J.-B.). Tables de réduction des anciennes mesures du département de l'Aube en mesures métriques et réciproquement (Troyes, 1816). [2e édition revue et augmentée ; Troyes, 1839, in-8, 88 p.]

497. LE CLERT (L.). Poids du musée de Troyes (*Revue historique*, 1895, pl. LXX).

498. MAURY (Eugène). Anciennes mesures de l'Aube (*Bull. hist. et phil. du Comité des Trav. hist. et scient.*, 1904, p. 111 et 112).

499. QUANTIN (Max). Rétablissement du poids-du-Roi à Troyes (1525) (*Rev. des Soc. savantes*, VIe série, t. II, 1875, p. 396).

500. Tables de comparaison entre les mesures anciennes usitées dans le département de l'Aube et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique, avec des observations sur les mesures locales et l'application à l'usage des tables ; suivies du vocabulaire des nouvelles mesures (Troyes, an VIII), in-8, 80 p.

501. Supplément aux tables comparatives des poids et mesures du département de l'Aube (Troyes, s. d. [an IX]), in-8.

Voir : *Bourgogne*, nos 550 à 555.

AUDE

502. AURIOL (Abbé). Un mortier roman [mesure ?] servant de bénitier dans l'église de Villardonnel (Aude) (*Bull. de la Soc. arch. du Midi de la France*, 1907-09, p. 234).

503. BARRY (Edward). Sur un poids de Narbonne (*Bnll. de la Soc. arch. du Midi de la France*, 28 nov. 1875 au 4 juillet 1876, p. 6).

504. CANTAGREL (Laurent-Benoit). Métrologie de l'Aude ou Tableau des mesures anciennes en usage dans ce département avec leurs rapports réciproques aux mesures légales (Carcassonne, Pomiès, 1839), in-8, 56 p.

505. CARAGUEL (Jean-Martin). Comptes faits pour la réduction des mesures anciennes du département de l'Aude en mesures du système métrique, et des mesures du système métrique en mesures anciennes (Narbonne, Caillard, 1812) ; in-8. (2e édit. : Narbonne, Sonnié, 1822.)

506. DEPPING (Georges-Bernard). Pied en bronze trouvé à Narbonne (*Mém. de la Soc. des antiq. de France*, t. IX, p. XXXIV).

507. PARISET (F.). Economie rurale, industrie, mesures et usages de la Montagne-Noire (*Mém. publiés par la Soc. nat. d'agriculture de France*, t. CXXVI, 1881, p. 237 à 599).

508. Poids de Carcassonne (1555) (*Bull. de la Comm. des antiq. de la ville de Castres et du départ. du Tarn*, t. III, 1880, p. 243).

509. RIEUNIER (Aubin). Nouvelles mesures ou Système métrique décimal (Carcassonne, Pomiès, 1840), in-12, 20 p.

510. ROLLAND (Raymond DE). Tables générales des mesures en usage dans la ville de Carcassonne et dans la majeure partie du département,

comparées et réduites aux mesures métriques adoptées par la République française et ordonnèes par le Gouvernement. [Imprimées par la Société libre d'émulation.] (Carcassonne, Gareng, floréal an IX [1801], in-4. [2e édit., an XI, in-8, 93 p.]

511. SABARTHÈS (Abbé A.). Renseignements sur les poids et les mesures en usage à Montréal [arrondissement de Carcassonne] au XIVe siècle, dans *Le Leudaire de Montréal* (*Bull. hist. et phil. du Comité des Trav. hist. et sc.*, 1896, p. 478 à 486).

512. Tableau des anciennes mesures de l'Aude comparées aux mesures républicaines (Paris, Impr. de la République, an VII) in-4, et (Carcassonne, Impr. du département, an VII), in-4, 15 p.

513. THIERS. Poids antique en euphotide offert par M. Passerieux (*Bull. Comm. arch. de Narbonne*, t. IX, 1906).

514. TOURNAL. Catalogue du musée de Narbonne [700 poids anciens, provenant de la région, n'ont pas été décrits] (Narbonne, 1864), in-8, XXVI-202 p.

Voir : *Languedoc*, n° 777.

AVEYRON

515. AFFRE (Henri). Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue [A consulter aux mots : Bassine, Blé noir, Cadastre, Canette, Canon, Charge, Cohade ou Couhade, Dextre, Getal ou Gital, Grecque, Grenier à sel, Hémine, Journée, Latte, Liadière, Mesures, Muid, Pène, Perche, Pèze, Pipe, Plongenadas, Pogelo, Poids et Mesures, Punière, Scandaillayre, Scandil, Ternal] (Rodez, Carrère, 1903), in-4.

516. Arrêté du Préfet pour la suppression et le remplacement des anciennes mesures. Extrait des registres de la préfecture de l'Aveyron du 6 ventôse an XIII [25 février 1805] (Rodez, s. d. [1805]) ; in-8, 4 p.

517. LEMPEREUR (L.). Poids et mesures de Rodez dans « État du diocèse de Rodez en 1771 », introduction, p. XII et XIII (Rodez, Louis Loup, 1906), in-4, XIV-775 p.

518. RECOULES, ESTOCQUOIS (D') et ROUQUAYROL. Tableaux de conversion en mesures métriques des anciens poids et mesures du département de l'Aveyron (Rodez, 1841), in-8, 48 p.

519. Tableau des anciennes mesures du département de l'Aveiron comparées aux mesures républicaines (Paris, an VI), in-4, 7 p.

520. Tableau des anciennes mesures du département de l'Aveiron, comparées aux mesures républicaines, publié à la suite du « Vocabulaire des mesures républicaines », contenant l'indication de leurs valeurs et de leurs principaux usages, en conformité de la loi du 18 germinal an III de la République, en vertu d'un arrêté de l'administration centrale du département de l'Aveiron en date du 7 floréal an VI [26 avril 1798] (Rodez, Carrère, an VI [1798]) ; in-8, 16 + 8 p.

521. Tableaux comparatifs des poids et mesures du département de l'Aveyron, présentés au Conseil général du département par les commissaires Dutriac, Boissonade, Brun et Tédenat, membres de la Commission des Poids et Mesures (Rodez, Carrère, an X), in-8, 40 p.

522. Tableau de conversion des kilogrammes en livres, poids de table, sur la base de 245 livres pour 100 kilogrammes, (Rodez, Carrère, 1829). [2e édition, 1836 ; 3e édition, 1847.]

523. Tableau des anciennes mesures du département comparées aux nouvelles, dans *Annuaire de l'Aveyron*, année 1873. [Réimprimé dans les années suivantes.]

Voir : *Guyenne*, nos 741 à 745, et *Lozère*, no 829.

BÉARN

524. Arrêt du Parlement de Navarre en date du 26 juin 1762 qui homologue la délibération des États de la province de Béarn du 13 mai 1762, concernant les mesures servant à mesurer les grains (Pau, 1763), in-4, 7 p.

Voir : *Navarre*, no 888, et *Pyrénées (Basses-)*, nos 958 à 973.

BERRY

525. Chénon (Émile). Notes archéologiques e. historiques sur le Bas-Berry. Tome I. Etude sur les droits seigneuriaux relatifs aux vignes et au vin : droits relatifs aux mesures, p. 170 à 176 (Bourges, 1907), in-8.

526. La Thaumassière. Les anciennes et nouvelles coutumes locales de Berry et celles de Lorris [chap. XXXII : Mesures à grains] (Bourges, J. Toubeau, 1679), in-folio.

527. Turpin (Émile). Les anciennes mesures à grains du Berry (*Mém. de la Soc. hist. du Cher*, IVe série, XXVIIIe vol., 1914, p. 259 à 284).

528. Turpin (Émile). Observations sur les mesures agraires du Berry (*Ibid.*, 1921-1922, p. 48 à 110).

Voir : *Cher*, nos 589 à 592, et *Indre*, nos 757 à 761.

BOUCHES-DU-RHONE

529. Almanach de la ville d'Arles pour l'année 1826, contenant des détails sur l'ancienneté de cette ville, etc..., précédés des tableaux comparatifs des mesures nouvelles avec les anciennes et autres d'une utilité générale (Arles, 1825), in-12.

530. Almanach historique, politique et commercial de Marseille pour l'an XII [tableaux des mesures] (Marseille, an XII).

531. B. (M.). Nouveau manuel des négocians, gens d'affaires, marchands, revendeurs de la ville de Marseille et du département des Bouches-du-Rhône, ou Tableaux comparatifs des anciens poids et anciennes

mesures de la ville de Marseille, du département des Bouches-du-Rhône et des principales places de l'Europe, avec les poids et mesures métriques (2e édition, revue et corrigée, Marseille, 1823), in-12.

532. Blancard (Louis). Les marcs de la ville et de la cour romaine d'Avignon, de la ville de Marseille et du comté de Provence (Congrès archéol. de France, t. XLIX, 1882, p. 176 à 180).

533. Debures (Citoyen). Tableau complet des poids et mesures anciennement en usage à Marseille et à Paris, comparés avec les poids et mesures de la République, suivi de XIX tables de réduction (Marseille, an V [1796-1797]), in-8.

534. Guinet (Jean). Tableau complet des poids et mesures en usage à Marseille, comparés avec les poids et mesures républicains (Marseille, an VIII [1779-1800]), in-8.

535. Instruction sur les nouveaux poids comparés avec les anciens qui étaient en usage à Marseille (Marseille, s. d. [1802]), in-8.

536. Mabilly (Ph.). Marcs et livres de Marseille, 1273-1792. (*Annales de la Soc. d'Ét. provençales*, Aix, 1908), in-8, 28 p.

537. Mabilly (Ph.). La monnaie de menus marseillais et le marc de Marseille (1283-1301) (*Soc. d'Ét. provençales* ; *Annales de Provence*, 6e année, 1909, p. 255 à 260).

538. Manuel général des rapports des poids et mesures employés à Marseille pour les liquides, ou tables de comparaison de l'hectolitre à la millerole et à la velte... par des Jaugeurs de commerce (Marseille, 1835), in-8.

539. Martin (le sieur). Poids et Mesures de la ville de Marseille et du département, réduits au nouveau système et du nouveau à l'ancien (Marseille, 1807), in-8.

540. Meistre (L.-H.). Tableau du poids de l'Empire français comparé avec les anciens poids des villes de Paris, Marseille, Aix, Arles, Salon, Tarascon, Nîmes et autres villes de France, des Échelles du Levant et de divers pays étrangers, suivi du rapport des mesures nouvelles avec les mesures anciennes de Marseille (Marseille, 1810), in-8.

541. Nicolas (Citoyen). Tableau comparatif des poids et mesures anciennes du département des Bouches-du-Rhône, avec les poids et mesures républicaines ; contenant une double échelle de relation pour les cinq principales communes (Aix, an X [1801-1802]), in-8.

542. Poids et mesures métriques expliqués et mis en rapport avec ceux anciennement en usage dans le 2e arrondissement du département des Bouches-du-Rhône et notamment dans les villes d'Aix et de Salon (Aix, 1841), in-8.

543. Poids et mesures métriques expliqués et mis en rapport avec ceux anciennement en usage dans le 3e arrondissement des Bouches-du-Rhône et notamment dans les villes d'Arles, de Tarascon et de Saint-Remy (Aix, 1841), in-8.



544. ROMEGAS (François). Le maître d'arithmétique ou traité d'arithmétique pratique, divisé par leçons en dialogues, avec le rapport des poids et mesures des principales Échelles du Levant et celui de toutes les places de négoce de l'Europe avec ceux de Marseille suivant l'usage de cette ville, 1re partie (Marseille, 1763) ; in-8.

545. Tableau des anciennes mesures du département des Bouches-du-Rhône comparées aux mesures républicaines, publié par ordre du ministre de l'Intérieur (Paris, an VII [1798-1799]) ; in-4.

546. Tableau des rapports du poids décimal du royaume de France avec l'ancien poids de Marseille (Marseille, 1819) ; in-8.

547. Tableaux de comparaison entre les mesures anciennes et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique, avec leurs explications et leur usage pour le département des Bouches-du-Rhône, publiés par ordre du ministre de l'Intérieur (Marseille, an X [1801-02]), in-4.

548. Tableaux du rapport du poids décimal au poids de table de la ville de Marseille ; suivis de celui des principales villes du département, augmentés de la réduction des mesures, le tout d'après les bases posées par la Commission en ventôse an X [1802] (Marseille, Masvert, 1810) ; in-8, 72 p.

549. Tables du nouveau système des poids et mesures dressées en faveur des habitans de Marseille, contenant le rapport des poids et mesures de Marseille avec les nouveaux poids et mesures de la République (Marseille, an VIII [1799-1800]) ; in-12.

Voir : *Provence*, nos 948 à 951.

BOURGOGNE

550. BAILLY (F.). Notice sur les anciennes mesures de Bourgogne (*Mém. de la Soc. d'hist. et d'arch. de l'arr. de Beaune*, 1901, p. 173 à 223 ; 1902, p. 155 à 210 ; 1903, p. 177 à 265 ; 1904, p. 223 à 306).

551. COURTÉPÉE. Notice sur les mesures anciennes de la Bourgogne, dans *Description du Duché de Bourgogne*, t. IV, p. 761 [Nouvelle édition (1847)].

552. FLEUTELOT (Aubert), arpenteur royal du Duché de Bourgogne. Traité d'arpentage commencé le 15 mars 1529 (*Bibliothèque nationale, manuscrit français* 1341). [Renseignements sur anc. mesures.]

553. GRAPPIN (Dom). Recherches sur les anciennes monnoies du comté de Bourgogne, avec quelques observations sur les Poids et Mesures autrefois en usage dans la même province (Paris, Nyon l'aîné et Besançon, 1782) ; in-8, 222 p.

554. Observations sur les mesures justes du Comté de Bourgogne par rapport au Pied-du-Roi, suivant les ordonnances. [Manuscrit.] S.-l. n.-d. [vers 1750] ; Bibliothèque Burguburu, in-4, 82 p. et 3 tableaux dépliants.

555. Taisand. Les mesures des grains et châtellenies du Duché de Bourgogne, dans *Coutume générale des pays et duché de Bourgogne* de 1698.

Voir : Franche-Comté, nos 661 et 662.

CALVADOS

556. Dedout (Alfred). Un abus sous l'ancien régime (1620-1775). L'hôpital général de Bayeux et les mesures de grains (*Soc. des sc., arts, belles-lettres de Bayeux*, VIe vol., 1901, p. 79).

557. Didiet. Dissertations sur les mesures et les poids (Caen, 1790).

558. Fauque (C.). Tables de conversion de toutes les mesures agraires usitées dans le département du Calvados en hectares, ares, centiares, etc., (Caen, 1858) ; in-4, 38 p. et tableaux.

559. Lepretre (P.-H.-G.-M.). Manuel portatif contenant les comptes faits pour la conversion des anciennes mesures en nouvelles et des nouvelles en anciennes. A l'usage particulier des cultivateurs, négocians, etc., du département du Calvados et des départemens voisins (Bayeux, 1801) ; in-8, 131 p.

560. Mély (F. de). Balance et tête formant peson trouvées à Lisieux (*Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1906, p. 260).

561. Mémoire pour la Maréchale de Broglie... contre J.-C. Bordel se disant jaugeur royal des poids et mesures et visiteur des moulins à blé situés dans l'étendue d'Orbec (S.-l. [Paris ?], 1755) ; in-folio, 24 p.

562. Mémoire pour R. A. de Gouville... contre les prieur et administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Caen... Question sur les augmentations de mesure survenues sur le boisseau de la halle à bled de Caen (S.-l. [Caen ?], ni-d. [vers 1780]) in-4, 41 p.

563. Paquet (Victor). Indicateur des poids et mesures métriques (Caen, 1840).

564. Tables de comparaison entre les mesures anciennes du département du Calvados et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique, avec leur explication et leur usage : dressées par les membres de la Commission temporaire des poids et mesures, publiées par ordre du Préfet du département du Calvados (Caen, Boulay-Malassis, an X (1801-1802]) ; in-4, 49 p.

Voir : *Normandie*, nos 916 et 917.

CANTAL

565. Drapeau (J.-Fr.). Tables métriques ou tableau des poids et mesures en usage dans le département du Cantal comparés au nouveau système (Paris, 1802) ; in-8, 48 p.

566. Franiatte (J.-B.). Tableaux des anciens poids et mesures en

usage dans la ci-devant Haute-Auvergne (Cantal), comparés aux poids et mesures du nouveau système métrique (Riom, 1802) ; in-8.

567. Mesures de capacité pour les liquides en usage dans le canton de Ruines (2 nivôse, an VII [22 décembre 1798]) (Pièce manuscrite des *Archives départementales* du Cantal, série L, liasse 166).

568. Tableaux des anciennes mesures du département du Cantal comparées aux mesures républicaines, rédigés en exécution de l'arrêté du directoire exécutif du 3 nivôse an VI [23 décembre 1797] par la Commission des Poids et Mesures du Département (19 nivôse an VII [8 janvier 1799]). [Manuscrit d'un premier travail de Frainatte, expert-géomètre, en collaboration avec MM. Abadie, Besse, Lallié (J.-M.) et Murat (L.). (*Archives départementales du Cantal*, série L, liasse 166.)

CHAMPAGNE et BRIE

569. BOURQUELOT (Louis-Félix). Variété des poids et mesures en Champagne au moyen âge. Les mesures aux foires de Champagne, dans *Études sur les foires de Champagne, la nature, l'étendue et les règles du commerce qui s'y faisaient aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles* (*Mém. de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, 1865, 2 vol. in-4, t. II, p. 75 à 101).

[Voir : *Huvelin*, n° 234.]

570. COUVREUR-PÉRIN (R.). Les anciennes mesures agraires en Champagne (*Le Vigneron Champenois* du 4 mars 1914).

571. HÉRON DE VILLEFOSSE (Antoine). Des mesures en usage en Brie aux XIIIe et XIVe siècles (*Mém. de la Soc. franc. de Numism. et d'Arch.*, Paris, 1874) ; in-4, 24 p.

572. LEROY (G.). Anciennes mesures agraires de la Brie : La jugère et le Journal (*Bull. de la Soc. hist. et archéol. de Brie-Comte-Robert*, XIe vol., 1903, p. 167 à 169).

573. PONTON D'AMÉCOURT (vicomte DE). Anciennes mesures de la Brie (*C. R. de la Soc. franç. de Num. et d'Archéol., section de stathmétique et de métrologie*, 13 janvier 1875).

CHARENTE

574. BABINET DE RENCOGNE (G.). Recueil de documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en Angoumois (*Bull. de la Soc. arch. de la Charente*, V^e^ série, I, 1877, p. 281 à 327).

575. B[AILLARGER] (J.-B.). Traité des mesures métriques. 2e édition, suivie de la Pratique des mesures métriques (Angoulême, Dubreuil, s. d. [vers 1870]).

576. BIAIS (Émile). Poids du XVIe siècle et monnaies (*Bull. et Mém. de la Soc. arch. et hist. de la Charente*, 1876, p. XXXIX).

577. CALLANDREAU (Amédée). Poids et monnaies de cuivre (*Bull. et Mém. de la Soc. arch. et hist. de la Charente*, 1871, p. LVI).

578. GEORGE (J.). Une pinte de Cognac [du XVIIe siècle] (*Ibid.*, VIIIe série, t. VII, 1916, p. LXXI-LXXIV).

579. GIRAUDEAU. Sur un acte qui renferme l'énumération des anciennes mesures de capacité en usage dans les seigneuries d'Ambleville et de Bouteville (*Ibid.*, V^e série, I, 1877, p. XXXVII).

580. LA MARTINIÈRE (J. DE). Tables de comparaison entre les mesures anciennes du département de la Charente et celles du système métrique publiées à Angoulême (an X) (*Ibid.*, 1908-09, p. 4).

581. MONDON (Abbé). Mesures de capacité de la baronnie de Marton ; Boisseaux (*Ibid.*, 1892, p. XXIV et XXV).

582. PELLISSON (Jules). Mesure en cuivre rouge [setier] de Cognac de la collection Delhuile (*Bull. de la Soc. des Archiv. hist. de la Saintonge et de l'Aunis*, t. IV, 1883-84, p. 265).

583. SOUCHET (Et.). Collection des mesures de la province d'Angoumois faite en 1588 et déposée au greffe de la Sénéchaussée pour prévenir les changements, dans *Coutumes d'Angoumois*, commentées par E. Souchet, avocat au Parlement de Paris et au siège présidial d'Angoumois, 1783, t. II, p. 409; in-4.

584. Tables de comparaison entre les mesures anciennes du département de la Charente et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique, rédigées par la Commission temporaire des Poids et mesures du même département (Angoulême, an X [1801-1802]) ; in-8. 56 p.

Voir : *Angoumois*, n° 479.

CHARENTE-INFÉRIEURE

585. DELAYANT (L.). Boisseau en pierre de Taillebourg (*Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1872, p. 144).

586. GAUTIER (A.). Table de comparaison des anciennes mesures de capacité et agraires, dans *Statistique du départ. de la Charente-Inférieure*, (La Rochelle, 1839, in-4).

587. MUSSET (Georges). Inscriptions sur d'anciennes mesures de capacité (*Bull. de la Soc. des Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis*, t. IV, 1883-84, p. 410).

588. Tables de comparaison entre les mesures anciennes et celles qui les remplacent pour le département de la Charente-Inférieure, avec des explications et des exemples sur leur usage, publiées par la Commission des poids et mesures du même département, en exécution de l'arrêté du citoyen Préfet en date du 18 messidor an IX [7 juillet 1801] (Saintes, Meaume, s.-d. [an IX-1801]) ; in-8, 48 p.

CHER

589. Boyer (Hippolyte). Ordonnance de police de la ville de Bourges de 1502 (*Mém. de la Comm. hist. du Cher*, 1860, p. 238).

590. Mallard (Gustave). Les deux pierres [mesures] de Souages (*Congrès archéol. de France tenu à Bourges*, 1898, p. 121).

591. Pelet (M.). Tarifs de toutes les mesures agraires du département du Cher, comparées à celles adoptées par le gouvernement Bourges, Souchois, 1808) ; in-8. [2e édition. Bourges, Vermeil, 1839 ; in-8, xviii-170+12 p. et pl.]

592. Tables de comparaison entre les mesures locales du département du Cher et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique. Imprimées par ordre du Préfet du Cher (Bourges, Manceron, an X).

Voir : *Berry*, nos 525 à 528.

CORRÈZE

593. Calendrier du département de la Corrèze pour l'an de grâce 1811 [tableaux des mesures] (Tulle, Chirac, 1810).

594. Roche (Marcel). Les mesures anciennes du département de la Corrèze comparées à celles qui les remplacent dans le système métrique (*Bull. de la Soc. scient. hist., et archéol. de la Corrèze*, t.X, 1888, p. 285 à 296).

595. Taillandier (Martial). Tables de comparaison entre les mesures anciennes du département de la Corrèze et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique (Brive, Crauffon, an X [1801-02]).

596. Texier (Abbé). Anciennes mesures publiques de Meimac [Meymac] (*Bull. archéol. publié* par le Comité hist. des Arts et Monuments, 1er vol., 1843, 2e partie, p. 162.)

Voir : *Limousin*, no 778.

CORSE

597. Didron. Romaine antique trouvée à Vallerustrie (Corse) (*Bull. archéol.* publié par le Comité hist. des Arts et Monuments, t. III, 1844-1845, p. 461).

COTE-D'OR

598. Arrêté de l'administration communale du département de la Côte-d'Or relatif à l'établissement d'une commission pour procéder à la comparaison des anciennes mesures avec les mesures républicaines du 22 pluviôse an VI [10 février 1798] (Dijon, s. d. [an VI-1798) ; in-4.

599. CHABEUF (Henri). Le pied romain de Mirebeau-sur-Bèze (*Mém. de la Comm. des Antiquités du départ. de la Côte-d'Or*, t. XVII, 1916-1918, 4e fascicule, p. 1 à 6).

600. Délibération de la chambre du Conseil de la ville de Dijon et procès-verbaux de reconnaissance et étalonnage des anciennes et nouvelles mesures de ladite ville et de celles de Saint-Louis pour servir au mesurage des grains (Dijon, 1730) ; in-8.

601. EPERY (Dr). Balance trouvée à Alise-Sainte-Reine (Alesia) (*Bull. archéol. du Comité des Trav. hist. et scient.*, 1914, p. LXXXIV et LXXXV).

602. ESPÉRANDIEU (Commt). Note sur un buste antique de Silène ayant servi de peson de balance (*Pro Alesia ;* Rev. mensuelle des fouilles d'Alise, 1re année, 1906-07, p. 3 et pl.)

603. LUCOTTE et NOIROT. Nouveau système des poids et mesures comprenant le système légal et les anciennes mesures du département de la Côte-d'Or (Dijon, Noellat, an 1813) ; in-8, 144 p.

604. Recueil de règlements de police concernant les poids et les différentes mesures en usage dans la ville, fauxbourgs et banlieue de Dijon (Dijon, s. d. [1781]), in-4.

605. REY (Ferdinand). Étude sur une mesure antique découverte aux environs de Mirebeau-sur-Bèze (*Mém. de la Soc. des antiq. de France*, 1901, p. 185 à 202 et pl.).

606. Tableau des anciennes mesures du département de la Côte-d'Or comparées aux mesures républicaines (Paris, an VII [1798-1799]) ; in-4.

607. Tables des rapports entre les nouvelles et les anciennes mesures du département de la Côte-d'Or (Dijon, L.-N. Frantin, an VIII [1799-1800]) ; in-8, 104 p.

608. TOUTAIN (Jules). Poids de pierre avec inscription trouvés à Alesia (*Bull. archéol. du Comité des Trav. hist. et scient.*, 1910, p. 165, et 1914, p. 362).

Voir : *Bourgogne*, nos 550 à 555.

COTES-DU-NORD

609. Anciennes mesures des Côtes-du-Nord comparées aux mesures métriques et rapport des prix, dans *Annuaire des Côtes-du-Nord de* 1840, p. 216 à 252 (Saint-Brieuc, Prud'homme).

610. AULANIER (fils) et HABASQUE (fils). Usages et règlements locaux ayant force de loi dans le département des Côtes-du-Nord [anciennes mesures : p. 195 à 201] (Saint-Brieuc, Prud'homme, 1846) ; in-8, 239 p.

611. BARTHÉLEMY (Anatole DE). Mesure en pierre servant de bénitier dans l'église de Brélévenez (*Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1867, p. 151 à 158, fig).

612. Nouvelles mesures. Instruction sur l'usage des décimales et

sur la manière d'opérer les calculs où il s'en trouve, publiée par ordre de M. le Préfet (Saint-Brieuc, 1805) ; in-8, 20 p.

613. Tableau de comparaison des anciennes mesures de ce département (Côtes-du-Nord) avec les mesures républicaines, dressé d'après le travail des citoyens Piou, Le Boyer et Curo, etc... (Saint-Brieuc, s. d. [an IX, 1800-1801]) ; in-8, 8 ff.

CREUSE

614. Berthomier (Georges). Pierre de mesure du château de Saint-Germain-Beaupré (Creuse) (*Mém. de la Soc. des Sc. nat. et archéol. de la Creuse*, t. XIX, 1914, p. 350).

615. Berthomier (G.). Pierres de mesure de Crozant et de La Souterraine (*Ibid.*, t. XXIII, 1925).

616. Cessac (comte P. de). Le boisseau en pierre de la ville de Chénerailles (Creuse) (*Bull. archéol. du Comité des Trav. hist. et scient.*, 1886, p. 252).

617. Duplanier-Lasablière. Instructions sur les nouvelles mesures établissant les rapports qui existent entre elles et celles qui étaient en usage dans le département de la Creuse (Guéret, Impr. de la Préfecture, an XIII [1804-1805]) ; in-4, 52 p. [2e édition, Guéret, Fauchier et Gadon, 1809 ; in-4, 52 p.].

618. Factum pour damoiselle Françoise Jouhet, veuve de Pierre Rochon, es-nom, et Jacques Rochon son fils contre messire Louis de Fouquière, commandeur de Chambérault, appelant d'une sentence des Requestes du Palais, le 15 juin 1700. [Procès relatif aux mesures de Pontarion, arrondissement de Bourganeuf.] Petit in-fol., s. l. [1700] ; in-4, 4 p.

619. Pérathon (Cyprien). Pierres pour mesurer les grains (*Mém. de la Soc. des sc. nat. et archéol. de la Creuse*, IIe série, t. X, 1905-06, p. 107 à 118).

620. Potier. Réduction au système décimal de diverses mesures de superficie usitées dans le département de la Creuse. (Série de tableaux dans *Annuaire de la Creuse* de Dugenest, 1837 à 1847.)

621. Thomas (Antoine). Note sur la mesure Rochaise [La Roche, commune de Fransèches, canton de Saint-Sulpice-les-Champs] (*Mém. de la Soc. des Sc. nat. et archéol. de la Creuse*, t. XXII, 1922, p. 142 à 144).

Voir : *Berry*, nos 525 à 528.

DAUPHINÉ

622. Bos (Jean-Ét.). Rapport entre les anciennes mesures agraires delphinales et les nouvelles et réciproquement (Grenoble, Prudhomme, s. d.) ; in-folio.

623. Charvet (Marcellin). Tableau pour la conversion des ancienne

mesures agraires du Dauphiné et nouvelles mesures métriques (Grenoble, s. d. [vers 1800]) ; in-folio.

624. Roman (Jos.). Anciennes mesures du Dauphiné (*C. r. de la Soc. franç. de Numism. et d'Archéol., section de stathmétique et de métrologie*, séance du 13 janvier 1875).

625. Vallentin du Cheylard (Roger). De l'ancienneté de l'usage du marc en Dauphiné (*Rev. suisse de Numism.*, 1893 ; à part ; Genève, 1893, in-8, 7 p.).

DORDOGNE

626. Biran (Elie de). Établissement d'un droit sur le poids des marchandises à Bergerac en 1590 (*Bull. de la Soc. hist. et archéol. du Périgord*, t. XXXI, 1904, p. 182 à 184).

627. Calendrier des corps administratifs et judiciaires du département de la Dordogne pour l'an VII de la République française [contient les *Nouvelles mesures de la nation française*] (Périgueux, an VII [1798-99]) ; in-12.

628. Carrier de Ladevèze (Louis). Notice sur les usages locaux du canton de Villefranche-du-Périgord (Dordogne) [système métrique décimal et dénominations des anciennes mesures, p. 72].

629. Delay (N.). Instruction sur le nouveau système des poids et mesures, mise à la portée de tous les citoyens (*Annuaire de la Dordogne*, an XI, p. 117).

630. Delay (N.). Instruction sur le nouveau système des poids et mesures à l'usage du département de la Dordogne, mise à la portée des négocians, des artistes et des notaires (Périgueux, an XI [1802-03]) ; in-8, 52 p.

631. Delay (N.). Tables de comparaison entre les anciennes mesures de la Dordogne et celles du nouveau système métrique (Périgueux, 1809) ; in-4, xxii-207 p.

632. Forme et estimation de la valeur des mezures du bled (Périgueux, Dalvy, v. 1652) ; in-12.

633. Hardy (Michel). Les maîtres-pintiers de Périgueux et leurs marques de fabrique en 1520 (*Bull. de la Soc. hist. et archéol. du Périgord*, t. VIII, 1881, p. 158).

634. Instruction abrégée sur les nouvelles mesures, suivie de tables de comparaison entre les mesures anciennement en usage dans le département de la Dordogne et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique, avec l'explication et l'usage de ces tables (Périgueux, an X [1801-02]) ; in-8, 108 p.

635. Pissot (Dr). Instrument en os pour mesurer ou compter provenant de la station de Laugerie-Basse, près Les Eyzies (Dordogne) (*Bull. archéol. du Comité des trav. hist. et scient.*, 1883, p. 34).

636. Vocabulaire des mesures républicaines, contenant l'indication de leurs valeurs et de leurs principaux usages, précédé d'un arrêté de Lakanal (Sarlat, an III [1794-95]) ; in-12, 37 p.

Voir : *Angoumois*, n° 479 ; *Guyenne*, n°s 741 à 745.

DOUBS

637. CASTAN (Auguste). Note sur un poids antique de la valeur d'une once romaine trouvé à Besançon (*Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1874, p. 156-158).

638. DUVERNOY (Cl.). Monnaies ; Poids et mesures ; Foires, dans *Montbéliard au XVIIIe siècle* (*Mém. de la Soc. d'émul. de Montbéliard*, XXII, 1891, p. 137 à 155).

639. GAUTHIER (Jules). Notes sur des mesures et des poids des XVe-XVIIIe siècles, conservés à l'hôtel de ville de Montbéliard (*Annuaire du Doubs, de la Franche-Comté et du territoire de Belfort de* 1881, ou *Rev. des Soc. sav. des départ.*, VIe série, t. VII, 1878, p. 108).

Voir : *Franche-Comté*, n°s 661 et 662.

DROME

640. DELORT (J.-B.-H.). Vase avec six anses [mesure ?] découvert près Romans (*Bull. archéol. du Comité des Trav. hist. et scientif.*, 1895, p. LVII).

641. DESLANDES DE BAGNEUX. Tables des rapports des anciennes mesures du département de la Drôme [Lyon, 1804]; in-8, CV-167 p.

642. FLOUEST (E.). Poids en bronze découvert à Saint-Barthélémy-de-Vals (Drôme) (*Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1887, p. 310).

643. LA SIZERANNE (Comte DE). Poids en bronze trouvé à Mureils (Drôme) (*Ibid.*, 1894, p. 121).

644. Poids trouvé à Mureils dans la vallée de la Galaure (*Bull. de la Soc. départ. d'archéol. et de statist. de la Drôme*, t. XXVIII, 1894, p. 238, fig.).

645. PROU (Maurice). Explication de la légende d'un poids trouvé à Mureils (Drôme) (*Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1894, p. 264).

Voir : *Dauphiné*, n°s 622 à 625 ; *Provence*, n°s 948 à 951.

EURE

646. Tableaux de comparaison des mesures agraires du département de l'Eure (Évreux, Laude et Chaumont frères, vendémiaire an VIII [1798]) ; 2 feuilles gr. in-folio.

Voir : *Normandie*, n°s 916 et 917.

EURE-ET-LOIR

647. Benoit (A.). Mesures du pays chartrain du IXe au XIIIe siècle, (Chartres, Garnier, s. d. [1842]) ; in-8, 4 p.

648. Benoit (A.). Anciennes mesures d'Eure-et-Loir, suivies d'un appendice sur l'origine de notre énumération écrite et des fractions décimales (Chartres, Garnier, 1848) ; in-8, 70 p.

649. Creuly (général Casimir). Balance antique dite romaine trouvée à Baigneaux (Eure-et-Loir) *(Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1867, p. 60).

650. Doyen (G.). Histoire de la ville de Chartres [mesures, t. II, p. 365 à 367] (Chartres, 1786) ; 2 vol. in-8.

651. Guérard (B.). Mesures agraires et de capacité mentionnées dans le cartulaire de Saint-Père de Chartres, dans *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres*, 1840, t. I, p. CLXIII à CLXXXVII).

652. Lépinois (E. de). Les mesures de Beauce.

653. Lépinois (E. de) et Merlet (L.). Cartulaire de Notre-Dame de Chartres [Poids et mesures, I, p. CCXLI] (Chartres, 1862, in-4).

654. Longpérier (Adrien de). Vases antiques [mesures] en pierre, trouvés à La Puisaye (Eure-et-Loir) (*Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1866, p. 158 et 159).

655. Vallée (Victor). Note sur l'étalon du minot de Châteaudun (*Bull. de la Soc. Dunoise*, t. X, p. 137).

656. Vallée (Victor). Notes sur une boîte de poids de 1777 [série de poids à godet] (*Ibid.*, t .X, 1902, p. 254).

657. Villaret (Amicie de). Note sur l'apétissement de la pinte de Châteaudun et documents relatifs à cet aide. (*Bull. de la Soc. Dunoise*, t. VI, 1888-90, p. 325.)

Voir : *Orléanais*, n° 924.

FINISTÈRE

658. Limon. Usages et réglements locaux en vigueur dans le département du Finistère [note sur les mesures anciennes] (Quimper, Lion, 1852) ; in-8.

659. Motreff (aîné). Nouvelles tables de comparaison des mesures métriques avec les mesures dites usuelles et les anciennes mesures particulières du département du Finistère (Quimper, Blot fils, 1840) ; in-8, 77 p.

660. Tables de comparaison entre les mesures anciennes particulières du département du Finistère et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique (Quimper, J.-L. Derrien, an X [1801-1802]) ; in-8.

Voir aussi n° 880.

FRANCHE-COMTÉ

661. Fourcault (N.). Évaluation des poids et mesures anciennement en usage dans la Franche-Comté ou au comté de Bourgogne (Besançon, Jacquin, 1873) ; in-8, 130 p.

662. Pétremand. Recueil des ordonnances et édits de la Franche-Comté et de Bourgogne (Dole, 1619), in-4.

Voir : *Bourgogne*, nos 553-554.

GARD

663. Aurès (Auguste). Étude des dimensions de la Maison-Carrée de Nîmes, au triple point de vue de l'archéologie, de l'architecture et de la métrologie (*Mém. de l'Acad. du Gard*, Ve série, t. III, 1863, p. 73; t. IV, 1864, p. 121) ; à part : Nîmes, Clavel-Ballivet et Cie, 1864 ; in-4, 58 p. 2 pl.

664. Aurès (Auguste). Étude des dimensions des haches en bronze découvertes en 1851 sur le territoire de la commune de Vauvert (Gard) (*Mém. de l'Acad. du Gard*, 1866-67, p. 91, ou *Rev. archéologique*, nouvelle série, 8e année, 1867, p. 184).

665. Aurès (Auguste). Notice sur les dimensions d'une inscription antique du musée de Nîmes (*Mém. de l'Acad. du Gard*, 1867-68, Ve série, t. VIII, p. 45).

666. Aurès (Auguste). Étude des dimensions d'un petit autel votif du musée de Nîmes (*Mém. de l'Acad. du Gard*, 1868-69, Ve série, t. IX, p. 1).

667. Bardon (Achille). Poids et mesures en usage à Alais de 1250 à 1340, dans *Histoire de la ville d'Alais*, p. 106 à 109 (Nîmes, Chastanier, 1894), in-8.

668. Chaudruc de Crazannes (baron J.-C.-M.-A.). Description d'une demi-once de Nîmes. Lettre à M. Chalon, directeur de la *Revue belge de Numismatique* au sujet des poids des villes du Midi de la France (*Rev. Belge de Numism.*, t. III, IIIe série, 1859, p. 138).

669. Clapiès. Mémoire sur le rétablissement des poids et mesures d'Alais par comparaison avec les poids et mesures de Montpellier (*Mém. de la Soc. des sc. de Montpellier*, t. I, p. 325).

670. Durant (S.) et Bastide (A.). Tableau de comparaison entre les anciens poids et mesures de toutes les communes du département du Gard et les poids et mesures métriques (Nîmes, Gaude fils, 1816) ; in-8, 236 p.

671. Germer-Durand (Fr.). Essai sur les poids et mesures d'Uzès au xive siècle (*Mém. de l'Acad. de Nîmes*, 1877, p. 9).

672. Saint-Venant (Julien Barré de). Fléau de balance trouvé à Complanier près de Nîmes (*Bull. archéol. du Comité des Trav. hist. et scient.*, 1905, p. clix).

673. Tableau comparatif du poids décimal avec les poids anciens en usage dans les villes de Nismes, Beaucaire, etc..., très utile à tous les négociants (Carpentras, Devillarié Quenin, s. d. [entre 1805 et 1815] ; et Montpellier, Aug. Seguin, s. d.) ; in-8 ; 36 p.

Voir : *Languedoc*, n° 777.

GARONNE (HAUTE-)

674. Bacherie (Abbé). Poids inscrits de Toulouse, 1239 (*Mém. de la Soc. des arts et des sc. de Carcassonne*, IIe série, t. I, 1905, p. 38).

675. Barry (Edward). Sur un poids municipal de Toulouse (*Rev. archéologique*, t. XIII, 1856, p. 29).

676. Cabié (Edmond). Chartes de coutumes inédites de la Gascogne Toulousaine [renseignements sur les mesures]. Auch, Cocharaux, 1884 in-8. [Archives historiques de la Gascogne.]

677. Chalon (Renier). Un poids de Toulouse de l'an 1239 (*Rev. de Numism. Belge*, IIe série, t. III, 1853, p. 272) ; à part : Bruxelles, Em. Devroye, 1853 ; in-8. .

678. Daugé (Abbé Césaire). Poids monétaires [monétiformes de Toulouse] de la collection numismatique de M. le docteur Lévrier (*Bull. de la Soc. de Borda*, 27e année, 1902, p. 223).

679. Delorme (Emmanuel). Poids anciens de Toulouse (*Bull. de la Soc. Ramond*, 20e année, 1885, p. 114).

680. Dieudonné (Adolphe). Une enquête monétaire au Parlement de Toulouse en 1600. Valeur du denier-poids d'or (*Rev. Numism.*, 1907, p. vi à ix).

681. Lahondès (J. de). Sur un mortier roman en pierre [mesure ?] du musée de Toulouse (*Bull. de la Soc. archéol. du Midi*, 1910-12, p. 362).

682. La *libra comitis* (poids de Toulouse ?) (*Rev. Numism.*, 1885, p. 223).

683. Marsy (Comte de). Poids monétiformes de Toulouse (à propos de l'article de M. Trachsel [n° 691]) (*Revue Belge de Numism.*, 1893, p. 364).

684. Marsy (Comte de). Poids monétiformes de Toulouse (*Rev. Belge de Numism.*, 1894, p. 85).

685. Rey-Pailhade (J. de). Le temps décimal à Toulouse pendant la Révolution (*Bull. de la Soc. de géographie de Toulouse*, 18e année, 1899, p. 534).

686. Rey-Pailhade (J. de). Étude historique sur l'emploi du calendrier républicain et sur le temps décimal à Toulouse, pendant la Révolution (*Ibid.*, 27e année, 1908, p. 429 à 457).

687. Tables de comparaison entre les mesures anciennes et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique, avec leur explication et leur usage pour le département de la Haute-Garonne (Toulouse, Veuve Douladoure, an X) ; in-8, 396 p.

688. THOMAS (E.-P.). Poids de tables de Toulouse. Lettre à M. R. Chalon (*Rev. Belge de Numism.*, 1864, p. 476).

689. Toulouse. Catalogue du Musée. Poids inscrits du Midi, n°s 986 à 993 des villes de Toulouse (12) Foix, Pamiers, Carcassonne, Narbonne, Castres (2), Montauban, Auch [la collection Barry n'était pas encore au Musée Saint-Raymond] (Toulouse, Viguier, 1865).

690. TRACHSEL (Dr C.-F.). Poids monétiformes de Toulouse. Extraits de deux lettres à M. Chalon des 2 et 7 janvier 1882 (*Rev. Belge de Numism.*, 1883, p. 253).

691. TRACHSEL (Dr C.-F.). Étude comparative sur la livre toulousaine et ses subdivisions aux XIIIe et XVe siècles d'après une série de poids de la collection de l'auteur. (*Rev. Belge de Numism.*, 1893, p. 364.) [Voir n° 683.)

692. VIÉ (Louis) Note sur quelques anciennes mesures locales (*Rev. de Comminges*, t. XIX, 1904, p. 48-53).

693. VITRY (Urbain). Recherches sur l'ancienne mesure toulousaine appelée « Brassa » (*Hist. et mém. de l'Acad. des sc., inscr. et belles-lettres de Toulouse*, IIIe série, t. III, 1847, p. 336).

Voir : *Languedoc*, n° 777.

GERS

694. BRANET (Alphonse). Poids de la ville d'Auch (*Bull. de la Soc. archéol. du Gers*, 2e année, 1901, p. 198).

695. CANÉTO (F.). Une question de métrologie auscitaine, XIVe siècle (*Rev. de Gascogne*, 1863, p. 43 à 52).

696. COURTEAULT (Paul). Table à mesures de capacité [Mensa Ponderaria de Valence-sur-Baïse, voir n° 701] (*Rev. des Études anciennes*, 1911, p. 464).

697. DAIGNESTOUS. Poids inscrits de Condom (*Rev. de Gascogne*, t. XXXV, 1894, p. 171).

698. GUIRAUD et FOIX. Conversion des anciennes mesures du département du Gers en nouvelles mesures, précédée de l'explication du système métrique (Auch, J. Foix, 1840) ; in-8, 165 p.

699. Instruction abrégée sur le système métrique, suivie des règles du calcul décimal et des Tables de comparaison entre les anciennes mesures et celles qui les remplacent dans le nouveau système, avec leur explication et leur usage pour le département du Gers, rendues conformes à la détermination définitive du mètre et du kilogramme et à la nomenclature fixée par l'arrêté des Consuls du 13 brumaire an IX [4 nov. 1800], publiée par ordre du Préfet (Auch, F. Labat, an X [1801-02]) ; in-8, 142 p.

700. LAMAZOUADE. Mesures agraires et impôts de Sauveterre au

xviiie siècle [*Bull. de la Soc. archéol. du Gers*, 6e année, 1905, p. 319 et 320).

701. Lauzun (Ph.). Une nouvelle *Mensa ponderaria* (*Bull. de la Soc. archéol. du Gers*, 1911, p. 165).

GIRONDE

702. Aimel (Henri). Le poids public à Bordeaux et ses anciennes corporations (*Rev. hist. de Bordeaux*, 1910, p. 76-86, 180-194).

703. Albarède. Notice sur les nouvelles mesures républicaines, imprimée sur l'invitation du Bureau d'Instruction publique (Bordeaux, Moreau, an III [1794-95]).

704. Anciens et nouveaux statuts de la ville et cité de Bourdeaux. Esquels sont contenues les Ordonnances pour la police de ladite ville et de tous les estats et maitrises d'icelle ; avec indice des principales matières (Bourdeaux, 1612) ; in-4.

705. Anciens et nouveaux statuts de la ville et cité de Bordeaux reveus, corrigez et augmentez de tous les arrêts du Conseil et du Parlement (Bordeaux, 1701) ; in-4.

706. Bachelier (L.). Histoire du commerce de Bordeaux depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours (Bordeaux, Delmas, 1862), in-8.

707. Brutails (J.-Aug.). Recherches sur l'équivalence des anciennes mesures de la Gironde (*Actes de l'Acad. des sc., belles lettres et arts de Bordeaux*, 1911) ; à part : Bordeaux, Gounouilhou, 1912 ; in-8, 158 p.

708. Brutails (J.-Aug.). A propos de l'équivalence des anciennes mesures de la Gironde, Lettre à M. Guilhiermoz [n° 718] (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1913, p. 620 à 628).

709. Burgade. Manuel des marchands drapiers, orfèvres, apothicaires, etc. (Bordeaux, Brossier, an VIII [1799-1800]) ; in-16, 320 p.

710. Chasteigner [comte Alexis de). Poids bordelais du xive siècle (*Soc. archéol. de Bordeaux*, t. XIX, 1894, p. xxi).

711. Chaudruc de Crazannes (baron J.-C.-M.-A.). Poids de Bordeaux (*Rev. belge de Numism.*, 1856, p. 304).

712. Crougneau (R.). Manuel du propriétaire ou contenance des journaux de toutes les communes du canton de Libourne. 4e édition, Libourne.

713. Despaux. Instruction sur le système des poids et mesures de la République (Bordeaux, Bergeret et Martin, s. d.), in-8, xvi-188 p.

714. Drouyn (Léo). Statuts des maistres estaigniers et pintiers (xve siècle) (*Soc. des Archives hist. de la Gironde*, t. XXX, 1895, p. 27).

715. Francisque-Michel (E.). Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux, principalement sous l'administration anglaise (Bordeaux, Delmas, 1867 et 1870) ; 2 vol. in-8.

716. Gras. Nouveau barême de réduction ou Guide des marchands, notaires, arpenteurs, artisans, répartiteurs d'inpositions, etc., pour la réduction des anciennes mesures locales du département de la Gironde en nouvelles mesures (Bordeaux, Pinard, an XI [1803]) ; in-8, 190 p.

717. Gras (L.-B.). Manuel des poids et mesures pour le département de la Gironde (Bordeaux, Veuve Laplace et P. Coudert ; 1840) ; in-8, 136 p.

718. Guilhiermoz (Paul). De l'équivalence des anciennes mesures, à propos d'une publication récente [de J.-A. Brutails] (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, LXXIV, 1913, p. 267-328) [voir n° 708].

719. Lamontagne (François de). Lettre en réponse à celle de M. Journu du 26 novembre 1790 sur les poids et mesures (1790) (Bibliothèque de la ville de Bordeaux ; *Mémoires manuscrits de l'ancienne Académie*, t. XXXV, n° 1a).

720. Lamontagne (François de). Lettre à M. Journu sur les poids et mesures et le travail de l'Académie (12 mars 1791) (Bibliothèque de la ville de Bordeaux, *Mémoires manuscrits de l'ancienne Académie*, t. XXXV, n° 1b).

721. Larroque (Paul). Mémoire sur les poids et mesures en usage dans le département de la Gironde et lieux circonvoisins (1790) (*Ibid.*, t. XXXV, n° 3).

722. Lescan (J.-F.). Tables de réduction des mesures et poids anciens en usage dans le département de la Gironde en mesures et poids suivant le nouveau système métrique, et des mesures et poids nouveaux en mesures et poids anciens (Paris, Valade, an XI [1803]) ; in-8, 304 p.

723. Malvezin (Théophile). Histoire du commerce de Bordeaux depuis les origines jusqu'à nos jours (Bordeaux, Bellier, 1892) ; 4 vol. in-8.

724. Martin (Docteur Georges). Aperçu historique sur la barrique bordelaise (*Archives hist. du départ. de la Gironde*, t. XLII, 1907, p. 428 à 430). Cf. *Congrès d'hist. et d'archéol. du Sud-Ouest tenu à Bordeaux du 17 au 20 octobre* 1907 (Bordeaux, Féret, 1908, in-4, 112 p.) ; C.-Rendu, p. 14 à 16.

725. Mémoire pour servir à la comparaison des mesures (Bibliothèque de la ville de Bordeaux ; *Mémoires manuscrits de l'ancienne Académie*, t. XXXV, n° 2).

726. Mensignac (Camille de). Poids bordelais du xive siècle (*Soc. archéol. de Bordeaux*, t. XIX, 1894, p. xx-xxi).

727. Mensignac (Camille de). Poids et monnaies du xve siècle trouvés à Bordeaux (*Ibid.*, t. XXIV, 1903, p. 123).

728. Mensignac (Camille de) Découverte d'une émission inédite de poids bordelais du xive siècle en bronze (*Ibid.*, t. XXXV, 1913, p. 41 à 51, pl.).

729. Petit (Abbé D.). Tableau des poids et mesures en usage à La Teste-de-Buch (Gironde) avant 1789, dans : *Le Captalat de Buch pendant la Révolution française* (Bordeaux, Féret, 1909) ; in-8.

730. Piganeau (Em.). Note sur trois cuves en pierre [anciennes mesures] à Saint-Emilion (*Soc. archéol. de Bordeaux*, VI, 1879, p. 71 à 74, fig.).

731. Rapport des commissaires et délibération de l'Académie sur le mémoire de M. Larroque relatif aux poids et mesures, janvier 1791 (Bibliothèque de la ville de Bordeaux, *Mémoires manuscrits de l'ancienne Académie*, t. XXXV, n° 3[a]).

732. Ricard (Samuel). Le nouveau négociant (Bordeaux, Simon Boé, 1686).

733. Secondat (J.-B. baron de). Mémoire pour servir à la comparaison des mesures (1767) (Bibliothèque de la ville de Bordeaux, *Mémoires manuscrits de l'ancienne Académie*, t. XXXV, n° 1).

734. Tableau de conversion des mesures anciennes du département de la Gironde en mesures nouvelles (La Réole, Pasquier, s. d. [vers 1840]) ; in-folio.

735. Tableau des anciennes mesures du département de la Gironde comparées aux mesures républicaines (Paris, an VII), in-8, 8 p.

736. Tableau des anciennes mesures du département de la Gironde comparées aux nouvelles mesures, par Lescan, Brémontier et Guilhé (Bordeaux, Levieux, 14 ventôse an X [4 mars 1802]) ; in-4, 8 p.

737. Tableau général des anciens poids et mesures comparés aux nouveaux d'après les bases fixées par la loi du 19 frimaire an VIII [10 décembre 1799], à l'usage du département de la Gironde (Bordeaux, 1800).

738. Valat (Jacques-Pierre). Note sur la mesure des terrains (*Acad. des Sc., belles-lettres et arts de Bordeaux*, 1868, p. 407).

739. Valéry (Joseph). Tableau comparatif de réduction des aunes et fractions d'aunes en mètres et centimètres (Bordeaux, Prosper Faye, s. d.).

740. Vinet (Élie). L'arpenterie (Bordeaux, 1577) ; in-4, fig. [2[e] édition, Bordeaux, Millanges, 1583) ; in-4, fig.].

Voir : *Guyenne*, n[os] 741 à 745.

GUYENNE

741. Brutails (J.-Aug.). Réponse à M. de Manthé au sujet des mesures agraires usitées en Périgord, en Bordelais, en Agenais et en Bazadais au moment de la Révolution (*Soc. archéol. de Bordeaux*, t. XIX, 1894, annexes aux séances, p. xxxvi).

742. Clairac (Le sieur de). Mémoire sur les anciens poids et monnoies de Guyenne, cité par Ménage dans son *Dictionnaire étymologique* (au mot « Sterling », p. 680).



743. MANTHÉ (René DE). Considérations sur quelques mesures agraires usitées en Périgord, en Bordelais, en Agenais et en Bazadais au moment de la Révolution ; leur valeur et leur correspondance avec le système métrique actuel (*Soc. archéol. de Bordeaux*, t. XIX, 1894, annexes aux séances, p. XXXVI à XLVII).

744. MANTHÉ (René DE). Observations sur quelques mesures agraires ; Réponse à M. Brutails (*Bull. de la Soc. hist. et archéol. du Périgord*, t. XXII, 1895, p. 397).

745. RICHEPREY (Henry DE). Réduction des mesures alors en usage dans la Haute-Guienne. Chapitre II de la 1re partie du rapport inséré à la suite des Procès-verbaux des séances de l'Assemblée provinciale de 1784 (Villefranche-de-Rouergue, Vedeilhé, 1784).

HÉRAULT

746. BARRY (Edward). Sur un poids de Montpellier-Pézenas [poids de l'union des deux villes] (*Bull. de la Soc. archéol. du Midi de la France*, séances du 28 nov. 1875 au 4 juillet 1876, p. 6).

747. BARRY (Edward). Sur un poids anépigraphe de Pézenas de 1556 (*Ibid.*, p. 9).

748. BARRY (Edward). Poids du midi [de Vias et de Montagnac] (*Ibid.*, séances du 26 nov. 1788 au 18 mars 1879, p. 8).

749. CARNEY (A.). Mémoire sur les poids et mesures présenté au Directoire du département de l'Hérault le 12 novembre 1791 (Montpellier, 1792) ; in-8.

750. COLLOT (Citoyen). Relevé des mesures locales des diverses communes du district de Montpellier fait au mois de mars 1793 sur les déclarations des Maires et autres officiers municipaux de ces communes (Bibliothèque de la ville de Montpellier, manuscrit in-4, de 42 ff.).

751. FORT aîné. Traité du calcul décimal et du nouveau système métrique, suivi de Tables de réduction des anciens poids et mesures, en nouveau, et d'un Traité particulier à l'arrondissement de Saint-Pons (Montpellier, Tournel, an XI [1802-03]) ; in-4, 136 p.

752. FORT aîné. Tables de comparaison entre les anciens poids et mesures du département de l'Hérault et les nouveaux poids et mesures, précédées d'une instruction pour en faciliter l'intelligence, et suivies d'un vocabulaire ou liste alphabétique des communes du département, qui indique les numéros des tables où la réduction des mesures de chaque commune est opérée (Montpellier, an XIII [1804-05]) ; in-8, 120 p.

753. GERMAIN (A.). Histoire du commerce de Montpellier (Montpellier, impr. J. Martel, 1861) ; 2 vol. in-8.

Voir : *Languedoc*, n° 777.

ILLE-ET-VILAINE

754. Courson (Aurélien de). Prolégomènes du Cartulaire de Redon [chapitre XI : Mesures de superficie et de solidité] (Paris, 1863, in-4).

755. Quernest (C.). Usages et règlements locaux ayant force de loi dans le département d'Ille-et-Vilaine [Anciennes mesures évaluées en nouvelles, pp. 163 à 168] (Rennes, Verdier, 1850) ; in-8, 227 p.

756. Tables pour la comparaison des mesures du département [d'Ille-et-Vilaine] en 5 feuilles [publiées par ordre du préfet Monnier] (Rennes, Robiquet, 10 germinal an XI [31 mars 1803]).

INDRE

757. Forest. Manuel métrique ou Recueil de tables pour la réduction des mesures de toute espèce, et particulièrement celles en usage dans le département de l'Indre (Châteauroux, Aug. Bayvet, 1809) ; in-4, 128 p.

758. Hubert (Eug.). Anciennes mesures locales [de l'Indre] dans : *Archives départementales de l'Indre*, Répertoire numérique de la série Q, (Châteauroux, 1914) ; in-4, p. 100 à 111.

759. Pelet (M.). Tarifs des mesures agraires du département du Cher [n° 591], 2e édition (Bourges, Vermeil, 1839) ; in-8-xviii-170+12 p.). [Cette seconde édition contient, à la suite du tableau des unités génériques du Cher reproduit, celui des unités de l'Indre qui accompagne lui-même le tableau des boisseaux et boisselées de la Nièvre.]

760. Recueil des usages locaux du département de l'Indre [Un chapitre concerne les mesures locales] (Châteauroux, 1912).

761. Statistique générale de la France. Département de l'Indre (an XII), in-folio. [Contient le résumé du rapport de la commission chargée de déterminer la valeur des anciennes mesures locales.]

Voir : *Berry*, nos 525 à 528.

INDRE-ET-LOIRE

762. Grandmaison (L. de). Sur un poids ancien (*Bull. trim. de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XVI, 1907-1908, p. xliii à xlv).

763. Grimaud (Henri). Le boisseau-étalon de la mesure de Chinon (*Ibid.*, t. XI, 1897-1898, p. 384).

764. Un étalon de boisseau au xvie siècle (*Ibid.*, t. X, 1895-96, p. 404).

Voir : *Anjou*, nos 480 et 481 ; Touraine, nos 1158 et 1159.

ISÈRE

765. Arrêté de l'Administration centrale du département de l'Isère



concernant les mesures républicaines (du 24 brumaire an VII-14 novembre 1798) (Grenoble, Allier, s. d. [1798]) ; in-4, 4 p.

766. Dausse (Christophe). Tableau comparatif des mesures anciennes en usage dans le département de l'Isère avec les nouvelles, et des mesures nouvelles avec les anciennes (Grenoble, Giroud, s. d. [vers 1800]) ; in-4, 12 p.

767. Leblanc. Essai sur les anciennes mesures de la ville et de l'arrondissement de Vienne (Isère) (*Bull. archéol. du Comité des Trav. hist. et scient.*, 1889, p. 286 à 291).

Voir : *Dauphiné*, nos 622 à 625.

JURA

Voir : *Franche-Comté*, nos 661 et 662.

JURA (suisse)

768. Quinquerez (A.). Poids et mesures (*Actes de la Soc. Jurassienne*, vol. V, p. 138-139).

LANDES

769. Abbadie (François). Glossaire gascon : Apayerar, Aune, Bergue, Chapote, Conque, Dierau, Essaquedor, Medalhau, Medalhe, Pagere, Patronade, Picher, Pulhère, Quoarte, Senheredor, dans *Le Livre noir et les Établissements de Dax* (Paris-Bordeaux, 1902), in-4.

770. Balance du xve siècle à Dax (*Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1875, p. 101).

771. Beaurain (Georges). Les lieues des Landes [liv. II, chap. xxxiii] (*Rev. des Études rabelaisiennes*, t. VI, 1908, p. 66).

772. Burguburu (Paul). Métrologie landaise ; vieilles dénominations (*Bull. de la Soc. de Borda*, 1922, p. 64 à 74).

773. Burguburu (Paul). La mesure en pierre de Roquefort (Landes). (*Ibid.*, 1923, p. 37 à 43) ; à part : Dax, Labèque, 1923 ; in-8, 9 p.).

774. Burguburu (Paul). Une question de métrologie landaise (*Ibid.*, 1925, p. 239).

775. Lacaze (Pierre). Département des Landes. Tables de comparaison entre les mesures anciennes et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique (Mont-de-Marsan, Delaroye, 1823) ; in-8, 168 p.

776. Sorbets (Dr Léon). Stathmétique. Poids monétiformes à légende romane des xiii, xive et xve siècles [trouvés dans les environs d'Aire-sur-l'Adour] dans *Études archéologiques*, p. 99 à 106 (Aire, Dehez, 1874) ; in-8, 310 p.

Voir : *Béarn*, no 524 ; *Guyenne*, nos 741 à 745.

LANGUEDOC

777. DEVIC (Dom Cl.) et VAISSÈTE (Dom J.). Histoire générale de Languedoc avec des notes et des pièces justificatives. Nouvelle édition, accompagnée de dissertations et notes, contenant le Recueil des Inscriptions antiques de la Province, des planches de médailles, de sceaux, des reproductions de monuments, poids, monnaies, cartes, etc. [Nombreux et précieux renseignements sur les Poids et Mesures, dans le cours de l'ouvrage.] (Nouv. édition, Toulouse, Privat, 1872-1892) ; 16 vol. in-4.

LIMOUSIN

778. FAGE (René). La propriété rurale en Bas-Limousin pendant le Moyen âge [Notes sur les anciennes mesures et monnaies, p. 171 à 179) (*Bull. de la Soc. hist. et arch. du Limousin*, LXVI, 1917).

LOIRE

779. Tableau de comparaison entre les anciennes mesures du département de la Loire et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique (Montbrison, Pugnet aîné, an X [1801-02].)

LOIRE (HAUTE-)

780. AYMARD (A.). Vases en pierre [mesures] trouvés en Velay (*Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1867, p. 151 à 158, fig.).

781. BEST (Claude). Anciennes mesures agraires du département de la Haute-Loire (*Almanach de la Haute-Loire*, 1852).

782. BEST (Claude). Métrologie de la Haute-Loire, précédée du système métrique, avec des principes pour la conversion de toute espèce de mesures (Le Puy, Pierre Pasquet, 1838) ; in-8, 172 p. [2e édition (Le Puy, 1864)].

783. BEST (Claude). Rapport entre les nouvelles et anciennes mesures agraires du département de la Haute-Loire et réciproquement faisant suite à la métrologie de ce département (Le Puy, 1842), in-8, 20 p.

784. CHASSAING (Aug.). Cartulaire des Templiers du Puy-en-Velay [anciennes mesures du Velay] (Paris, Champion, 1882) ; in-8, XXXV-98 p.

785. DELCROS (J.-B.). Le petit barême métrique, ou tableau de la réduction des prix et aunages métriques de 120 centimètres en mètres et centimètres (Le Puy, 1839) ; in-12, 11 p.

786. MANDET (Ant.). Tables de comparaison entre les mesures ancien-

nes en usage dans le département de la Haute-Loire et les mesures nouvelles, imprimées par ordre du Préfet (Le Puy, J.-B. La Combe, an X [1801-1802]) ; in-8, 55 p.

787. Mandet (Ant.). Nouvelles tables de comparaison entre les anciens poids et les anciennes mesures en usage dans le département de la Haute-Loire et les poids et mesures du nouveau système métrique et de ceux-ci avec les anciens, avec la comparaison des prix (Riom et Clermont, an XI [1802-1803]) ; in-fol., 8 ff.

788. Mangon de la Lande. Essais historiques sur les antiquités du département de la Haute-Loire [description de trois mesures en pierre, p. 162] (Le Puy, 1826).

789. Mantelhet (Achille). Catalogue du médaillier du musée Crozatier de la ville du Puy (t. Ier, monnaies, médailles, jetons, méreaux, poids monétaires] (Paris, Leroux, 1912-1913) ; 2 vol. in-8, pl.

790. Rouchon (Ulysse). Les poids du chapitre noble de Saint-Julien et de la comté de Brioude. Prix fait de leur fabrication (7 juin 1663) (*Bull. philol. et hist. du Comité des Trav. hist. et scient.*, 1920, p. 1 à 4).

Voir : *Languedoc*, n° 777.

LOIRE-INFÉRIEURE

791. Demolon (Citoyen). Manuel décimal de l'arpenteur pour le département de la Loire-Inférieure, une partie du Morbihan, de Maine-et-Loire et de la Vendée (Nantes, 1802) ; in-8, IV-101 p.

792. Durville (Chanoine G.). Poids de pierre et de terre cuite trouvés à Nantes (*Bull. archéol. du Comité des Trav. hist. et scient.*, 1912, p. 263).

793. Du Sommerard (E.). Mesure en pierre trouvée au Pouliguen (Loire-Inférieure) d'après une communication de M. de Girardot (*Rev. des Soc. sav. des départ.*, 6e série, t. VI, 1878, p. 503).

794. Garreau (Citoyen). Tableau des différentes mesures locales agraires qui existent dans le département de la Loire-Inférieure, comparées à la mesure métrique (Nantes, an X [1801-02]) ; in-8.

795. Haudouin. Traité complet du système légal des poids et mesures, contenant les transformations faites des anciennes mesures en nouvelles, avec des applications spéciales aux mesures employées dans le département de la Loire-Inférieure (Nantes, 1839) ; in-18, x-97 p.

796. H.-R.-D.-C. Petit traité de diverses mesures contenant : 1° une instruction courte et intéressante sur les différentes mesures de terres, prés, vignes et bois, dont on se sert dans un grand nombre de paroisses de l'évêché de Nantes ; 2° la manière d'arpenter avec précision, etc... ; 3° la façon de réduire les pieds, toises, gaules, cordes ou perches carrées, en boisselées, hommées, journaux, etc. (Nantes, 1784) ; in-16, 60 p. et pl.

797. Pelieu (J.-B.). Le guide de l'arpenteur et du propriétaire, con-

tenant la réduction des anciennes mesures en nouvelles et réciproquement pour le département de la Loire-Inférieure, etc. (Nantes, 1833); in-12, x-158 p.

798. Poids de villes (de Nantes, nos 602 à 612 et nos 641 à 652 *bis* ; du Midi, nos 614 à 640), dans : *Catalogue du Musée archéologique de Nantes*, 3e édition (Nantes, 1903).

799. Poids féodaux (*Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, t. XIII, 1874, p. 225).

800. RENIER (F.-A.). Conversions des poids et mesures de l'ancien système en système métrique décimal, seul permis à partir du 1er janvier 1840 (Nantes, s. d. [1839]); in-18, 36 p.

801. Tables de comparaison entre les mesures anciennes et celles qui les remplacent, conformément à l'arrêté des consuls du 13 brumaire an IX (4 nov. 1800], publiées par le Préfet du département de la Loire-Inférieure (Nantes, fructidor an IX [1801]) ; in-8, 44 p.

LOIRET

802. DELACROIX (F.-A.). Manuel pratique des nouveaux poids et mesures, spécialement destiné aux habitants du Loiret (Orléans, Huet-Perdoux, an XI (1802]) ; in-12, 64 p.

803. MANTELLIER (P.). Mémoire sur la valeur des principales denrées qui se vendaient en la ville d'Orléans au cours des XIVe-XVIIIe siècles (*Mém. de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, t. V, 1862, p. 103).

804. MAZEROLLE (F.). Mesure de Dannemarie-en-Puisaye (Loiret) conservée au musée de Cluny (*Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1906, p. 237).

805. Poids avec marques diverses (*Catalogue du Musée archéologique d'Orléans*, 1884, p. 121 et 122).

806. Tableau des anciennes mesures du département du Loiret comparées aux mesures républicaines, publié par ordre du ministre de l'intérieur (Paris, an VII [1798-99]) ; in-4, 16 p.

807. Tarif général de toutes les mesures des villes de France qui ont rapport à celles d'Orléans (Orléans, Veuve Borde et Couret de Villeneuve, 1722) ; in-8, 29 p.

Voir : *Orléanais*, no 924.

LOIR-ET-CHER

808. BELLANGÉ (L.-G.). Tables de conversion de toutes les anciennes mesures du département du Loir-et-Cher en mesures nouvelles et des mesures nouvelles en anciennes (Blois, P. D. Verdier, 1806) ; in-8, 539 p.

809. BELLENET (Comte DE). Notice et documents sur l'office des me-



sureurs de grains à Blois du XIVe au XIXe siècle (*Mém. de la Soc. des sciences et lettres du Loir-et-Cher*, 1900).

810. Martellière (P.). Anciennes mesures (p. 336 à 347) dans *Glossaire du Vendômois* (Vendôme 1893), in-8.

Voir : *Orléanais*, n° 924.

LORRAINE

811. Briey. Réduction de l'argent de Lorraine en argent de France (Nancy, s. d. [XVIIIe siècle]), 190 et 108 p.

812. Chatton (Ed.). Interprétation du mot « quarterium » employé au moyen âge en Lorraine pour désigner une terre d'une certaine étendue ou d'une certaine condition (*Bull. de la Soc. d'archéol. lorraine*, 52e vol., 1903, p. 149 à 158).

813. Grivel (M.-A.). Les anciennes mesures de France, de Lorraine et de Remiremont (Remiremont, Causeret, 1914) ; in-8, 64 p.

814. Guibal. Mémoire sur les nouvelles mesures et les mesures anciennes de Lorraine (*Mém. de la Soc. des sciences, lettres et arts de Nancy*, 1833-34, p. 59).

815. Réduction des mesures à grains des duchez de Lorraine et de Bar, et autres lieux voisins, à mesure de Nancy (s. l. n. d.) ; in-8, 16 p.

816. Riocour (de). Monnaies lorraines (*Mém. de Soc. d'archéol. lorraine*, 1883, p. 1 à 106 ; 1884, p. 5 à 43).

817. Tarif... Comptes faits (Nancy, Leclerc, s. d.) ; 310 p.

818. Tarif de réduction des mesures anciennes de Lorraine en nouvelles (Lunéville, Guibal père, 1824) ; in-16, 87 p.

819. Tarif de réduction des monnaies de France et de Lorraine (Nancy, Charlot, 1764) ; in-32, 50 p.

LOT

820. Duc-Lachapelle. Métrologie française ou traité du système métrique décimal à l'usage du département du Lot (Montauban, P.-A Fontanel, 1807) ; in-8, 484 p.

Voir : *Guyenne*, nos 741 à 745 ; *Quercy*, nos 983 et 984.

LOT-ET-GARONNE

821. Campuneau (J.-N.). Tables de comparaison entre les mesures anciennes de la commune de Nérac et celles qui les remplacent dans le système métrique avec leur explication et leur usage, précédées d'un traité sur le système décimal ; publiées par ordre du M. le Maire et du Conseil municipal (Nérac, 1840) ; in-4, 27 p.

822. Domingie (G.). Table générale à double comparaison et par

ordre alphabétique de toutes les anciennes mesures du département de Lot-et-Garonne, comparées avec les mesures métriques (Brive, Crauffon ; 1828 [et 1829]) ; in-8, 152 p.

823. Lauzun (Ph.). La pierre à trous (Mensa ponderaria] du musée d'Agen (*Rev. de l'Agenais*, t. XXXIII, 1906, p. 385) ; et *Bull. de la soc. des antiq. de France*, 1906, p. 162 à 166, fig.).

824. Puissant (Louis). Tables de comparaison entre les mesures anciennes du département de Lot-et-Garonne et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique (Agen, an VII [1799] ; in-8, 116 p.).

825. Puissant (Louis). Tables de comparaison entre les mesures anciennes du département de Lot-et-Garonne et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique. Nouvelle édition rendue conforme à la détermination définitive du mètre et du kilogramme, et à la nomenclature fixée par l'arrêté des consuls du 13 brumaire an IX [4 nov. 1800] (Agen, an IX [1801]) ; in-12, 81 p.

826. Tableau de comparaison entre les mesures locales de la ville d'Agen et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique (Agen, an IX [1800-01]) ; in-4, 22 p.

Voir : *Guyenne*, n°s 741 à 745.

LOZÈRE

827. Annuaire du département de la Lozère pour l'année 1866 [anciennes mesures].

828. Comptes-faits ou Tables de comparaison entre les anciens poids et mesures du département de la Lozère et ceux qui les remplacent dans le nouveau système métrique (*Bull. de la Soc. d'agric., industrie, sciences et arts du départ. de la Lozère*, t. L, 1899) ; 15 p. annexes.

829. Germer-Durand (Fr.). Les mesures agraires de la terre de Peyre (Lozère), de Saint-Geniès-d'Olt et d'Espalion (Aveyron) aux XVIIe et XVIIIe siècles (*Ibid.*, t. L, 1899) ; 64 p. annexes.

830. Porée (Ch.). Anciennes mesures de grains en Gévaudan (*Archives Gévaudanaises*, III).

831. Porée (Ch.). Notes et documents sur les anciennes mesures de grains du Gévaudan (*Le Moyen Age*, 1901) ; in-8, 32 p.

832. Roussel (Th.). Note sur les mesures de capacité anciennement en usage dans le pays de Gévaudan (*Bull. de la Soc. d'agric., industrie, sciences et arts du départ. de la Lozère*, t. XII, 1861, p. 332).

833. Système légal des poids et mesures mis en rapport avec les poids et mesures anciennement en usage dans le département de la Lozère (Marvejols, A. Theret, 1840) ; in-8, 56 p.

834. Tableau comparatif des nouveaux poids avec les anciennes mesures (Mende, Ignon, 1810) ; placard.

835. Tableau de comparaison entre les anciens poids et mesures du département de la Lozère et ceux qui les remplacent dans le nouveau système métrique, avec les noms des communes. Édité par ordre du Préfet M. C.-J. Jerphanion (Mende, Ignon, an X [1801]) ; in-8, 24 p.
Voir : *Languedoc*, n° 777.

MAINE

836. CHAMBOIS (Em.-L.). Notes sur les mesures agraires en Maine en 1687 (*Soc. d'hist. lettres, sc. et arts de La Flèche ; Les Annales fléchoises et la vallée du Loir*, t. IV, 1904, p. 365).

MAINE-ET-LOIRE

837. BAYAN. Rapport sur le tableau comparatif des nouvelles mesures [comparées aux anciennes] de MM. Thorel et Bigot (*Bull. de la Soc. industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire*, 11e année, 1840, p. 70).
838. BENABEN (L.-.G.-J.-M.). Tables de comparaison entre les anciennes mesures du département de Maine-et-Loire et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique, avec leur explication et leur usage (Angers, Impr. nationale, an VII [1798-1799]) ; in-8, 68 p. et tableau.
839. THOREL et BIGOT. Tableau comparatif des nouvelles mesures du département avec les anciennes (Angers, 1839).
840. UZUREAU (Abbé F.) Le système métrique en Maine-et-Loire (1803) (*L'Anjou historique*, avril 1921, p. 117 à 119).
Voir *Anjou*, nos 480 et 481.

MANCHE

841. BRIDREY (Em.). Tableau des principales mesures pour le blé usitées en 1789 dans le ressort du bailliage principal de Coutances, dans les *Cahiers de doléances du bailliage de Cotentin pour les États généraux de* 1789 (Paris), t. I (1907), p. 799 (avec renvoi à un tableau inédit dressé par l'Intendance de Caen en 1766 et conservé aux archives du Calvados).
842. BURNOUF (Eug.). Les poids et mesures du système métrique et leur comparaison avec les anciennes mesures en usage dans les arrondissements de Valognes et de Cherbourg (Valognes, 1840) ; in-12, 24 p.
843. GUILLOT (G.). Plateau de balance avec inscription, trouvé au château de Hommet [Le Hommet-d'Arthenay, canton de Saint-Jean-de-Daye, arrond. de Saint-Lo] (*Notices, Mém. et doc.* publiés par la Soc. d'agric., d'archéol. et d'hist. nat. du département de la Manche, Xe vol., 1892, p. 7 et 8, pl.).

844. Sauvage (Hippolyte). Tarif et évaluation des denrées alimentaires et commerciales à Avranches au temps de François Ier (*Rev. de l'Avranchin; Bull. de la Soc. d'archéol., de litt., sc. et arts d'Avranches et de Mortain*, t. IX, 1898, p. 80).

845. Tables de comparaison entre les mesures anciennes du département de la Manche et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique (Saint-Lo, D. Agnès; Coutances, J.-N. Agnès, an X [1801-02]); in-8, 49 p.

Voir : *Normandie*, nos 916 et 917.

MARNE

846. Arrêt de la Cour de Parlement du 9 février 1785 qui ordonne les opérations à faire pour la fixation des Poids et Mesures dans l'étendue du ressort du bailliage d'Épernay (Paris, P.-G. Simon et N.-H. Nyon, 1786); in-4, 4 p.

847. Arrêt de la Cour de Parlement du 3 décembre 1788 qui ordonne qu'une ordonnance rendue le 20 juillet 1785, par les officiers du bailliage de Sainte-Menehould, pour le maintien du bon ordre et de la tranquillité publique, ensemble le Tarif des droits à percevoir pour l'étalonnage des Poids et Mesures, sera exécutée selon sa forme et sa teneur (Paris, N.-H. Nyon, 1789); in-4, 42 p.

848. Berland (J.). Une ancienne mesure à grains de la commanderie de La Neuville-au-Temple; Notes sur différentes mesures employées au XVIIIe siècle dans l'étendue de la seigneurie (*Mém. de la Soc. d'agric., commerce, sc. et arts de la Marne*, IIe série, t. XV, 1911-12, p. 369 à 397 et pl.).

849. Instruction sur les nouvelles mesures de longueur, de surface et de solidité.... avec plusieurs tables de comparaison [indique la réduction des mesures diverses usitées à Reims, Verzy, Gueux et Louvois] (Châlons, an VIII [1799-1800]); in-4.

850. Labasse (N.-V.). Tables de conversions des mesures agraires pour toutes les communes du département de la Marne (Reims, 1857); in-8.

851. Maxe-Werly (Léon). Balance romaine trouvée à Reims (*Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1886, p. 167).

852. Noury N.-J.). Tables de transformation des mesures les plus généralement connues, principalement de celles en usage dans l'arrondissement communal de Reims (Reims, an XI [1802-03]); in-24.

853. Noury (N.-J.). Tables de transformation des anciennes mesures en nouvelles. Département de la Marne (Reims, 1803).

854. Pestre (G.). Origine des mesures agraires autrefois en usage dans chaque commune du département de la Marne (*Soc. des sc. et arts de Vitry-le-François*, t. XV, 1887-88, p. 598).

855. Poids de marbre, circulaire, portant sur l'un des plats le chiffre IIII, trouvé à Reims (*Catalogue du Musée archéologique et céramique de Reims*, n° 4495).

856. Poids et mesures de Reims (Bibliothèque de la ville de Reims, manuscrit 1735, p. 17 à 19, et 1736, p. 11 à 13).

857. POTERLET (J.). Tables de comparaison entre les mesures anciennes usitées dans le département de la Marne et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique ; publiées par ordre du Préfet du département (Châlons, Depinteville-Bouchard, an XI [1802-03]) ; in-4.

858. SERGENT (A.). Tables complètes de conversion des anciennes mesures agraires du département de la Marne en nouvelles mesures métriques et des mesures métriques en anciennes mesures locales (Reims, Guelon Moreau, 1828) ; in-16.

Voir n° 887.

MARNE (HAUTE-)

859. Instruction du Préfet de la Haute-Marne [Jerphanion] du 1er août 1807 sur les Poids et Mesures, suivie du Tableau des anciennes mesures employées le plus généralement dans le département comparées aux nouvelles. S. l. n. d., in-8, 51 p.

860. LAURENT (C.-I.). Explication du nouveau système des poids et mesures, contenant une introduction au calcul décimal, avec le tableau des anciennes mesures du département de la Haute-Marne comparées aux mesures républicaines (Chaumont, an VII [1798-99]) ; in-8, 63 p.

861. Tableau des anciennes mesures du département de la Haute-Marne comparées aux mesures républicaines, publié par ordre du Ministre de l'Intérieur (Chaumont, Veuve Bouchard, s. d. [an VIII, 1799-1800] ; in-4, 8 p.

862. Table de comparaison des mesures anciennes aux nouvelles, contenant : 1° la réduction des anciennes mesures d'usage général aux mesures nouvelles ; 2° la réduction des anciennes mesures locales de l'arrondissement de Langres en mesures nouvelles ; 3° la valeur des nouvelles mesures en anciennes (Langres, Dejussieu, 1839) ; in-8, 32 p.

Voir : *Bourgogne*, nos 550 à 555 ; et n° 887.

MAYENNE

863. SARTRE (Citoyen). Tableau des nouvelles mesures comparées aux anciennes du département de la Mayenne, suivi d'une instruction sur les quantités décimales (Laval, F.-B. Grandpré, s. d. [après la loi de frimaire an VIII]) ; in-8, 76 p.

864. STEIN (Henri). Mesure royale pour le sel (*Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1902, p. 248).

865. Tableau des mesures républicaines comparées aux anciennes du département de la Mayenne, suivi d'une instruction sur les quantités décimales (Laval, Riballier, ventôse an VII [1799]); in-16, 68 p.

Voir : *Anjou*, nos 480 et 481 ; *Maine*, no 836.

MEURTHE

866. Arrêté du préfet du département de la Meurthe, relatif à l'exécution du décret impérial du 12 février 1812 concernant les mesures nouvelles (27 décembre 1812) (Nancy, s. d. [1812]) ; in-8, 27 p.

867. Guibal (C.-F.). Système métrique et tarifs de comparaison des mesures locales des quatre départements de la Meurthe, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges (Nancy, Grimblot, 1837) ; in-12, 150 p.

868. Instruction sur les nouvelles mesures, publiée par ordre du ministre de l'intérieur, en exécution de l'arrêté des Consuls du 13 brumaire an IX [4 nov. 1800] (Nancy, Guivard, an IX) ; in-8, 84 p.

869. Morel (L.). Tarif de réduction des mesures anciennes en nouvelles et des nouvelles en anciennes, employées dans le département de la Meurthe (Lunéville, Creusat, 1830) ; in-12, 143 p.

870. Réglemens relatifs à l'organisation du pesage, du mesurage et du jaugeage publics, suivant le système métrique (Nancy, Vigneulles, an XII [1803-04]) ; in-4, 15 p.

871. Tableau de réduction, rendue facile, des mesures anciennes en nouvelles et des nouvelles en anciennes, usitées dans le département de la Meurthe (Nancy, s. d., [an IX ? 1800-01]) ; in-8, iv-59 p.

872. Tables de comparaison des mesures en usage dans le département de la Meurthe, calculées d'après les différentes bases transmises par la préfecture, datées de l'an IX de la République française (Nancy, s. d. [an IX-1800-01]); in-8, 17 p.

873. Tables de comparaison entre les mesures anciennes et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique, avec leur explication et leur usage. Nouvelle édition rendue conforme à la détermination définitive du mètre et du kilogramme et à la nomenclature fixée par l'arrêté des consuls du 13 brumaire an IX [4 nov. 1800] (Nancy, an IX) ; in-8, 48 p.

874. Thiébaut. Tarif décimal (Nancy, Thile, s. d. [Révolution]) ; in-8, 84 p.

Voir : *Lorraine*, nos 811 à 819 ; et no 887.

MEUSE

875. Buvignier (Ch.). Anciennes mesures du Verdunois (*C. R. de la Soc. franç. de Numism. et d'Archéol., section de stathmétique et de métrologie,* séance du 13 janvier 1875).

876. Lavocat (L.-G.). Nouvelle instruction sur l'usage et l'emploi des mesures de longueur, carrées ou de superficie, cubiques, agraires et de capacité, pour les grains, les matières sèches et liquides, uniformes pour le département de la Meuse (Nancy, Nissette, 1823) ; in-8, 28 p., carte.

877. Loppinet. Valeur de l'arpent de Clermontois (*Mém. de la Soc. philom. de Verdun*, t. XV, 1901, p. xxv et xxvi).

878. Tables de comparaison des nouvelles mesures avec les anciennes usitées dans chaque commune du département de la Meuse, accompagnées d'instructions relatives au système métrique et à l'usage de ces tables (Commercy, Denis, an VIII [1799-1800]) ; in-8.

Voir : *Lorraine*, nos 811 à 819 ; *Meurthe*, no 867 ; *Moselle*, no 887.

MORBIHAN

879. Glais aîné. Manuel élémentaire des poids et mesures rédigé particulièrement pour le département du Morbihan ; contenant des instructions sur le calcul décimal, la nomenclature du système métrique et un grand nombre de tables de comparaison (Vannes, Galles, 1807) ; in-8, 115 p.

880. Mauricet (Dr A.). Des anciennes mesures de capacité et de superficie dans les départements du Morbihan, du Finistère et des Côtes-du-Nord (Vannes, Galles, 1893) ; in-4, 48 p.

MOSELLE

881. Cochet (abbé). Observations au sujet des vases de pierre [mesures] découverts à Metz (*Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1867, p. 149 à 151).

882. Le Noble. Traité de la monnoye de Metz (Paris, Revolet, 1675) ; in-16, 165 p.

883. Le régulateur des marchés dans le département de la Moselle, ou compte fait des prix à donner des quantités de marchandises mesurées ou pesées, selon le nouveau système, en connaissant leurs valeurs selon l'ancien (Metz, an X [1801-02]) ; in-12, 94 p.

884. Lorrain (Charles). Sur un poids du xive siècle (*Bull. de la Soc. d'archéol. et d'hist. de la Moselle*, 7e année, 1870, p. 16).

885. Prost (Auguste). Vases de pierre [mesures] trouvés à Metz (*Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1866, p. 153 à 158, fig. ; 1871, p. 37 et 38).

886. Prost (Aug.). Poids antique trouvé dans la vallée de la Sarre (*Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1874, p. 78).

887. Rénard (J.-B.). Traité des mesures générales et de localités, ou manuel métrique, administratif et élémentaire de la contribution

foncière, comparée aux nouvelles mesures ; à l'usage des départements et particulièrement à ceux de la Moselle, de la Meurthe, des Vosges, de la Meuse, des Forêts, de la Haute-Marne, de la Sarre, du Rhin-et-Moselle, du Bas-Rhin, du Mont-Tonnerre, des Ardennes et de la Marne ; contenant des tables de réduction et les prix comparatifs des mesures d'après le mètre et le kilogramme définitifs (Metz et Luxembourg, Lainort et Devilly, an X [1801-02]) ; in-8, 880+72 p.

Voir : *Lorraine*, nos 811-819.

NAVARRE

888. Arrêt du Parlement de Navarre en date du 19 avril 1742 concernant l'étalonnage des mesures (Pau, 1742) ; placard in-folio.

NIÈVRE

889. Arrêt de la Cour de Parlement en date du 3 février 1789 qui ordonne qu'une ordonnance rendue le 5 avril 1788 par les officiers de Moulins-en-Gilbert, portant réduction et fixation du poids des mesures dont on se sert dans l'étendue de ladite justice, sera exécutée selon sa forme et sa teneur (Paris, 1789) ; in-4, 4 p.

NIVERNAIS

890. Coquille (Guy). La coutume du Nivernais [en annexe, liste des anciennes mesures] (Paris, Dupin, 1864) ; in-8.

891. Gauthier (Gaston). Les droits de salage, saunage et minage de sel à Nevers au XVIe siècle (*Bull. de la Soc. nivernaise*, t. XVII, 1898, p. 161 à 170).

892. Gauthier (Gaston). Les anciennes mesures du Nivernais comparées à celles du système métrique (*Bull. hist. et philol. du Comité des Trav. hist. et scient.*, 1904, p. 360 à 370).

893. Héron de Villefosse (Antoine). Peson avec inscription en lettres latines trouvé près de Saint-Révérien (Nièvre) (*Bull. archéol. du Comité des Trav. hist. et scient.*, 1914, p. 489 et 490).

Voir : *Berry*, nos 525 à 528 ; *Bourgogne*, nos 550 à 555.

NORD

894. Almanach de Cambrai pour 1811 [Notes sur les mesures].

895. Almanach de Valenciennes pour 1840 [notes sur les Mesures].

896. Anciennes mesures de Cambrai et du Cambrésis (*Mém. de la Soc. d'émul. de Cambrai*, XLVI, 1891, p. 33 à 53).

897. Blismon [pseudonyme de S. Blocquel]. Petit traité de système métrique à l'usage des habitants du département du Nord (Lille [1839]) ; in-16, 28 p. et fig.

898. Blismon [pseudonyme de S. Blocquel]. Traité du système métrique à l'usage du département du Nord (Paris, Delarue, s. d. [1840]); in-12, 91 p. et fig.

899. Bouly (Eug.). Système décimal ou rapports réciproques des mesures décimales et de celles en usage à Cambrai (Cambrai, an X [1801-02]) ; in-8, 16 p.

900. Cahier (A.). Poids, mesures et instruments de pesage du musée de Douai, dans *Coup d'œil sur quelques parties du musée de Douai* (Douai, 1854).

901. Derode (Victor). Des poids et mesures en Flandre (*Mém. de la Soc. Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts*, IXe vol., 1862-64, p. 68).

902. Des nouveaux poids et mesures qui doivent être uniformes dans toute la République Française et de leur rapport avec les anciens poids et mesures de Lille (Lille, Jacquez, s. d.) ; in-8, 51 p., 26 tableaux. [2e édit., 1802.]

903. Ducroc-Bayart (A.-L.-J.). Tableau comparatif des anciennes mesures avec le système métrique (Lille, an X [1801-02]) ; in-8.

904. Fouques de Wagnonville. Un mot sur la rasière, ancienne mesure de grains de l'arrondissement de Douai (*Mém. de la Soc. d'agric., sc. et arts centrale du départ. du Nord*, 1856-57, p. 9).

905. Guilmot (M.). Poids et mesures (*Archives historiques du Nord de la France*, Ire série, II, p. 141).

906. Guilmot (M.). Mémoires sur les anciennes habitations rurales du département du Nord, sur les terres qui étaient affectées à chacune d'elles et sur la diversité de leurs mesures (Douai, 1806) ; in-8, 65 p.

907. Jennepin (A.). Essai sur les anciennes mesures agraires usitées avant le système métrique dans toute l'étendue de l'arrondissement d'Avesnes, avec leurs conversions en hectares, ares et centiares (*Annales de l'Est et du Nord*, 1907, p. 529 à 559).

908. Jugement du 21 décembre 1775 contre Duverdyn Philippe-Louis, fermier du Petit-Poids, dit Poids double (Lille, Peterinck-Cramé, 1775) ; in-4, 4 p.

909. La Fons Mélicocq (de). Les tablettes de cire, les jetons, les poinçons, les marques, les enseignes et les mesures des échevins et des corps de métiers de la ville de Lille aux xive, xve et xvie siècles (*Bull. du Comité de la langue, de l'hist. et des arts de la France*, t. III, 1855-56, p. 267).

910. Lemaire (Dr). Les anciennes mesures de Dunkerque (*Rev. du Nord*, t. VII, 1921, p. 119 à 124).

911. Lionet (P.-L.). Manuel du système métrique ou Livre de réduction de toutes les mesures en nouvelles et réciproquement (Lille, Vanacken, 1820).

912. Suchenot (P.). Tables de réduction des aunes et argent de Lille en aunes et argent de France (Lille, 1776).

913. Tableau de comparaison des anciennes mesures en usage dans le département du Nord avec celles du système métrique [Réimpression de l'arrêté du préfet Dieudonné, du 29 ventôse an X : 19 mars 1802, tiré des *Actes de la Préfecture* et du tableau y annexé] (*Annales de l'Est et du Nord*, II, 1906, p. 542 à 554).

914. Varlet (Citoyen) et Gatinorio (Citoyen). Barême du département du Nord, ou tables de réduction des mesures nouvelles en anciennes qui étaient en usage dans le département du Nord, avec le prix des premières déduit de celui des dernières (Douai, 1802) ; in-8, 77 p.

915. Witte (Alph. de). Deux anciens poids et un trébuchet de Valenciennes (Soc. d'agric., sc., arts de l'arr. de Valenciennes ; *Revue agric., industrielle, hist. et artist.*, XLIII, 45e année, 1893, p. 48).

NORMANDIE

916. Barry (Edward). Sur deux poids gallo-romains trouvés en Normandie (*Hist. et Mém. de l'Ac. des sc. inscr., et belles-lettres de Toulouse*, 7e série, t. II, 1870, p. 537).

917. Delisle (Léopold). Étude sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen âge, xie et xve siècle [anciennes mesures de Normandie, p. 526 à 571] (Évreux, Hérissey, 1851) ; in-8, lxi-758 p.

OISE

918. Borel. Essai de réduction des mesures à grains du Beauvaisis au setier de Paris (*Mém. d'agric., d'écon. rurale et domest.* publiés par la Soc. Royale d'agric. de Paris, 1786, p. 1 à 19).

919. Charvet (Ernest). La pinte-étalon du musée de Beauvais, xviiie siècle (*Mém. de la Soc. ac. d'archéol., sc. et arts du départ. de l'Oise*, t. VI, 1880-81, p. 836).

920. Leclère (J.) et Cozette (P.). Les mesures anciennes en usage dans le canton de Noyon (*Bull. hist. et philol. du Comité des trav. hist. et scient.*, 1903, p. 313 à 327).

921. Longpérier (Adrien de). Poids de plomb (carlovingien) trouvé à Ermenonville par M. Martin (Comité archéol. de Senlis, *C. R. et Mémoires*, 1873, p. 65).

922. Millescamps (Gustave). Sur le poids de plomb trouvé à Ermenonville (*C. R. de la Soc. franç. de Numism. et Archéol.*, séance du 20 mai 1874).

923. Tremblay (D.-J.). Tableaux de comparaison des mesures de tout genre anciennement en usage dans le département de l'Oise avec les nouvelles mesures. 5e édition revue et augmentée. (Beauvais, Tremblay, 1828) ; in-8, 140 p.



ORLÉANAIS

924. Nouvelles étrennes orléanoises, augmentées de plusieurs objets utiles..., d'un tarif de poids et mesures en usage dans l'Orléanois et du tableau de l'Assemblée provinciale de l'Orléanois pour l'année 1789 (Orléans, 1789) ; in-16.

ORNE

925. Almanach d'Alençon, chef-lieu du département de l'Orne..., avec le tableau comparatif des nouvelles et anciennes mesures ; année sextile an VIIe de la République (Alençon, an VII [1798-99]) ; in-16.

926. Bazeille. Anciennes mesures usitées dans l'Orne (*Bull. hist. et philol. du Comité des Trav. hist. et scient.*, 1908, p. 99).

927. Tables de comparaison entre les mesures anciennes du département de l'Orne et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique ; imprimées par ordre du Préfet de ce département (Alençon, Malassis, an X [1801-02]) ; in-8, 91 p. [Autre édition de cet ouvrage, sans date, très probablement antérieure à celle de l'an X, in-8, II-77 p.].

Voir : *Normandie*, nos 916 et 917.

PAS-DE-CALAIS

928. Barême du département du Pas-de-Calais ou table de réduction des mesures agraires anciennes en mesures nouvelles (Arras, an X [1801-02]) ; in-8.

929. Dancoisne (L.). Poids monétaires d'Arras (*Bull. de la Comm. des Mon. hist. du Pas-de-Calais*, 1885, p. 17 à 25) ; à part : Arras, Sède et Cie, 1885 ; in-8, 11 p., pl.

930. Haigneré (Abbé D.). Une note de Philippe Luto sur la monnaie, les poids et les mesures de Boulogne et du Boulonnais [au XIIe siècle] (*Bull. de la Soc. acad. de Boulogne-sur-Mer*, t. IV, 1885-90, p. 456).

931. Henneguier (Ch.). Mesures aux grains de Boulogne et du Boulonnais, qualité et paiement des grains, de rentes et de redevances par Sébastien Gressier et Dominique Nassiet, hommes d'affaires à Boulogne, 1728 (*Bull. de la Soc. acad. de Boulogne*, t. II, 1874, p. 11 à 20).

932. Lamy (J.-F.). Manuel métrique du département du Pas-de-Calais, contenant des Tables comparatives des anciennes mesures du département avec celles qui les remplacent dans le nouveau système (Arras, Deprez, an XI [1803]) ; in-8, 264 p.

933. Laplane (Henri de). Mesures légales pour les bleds à Saint-Omer

au XVIII[e] siècle (*Soc. des antiq. de la Morinie, Bull. hist.*, t. II, 1857 à 61 ; p. 450).

934. LEGRAND (Albert). Nouvelles archéologiques : poids anciens de Saint-Omer (*Soc. des antiq. de la Morinie, Bull. hist.*, t. I, 1852-56, p. 15).

935. MARQUET (P.-J.). Notice sur la méthode employée dans le Boulonnois pour mesurer les bois de chauffage et de charpente avec les rapports des anciennes mesures au stère (*Mém. de la Soc. d'agric., du com., des sc. et des arts de Boulogne*, 11[e] vol., 1840, p. 151).

936. MOWAT (Robert). Sur des poids en bronze trouvés à Brimeux, décrits par M. Vaillant (*Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1877, p. 270).

937. PAGART D'HERMANSART (F.). Le biguet d'Houdain, mesure de capacité en usage dans quelques localités du bailliage de Saint-Omer (*Soc. des antiq. de la Morinie, Bull. trim.*, t. VIII, 1887-91, p. 529).

938. PAGART D'HERMANSART (F.). Mesurage des terrains occupés par les églises et couvents de la ville de Saint-Omer et de ses faubourgs (*Ibid.*, t. IX, 1892-96, p. 27).

939. PAS (Ch. DE). Poids aux armes d'Ardres (Pas-de-Calais) (*Bull. de Soc. des antiq. de la Morinie*, 1910, p. 708-709).

940. ROUYER (Jules). Lettres des conseillers généraux des monnaies portant commission de maître-ajusteur des poids et balances en la ville d'Arras [au temps de la domination espagnole en 1624] (*Rev. Belge de Numism.*, 1859, p. 45 à 47).

941. SERRURE (Raymond). Poids monétaires d'Arras [à propos de l'article de M. Dancoisne ; la liste de marques de villes] (*Bull. mens. de Numism. et d'Archéol.*, t. IV, 1884-85, p. 136-137).

942. TAILLIAR (A.). Anciennes mesures de l'Artois : la rasière (*Mém. de la Soc. d'agric., sc. et arts centrale du départ. du Nord*, 1856-57, p. 17).

943. VAILLANT (V.-J.). Etude sur un jeu de poids antiques trouvés à Brimeux et sur ses inscriptions (Arras, de Sède et C[ie], 1888) ; in-8, 16 p., 1 pl.

POITOU

944. BEAUCHET-FILLEAU (Paul). Des divers boisseaux dont on se servait dans le Poitou ou Notes et documents relatifs aux mesures pour les grains usitées tant dans la ville de Poitiers que dans un grand nombre de localités de la province (*Mém. de la Soc. de statistique, sc. et arts des Deux-Sèvres*, t. VIII, 1868, p. 79-186).

945. Calendrier ou Almanach de Poitou pour l'année 1729, contenant les noms et demeures de MM. du Présidial de Poitiers et de l'élection, le départ et la route des courriers, les poids et mesures des bleds et légumes des principaux endroits de la généralité du Poitou (Poitiers, 1729) ; in-24.

946. Filaudeau. Du boisseau dans le Bas-Poitou (Vendée) avant 1789 (*Annuaire départ. de la Soc. d'émul. de la Vendée*, 6e année, 1859, p. 168).

947. Raveau (Paul). L'agriculture et les classes paysannes dans le Haut-Poitou au xvie siècle. I. Les différentes mesures utilisées en Poitou au xvie siècle [pages 12 à 36] (Paris, Marcel Rivière, 1926) ; in-8, 302 p.

PROVENCE

948. Barry (Edward). Poids de Provence ; Toulon ? (*Bull. de la Soc. archéol. du Midi de la France*, séances du 26 nov. 1878 au 18 mars 1879, p. 8).

949. Busquet (R.). Les cadastres et les « unités cadastrales » en Provence du xve au xviiie siècle ; Tableaux (*Soc. des Ét. provençales*, *Annales provençales*, 7e année, 1910, p. 119 à 134, 161 à 183).

950. Mesures agraires et monnaies usitées dans le Comtat-Venaissin (xve-xviiie siècles) (*Rev. des Soc. savantes des départements*, 5e série, t. IV, 1872, p. 82 à 155).

951. Ponton d'Amécourt (Vicomte). Les mesures en usage en Provence aux xve et xvie siècles (*C. R. de la Soc. franç. de Numism. et d'Archéol., section de stathmétique et de métrol.*, séance du 15 avril 1874).

PUY-DE-DOME

952. Catéchisme des poids et mesures, suivi de tableaux de conversion (Riom, 1840) ; in-8, 32 p.

953. Du Ranquet (H.). Découvertes faites dernièrement à Orcival (Puy-de-Dôme) [cloche à main et poids du xviie siècle] (*Bull. hist. et scient. de l'Auvergne*, IIe série, 1896, p. 174).

954. Fléchier (Esprit). Mémoires sur les Grands Jours de Clermont en 1665, annotés et augmentés d'un appendice par Chéruel et précédés d'une notice par Sainte-Beuve [réforme des poids et mesures par le conseiller Nau, inspirée par Mme Talon, p. 93 des *Mémoires*, appendice xiv, p. 393 à 398] (Paris, Hachette, 1862) ; in-8.

955. Héron de Villefosse (Antoine). Pied antique en bronze doré trouvé à Royat et conservé au musée de Clermont-Ferrand (*Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1879, p. 287 ; 1883, p. 81).

956. Jaubourg. Comparaison des nouveaux poids et mesures avec les anciens. Département du Puy-de-Dôme (Clermont, an XI [1802-03]); in-8, 32 p.

957. Lacroze (L.). Application du système métrique dans le département du Puy-de-Dôme comparé aux anciennes mesures locales (Clermont, 1889), in-8, 32 p.

PYRÉNÉES (BASSES-)

958. Batcave (Louis). Numismatique orthézienne ; ville et arrondissement [description de quelques poids d'Orthez] (*Rev. des Basses-Pyrénées et des Landes*, partie historique, 1886-87, p. 373).

959. Batcave (Louis). Le rapport du poids de livre de table d'Orthez et de Sauveterre-de-Béarn au poids de livre toulousain (*Bull. de la Soc. des sc., lettres et arts de Pau*, IIe série, XXXVI, 1908, p. 292 à 298).

960. Beaurain (Georges). Mercuriales des grains aux marchés de Morlaas [description des mesures en pierre de cette localité] (*Rev. hist. et archéol. du Béarn et du Pays basque*, 1912, p. 49).

961. Beaurain (Georges). Essai sur les poids et mesures en usage à Pontacq (*Ibid.*, 1912, p. 145 à 156).

962. Blanchet (Adrien). Les deux ponts anciens d'Orthez [d'après les poids] dans *Mélanges offerts à M. Gustave Schlumberger*, t. II, p. 487-493 (Paris, Geuthner, 1924).

963. Burguburu (Paul). Poids d'Orthez de 1274 trouvé dans les Landes en 1922 [quart de livre] (*Bull. de la Soc. de Borda*, 1922, p. xxxviii).

964. Burguburu (Paul). Métrologie des Basses-Pyrénées, Anciennes dénominations. (*Bull. de la Soc. des sc., lettres, arts et études régionales de Bayonne*, 1923, p. 271-282) ; à part : Bayonne, Foltzer, 1924 ; in-8, 12 p.

965. Chaudruc de Crazannes (baron J.-C.-M.-A.). Lettre à M. l'éditeur de la *Revue archéologique* sur les poids de ville d'Orthez (*Revue archéol.*, XIIIe année, 1856, p. 367).

966. Daumon (Paul). Instruction sur le nouveau système des poids et mesures, etc. (Pau, s. d.) ; 70 p. et 2 tableaux.

967. Ducéré (A.). Dictionnaire historique de Bayonne. [Voir les mots : Balanciers, Boucherie, Conque, Mesures, Poids et Mesures.] (Bayonne, Foltzer, 1911) ; 2 vol. in-4.

968. Estarac (Aug.-Franç.). Instruction sur les nouvelles mesures, publiée par ordre du Ministre de l'intérieur en exécution de l'arrêté des consuls du 13 brumaire an IX [4 nov. 1800]. Réimprimée par ordre du général Serviez, préfet des Basses-Pyrénées (Pau, an IX [1801] ; in-8, 90 p. et tableau.

969. Estarac (Aug.-Franç.). Tables de comparaison entre les mesures anciennes et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique, avec leur explication et leur usage. Nouvelle édition rendue conforme à la détermination définitive du mètre et du kilogramme et à la nomenclature fixée par l'arrêté des consuls du 13 brumaire an IX [4 nov. 1800]. Publiées par ordre du général Serviez, préfet du département (Pau, Sissos et Tonnet, s. d. [an IX]) ; in-8, 61 p.

970. Larronde. Traité des poids et mesures [département des Basses-Pyrénées] (Bayonne, Veuve Cluzeau, 1833) ; in-8.

971. Perris (E.). Tableaux de conversion des mesures nouvelles en anciennes (Pau, 1819).

972. Tableau des anciennes mesures du département des Basses-Pyrénées comparées aux mesures républicaines. Publié par ordre du Ministre de l'intérieur (Pau, Pierre Daumon, an IX) ; in-4, 8 p.

973. V[iard]. Instruction et exercices sur le système métrique à l'usage des instituteurs des écoles primaires du département des Basses-Pyrénées et de tous les habitants de ce département qui pour leur commerce doivent faire usage des nouveaux poids et mesures, suivis de la loi du 4 juillet 1837 et d'un tableau des mesures légales, 2e édition (Pau, 1843) ; in-8, 60 p.

Voir : *Béarn*, n° 524 ; *Navarre*, n° 888.

PYRÉNÉES (HAUTES-)

974. Frossard (Ch.-L.). Notes et communications : Poids de Bagnères au xiie siècle (1885) ; in-8.

975. Lataste (J.). Ordonnance du roi de Navarre concernant les poids et mesures d'Arreau [1548] (*Rev. des Hautes-Pyrénées*, I, 1906, p. 315-316).

976. Marsan (Fr.). Sous-commission d'auneur et marqueur de draps de laine dans les Quatre-Vallées (20 novembre 1667) (*Rev. des Hautes-Pyrénées*, 1917, p. 154-155).

977. Roquette-Buisson (Comte de). Valeur des monnaies et mesures du comté de Bigorre en 1693 et 1699 (*Rev. des Hautes-Pyrénées*, 1921, p. 203-205).

978. Tables de comparaison pour toutes les communes des Hautes-Pyrénées entre les mesures anciennes et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique avec leur application et leur usage, précédées d'un Traité sur les fractions décimales [an XI] (Tarbes, Lagarrigue, 1803) ; in-8, 128 p. et tableau.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

979. Brutails (J.-Aug.). Essai sur la condition des populations rurales en Roussillon [p. 57-65, note sur les anciennes mesures en Roussillon au moyen âge] (Paris, 1891) ; in-8.

980. Rouffia (C.). Système légal des poids et mesures à l'usage de la classe industrielle du département des Pyrénées-Orientales (Perpignan, 1840) ; in-16.

981. Tableau des anciennes mesures du département des Pyrénées-Orientales comparées aux mesures républicaines (Paris, impr. de la République, an VII [1798-99]) ; in-4, 7 p.

982. VICENS (F.). Usages locaux des comtés de Roussillon et de Cerdagne [nombreux détails sur les poids, mesures et monnaies] (Prades, 1884) ; in-8, 70 p.

QUERCY

983. COMBES (A.). Recherches sur les anciens poids et mesures du Quercy (*Bull. de la Soc. des études litt., sc. et artistiques du Lot*, t. XXI, 1895, p. 145 à 235).

984. LATOUCHE (Robert). Mesures et poids employés dans le Bas-Quercy (*Annales du Midi*, t. XXXV, 1923, p. 9 à 38).

RHIN (BAS-)

985. CARONDELET. Tables de réduction des anciennes mesures (Strasbourg, an X [1801-02]) ; in-8.

986. Comparaison des anciennes mesures du département du Bas-Rhin avec les mesures du nouveau système français (Strasbourg, 1802).

987. Étalons de mesures anciennes [Strasbourg] (*Bull. de la Soc. pour la conservation des Mon. hist. d'Alsace*, IIe série, t. IX, 1874-75, p. 101).

988. GASSER (A.). L'agriculture, l'industrie et le commerce à Soultz ; Corporations, monnaies, poids et mesures (*Rev. d'Alsace*, 1904, p. 539 à 554).

989. Instruction sur les mesures (Strasbourg, 1795).

990. Tableau de comparaison des anciens poids et mesures avec ceux du système métrique (Strasbourg, 1803).

Voir n° 887.

RHIN (HAUT-)

991. FRANÇAIS (Fr.). Tables de réduction des anciennes mesures en nouvelles et des nouvelles en anciennes, calculées pour le département du Haut-Rhin (Strasbourg, an X [1801-02]) ; in-8, XXIV-230 p.

992. LABLOTTIER (A.) et SCHEURER (F.). Fléau de balance provenant du cimetière barbare de Bourogne [territoire de Belfort] (*Bull. arch. du Comité des Trav. hist. et scient.* 1909, p. 292 et 320, pl.).

993. Tableau des anciennes mesures du Haut-Rhin (Colmar, 1802).

Voir : n° 887.

RHONE

994. BARRÈME (François). Le livre des comptes-faits ou Tarif général des monnoyes, suivi de la vérification des mesures, poids des bleds

et avoines des Provinces ci-après énoncées par rapport à la mesure de Lyon. Principauté de Dombes, Maconnois, etc... Fait par ordre de Nosseigneurs les Intendans de Lyon et de Bourgogne, en présence des principaux Magistrats ou Juges des Lieux et de leurs Mesureurs-Jurez (Paris, Michel-Étienne David, 1755) ; in-12, 108 p.

995. Burguburu (Paul). Une livre de Beaujeu (Rhône) (*Bull. de la Soc. de Borda*, 1922, p. 76).

996. Guigue (M.-C.). Registres consulaires de la ville de Lyon ou Recueil des délibérations du conseil de la commune de 1416 à 1423 [règlement sur les poids et mesures]. Tome I[er] (Lyon, Brun, 1875).

997. Instruction sur les nouvelles mesures à l'usage du département du Rhône, rédigée par la Commission des poids et mesures établie à Lyon ; publié par ordre du cit. Najac, préfet du département (Lyon, Ballanche et Barret, an X [1801-02]) ; in-8, 202 p. — Table de comparaison pour les mesures du département du Rhône, faisant suite à l'Instruction (Lyon, s. d.) ; in-8.

998. Laforgue. Métrologie du département du Rhône ou Traité des Mesures (Lyon, Giberton et Brun, 1839) ; in-16.

999. Lahille. Tableau comparatif des nouvelles et anciennes mesures en usage dans le département du Rhône (Lyon, Brunet, s. d.) ; in-folio.

1000. Lauradoux (F.). Comptes faits ou tableaux comparatifs des anciens poids et mesures qui étaient usités dans le département du Rhône avant le système métrique (Lyon, Ballanche, 1812) ; in-8, 118 p.

1001. Longin (Abbé Emile). Les anciennes mesures et monnaies de Beaujeu (*Bull. de la Soc. des sc. et arts du Beaujolais*, 1903, p. 191 à 200).

1002. Longin (Abbé Émile). Mesures de quelques paroisses du Beaujolais (*Ibid.*, 1904, p. 73 à 78).

1003. Longin (Abbé Émile). Les mercuriales de Beaujeu (*Ibid.*, 1904, p. 223).

1004. Manuel pratique et élémentaire des poids et mesures et du calcul décimal (Lyon, Roger, s. d.) ; in-16.

1005. Montaiglon (Anatole de). Poids et mesures de Lyon (*Revue de l'Art français*, 2[e] année, 1885, p. 166-168).

1006. Naulot (Claude). Traité de l'usage de la jauge de Lyon (Lyon, 1668).

1007. Ordonnances et règlement général de la police de la ville de Lyon et fauxbourgs d'icelle (24 juin 1640) ; Fait par Messieurs les Juges et Commissaires députez de ladite police suivant l'édit de sa Majesté. Dernière édition à laquelle sont adjoustées diverses nouvelles ordonnances et tarif, comme à la fin, la Table des Tiltres, chapitres et choses plus importantes (Lyon, Michel Goy, 1662) ; in-4, 164 p.

1008. Pétremand. Suite des Édits et Ordonnances (Lyon, 1664).

1009. Rosaz (Sébastien-Louis). Les nouveaux poids et mesures mis en comparaison avec le système légal (Lyon, Yvernault, 1812) ; in-16.

1010. Tableau des anciennes mesures du département du Rhône, comparées aux mesures républicaines (Lyon, an VII [1798-99]) ; in-4.

1011. Tariffe et concordance des poids de plusieurs provinces avec les poids de la ville de Lyon (Lyon, 1571) ; in-8.

1012. Vachez (A.). Mesures en usage dans le département du Rhône dans *Recueil des usages locaux ayant force de loi dans la ville de Lyon et le département du Rhône*, 2e édition (Lyon, 1898) ; in-8.

1013. Vial (Eugène). Les anciennes mesures de vin à Lyon (*Bull. du Comité des Trav. hist. et scient., section des sc. économ. et sociales*, 1906, p. 7 à 32).

SAONE-ET-LOIRE

1014. Calmels (L.). Tables de comparaison des anciennes mesures de Saône-et-Loire avec les mesures métriques (Mâcon, 1829) ; in-8.

1015. Charmasse (Anatole de). Mesures de capacité mentionnées dans le *Cartulaire de l'Église d'Autun*, t. I, p. lxxxi-lxxxiv (Autun. 1865) ; in-4.

1016. Charmasse (Anatole de). Vase en pierre [mesure] trouvé dans une ferme voisine du château de Toulonjeon (Saône-et-Loire) (*Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1868, p. 84-85, fig.).

1017. Heufeld (L.). Table de réduction des nouveaux [et des] anciens poids et mesures (Chalon-sur-Saône, an X [1801-1802]) ; in-8.

1018. Ragut (Fr.). Mesures agraires de capacité mentionnées dans le *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon*, pp. cxxxiv-cxxxvi (Mâcon, 1864) ; in-4.

1019. Rebilliard fils (P.). Manuel des nouvelles mesures pour le département de Saône-et-Loire ou Tables de comparaison entre les anciennes mesures usitées dans ce département et celles de l'Empire Français (S. l. [Mâcon], 1810) ; in-8, 97 p.

1020. Tableaux des anciennes mesures du département de Saône-et-Loire comparées aux mesures républicaines publiés et affichés en exécution d'un arrêté préfectoral (Mâcon, an X [1801-02]) ; in-folio.

Voir : *Bourgogne*, nos 550 à 555.

SAONE (HAUTE-)

1021. Héron de Villefosse (Antoine). Poids antique en forme de capsule trouvé à Saveux (Haute-Saône) (*Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1906, p. 329).

1022. Lucotte (le chevalier). Des poids et mesures comparés aux anciens et des mesures et poids anciens de la Haute-Saône comparés

avec les nouveaux (*Recueil agronomique* publié par la Soc. centrale d'agric. du départ. de la Haute-Saône, 1832, p. 253).

Voir : *Franche-Comté*, nos 661-662.

SARTHE

1023. POIVET (F.). Exposé du système métrique légal des poids et mesures et tableaux de conversion des mesures usuelles en mesures légales, avec la concordance des prix pour chaque espèce de mesure (Le Mans, 1839) ; in-8, 73 p.

1024. Rapport des mesures du bled de Paris à la mesure du Mans (Extrait du *Recueil des délibérations et mémoires de la Société royale de la généralité de Tours pour l'année* 1761) (Tours, 1763) ; in-8, 2 p.

1025. ROQUET (H.). Rapport sur les mesures anciennes du département de la Sarthe avec celles du système métrique (*Bull. du Com. départ. de la Sarthe*, t. III, 1908, p. 137-148).

1026. TREMBLAIS (A.). Explication du système légal des poids et mesures, et tableaux des intérêts des capitaux et des comptes faits des aunes en mètres et réciproquement (Le Mans, 1840) ; in-8, 32 p.

Voir : *Anjou*, nos 480-481 ; *Maine*, no 836.

SAVOIE (Département)

1027. BONNEVIE (V.). Tables de réduction des mesures de Savoie en mesures métriques et vice-versa, suivies d'un Tableau de conversion de la valeur du journal en celle des mesures décimales. 5e édition (Chambéry, 1905) ; in-16, 36 p.

1028. LOCHE (Comte DE). Histoire d'Aix-les-Bains [t. I, p. 248 et suiv. : Notes sur les anciennes mesures d'Aix-les-Bains] (Chambéry, 1898-1900) ; 2 vol. in-8.

SAVOIE (Province)

1029. Almanach du duché de Savoie [chapitre spécial sur les mesures à partir de la 2e année] (1819).

1030. Annuaire du département du Mont-Blanc [contient un tableau et évaluation des anciennes mesures du département en mesures nouvelles] (Chambéry, an XII [1803-04]) ; in-16.

1031. BAILLY (Gaspard). Traité des servis, et devoirs seigneuriaux. Ensemble les poids, et mesures du païs de Savoye, tant Blé, vin, qu'autres danrées. Avec la valeur des Monnoyes, tirée des Archives de la Chambre des Comptes, et les marques dont se servoient les anciens pour leurs poids et mesures. Vu et corrigé par le Sénat (Chambéry, Veuve Riondet, 1695) ; in-12, 48 p. — Nouvelles éditions à : Chambéry,

1697 ; Annecy, 1699 ; Dijon, 1710 ; Annecy, 1741 (cette dernière sous un titre différent).

1032. Bruchet (Max). Note sur le cours des monnaies en Savoie au xvie siècle (*Revue savoisienne*, 1903, p. 6).

1033. Étalon d'une mesure de capacité de Bagé, xiv[e] siècle (*Mém. et Doc.* publiés par la Soc. savoisienne d'hist. et d'archéol., t. XII, 1870, p. lviii).

1034. Lyonnaz (Jean). Réduction des florins en livres de Savoie (Anneci, 1741) ; in-12, 374 p.

1035. Perrin (André). Musée départemental de Chambéry ; Catalogue du médaillier de Savoie (Chambéry, 1883) ; in-8.

1036. Perrin (André). Catalogue du médaillier de Savoie au Musée d'Annecy (Chambéry, 1885) ; in-8.

1037. Piccard (L.-E.). Les poids et les mesures en usage en Savoie avant la Révolution (*Mém. et Doc.* publiés par l'Acad. Chablaisienne, t. XII (1898), p. vi-lxi-239 p. ; t. XIII, 1899, p. xi-xiii).

1038. Piccard (L.-E.). Documents sur les marqueurs des poids et mesures, xvi[e] siècle (*Ibid.*, t. XIII, p. 241).

1039. Pillet (G.-M.). Barrême des mesures agraires de Savoie (Chambéri, an XI [1802-03]) ; in-8.

1040. Raymond (G.-M.). Manuel métrologique du département du Mont-Blanc, ou instruction appropriée aux anciennes mesures locales du Mont-Blanc (Chambéry, 1803) ; in-8.

1041. Raymond (G.-M.). Notice sur les poids et mesures du duché de Savoie, sur leur comparaison et celle des principales mesures du Piémont avec les poids et mesures métriques ; suivie d'un appendice sur les principales mesures de quelques pays voisins, sur le jaugeage et la fabrication des tonneaux usités dans le pays (*Mém. de la Soc. royale de Savoie*, t. IX, p. 1 à 99) ; à part : Chambéry, Puthod, 1838, in-8, 100 p.

1042. Tarif pour réduire la mesure de Savoye (Chambéry, 1728) ; in-4.

1043. Tournier (J.). Tableaux des réductions du poids de Chambéry en poids d'Annecy, de Genève, de Turin, de Marc, et réciproquement. Comparaison de chacun de ces poids avec le poids métrique, et réciproquement. Réduction de plusieurs mesures anciennes, et notamment de celles de Savoie et de Piémont, tant linéaires qu'agraires. Réduction entre elles, en mesure métrique, et réciproquement, suivis de deux tableaux pour réduire l'ancienne livre de Piémont en livres nouvelles, et la livre tournois en francs (Chambéry, impr. du Gouvernement, 1839) ; in-8, 52 p.

SAVOIE (HAUTE-)

1044. Brienne (Dominique). Monnaies, poids et mesures de Talloires au xvie siècle, dans *Consuetudinarum insignis prioratus Tallueriarum* (1568) [appendice, p. cvii] (Paris, 1908), in-4.

1045. Perrin (André). Histoire de la vallée et du prieuré de Chamonix du xe siècle au xviiie siècle [contient un petit chapitre sur les poids et mesures] (Chambéry, 1887) ; in-8, 255 p.

1046. Piccard (L.-E.). Donation d'une coupe annuelle de froment au curé de Massougy par Aimon de Conches (1326) (*Mém. et Doc.* publiés par l'Acad. Chablaisienne, t. XIV, p. xxxvi).

1047. Riondel (F.-D.). Anciennes mesures de Faucigny (*Rev. Savoisienne*, XXI, 1880, p. 38-39).

1048. Sonnaz (Comte de). Comparaison des anciennes mesures les plus usitées en Chablais avec les mesures métriques et décimales. 2e édition revue, corrigée et augmentée de quelques mesures en usage dans la province de Faucigny (Évian, Munier, s. d.) ; in-8, 24 p.

1049. Tarif et valeur des espèces, or et argent, avec la réduction de florins en livres (Annecy, 1717) ; in-8.

Voir : *Savoie*, n°s 1029 à 1043.

SEINE

1050. Aubry (Charles-Louis). Le métrographe parisien ou Tables de comparaison au nombre de XXIII servant à transformer la toise courante du Roi et l'aune de Paris en mètres courants ; la perche quarrée du Roi et de Paris en hectares et en ares ; la toise quarrée en ares et en mètres carrés ; la toise cube en mètres cubes ; le boisseau de Paris en décalitres ; la pinte de Paris en litres ; les livres en kilogrammes, les sols et deniers de seize et de quinze onces en centimes (Paris, an IV [1795-96]) ; in-16, vi-48+6 p.

1051. Auzout (Adrien). Mesures prises sur les originaux et comparées avec le pied du Châtelet (*Mém. de l'Acad. des sciences depuis* 1666, t. VI, p. 537 à 540).

1052. Blismon [pseudonyme de S. Blocquel]. Traité du système métrique à l'usage des habitans du département de la Seine (Paris, s. d. [1840]) ; in-12, 76 p. et pl.

1053. Borrelli de Serres (C^el). Compte de l'abbaye de Saint-Denis au xive siècle [rapport du prix des choses et des variations monétaires] (*Rev. Numism.*, 1904, p. 430).

1054. Caillet (Louis). Mesures anciennes : Le pied, la perche et l'arpent (1450). Documents du xve siècle relatifs à Paris et à l'Ile-de-France tirés de la collection Morin-Pons à la Bibliothèque de Lyon

(*Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, 36e année, 1909, p. 214 à 218).

1055. Calendrier métrique (Paris, Dubroca, an XII [1803] ; in-8, 90 p.

1056. DESMAZE (Charles). Les métiers de Paris d'après les ordonnances du Châtelet, avec les sceaux des artisans [renseignements sur les règlements concernant les poids et les mesures] (Paris, Leroux, 1874) ; in-8, 223 p.

1057. DUROZET. Rapport et comparaison des différents poids et mesures tant de continence que d'étendue des pays étrangers avec les poids et mesures et aunages de Paris (Paris, Desnos, 1766) et tableau.

1058. GARRAULT (François). Mémoires et Recueil des nombres, poids, mesures et monnoyes, anciennes et modernes des nations plus renommées, rapport et conférence les unes aux autres ; avec une réduction aux Royales de la France qui sont en usage en la ville de Paris (Paris, Mettayer et L'Huillier, 1595) ; in-18, 81 p. [2e édition (1605).]

1059. GERBAUX (Fernand). Le mètre de marbre de la rue de Vaugirard (*Bull. de la Soc. hist. du VIe arrond. de Paris*) ; à part (Paris, Didot et Cie, 1904); in-8, 72 p.

1060. GUÉRARD (Benjamin). Polyptique de l'abbé Irminon ou Dénombrement des manses, des serfs et des revenus de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés sous le règne de Charlemagne (Paris, 1844) ; 2 vol. in-4. [Le tome I (Prolégomènes) contient un chapitre, p. 159-198, consacré aux poids et mesures étudiés d'après le texte du polyptique et d'autres documents antérieurs ou contemporains. — Dans la nouvelle édition du même texte, publiée par A. Longnon en 1895, t. I, p. 17 à 30, un chapitre est également consacré aux mesures d'après les conclusions de Guérard à peine modifiées.]

1061. HAROS (Ch.). Instruction sur les nouvelles mesures (S. l. [Paris], s. d. [an IV ?]) ; in-8, 68 p.

1062. HELLOT (Jean) et CAMUS (abbé Charles-Étienne-Louis). Sur l'étalon de l'aune du Bureau des marchands-merciers de la ville de Paris (*Mém. de l'Acad. des Sciences*, 1746, p. 607 à 617).

1063. HUISMAN (Georges). La juridiction de la Municipalité parisienne de Saint-Louis à Charles VII [nombreux renseignements sur la police du commerce, sur le mesurage et les fonctions de mesureurs, jaugeurs, mouleurs, etc...) (Paris, Leroux, 1912) ; in-8, 261 p.

1064. LA CONDAMINE (Charles-Marie DE). Remarques sur la toise-étalon du Châtelet (*Mém. de l'Acad. des Sciences*, 1772, 2e partie, p. 489).

1065. LA HIRE (Philippe DE). Comparaison du pied antique romain à celui du Châtelet de Paris, avec quelques remarques sur d'autres mesures (*Hist. de l'Acad. des Sciences*, 1714, p. 394 à 400).

1066. LAVOISIER (Antoine-Laurent DE). Observations sur la contenance de la « Pinte », mesure de Paris. T. VI, p. 660, de ses *Œuvres* publiées



par les soins du Ministre de l'Instruction publique (Paris, impr. nationale, 1862-1893), 6 vol. in-4.

1067. Mersenne (Le P. Marin). Traité des mesures de Paris (Paris, 1640).

1068. Montaiglon (Anatole de). Note sur l'étalon en pierre de la mine de Paris (*Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1875, p. 46).

1069. Poids public. Tableau de comparaison entre les anciens et les nouveaux poids joint au Tarif de la rétribution à percevoir sur chaque myriagramme pesant de marchandises sujettes au poids. Arrêté du Directoire exécutif du 27 brumaire an VII [17 déc. 1798] (Paris, Bailleul, an VII) ; in-8, 108 p.

1070. Recueil de tables pour faciliter la comparaison des poids et mesures du nouveau système avec les poids et mesures ci-devant en usage à Paris ; publié par ordre du Ministre de l'Intérieur (Paris, 1806) ; in-4, 30 p.

1071. Tableau des anciennes mesures du département de la Seine, comparées aux mesures républicaines, publié par ordre du ministre de l'Intérieur (15 fructidor, an VI [1er septembre 1798]) (Paris, an VII) ; in-4, 12 p.

SEINE-ET-MARNE

1072. Arrest du Conseil du 26 mars 1699 touchant le droit de minage qui se lève dans le marché au blé de la ville de Provins (dans Delamare, *Traité de la Police*, t. II, p. 773).

1073. Bonno (Chanoine Alfred). Balance trouvée dans les « aggeres » de la forêt de Chenoise (*Bull. archéol. du Comité des Trav. hist. et scient.*, 1897, p. LVII).

1074. Montaiglon (Anatole de). Note sur un vase de pierre, servant de mesure, dans l'église Notre-Dame de Château-Landon (*Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1871, p. 31 à 37).

1075. Moreau (F.-J.). Tables pour réduire les anciennes mesures de longueur, de superficie, les anciens poids et monnoies en mesures, poids et monnoies du nouveau système, à l'usage du département de Seine-et-Marne et départements environnans et par appendice rendues communes à tous les départements de la République ; dédiées à l'Administration municipale du canton de Dammartin ; imprimées sur l'invitation de l'administration (Meaux, an VI [1797-98]) ; in-8, IV-47 p.

1076. Système (Le) métrique en Seine-et-Marne (*Indicateur général de Seine-et-Marne*, mars 1901).

1077. Tableau des anciennes mesures du département de Seine-et-Marne comparées aux mesures républicaines, par ordre du Ministre de l'intérieur (Paris, impr. de la République, an VII [1798-99]) ; in-4, 24 p.

1078. Troison (Eugène). Recherches sur les anciennes mesures en

usage dans le Gâtinais seine-et-marnais et sur leur valeur en mesures métriques (*Bull. hist. et philol. du Comité des Trav. hist. et scient.*, 1903, p. 386 à 406) ; à part : Paris, impr. nationale, 1904, in-8, 83 p.

Voir : *Champagne* et *Brie*, nos 569-573.

SEINE-ET-OISE

1079. Arrest du Parlement, du 19 février 1639, qui porte règlement pour le minage des grains en la ville d'Estampes (dans : Delamare, *Traité de la Police*, t. II, p. 770).

1080. Arrêt de la cour de Parlement, du 26 janvier 1789, qui ordonne les opérations à faire pour la fixation des poids et mesures dans l'étendue du ressort du bailliage de Mantes (Paris, Nyon, 1789) ; in-4, 4 p.

1081. Clercq (Henri de). Anciennes mesures de La Ferté-Alais (*Annales de la Soc. hist. et archéol. du Gâtinais*, t. III, 1885, p. 205-210).

1082. Lettres-patentes du roi Louis XVI, du 12 septembre 1778, qui ordonnent qu'à partir du 1er octobre 1778 les mesures à grains et des liquides en usage dans le commerce de Versailles seront réglées sur celles qui sont employées dans le commerce de Paris (Paris, 1778) ; in-4, 4 p.

1083. Tableau des anciennes mesures du département de Seine-et-Oise comparées aux mesures républicaines ; publié par ordre du Ministre de l'intérieur (Paris, Impr. de la République, an VII [1798-99]) ; in-4, 12 p.

1084. Moutié (A.). Mesures agraires [de grains et de liquides] mentionnées dans le *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de la Roche*, p. xvii-xx (Paris, 1862) ; in-4.

1085. Tables de comparaison entre les mesures anciennes et les nouvelles mesures métriques de solidité (Versailles, Jacob, s. d.) ; in-8, 10 p. et tableau.

SEINE-INFÉRIEURE

1086. Almanach des poids et mesures (Rouen, Mégard, 1840) ; in-16.

1087. Arrest de la Cour de Parlement de Rouen sur le fait du jaugé et mesures des vaisseaux et futailles (Rouen, 1608) ; in-8, 8 p.

1088. Brianchon. Étalon en bronze de Bolbec (*Bull. de la Comm. des antiq. de la Seine-Inférieure*, t. VI, 1882-1884, p. 320).

1089. Cochet (abbé). Mesures de pierre (nos 91 à 93) ; Boisseau étalon en bronze (no 73) ; Poids et mesures d'Arques, de Rouen, de Saint-Wandrille, de Troyes (p. 107 et 108) ; Boîtes de changeurs, poids étalons de cuivre, poids en fer (p. 110) dans *Catalogue du Musée d'Antiquités de Rouen* (Rouen, 1868) ; in-8, 159 p.

1090. Cornière (Fr.). Chambre de commerce d'Elbeuf : Poids et Mesures (Elbeuf, 1912) ; in-8, 7 p.

1091. Cottel (M.). Balance de petit modèle trouvée dans une tombe à Criel (*Bull. archéol. du Comité des Trav. hist. et scient.*, 1906, p. LXIV).

1092. Coutil (Léon). Balance découverte dans le cimetière franc de Criel (*Bull. archéol. du Comité des Trav. hist. et scient.*, 1905, p. LXX).

1093. Deville (Jean-Achille). Note sur un pied à mesurer en bronze de l'époque romaine, découvert dans la forêt de Maulévrier, près de Caudebec, en 1834 (*Mém. de la Soc des antiq. de Normandie*, t. IX, 1835, p. 172 à 179).

1094. Deville (Jean-Achille). Note sur un ancien étalon du Pot d'Arques (Séance publique de la Soc. libre d'émulation de Rouen, 1836, p. 195).

1095. Dieudonné (Adolphe). Poids de bronze du moyen âge, galet servant de tare et plomb de commerce de Rouen [collection Legrand] (*Rev. Numism.*, 1915, p. LXXXIV).

1096. Gaillard (Jacques-Auguste). Tables de réduction des anciennes mesures en nouvelles et des nouvelles en anciennes (Le Havre, Faure, an VII [1798-99]) ; 2 vol. in-8.

1097. Gaillard (Jacques-Auguste). Tables de réduction des mesures pour le bois de chauffage (Le Havre, Le Piquier, s. d.) ; in-4, 7 p.

1098. Javerzat. Guide général pour les nouveaux poids et mesures, ou tables de conversion des anciens poids et mesures en nouveaux et réciproquement (Le Havre, 1840).

1099. Lemarchand de la Faverie. Notice sur les poids et mesures (Séance publique de la Soc. libre d'émulation de Rouen, 1829, p. 94).

1100. Périaux. Tableaux comparatifs du kilogramme avec les anciens poids de Rouen et de Paris..., suivis de la comparaison du mètre avec l'aune de Rouen (Rouen, 1808) ; in-8.

1101. Pillet (Maurice). Notes sur les anciennes mesures, dans *L'Aître de Saint-Maclou, ancien cimetière paroissial de Rouen*, p. 153 à 160 (Paris, Champion, 1924) ; in-8, 224 p.

1102. Quenedey (Commt Raymond). Un devis de charpenterie de 1393 à Rouen ; Les étables de Fécamp (*Bull. archéol. du Comité des Trav. hist. et scient.*, 1913, p. 66 à 92, pl.).

1103. Quenedey (Raymond). Les anciennes mesures de longueur de Rouen (*Bull. phil. et hist. du Comité des Trav. hist. et scient.*, 1920, p. 301 à 334).

1104. Quenedey (Raymond). Le demi-pied gallo-romain de Criquebeuf-sur-Seine (*Bull. archéol. du Comité des Trav. hist. et scient.*, 1921, p. CIV ; 1922, p. 147 à 154).

1105. Quenedey (Raymond). Note sur une règle mesure d'un pied trouvée à Rouen (*Bull. phil. et hist. du Comité des Trav. hist. et scient.*, 1922-23, p. 5 à 11).

1106. Roessler (Charles-Gustave). Notes sur quelques points d'archéologie locale [description de mesures en pierre] (*Rec. des public. de*

la Soc. nat. Havraise d'études diverses, 37e et 38e années, 1870-71, p. 415).

1107. Romaine en bronze trouvée à Janval, près Dieppe (*Bull. de la Comm. des antiquités de la Seine-Inférieure*, t. I., 1868, p. 250).

1108. TOUGARD (Abbé). Découvertes archéologiques à Val-de-la-Haye (Seine-Inférieure) ; monnaie romaine et double-mesure en pierre (*Bull. de la Comm. des antiq. de la Seine-Inférieure*, t. VI, 1882-84, p. 279).

1109. TOUGARD (Abbé). Mesure étalon (*Ibid.*, t. XI, 1897-99, p. 279).

1110. VESLY (Léon DE). Pesons de bronze gallo-romains trouvés dans la forêt de Rouvray (*Bull. archéol. du Comité des Trav. hist. et scient.*, 1903, p. CXXVIII ; 1904, p. 76, fig.).

1111. VESLY (Léon DE). Anciennes mesures de la baronnie d'Esneval et de Pavilly (*Bull. de la Comm. des antiq. de la Seine-Inférieure*, t. XIV, 1906-1908, p. 339).

1112. VESLY (Léon DE). Le cimetière franc du Fontenil, près Saint-Martin-Osmonville [balance de bronze, fléau et plateaux] (*Bull. archéol. du Comité des Trav. hist. et scient.*, 1910, p. LXXXII, et p. 297 à 307, fig.).

Voir : *Normandie*, nos 916 et 917.

SÈVRES (DEUX-)

1113. CATHELINEAU (Léonce). Les anciennes mesures des Deux-Sèvres comparées à celles du système métrique (*Mém. de la Soc. hist. et scient. des Deux-Sèvres*, 1907, p. 63-114) ; à part : Niort, 1907, in-8, 52 p.

1114. Tableau des anciennes mesures du département des Deux-Sèvres, comparées aux mesures républicaines (Paris, Impr. de la République, an VII [1798-99]) ; in-4, 14 p.

Voir : *Poitou*, nos 944 à 947.

SOMME

1115. Arrest de Parlement en forme de réglement pour les poids de la ville d'Abbeville, du 5 septembre 1730 (s. l. [Paris], s. d. [1730]) ; in-4, 8 p.

1116. Bois de chauffage. Tableau des différentes mesures appelées cordes, en usage dans le département de la Somme pour la vente du bois de chauffage (S. l., an VIII [1798-99] ; in-folio, 6 p.

1117. BORÉLY (E.). Anciennes mesures. Notice sur quelques mesures de pierre qui se trouvent au musée d'Amiens (*Publications de la Soc. Havraise d'études diverses ;* 1875, p. 257 à 267, et *Bull. de la Soc. des antiq. de Picardie*, 1875, p. 235 à 243).

1118. BRANDICOURT (Virgile). L'Amiénois Delambre et la mesure

du mètre. Conférence faite à la séance du 25 mai 1906 de la société : *Conférences des Rosati Picards* (Cayeux-sur-Mer, P. Ollivier, 1906) : in-16, 24 p.

1119. Brion (L.). Guide dans l'usage des poids et mesures et du calcul décimal, suivi de notions de physique et chimie nécessaires pour l'entière intelligence du système d'exercices sur le toisé des surfaces et des volumes, des mesures agraires du département de la Somme, de tableaux de conversions et des prix relatifs des mesures anciennes et des nouvelles (Abbeville, Paillart, 1840) ; in-16, 108 p., pl.

1120. Damis (M.). Tableau de comparaison entre les nouvelles et les anciennes mesures agraires, pour toutes les communes du département de la Somme, divisé par arrondissement et canton, précédé de plusieurs tableaux de comparaison pour les mesures de longueur, et suivi de plusieurs autres tableaux pour les mesures de solidité et de capacité (Amiens, 1840) ; in-8, 116 p.

1121. Garnier (Jos.). Notes sur quelques objets trouvés en mai 1864 dans les tourbières de Dours [monnaies romaines, épingles, vase, balance] (*Bull. de la Soc. des antiq. de Picardie*, t. VIII, 1862-64, p. 456).

1122. Gaudefroy (Léon). Rapport des mesures anciennes en usage à Amiens et dans le département de la Somme avec celles du système métrique (Paris, Gamber, 1904) ; in-8, 30 p.

1123. Instruction sur la comparaison des anciennes mesures de longueur en usage dans le département de la Somme, pour l'aunage des étoffes, le toisé des bâtiments, l'arpentage des terreins, le solivage des bois de charpente, l'encordage des bois de chaufage, l'empilement de la tourbe ; avec les mesures métriques qui doivent les remplacer dans tous les actes publics et particuliers à dater du 1er vendémiaire an VIII [23 septembre 1799] en exécution de la proclamation du Directoire exécutif du 28 messidor dernier [16 juillet 1799] (Amiens, Paton, an VIII [1799]) ; in-folio, 20 p.

1124. Ledieu (A.). Réduction des mesures aux grains de plusieurs villes et bourgs de France et de l'étranger en mesures d'Amiens (*Bull. de la Soc. des antiq. de Picardie*, t. XV, 1883-85, p. 23 à 29).

1125. Lestang (M. de). Tables de rapports entre les anciennes me sures de longueur, de superficie, de solidité ou de capacité en usage dans le département de la Somme et les nouvelles mesures pour convertir réciproquement les unes dans les autres (Amiens, Darras, an IX [1800-01] ; in-8, xxiii-103 p. et pl.

1126. Mesures en usage dans le département de la Somme pour la vente du bois de charpente (S. l., anVII [1798-99]) ; in-folio, 6 p.

1127. Ordonnance de police, en date du 27 octobre 1766, de Messieurs les Lieutenant-général de police, Majeur-commandant, Echevins et Conseillers de Ville de la ville d'Abbeville, pour la réforme des aulnes des marchands, artisants et autres qui en font usage, à l'effet d'être

mises conformes à l'étalon que la ville vient de faire faire comparé et trouvé juste à celui de la Ville de Paris (Amiens, s. d. [1766]) ; in-folio.

1128. Pannier (E.). Prix des grains sur le marché d'Abbeville depuis l'année 1590. Réduction des anciens systèmes de monnaies et de mesures aux monnaies et mesures nouvelles, en ce qui concerne les grains vendus sur le marché d'Abbeville depuis 1590 et mercuriale annuelle du prix des grains sur le même marché après le changement de la monnaie et de la mesure. (*Mém. de la Soc. d'émul. d'Abbeville*, 1861-66, p. 211).

1129. Pinsard. Sur une ancienne mesure en pierre (*Bull. de la Soc. des antiq. de Picardie*, t. XV, 1885, p. 365 et 366).

1130. Tableau des anciennes mesures du département de la Somme comparées aux mesures républicaines (Paris, an VII [1798-99]) ; in-4, 16 p.

1131. Tableau des anciennes mesures linéaires du département réduites en mètres, millimètres, etc., et réciproquement (Amiens, J.-B. Caron, an VII [1798-99]) ; in-folio, 12 p.

1132. Tableau général des mesures agraires du département de la Somme et de leur réduction (Amiens, J.-B. Caron, an VII [1798-99]); in-4, 56 p.

1133. Tableau par ordre alphabétique des communes et annexes qui composent le département de la Somme, précédé d'une table de comparaison entre les anciennes mesures agraires du département de la Somme. (S. l. n. d. [Amiens, 1830]) ; in-8, LXII p.

1134. Tournyer (Citoyen). Théorie ou comparaison des poids et mesures anciens du département de la Somme, avec les mesures et poids métriques, d'après la dernière valeur fixée au mètre par la loi du 18 frimaire an VIII [9 déc. 1799], et des tableaux lumineux de leur réduction réciproque (Amiens, J.-B. Caron, an X [1801-02]) ; in-4, 58 p. et pl.

1135. Vaillant (V.-J.). A propos d'un saumon de plomb britanno-romain avec estampille impériale trouvé à Saint-Valery-sur-Somme en 1833 (Boulogne-sur-Mer, Simonnaire, 1888).

TARN

1136. Bousquel (Isidore). Tables de conversion des anciennes mesures en nouvelles, précédées de l'ancien et du nouveau système de mesures, poids et monnaies usités dans le département du Tarn (Albi, Rodière, s. d. [1840]) ; in-16, 60+202+32 p. [Résumé dans l'*Annuaire administratif du Tarn* pour 1833.]

1137. Catalogue de la collection de monnaies, médailles, jetons et poids donnés à la ville d'Albi par Ch. Rossignol en 1894 (*Revue du Tarn*, XVI, 1899, suppl. p. 1 à 40).

1138. Chalon (Renier). Un demi-carteron de Gaillac de 1341 (*Revue Belge de numism.*, 1856).

1139. Compayré (A.). Règlement du XIIIe siècle sur les poids et mesures d'Albi, dans *Etudes sur l'Albigeois* (Albi, 1841) ; in-8, p. 180 à 182.

1140. Dupin (J.-B.). Tables de comparaison des anciens poids et mesures avec les nouveaux (Castres, 1810) ; in-12, II-56 p. [Travail insuffisant, qui intéresse l'Aude, l'Hérault et le Tarn.]

1141. Lenormand (L.-S.). Tables de comparaison entre les mesures anciennes et celles qui les remplacent... pour le département du Tarn (Albi, Collasson, an X [1801-02]) ; in-8, 148 p.

1142. Pintes municipales à Albi (*Rev. hist., sc. et litt. du départ. du Tarn*, 8e vol., 1890-91, p. 289).

1143. Pipe (La) de vin, mesure d'Albi, 1245 (*Ibid.*, 7e vol., 1888-89, p. 296).

1144. Poids public (Le) à Albi, 1282 (*Ibid.*, t. IV, 1883, p. 160.)

1145. Poids du midi de la France : Demi-livre de Gaillac (*Rev. archéol.*, t. IX, 1852, p. 217).

1146. Portal (Ch.). Les anciennes mesures agraires du Tarn (Albi, Larrieu, 1913), in-16, 28 p. [Extrait de l'*Annuaire du Tarn* pour 1913.]
— Valeur du setier de blé à Cordes de 1593 à 1595 (*Rev. du Tarn*, 12e vol., 1895, p. 86 à 88).

1147. Rousset (Louis). Poids de Gaillac, daté de 1291 (*Bull. archéol. du Comité des Trav. hist. et scient.*, 1888, p. 201).

1148. Tableau des anciennes mesures du Tarn (an VI [1797-98]).

1149. Tailhades (Bélisaire). Les poids inscrits de Castres et du département du Tarn (*La Chronique des Arts et de la Curiosité*, supplément à la *Gazette des Beaux-Arts*, n° 30 du 10 septembre 1887, p. 237 à 239).

Voir : *Languedoc*, n° 777.

TARN-ET-GARONNE

1150. Anciennes mesures de Montauban réduites en nouvelles dans le *Calendrier de la République Française pour l'année cinquième* (Montauban, Crosilhes, s. d. [an V-1796]) ; in-24.

1151. Barry (Edward). Sur deux poids de Castelsarrazin et de Moissac, XIIe et XVIe siècles (*Hist. et Mém. et l'Acad. des sc., inscr. et belles-lettres de Toulouse*, V^e série, t. II, 1858, p. 452).

1152. Devals aîné. Notice sur les poids de la ville de Montauban ; Document de 1329 en langue romane (*Congrès scient. de France*, XIXe *session tenue à Toulouse en* 1852, t. I, p. 346).

1153. Devals aîné. Des anciens poids et mesures en usage dans la ville de Montauban dans *Études historiques et archéologiques sur le département de Tarn-et-Garonne*, p. 115 à 131 (Caen, Le Blanc-Hardel, 1866) ; in-8, 184 p. [*Congrès archéol. de France*, 32e session, Montauban 1866, p. 540.)

1154. Dubu. Mémoire sur les poids et mesures de la généralité de Montauban, avec des tarifs pour servir à la confection des états au prix des denrées (Montauban, 1749) ; in-4, xlv-389 p.

1155. Poids ancien de la ville de Castelsarrazin (*Bull. archéol. et hist. de la Soc. archéol. du Tarn-et-Garonne*, t. XXII, 1894, p. 166).

1156. Ruck (Gabriel). Système légal des poids et mesures comparé aux anciennes mesures du département de Tarn-et-Garonne (Montauban, Lamothe, 1838) ; in-8, xxvii-208 p.

1157. Sevin (de). Sur un poids de Moissac, 1572 (*Bull. de la Soc. archéol. du Midi de la France*, 1884-1885, p. 42).

Voir : *Guyenne*, nos 741 à 745 ; *Quercy*, nos 983 et 984).

TOURAINE

1158. Chevalier (abbé C.). Tableau de la province de Touraine 1762-1766. Administration, Agriculture, Industrie, Commerce, Impôts. Publié pour la première fois d'après un manuscrit de la Bibliothèque municipale de Tours. [Contient des tables de comparaison entre les mesures anciennes et les nouvelles, poids et mesures de capacité.] (Tours, Ladevèze, 1863) ; in-8, 323 p. et carte.

1159. Guilhiermoz (Paul). Sur les poids de Touraine (*Bull. trim. de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XVI, p. lxxxviii).

VAR

1160. Villeneuve (Christophe). Manuel des poids et mesures et du calcul décimal à l'usage des habitans du département du Var (Draguignan, an XIII [1804-05]) ; in-8.

Voir : *Provence*, nos 948 à 951.

VAUCLUSE

1161. Barry (Edward). Poids de Murmoiron-Foisset, près Carpentras (*Bull. de la Soc. archéol. du Midi de la France*, C. r. du 26 nov. 1878 au 11 mars 1879, p. 8).

1162. Blancard (Louis). Sur les notations pondérales des patères d'Avignon et de Bernay et la livre romaine (*Congrès archéol. de France*, XLIXe session, Avignon 1882, p. 152).

1163. Blancard (Louis). Les marcs de la ville et de la cour romaine d'Avignon, de la ville de Marseille et du comté de Provence (*Ibid.*, p. 173).

1164. Blancard (Louis). Sur les marcs de Grenoble et de la cour romaine d'Avignon (*Mém. de l'Acad. des sc., belles-lettres et arts de Marseille*, 1888-1892, p. 365).



1165. Campan. Barème décimal ou tables de comparaison entre les mesures anciennes usitées dans la ville d'Avignon et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique, accompagnées d'une courte instruction sur leur usage (Avignon, Bérenguier, an X [1801-02]) ; in-16, 148 p.

1166. Colombe (Dr). La valeur de la canne d'Avignon au xive siècle (*Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, t. XVII, 1917, p. 35 à 49, et *Bull. archéol. du Comité des Trav. hist. et scient.*, 1917).

1167. Déjean (Pierre-François-Marie-Auguste). Principes d'arithmétique décimale et de géométrie pratique appliqués aux usages de la société et principalement au système métrique décimal des poids et mesures corrigé d'après la loi du 19 frimaire an VIII [10 déc. 1799], et l'arrêté des consuls du 13 brumaire an IX [4 nov. 1800]. suivis de XXX tables de réduction des mesures et poids anciens du département de Vaucluse et lieux circonvoisins en mesures et poids nouveaux et des poids et mesures nouveaux en poids et mesures anciens du même département (Avignon, Bérenguier, an IX [1800-01]) ; in-8, 132 p.+11 ff. pour les tables, pl.

1168. Duhamel (L.). La réforme des poids et mesures en Vaucluse (*Annuaire admin., hist. et statist. de Vaucluse pour* 1907, 46 p. in-8).

1169. Guillibert (Hipp.). Instruction sur lesnouve aux poids et mesures comparées avec les anciens poids et mesures de l'arrondissement d'Apt. Nouvelle édition (Aix, 1840) ; in-8.

1170. Maulde (René de). Coutumes et règlements de la République d'Avignon au xiiie siècle (*Nouv. Rev. hist. de droit*, t. I et II, passim, 1877-1878).

1171. Niel (B.). Tables de conversion des poids et mesures anciens en poids et mesures métriques et réciproquement, à l'usage du département de Vaucluse (Avignon, Aubanel, 1842) ; in-8, 63 p.

1172. Roche (Léon). Poids et mesures mêlés de quelques applications mathématiques, ouvrage contenant l'exposition du nouveau système des poids et mesures, le rapport des nouvelles unités de mesure à celles usitées jadis dans le département de Vaucluse (Orange, Escoffier, 1837) ; in-12.

1173. Tableau comparatif du poids décimal avec le poids ancien à l'usage de tous les négociants (Avignon, s. d. [vers 1810]) ; in-16.

1174. Tableau comparatif du poids décimal avec les poids anciens ci-devant en usage dans les villes d'Orange, Arles, Aix, Carpentras, Avignon, l'Isle, Apt, Marseille, Nîmes, Beaucaire, Lyon, Valence, Grenoble, Vienne, etc..., et avec le poids de marc; auquel on a ajouté le tableau de réduction des anciennes monnaies (Avignon, s. d. [vers 1820]) ; in-32.

1175. Tableau comparatif du poids décimal avec les anciens poids de romaine et de balance tels qu'ils étaient en usage dans la ville d'Apt (Apt, 1840) ; in-8.

1176. Vallentin du Cheylard (Roger). Quatre poids avignonnais inédits (*Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, t. VIII, 1890, p. 302).

1177. Villion (Alexis). Comparatif pour le rapport de l'éminée à l'are (Carpentras, s. d. [vers 1840]) ; in-16.

Voir : *Provence*, nos 948 à 951.

VENDÉE

1178. Arrêt de la Cour de Parlement, du 22 août 1786, portant réduction des mesures dont on se sert dans la paroisse d'Aizenay, pour le paiement des rentes, droits de boisselage et autres devoirs en bled (Paris, P. G. Simon et N.-H. Nyon, 1786) ; in-4, 8 p.

1179. Delaveau (C.-F.). Comparaison des nouveaux poids et mesures aux anciens qu'ils remplacent (Bourbon-Vendée et Nantes, 1824) ; in-12.

1180. Marchegay (Paul). Mesures de l'île d'Yeu (*Annuaire départ. de la Soc. d'émul. de la Vendée*, 4e année, 1857, p. 234).

1181. Rapport des anciennes mesures avec les nouvelles, auquel on a joint une méthode abrégée du calcul des parties décimales à l'usage des écoles primaires et des citoyens de tout état (Aux Sables, an VIII [1799-1800]) ; in-4, 45 p. [Spécial à l'arrondissement des Sables-d'Olonne.]

1182. Système métrique et légal des poids et mesures, mis en rapport avec les anciennes mesures en usage dans le département de la Vendée (Fontenay-le-Comte, 1838) ; in-16.

1183. Veillet (Alph.). Les anciennes mesures de Maillezais comparées à celles du système métrique (*Annuaire de la Soc. d'émul. de la Vendée*, 1909, p. 257 à 264).

Voir : *Poitou*, nos 944 à 947.

VIENNE

1184. Recueil de tables pour faciliter la comparaison des poids et mesures du nouveau système avec les poids et mesures ci-devant en usage à Paris, publié par ordre du Ministre de l'Intérieur, auquel on a joint des Tables de comparaison des mesures anciennes particulières au département de la Vienne rédigées par ordre de M. Chéron, Préfet de ce département (Poitiers, 1807) ; in-8, 78 p.

Voir : Poitou, nos 944 à 947.

VIENNE (HAUTE-)

1185. Abzac (d'). Poids fleurdelysé trouvé dans un jardin du faubourg du Puy-du-Moulin (*Bull. de la Soc. des amis des sc. et arts de Rochechouart*, 1892, p. 94).

1186. Cornuau (Citoyen). Tables de comparaison entre les mesures



en usage dans le département de la Haute-Vienne et les nouvelles mesures métriques (Limoges, Dalesmes, s. d.) ; 1 feuillet double in-4.

1187. DUPUYTREM (Me J.). Tarif des notaires de l'arrondissement de Limoges, suivi de documents d'un usage fréquent pour les notaires [entre autres : Tables de comparaison des mesures et poids décimaux avec les mesures et poids usuels, p. 216 à 232]. (Limoges, Chapoulaud frères, 1846) ; in-8.

1188. DUTREIX (J.-B.). Notice sur les mesures agraires en usage dans le département de la Haute-Vienne, suivie d'un tableau pour servir à comparer les mesures métriques avec la mesure locale de chaque commune (Limoges, Ardillier, 1827), in-8, 20 p.

1189. MOURET (Léopold). Pintiers et potiers d'étain à Limoges ; Ordonnance pour la marque des mesures, 1603. (*Bull. de la Soc. archéol. et hist. du Limousin*, t. XIV, 1904, p. 509).

1190. PRÉCIGOU. Poids avec fleur de lis surmontée d'une couronne ducale trouvé faubourg du Châtenet (*Bull. de la Soc. des amis des sc. et arts de Rochechouart*, 1892, p. 92).

1191. Tableau des anciennes mesures du département de la Haute-Vienne comparées aux mesures républicaines (Paris, Impr. de la République, an VII [1798-99]) ; in-4, 8 p.

Voir : *Limousin*, n° 778.

VOSGES

1192. BEDEL (J.-J.). Tables pour réduire les anciennes mesures de longueur, de superficie et de capacité du département des Vosges, les anciens poids et les anciennes monnaies, en mesures, poids et monnaies du nouveau système décrété par la Convention Nationale (Épinal, Haener, s. d. [an VII-1798]) ; in-12, 104 p.

1193. BEDEL (J.-J.). Tables de comparaison entre les mesures anciennes en usage dans le département des Vosges, et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique, avec leur explication et leur usage (Épinal, an X [1801-02]) ; in-8, XVI-100 p.

1194. BOIZOT (G.). Mesures usitées dans le district de Neufchâteau en 1790 (*La Révolution dans les Vosges*, 6e année, n° 1 de 1912).

1195. HAILLANT (N.). Mesures anciennes des diverses régions vosgiennes (*Bull. hist. et philol. du Comité des trav. hist. et scientif.*, 1903, p. 293 à 312).

1196. SCHWAB (Léon). Monnaies et mesures en usage dans les Vosges en 1789 (*Bull. du Comité départ. des Vosges pour la recherche et la publication des documents économiques de la Révolution française*, 1re année, 1907-08, p. 145 à 148).

Voir : *Lorraine*, nos 811 à 819 et n° 887.

YONNE

1197. Extrait du procès-verbal de la séance du 17 pluviôse an VI [5 février 1798], tenue par les membres de l'administration centrale du département de l'Yonne. Tableau de comparaison des anciennes mesures avec les mesures républicaines (Auxerre, an VI) ; in-8.

1198. Feineux (Edmond) et Moreau (Dr René). Poids divers nos 51 à 55) dans *Catalogue du musée de Sens*, 2e section, Numismatique, Archéologie, Histoire naturelle (Sens, Chapron, 1891) ; in-8, 71 p.

1199. Héron de Villefosse (Antoine). Peson avec inscription latine incisée trouvé à Sens (*Bull. archéol. du Comité des trav. hist. et scient.*, 1914, p. LXV et 213 à 230, fig.).

1200. Leclerc (J.-F.). Tarif métrique pour la réduction des bois en grume et carrés. 2e édition (Auxerre, 1839) ; in-8, 111 p.

1201. Martin (B.). Le guide de l'acheteur et du vendeur, ou tables indicatives du prix des marchandises, aux poids et mesures qui dérivent du système métrique. calculées d'après les rapports de ces poids et mesures avec celles de Paris et des principales communes du département de l'Yonne (Auxerre, an XII [1803-04]) ; in-12, 72 p.

1202. Mercier. Du système métrique, suivi d'un nouveau procédé pour la réduction des bois en grume, etc. (Auxerre, 1840) ; in-8, 32 p.

1203. Poulaine (Abbé Frédéric). Balance de bronze trouvée dans les sépultures mérovingiennes près de la Grande-Fontaine à Voutenay (*Bull. archéol. du Comité des trav. hist. et scient.*, 1907, p. CLIII-CLIV et p. 402 à 409, pl.).

1204. Quantin (Max.). Tableaux des poids et mesures légaux et usuels, précédés de recherches sur les poids et mesures en usage dans toutes les communes du département de l'Yonne en 1789 (Auxerre, Perriquet, 1839) ; in-8 ; 50 p.

1205. Tableau des nouvelles mesures républicaines (Auxerre, an VII [1798-99]) ; in-8, 23 p.

1206. Tableau des anciennes mesures du département de l'Yonne comparées aux mesures républicaines, publié par ordre du Ministre de l'Intérieur (Paris, Impr. de la République, an VII [1798-99]) ; in-4, 14 p. — Autres éditions : Paris, de Baillif, an VIII [1799-1800]) ; in-4, 14 p. — Auxerre, an VIII ; in-4, 14 p.

1207. Tables particulières pour les mesures locales du département de l'Yonne, servant de supplément à la nouvelle édition des Tables de comparaison entre les anciennes mesures de Paris et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique ; par les membres de la commission des poids et mesures du département de l'Yonne (Auxerre, an XI [1802-03]) ; in-8, 86 p.

(La suite prochainement.) P. Burguburu.

LES
ACTES DES SOUVERAINS
ANTÉRIEURS AU XIVᵉ SIÈCLE
CONSERVÉS DANS LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU LOIRET

transcrits *in extenso*

AVEC DES ANALYSES, DES NOTES HISTORIQUES ET PHILOLOGIQUES
ET UN INDEX DES NOMS PROPRES

IV

FONDS DU PRIEURÉ DE SAINT-MARTIN-AU-VAL DE CHARTRES

dépendant de l'abbaye de Marmoutier-lez-Tours
ordre de Saint-Benoît.

INTRODUCTION

Les lettres royales et les bulles pontificales concernant le prieuré de Saint-Martin-au-Val de Chartres [1] ou l'abbaye de Marmoutier-lez-Tours, dont il était membre, sont comprises entre les années 814 et 1304. Elles sont au nombre de trente, savoir : une charte de l'empereur Louis le Pieux ou le Débonnaire (814-840), confirmant les privilèges octroyés à Marmoutier par Charlemagne (768-814) ; sept chartes des rois de France Raoul de Bourgogne (923-936), Henri Iᵉʳ

1. Le prieuré de Saint-Martin-au-Val, qui fut d'abord une abbaye bénédictine, puis, à partir de 1128, un prieuré dépendant de Marmoutier, était situé à Chartres, dans le faubourg Saint-Brice. L'antique église de Saint-Martin-au-Val porte aujourd'hui le nom de Saint-Brice en souvenir de l'ancienne paroisse de Saint-Brice qui existait à côté (d'après L. Merlet, *Dictionnaire topographique d'Eure-et-Loir*, Paris, 1861, p. 167). Merlet dit par erreur que le prieuré de Saint-Martin fut cédé aux Capucins en 1660 ; il semble aussi ignorer qu'après avoir été monastère, Saint-Martin-au-Val était devenu église collégiale et que c'est cette collégiale qui fut convertie en prieuré relevant de Marmoutier.

(1031-1060), Louis VI le Gros (1108-1137), Louis IX (1226-1270), Philippe IV le Bel (1285-1314) ; vingt-deux bulles des papes Pascal II (1099-1118), Honorius II (1124-1130), Innocent II (1130-1143), Alexandre III (1159-1181), Luce III (1181-1185), Urbain III (1185-1187), Clément III (1187-1191), Innocent IV (1243-1254), Alexandre IV (1254-1261), Clément IV (1265-1271), Martin IV (1281-1285), Nicolas IV (1288-1294).

Sur ces trente actes (dont quatre ont déjà été publiés), sept sont des originaux ; neuf sont ou des vidimus ou des copies informes ; quatorze ne sont connus que par des analyses.

Ils sont datés de Rome (palais du Latran et Sainte-Marie-Majeure), Provins, Frascati, Siponto, Anagni, Vérone, Lyon, Viterbe, Orvieto.

Je n'ai remarqué qu'un seul document apocryphe ; c'est une bulle de Pascal II (n° IV), dont j'ai démontré la fausseté [1].

Pourquoi les archives d'un prieuré de Chartres dépendant d'une abbaye de Touraine se trouvent-elles actuellement dans un dépôt public du Loiret ? En voici l'explication : Saint-Martin-au-Val fut uni en 1663 à la mense conventuelle du prieuré de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle d'Orléans, qui relevait, lui aussi, de Marmoutier [2]. Les titres de l'établissement chartrain furent transférés à Orléans et, de 1707 à 1716, analysés minutieusement dans un inventaire général que fit dresser le monastère de Bonne-Nouvelle [3].

1. Voir ma dissertation annexée à la copie de cette bulle.
2. Sur cette union, voir le registre H. 147 (cote provisoire) des Archives du Loiret. — Le prieuré Notre-Dame de Bonne-Nouvelle d'Orléans (à l'emplacement de la Préfecture) avait été rattaché à Marmoutier en 1149. Voir mon Introduction au Recueil n° II des *Actes des souverains antérieurs au XIVe siècle conservés dans les Archives départementales du Loiret*, paru dans le *Bibliographe moderne*, 1920-1921, p. 154-155 (3-4 du tirage à part).
3. Cet inventaire (in-folio, papier) a pour titre « Inventaire des tiltres et papiers du chartrier du monastère de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle d'Or-



Si précieux que soit cet inventaire, qui nous a conservé la mention d'un bon nombre de documents aujourd'hui disparus, il faut le consulter avec une extrême prudence, car les contre-sens, les erreurs de dates, les fausses identifications de noms de lieux y abondent. J'en ai relevé plusieurs dans le cours de mon travail pour montrer combien au XVIII[e] siècle la connaissance du moyen âge, et spécialement du latin médiéval, laissait à désirer, même chez certains Bénédictins.

Jacques SOYER,

Archiviste du Loiret.

léans, faict en 1707-1716 ». La lettre K y désigne le fonds d'archives de Saint-Martin-au-Val ; la lettre L, le fonds d'archives de La Croix-du-Perche, qui n'est, en réalité, qu'une sous-série du fonds précédent. — Les Archives du Loiret sont riches en documents sur ce prieuré, tandis que les Archives d'Eure-et-Loir ne possèdent que quelques actes compris entre les années 1405 et 1789 (voir René MERLET, *Inventaire des Archives départementales d'Eure-et-Loir antérieures à 1790, série H*, Chartres, 1897). — Il n'y a aux Archives d'Indre-et-Loire aucun document relatif à Saint Martin-au-Val. — Au XVI[e] siècle, le prieur de Saint-Martin-au-Val avait sous ses ordres vingt moines. Voici ce qu'on lit dans un pouillé de l'abbaye de Marmoutier dressé en 1556 (Archives du Loiret, prieuré de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, supplément à la série H, n° 82) : *In diocesi Carnotensi : Prior Sancti Martini in Valle conventualis debet habere viginti socios ; mensæ abbatiali nihil debet, sed hospitium debet prioribus venientibus ad capitulum generale ; officiariis, LXI s.* — Tous les documents ici transcrits sont conservés sous la cote provisoire H 144.

BIBLIOGRAPHIE

DES TRAVAUX RELATIFS AU PRIEURÉ DE SAINT-MARTIN-AU-VAL

MABILLON (DOM JEAN) et MARTÈNE (DOM EDMOND), Annales ordinis sancti Benedicti, t. VI ; Paris, 1739, p. 166.

Gallia christiana, t. VIII ; Paris, 1744, col. 1209 (Saint-Martin-en-Val, *sic*).

DOYEN, Histoire de la ville de Chartres, du pays Chartrain et de la Beauce, t. I ; Chartres et Paris, 1786, p. 79.

LECOCQ (A.), Notices historiques sur l'église et la crypte de Saint-Martin-au-Val, à Chartres (*Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. I ; Chartres, 1858).

MERLET (LUCIEN), Lettres de saint Ives (extrait des *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. VIII) ; Chartres, 1885, p. 502.

BEAUNIER (DOM), La France monastique : recueil historique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France ; nouvelle édition revue et complétée par les Bénédictins de Ligugé-Chevetogne ; t. I, province ecclésiastique de Paris ; Paris, 1905, p. 254-255 [L'auteur ignore l'existence du fonds très important du prieuré de Saint-Martin-au-Val dans les Archives du Loiret].

I

814

«*Charte de Louis le Débonnaire, empereur, par laquelle il confirme les privilèges accordez à l'abbaïe de Marmoustier par le roy Charlemagne, environ l'an* 814. »

Cet acte, aujourd'hui perdu, est ainsi analysé dans l'« inventaire des tiltres et papiers du chartrier du monastère de Nostre-Dame de Bonne-Nouvelle d'Orléans, faict en 1707-1716 » ; il était côté K B B. — Cet inventaire porte actuellement la cote provisoire H 205.

Publié d'après le cartulaire de Marmoutier par Dom Bouquet, *Recueil des historiens de France*, t. VI, p. 468, à la date de 814 ; — par Migne, *Patrologie latine*, t. CIV, p. 998 ; — par Arthur Giry, *Un diplôme royal interpolé de l'abbaye de Marmoutier*, dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1898, p. 190, à la date du 3 décembre 814.

II

Vers 930

« *Privilèges accordez par le roy Rodulphe, ou Raould*[1], *au monastère de Marmoustier et à ses dépendances, environ de l'an* 930 ; *le tout en quattre coppies.* »

Cet acte, aujourd'hui perdu, est ainsi analysé dans l'« inventaire des tiltres et papiers du chartrier du monastère de Nostre-Dame de Bonne-Nouvelle d'Orléans, faict en 1707-1716 » ; il était coté K B A.

Publié d'après le cartulaire de Marmoutier par Dom Bouquet, *op. cit*, t. IX, p. 571, à la date de 927 ; — par A. Giry, *op. cit.*, p. 197, à la date du 7 octobre 931.

Utilisé par Ph. Lauer, *Robert I et Raoul de Bourgogne, rois de France* (923-936), Paris, 1910, p. 66, qui le date du 7 octobre 932 (palais de Compiègne). Ce diplôme renouvelait les privilèges accordés à l'abbaye par Charlemagne, Louis le Pieux, Charles le Chauve et Eudes.

1. Raoul de Bourgogne.

III

Sans date : 1059 environ

Gason, chevalier, avec le consentement de sa femme Frodelina, de ses fils Hugues, Gobert et Gason, de ses filles Alberta et Philippa, donne aux moines de Marmoutier en Touraine tout ce qu'il possède à Nonvilliers, prés, vignes, forêts, moulins, eau, terres cultivées et en friche, plus l'église paroissiale de Faverolles avec ses dépendances; le tout exempt de redevance envers qui que ce soit. Pour corroborer sa donation, Gason fait apposer le sceau de son suzerain Henri, roi de France, qui, à son tour, la fait signer par plusieurs de ses vassaux, Gozlin de Ré, malard, Guérin d'Ilou, Robert, prévôt de Mortagne, etc. [1].

A. Original perdu.

B. Parchemin, copie du XIe siècle, cotée K L B. Au dos, en écriture du XIe siècle : *Donum Guazonis de ecclesia quæ vocatur Favarole;* — *Carnotis* (en capitales) ; — *Sancti Martini in Valle Carnotis* (en minuscules gothiques du XIIIe siècle). — Le rédacteur de l'inventaire de 1707-1716, ayant lu *Evazo* au lieu de *Guazo*, francise le nom sous la forme « Evazon ».

Quoniam fidelis omnis alteram post istam non dubitat esse vitam et post mortem pro meritis suis singulos vel tormenta malos vel præmia bonos consecuturos, nemo se debet penitus dare temporalibus, sed quæ possit in futuro invenire in præsenti sæculo previdere et ea præmittere vivus quae valeat recipere defunctus. Quibus vero terrenas opes largitus est Deus largiantur ex eis et ipsi pauperibus ut et peccata quæ propter eas congerendas admiserint redimant et insuper mercedem sibi perennem conquirant. Hæc et his similia ego Guazo, sæculari militiæ mancipatus, tacita cogitatione mecum revolvens, necessarium duxi aliquid ex rebus propriis, quæ ad usum exterioris vitæ sunt michi concesse, omnipotenti Deo per manus pauperum sub lege fenoris committere ; quod post tempus in æterna retributione centena merear multiplicatione ab ipso recipere. Quod ut probabilius fieri possit, per manus illorum maxime qui sunt pauperes

1. Les *e* cédillés de cet acte et des suivants sont imprimés ici sous la forme *æ*.

spiritu, quorum juxta veritatis vocem regnum dinoscitur esse caelorum, facere decrevi, qui ut liberius expeditiusque Deo vacarent, propriis abrenuntiantes facultatibus, voluntariam subiere paupertatem. Igitur, voluntate et assensu meæ conjugis nomine Frodelinæ [1], necnon et filiorum meorum Hugonis videlicet et Gauzberti simulque Guazonis, filiarum quoque mearum Alberta [2], Philippa [3] [*un blanc*], quicquid videor habere in meo [dominio ?] ad transigendam sæculi hujus labentis [vitam] apud Novo Villa[ri terras, omnia] prata, vineas, silvas, molendinos, aquam, culta et inculta, necnon et æcclesiam quæ nuncupatur Favarole cum omnibus ad ejus altare pertinentibus et terram unius carucæ in ejusdem æcclesiæ parochia consistentem, ergo hæc omnia, sicut sunt solida et quieta et ab omni cujuslibet mortalis consuetudine calumniave libera, fratribus his qui in Turonensi cænobio, quod Majus Monasterium dicitur, omnipotenti Deo pro posse famulantur, concedens annuo et annuens concedo jure perpetuo possidenda, quatinus eorum qui elemosinis divine majestati placuerint mereamur adjungi consortio. Et quicquid exinde agendum decreverint, sine ulla vel mea vel cujusquam successorum meorum contradictione, liberam potestatem habeant faciendi, ordinandi, et qualitercunque eis placuerit meliusque visum fuerit disponendi tam præsentibus quam futuris temporibus. Ut autem hujus nostrae oblationis scriptum per cuncta annorum curricula majorem obtineret firmitatem per nostram donationem, Erricus, divina ordinante providentia, rex Francorum augustus, de cujus benefitio probantur hæc esse, sigillo suæ dignitatis munivit atque fidelibus suis, quorum nomina subscripta sunt, corroborandum tradidit :

Gauscelinus de Reimalast; Germundus Caulus et Rainaldus, frater ejus; Norbertus de Curzellas; Odo de Booletis; Warinus de Islo; Guido Buslenus; Rotbertus, præpositus de Mauritania [4].

1. *Frodelina*, femme de Gason, était la fille d'Ingulphe Riboud, qui donna son nom à un village chartrain, Fontaine-la-Riboud (d'après Doyen, *op. cit.*, t. II, p. 343).

2. *Sic*.

3. *Sic*.

4. La confirmation d'Henri Ier et de ses vassaux, qui sont tous de la région, doit être d'environ 1059 : nous savons, en effet, qu'à cette date le roi était

IV

Sans lieu ni date [1102-1115]

Le pape Pascal II fait savoir aux religieux de Marmoutier que l'évêque de Chartres, Ives, a donné à leur couvent l'église de Saint-Martin-au-Val, à la demande et du consentement de la comtesse Adèle et de ses fils Guillaume et Thibaud, pour le repos de l'âme du comte Etienne, son mari. Le pape, ainsi que l'en a prié l'évêque de Chartres, confirme la concession d'Ives et la donation des comtes, afin que l'église de Saint-Martin reste avec tous ses biens dans la possession de Marmoutier. C'est à l'abbé dudit lieu qu'appartiendra le soin, sous réserve des droits canoniques de l'évêque de Chartres, de maintenir la discipline régulière parmi les religieux habitant le prieuré.

A. Original, coté K C C, série H, carton nº 144 (cote provisoire). Le parchemin est réglé à la pointe sèche. La « bulla » de plomb a disparu. — Au dos, en écriture du XIIe siècle : *Sancti Martini de Valle*; — en écriture du XIIIe siècle : *Sancti Martini in Valle Carnotensis ;* — en écriture du XVIIe siècle : « Bulle de confirmation de Pascal 2 de la donation de St-Martin-au-Val faicte par l'évesque et les comtes à Mairmoustier. »

B. Copie du XVIe siècle, sur papier libre, cotée aussi K C C, indiquant que l'original est « sellé (*sic*) d'un seel de plomb pendant en ficelle ; sur lequel seel y a de ung des coustéz deux éphigies de face d'homme sur lesquelles sont escriptz S. P A. S. P E., et de l'aultre costé sont aussi escriptz ces mots PASCHALIS PP. II.

Publié par Lœwenfeld, dans *Epistolae pontificum Romanorum ineditae* (493-1198), Leipzig, 1885, p. 74, nº 149. — Lœwenfeld a édité cette bulle d'après une copie du XVIIe siècle (Bibliothèque nationale, fonds latin, nº 12776, fº 235).

Indiqué par Philippe Jaffé, dans *Regesta pontificum Romanorum*, t. I, p. 755, Leipzig, 1888, nº 6430.

Nota : Je considère ce document comme faux. Voir ma discussion à la suite du texte de la bulle.

dans le pays chartrain et assiégeait Châteauneuf-en-Thimerais (Eure-et-Loir, chef-lieu de canton, arrondissement de Dreux), nouvellement construit par Gason : *Castrum Theodemerense nuncupatum in pago Carnoteno noviter a quodam Guassone constructum* (acte publié par l'abbé Métais, *Cartulaire Blésois de Marmoutier*, Blois, 1890, p. 40 et 43).

Paschalis, episcopus, servus servorum Dei, fratribus Majoris Monasterii, salutem et apostolicam benedictionem. Officii nostri nos hortatur auctoritas pro ecclesiarum statu sollicitos esse et que recte statuta sunt stabilire [1]. Frater siquidem noster Ivo, Carnotensis episcopus, ecclesiam Beati Martini de Valle vestro monasterio contulit, rogantibus et conferentibus Adela comitissa et ejus filiis Guilielmo et Teobaldo [*un blanc*], pro anima bone memorie comitis Stephani. Quam nimirum episcopi concessionem et eorumdem comitum oblationem, sicut ab eodem fratre nostro Ivone Carnotensi episcopo rogati sumus, decreti presentis pagina confirmamus, ut eadem Beati Martini ecclesia semper cum rebus omnibus ad eam pertinentibus in possessione monasterii vestri permaneat. Abbati autem vestro cura sit, salvo Carnotensis episcopi jure canonico, disciplinæ regularis studium fratribus illic habitantibus exhibere.

Annexe à l'acte n° IV

Démonstration de la fausseté de la bulle de Pascal II [2].

L'érudit allemand Lœwenfeld a publié dans ses *Epistolae pontificum Romanorum ineditae, 493-1198* (Leipzig, 1885, p. 74, n° 149), cette bulle du pape Pascal II (1099-1118), confirmant aux bénédictins de l'abbaye de Marmoutier-lez-Tours la possession de l'église de Saint-Martin-au-Val, donnée par Ives, évêque de Chartres [3], à la prière de la comtesse de Blois, Adèle [4], et de ses

1. Comparer le préambule d'une bulle de Pascal II octroyée à l'abbaye de Saint-Satur, le 29 mai 1107 : *Divinis preceptis et apostolicis informamur exemplis ut pro omnium ecclesiarum statu impigro vigilemus affectu.* (J. Soyer, *Les actes des souverains, antérieurs au XV[e] siècle, conservés dans les archives départementales du Cher, I, fonds de l'abbaye de Saint-Satur-sous-Sancerre;* Bourges, 1903, p. 2. Extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*).

2. Communication faite au Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne, le 17 avril 1906 (voir *Journal Officiel*, numéro du 18 avril 1906, p. 2593-2594).

3. Ives fut évêque de Chartres du 23 novembre 1090 au 23 décembre 1115, date de sa mort.

4. Adèle, fille de Guillaume I[er], duc de Normandie, roi d'Angleterre ; mariée en 1081 à Etienne, comte de Blois et de Chartres; morte en 1137 ou 1138, au couvent de Marcigny (ordre de Cluny), où elle était entrée comme religieuse en 1122.

fils Guillaume et Thibaud [1], pour le repos de l'âme du comte Étienne, son mari, mort en croisade à Ascalon en 1102 [2].

C'est la bulle *officii nostri nos*, mentionnée par Philippe Jaffé dans ses *Regesta pontificum Romanorum* (lettres des papes antérieures à l'année 1198), tome I, p. 755, Leipzig, 1888, sous le nº 6430, avec les dates approximatives de 1099-1115 [3].

Il est facile de s'apercevoir que l'on est en présence d'un faux assez grossier.

Les caractères extrinsèques de l'acte suffisent à nous renseigner à cet égard. Si l'écriture de la bulle, dont l'encre est jaunâtre, imite assez celle de la chancellerie de Pascal II, l'adresse et le salut ne sont point en capitales contrairement à la règle, mais en minuscules, comme le reste du document. Il n'y a enfin, ce qui est tout à fait insolite, ni souscription du pape, ni date de lieu, ni date de temps [4].

Lœwenfeld, sans aucun doute, n'aurait pas publié cette bulle s'il avait vu ce prétendu original; mais il l'a éditée d'après une copie de dom Estiennot (mort en 1699), conservée maintenant à la Bibliothèque nationale (manuscrits latins, nº 12776, fol. 235). Ayant affaire à une copie, il a pu croire que le texte avait été abrégé volontairement par le transcripteur du XVIIᵉ siècle.

Mais la réalité est tout autre : Le parchemin (de 165 millimètres de hauteur sur 178 de largeur) est très exactement la pièce copiée par dom Estiennot; c'est bien aussi le soi-disant original, puisque d'après une transcription du XVIᵉ siècle, sur papier libre, conservée dans le même fonds [5], l'acte en question, com-

1. Thibaud IV, dit le Grand, comte de Blois et de Chartres, de 1102 à 1152.
2. Etienne, comte de Blois et de Chartres, de 1089 à 1102.
3. Jaffé aurait pu préciser davantage la date, puisque le comte Étienne est mort en 1102 et que l'évêque Ives est mort en 1115.
4. Il sera utile de comparer ce document avec la bulle de Pascal II, publiée et reproduite en fac-similé dans le *Musée des Archives départementales*, Paris, 1878. *atlas*, planche XXH. nº 32. — Voir aussi la bulle de Pascal II, octroyée à l'abbaye de Saint-Satur-sous-Sancerre, publiée par J. Soyer, *op. cit.*, p. 2.
5. Cette transcription anonyme porte, comme le parchemin original, la cote KCC de l'inventaire dressé en 1707-1716. La plupart des actes originaux du haut moyen âge concernant Saint-Martin-au-Val sont accompagnés de transcriptions de ce genre, toutes de la même écriture et de la même époque.



mençant par le mot *Paschalis* et se terminant par le mot *exhibere*, était encore à cette époque scellé d'une *bulla* de plomb sur cordelette de chanvre [1], représentant d'un côté les têtes des apôtres saint Paul et saint Pierre, avec les abréviations ordinaires SPA. SPE., et de l'autre côté ces mots : PASCHALIS. PP. II. [2]. Cette *bulla* de plomb resta appendue à l'acte jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, comme le prouve l'analyse donnée par le rédacteur de l'inventaire du chartrier de Bonne-Nouvelle, dressé de 1707 à 1716 : « KCC, bref du pape Pascal IIe portant confirmation du don de l'église de St-Martin faict aux religieux de Marmoustier par Ives, évêque de Chartres, à la sollicitation de la comtesse Adelle et de ses enfans ; sans datte; scellée en plomb ; environ 1110. »

Remarquons qu'au point de vue historique, il ne paraît pas y avoir d'invraisemblances dans la teneur de la fausse bulle : Le rédacteur a une connaissance précise de la chronologie des papes, des évêques de Chartres et des comtes de Blois. On sait, d'ailleurs, que Pascal II vit Tours, Marmoutier et Chartres entre le 24 mars et le 19 avril 1107 [3].

En vérité, ce n'est que sous le pontificat d'Honorius II (1124-1130), en l'année 1128, que Thibaud IV, comte de Blois, fils d'Étienne et d'Adèle, abandonna Saint-Martin-au-Val aux moines de Marmoutier, alors que Geoffroy était évêque de Chartres [4].

Je puis affirmer, après vérification minutieuse, que ces copies — souvent infidèles au point de vue paléographique — méritent toute confiance pour la description matérielle des documents.

1. Il existe encore au bas de l'acte en question un fragment d'une mince ficelle qui ne ressemble guère à la cordelette de chanvre soutenant le sceau de plomb des petites bulles authentiques émanées de la chancellerie apostolique. Le parchemin est réglé à la pointe sèche.

2. Voici comment s'exprime le copiste anonyme du XVIe siècle : « Et sellé (*sic*) d'un seel de plomb pendant en ficelle; sur lequel seel y a de ung des coustez deux éphigies de face d'homme sur lesquelles sont escriptz S.PA. S.PE., et de l'aultre costé sont aussi escriptz ces motz : Paschalis. PP. II. »

3. Voir Mas-Latrie (comte de), *Trésor de chronologie*, Paris, 1889 ; à la liste des papes, col. 1087.

4. L'acte de donation du comte Thibaud IV existe encore dans les archives du prieuré de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle d'Orléans, sous la cote KCG, avec, *in fine*, la confirmation de ladite donation par son fils Henri, en 1135. C'est un manuscrit du XIIe siècle dépourvu d'authenticité : il n'y a et il n'y a jamais eu ni sceau, ni souscriptions autographes.

Chose curieuse, Honorius II, dans sa bulle inédite, d'une indiscutable authenticité, datée du palais de Latran, 17 novembre 1128, ne mentionne nullement le privilège de son prédécesseur et ne parle point de la comtesse Adèle, comme l'on pourra s'en convaincre par le texte publié sous le nº VI.

La fausse bulle de Pascal II a dû être rédigée dans le courant de l'année 1128. On n'osa point, sans doute, la soumettre au pape Honorius II; mais Geoffroy, évêque de Chartres, la vit, car il la cite dans l'acte d'investiture de l'église de Saint-Martin-au-Val — rédigé en son nom le 25 juin 1128 — incidemment et en post-scriptum, pourrait-on dire. Voici ce document :

Ego, Gaufredus, Carnotensium Dei gratia episcopus, notum fieri volo universis Xristi æcclesiæ filiis quod consilio simul et jussu domini pape Honorii investivi monachos Majoris Monasterii de æcclesia Sancti Martini de Valle et omnibus ad eam pertinentibus, salvo jure æcclesiæ Carnotensis, quam ejusdem domini pape Honorii consilio Tetbaldus comes refutavit in manibus nostris, eo utique tenore ut clerici qui suas in æadem[1] *ecclesia tunc tenebant prebendas, eas in vita sua nullatenus perderent, sed cum ex hac vita singuli decederent, eorum prebende in monachorum manus venirent. Facta est autem investitura hæc sollempniter Carnoti in capitulo æcclesiæ ipsius Sancti Martini, in presentia domni Mathei, Albanensis episcopi et Sanctæ Sedis apostolicæ tunc legati, necnon et Tetbaldi comitis et aliorum multorum, anno ab incarnatione Domini M.C.XXVIII, VII kalendas julii. Presentibus etiam et concedentibus ex clericis nostris Gualterio archidiacono, Ansgerio Blesensi archidiacono, et Galeranno Sancti Andreæ abbate, et aliis multis.*

Sciendum quoque quod hæc ipsa æcclesia, sicut ex eorum munimentis cognovimus, eisdem monachis a bonæ memoriæ predecessore nostro domno Ivone episcopo diu antea data fuerat et literis minuta et a domino papa Paschali confirmata. Sed ejus investitura usque ad nostra tempora quibusdam fuerat occasionibus dilata[2].

1. *Ædem* (sic) : *ae* liés.
2. Parchemin, original. Le sceau pendant a disparu. — L'acte est coté KCD. — Deux copies de ce document, cotées aussi KCD et faites au XVIe siècle, nous apprennent qu'à cette époque l'original était encore « seellé d'un grand seel de cire rouge, fort antique, pendant en laz de soye rouge ».



Enfin, elle est mentionnée dans une bulle inédite d'Innocent II (1130-1143), donnée à Provins, le 27 janvier 1131. Le pape y déclare qu'en confirmant la concession de Saint-Martin-au-Val, il marche sur les traces de ses prédécesseurs d'heureuse mémoire, Pascal et Honorius : *Predecessorum nostrorum felicis memoriæ Paschalis et Honorii, Romanorum pontificum, vestigiis inherentes, concessionem ordinationis æcclesiæ Sancti Martini de Valle, quam dilectus filius noster Thebaldus, Blesensium comes, in manu fratris nostri Gaufredi, Carnotensis episcopi, ante presentiam venerabilis fratris nostri Mathei Albanensis episcopi, tunc Apostolicæ Sedis legati, dicitur refutasse, vobis, salva nimirum justitia et reverentia Carnotensis æcclesiæ, ab eodem fratre nostro Gaufrido factam firmamus et scripti nostri munimine roboramus.* (voir le texte sous le n° VII).

L'hypothèse que cette bulle est une copie contemporaine [1] ne saurait être admise, puisque deux témoins, l'un du XVI[e] siècle et l'autre du XVIII[e], ont vu la *bulla* de plomb appendue à l'acte.

Et, d'ailleurs, il est prouvé par des documents diplomatiques d'une authenticité incontestable que la donation du prieuré de Saint-Martin-au-Val à l'abbaye de Marmoutier ne remonte pas au delà de 1128.

Ives, évêque de Chartres, dans une lettre que l'on peut dater entre 1102 et 1115 [2], loue la comtesse Adèle du dessein qu'elle a d'établir des religieux dans l'église de Saint-Martin, qui était anciennement un monastère, et lui promet de l'aider dans son entreprise; mais il ne parle nullement d'une donation à Marmoutier.

Louis VI le Gros, agissant comme suzerain, écrit au pape Honorius II qu'il a donné (1128), sur les instances de son vassal le comte de Blois Thibaud IV, Saint-Martin-au-Val aux moines de Marmoutier et prie le pape d'approuver cette donation (voir le texte sous le n° V).

1. Hypothèse émise par Léopold Delisle, voir *Journal Officiel* du 18 avril 1906, p. 2594.

2. Conservée aux Archives du Loiret sous la cote KCB. L'année 1102 est la date du veuvage d'Adèle, et l'année 1115 est la date de la mort de l'évêque Ives de Chartres. Cette lettre a été traduite par L. Merlet, *Lettres de saint Ives*, p. 502-503.

Ce n'est que par ordre de ce Souverain Pontife que l'évêque de Chartres, Geoffroy, se décida, la même année, à remettre à Marmoutier l'église en question.

En un mot, la donation ne datant que de l'an 1128, il est inadmissible qu'une confirmation de cette donation par le pape Pascal II entre les années 1102 et 1115 puisse être authentique.

Je penserais volontiers, après examen attentif de ces documents, que les Bénédictins de Marmoutier fabriquèrent la bulle de Pascal II pour vaincre les résistances de l'évêque de Chartres, Geoffroy, qui se résignait difficilement à laisser passer un riche établissement de son diocèse sous la dépendance d'une puissante abbaye tourangelle tenant au Saint-Siège *nullo medio*.

Cet acte, soi-disant émané de la chancellerie pontificale, était destiné à faire croire que l'union tant convoitée de Saint-Martin-au-Val à l'abbaye de Marmoutier avait été décidée par le célèbre canoniste Ives, évêque de Chartres, dont l'autorité était alors d'un si grand poids, et par Adèle, comtesse de Blois, fille du fameux Guillaume le Conquérant, duc de Normandie et roi d'Angleterre[1]; qu'enfin elle était irrévocable, puisqu'elle avait été, depuis longtemps déjà, approuvée par le Siège Apostolique.

V.

Sans date [Peu avant le 17 novembre 1128]

Louis VI annonce au pape Honorius II que, lorsqu'il lui a écrit une première fois au sujet de la réforme de Saint-Martin-au-Val et de l'intro-

1. La charte d'Adèle (sans lieu ni date), religieuse de Marcigny (*Adela Marciniacensis monacha*), rappelant qu'elle avait donné Saint-Martin-au-Val à Marmoutier peu après le décès de son mari le comte Etienne, alors qu'elle vivait encore dans le siècle (*dum adhuc post ipsius obitum in habitu seculari constituta degerem*), et avec le consentement de ses fils Guillaume et Thibaud, est évidemment aussi fausse que la bulle de Pascal II, à laquelle elle fait allusion en ces termes : *Quam nimirum devotionis meæ donationem ac filiorum meorum, ut dictum est, concessionem, domnus Ivo, tunc Carnotensis episcopus, rogatu et petitione mea auctoritatis suæ litteris confirmavit et a domino papa Paschali precibus nichilominus tam suis quam nostris eisdem monachis confirmari obtinuit.* Les Archives du Loiret possèdent l'original de cette charte, coté KCl. Le sceau pendant sur cordelette a disparu. Une copie libre du XVI[e] siècle, jointe à l'original, nous apprend qu'il était scellé « d'un grand scel de cire fort anticque pendant en laz de cordelette de chanvre blanc ».



duction des moines de Marmoutier dans cet établissement, il n'avait pas eu le temps de bien examiner cette affaire; mais qu'après enquête faite auprès du comte Thibaud et sur les instances de son vassal, il a donné l'église de Saint-Martin aux moines de Marmoutier. Il supplie le pape de sanctionner cette concession.

A. Original perdu.

B. Copie libre sur parchemin, XII[e] siècle, cotée K C A et réglée au dos à la pointe sèche.

C. Autre copie libre, sur papier, du XVI[e] siècle, avec cette analyse inexacte : « Concession faite par lettres du roy Henry premier de l'église Sainct Martin aulx moines dudict Sainct Martin, circa 1050 ». Cette transcription fautive mentionne que l'acte original était « seellé d'un grand seau de cire rouge pendant en laps de soye rouge ».

D. Autre mauvaise copie libre, sur papier, du XVI[e] siècle, indiquant que l'original était « seellé d'un grand seel de cire fort antique pendant en laz de cordellette de soye ». Au dos, d'une écriture du XVIII[e] siècle : Circa 1050, lettre du roy Henry I[er] portant don de l'église S[t]-Martin-au-Val ».

NOTA : Le moine archiviste du XVIII[e] siècle, dans l'inventaire des titres de Bonne-Nouvelle, attribue aussi ce document à Henri I : « Lettre du roy Henry I[er] à S[t] Léon, pape, par laquelle il luy mande qu'il a donné aux religieux de Marmoustier l'église de S[t]-Martin-au-Val et prie le pape de leur accorder la même grâce ». Sans datte, environ de l'an 1050. Deux fois. »

PUBLIÉ inexactement par Mabillon et Martène, *op. cit.*, t. VI, p. 166 ; — par Dom Bouquet, *op. cit.*, t. XV, 341, d'après les précédents.

Analysé par Achille Luchaire, *Louis VI le Gros : Annales de sa vie et de son règne*, Paris, 1890, p. 191, n° 413.

H[onorio], Dei gratia summo pontifici et patri suo karissimo, L[udovicus], eadem gratia Francorum rex, salutem et fidele servicium. Karitati vestræ[1] notificamus quatinus hoc quod de negotio Beati Martini Carnotensis de Valle vobis[2] scripsimus, nondum rei veritate plene investigata mandavimus. Nunc autem per fidelem nostrum comitem scilicet Teobaldum veritate cognita, precibus illius adquiescentes, monachis Majoris Monasterii

1. C. *nostre*.
2. C. *nobis*.

æcclesiam illam concedimus, et ut concedatis, quia nobis bonum videtur, Karitatem vestram suppliciter postulamus. Valete.

VI.

Latran, 17 novembre 1128

Honorius II confirme aux moines de Marmoutier la donation de l'église de Saint-Martin-au-Val à eux faite par Thibaud, comte de Blois, entre les mains de Geoffroy, évêque de Chartres, et en présence du légat du Saint-Siège, Mathieu, évêque d'Albano.

A. Original coté K C K. La bulle sur lacs de soie rougeâtre a disparu.

B. Copie libre du XVIe siècle sur papier, qui nous apprend que l'acte était « seellé de seel de plomb pendant en laps de soye rouge, à ung des coustéz duquel y a deux éphigies de face d'homme, sur lesquelles sont engravéz ces mots : SPA. SPE. et de l'aultre cousté sont aussi engravéz ces motz : HONORIVS. PP. II. » Cette copie porte la même cote que l'original K C K.

Honorius, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis O[ttoni] abbati et monachis Majoris Monasterii Sancti Martini, salutem et apostolicam benedictionem. Quæ[1] a fratribus nostris episcopis et ecclesiarum Dei rectoribus pia et rationabili intentione et religionis intuitu acta esse cognoscimus, tamquam nostra diligere volumus et auctoritate Sedis Apostolicae, in qua, prestante Domino, residemus, ut perpetuis observentur temporibus, nichilominus communimus. Concessionem igitur ordinationis ecclesiae Sancti Martini de Valle, quam dilectus filius noster Tebaldus, Blesensium comes, in manu fratris nostri Gaufridi, Carnotensis episcopi, ante presentiam venerabilis fratris nostri M[athei], Albanensis episcopi, Apostolicae Sedis legati[2], dicitur refutasse[3], vobis, salva nimirum justitia et reve-

1. La diphtongue *ae* est liée.

2. Le rédacteur de l'*Inventaire* de 1707-1716 mentionne sous la cote KCF un acte ainsi analysé : « Attestation de Mathieu, évesque d'Alby (*sic*, pour Albano), légat du Saint-Siège, de l'investiture de Saint-Martin-au-Val en faveur des religieux de Marmoustier; scellé en laps de cuir blanc; environ de l'an 1128. » Mathieu était évêque d'Albano en 1125; il mourut le 25 décembre 1134 (d'après Mas-Latrie, *op. cit.*).

3. *Refutare* = remettre.

rentia Carnotensis ecclesiae, ab eodem fratre nostro Gaufrido factam, firmamus et scripti nostri munimine roboramus, salvis autem redditibus canonicorum ipsius ecclesiæ, qui presentes sunt, dum superstites fuerint, nisi aut sponte dimiserint aut monasterio vestro pro animarum suarum remedio gratis obtulerint. Si quis autem huic nostræ confirmationi sciens ausu temerario contraire templaverit, nisi presumptionem suam digna satisfactione correxerit, indignationem beatorum apostolorum Petri et Pauli se noverit incursurum. Datum Laterani, XV kalendas decembris.

VII.

Provins, 27 janvier 1131

Innocent II prend l'église de Marmoutier sous sa protection et confirme à l'abbé Eudes et aux moines de cette abbaye la donation de Saint-Martin-au-Val à eux faite par Thibaud, comte de Blois, entre les mains de Geoffroy, évêque de Chartres, et en présence de Mathieu, évêque d'Albano, légat du Saint-Siège.

A. Original, coté K C L. La bulle de plomb, sur lacs de soie rougeâtre a disparu, laissant sur l'acte plié en quatre l'empreinte de la légende du revers : INNO-CENTIVS-PP. II.

B. Copie du XVIe siècle, cotée aussi K C L, qui nous apprend que l'original était « scellé d'un seel de plomb pendant en laps de soye couleur de pourpre, à ung des coustez duquel seau sont deux éphigies de face d'homme, sur lesquelles sont escriptz ces motz S. PA. S. PE., et de l'aultre costé sont aussi escriptz ces motz : Innocentius, papa II. »

Innocentius, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis Ottoni abbati et monachis beati Martini Majoris Manasterii[1] eorumque successoribus regulariter substituendis, in perpetuum. Ad hoc universalis æcclesiæ cura nobis a provisore omnium bonorum Deo commissa est, ut et bene placentem Deo religionem laboremus statuere et stabilitam[2] exacta diligentia custo-

1. *Sic.*
2. B. *stabilitatem.*

dire. Nec enim Deo gratus aliquando famulatus impenditur, si non ex caritatis radice procedens a puritate religionis fuerit conservatus. Hoc nimirum caritatis intuitu, dilecti in Domino filii, vestris rationabilibus postulationibus clementer annuimus et beati Martini Monasterii Majoris ecclesiam, in qua divino vacatis servitio, sub beati Petri tutelam et Sedis Apostolicæ protectionem suscipimus et presentis scripti pagina communimus. Predecessorum itaque nostrorum felicis memoriæ Paschalis et Honorii, Romanorum pontificum, vestigiis inherentes, concessionem ordinationis æcclesiæ Sancti Martini de Valle, quam dilectus filius noster Thebaldus, Blesensium comes, in manu fratris nostri Gaufredi, Carnotensis episcopi, ante presentiam venerabilis fratris nostri Mathei, Albanensis episcopi, tunc Apostolicæ Sedis legati, dicitur refutasse[1], vobis, salva nimirum justitia et reverentia Carnotensis æcclesiæ, ab eodem fratre nostro Gaufrido factam firmamus et scripti nostri munimine roboramus; salvis autem redditibus canonicorum ipsius æcclesiæ qui presentes sunt, dum superstites fuerint, nisi aut sponte dimiserint aut monasterio vestro pro animarum suarum remedio gratis obtulerint. Si qua igitur in futurum æcclesiastica secularisve persona huic nostræ confirmationi sciens ausu temerario contraire temptaverit, honoris et officii sui periculum patiatur aut excommunicationis ultione plectatur, nisi presumptionem suam digna satisfactione correxerit. Qui vero eidem loco justa servaverint, gratiam beatorum apostolorum Petri et Pauli et a remuneratore omnium bonorum Deo mercedem perpetuam consequantur. Amen; amen; amen.

(*A gauche, la « rota » avec la légende :*) Sanctus Petrus, Sanctus Paulus. Innocentius papa II. Adjuva nos, Deus, salutaris noster!

(*A droite, le monogramme de :*) Bene valete.

(*Entre la « rota » et le « bene valete » :*) Ego, Innocentius, catholicæ ecclesiæ episcopus, subscripsi.

Datum Provini, per manum Aimerici sanctæ Romanæ ecclesiæ diaconi cardinalis et cancellarii, VI kalendas februarii, indic-

1. *Refutare* = remettre. Du Cange traduit très exactement ce mot par *rem dimittere et in alterius jus transferre.*



tione VIII, incarnationis dominicæ anno M° C°.XXX°. I°., pontificatus autem domini Innocentii papæ II anno I°[1].

VIII.

Frascati, 21 janvier 1171, ou 1172, ou 1181

« *Mandement apostolique du pape Alexandre III*^e^*, par lequel il ordonne aux chanoines de Chartres de ne point oster aux religieux de Marmoustier la prébande qu'ils ont dans leur église. Donné à Tusculan, le* 12 *kal. févr. Scellé en plomb.*

Deux coppies, dont il y en a une à Chartres. »

Cet acte, aujourd'hui perdu, est ainsi analysé dans l'Inventaire des titres de Bonne-Nouvelle dressé en 1707-1716 ; il était coté K L^2 E.

IX.

Siponto, 31 janvier 1177

« *Bref du pape Alexandre III confirmatif de la transaction entre les chanoines de Nostre-Dame de Chartres et les religieux de Saint-Martin-au-Val, par laquelle est réglé ce que les religieux doivent donner aux chanoines quand ils viennent en procession à Saint-Martin-au-Val; de l'an* 1176 [2].

Donné à Siponte, II kal. févr.. Scellé en plomb. »

Cet acte, aujourd'hui perdu, est ainsi analysé dans l'Inventaire des tirtes de Bonne-Nouvelle dressé en 1707-1716 ; il était coté K D B (la transaction de 1176 était coté KDA). Il est encore mentionné dans un mémoire sur l'origine du prieuré de Saint-Martin-au-Val (sans date, XVIIe siècle), coté KCN dans l'inventaire de 1707-1716.

1. La première année va du 14 février 1130 au 13 février 1131. Au lieu de *indictione VIII*, il faudrait *indictione VIIII*.
2. Date de la transaction.

X.

Rome, 27 avril 1178

« *Bref du pape Alexandre III*e *qui exempte les religieux de Saint-Martin-au-Val d'assister aux processions solemnelles quand il faict mauvais temps. Donné à Rome, le V kal. de may. Scellé de plomb.* »

Cet acte, aujourd'hui perdu, est ainsi analysé dans l'Inventaire des titres de Bonne-Nouvelle dressé en 1707-1716 ; il était coté K D C.

XI.

Anagni, 1er décembre 1183

*Bulle du pape Luce III*e, *par laquelle il ordonne que les religieux de Saint-Martin-au-Val mettent des maistres capables*[1], *sans en rien retirer.*

Donné à Anagnie, aux kal. de décembre. Scellée en plomb et soie. »

Cet acte, aujourd'hui perdu, est ainsi analysé dans l'Inventaire des titres de Bonne-Nouvelle dressé en 1707-1716 ; il était coté K G A.

XII.

Vérone, 19 juin 1186 ou 1187

« *Bulle du pape Urbain III*e *qui ordonne de mettre aux escolles un maître capable. Donnée à Vérone, le* 13 *des kalendes de juillet. Scellée en plomb et soie.* »

Cet acte, aujourd'hui perdu, est ainsi analysé dans l'Inventaire des titres de Bonne-Nouvelle dressé en 1707-1716 ; il était coté K G B.

1. Il s'agit des écoles.

XIII.

Latran, 14 mars 1189

Bulle du pape Clément III adressée à Jean, archiprêtre de Tours et à A., archiprêtre d'Amboise : L'abbé et les religieux de Marmoutier ont fait savoir au Souverain Pontife que le maire de La Croix-du-Perche se montrait fort désagréable envers leurs frères du prieuré de Saint-Martin-au-Val. Cité en justice par les moines, le maire promit de prouver ses nombreuses prétentions ; mais il fit défaut. Néanmoins, il négligea complètement de rendre ce qu'il avait usurpé. C'est pourquoi Clément III mande aux deux délégués apostoliques, — si les moines de Saint-Martin-au-Val ont pu démontrer le bien-fondé de leurs plaintes, — de forcer le maire, par la censure ecclésiastique et sans appel, à s'abstenir de toute vexation vis-à-vis desdits moines et d'entendre les réclamations de ces derniers formulées contre le maire, afin de terminer l'affaire conformément à la justice.

A. Original. La bulle de plomb sur cordelette de chanvre a disparu. Cet acte est coté L L B. Au dos, en écriture du XIIIe siècle : *Sancti Martini de Valle Carnotensis.*

Analysé dans l'Inventaire de 1707-1716 : « L L B. Rescript du pape Clément IIIe pour empescher par les censures ecclésiastiques les vexations du maire de La Croix-du-Perche. Environ de l'an 1192 ; et scellé en plomb ; et coppie ».

Clemens, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis magistro Johanni Turonensi [1] et magistro A. archipresbytero Ambaziensi, salutem et apostolicam benedictionem. Significarunt nobis abbas et fratres Majoris Monasterii quod major Crucis in Pertico super multis articulis et questionibus, super quibus priori et monachis Sancti Martini de Valle se gravem et molestum admodum exhibebat, ab eis in causam tractus, ea que intendebat legitimis assertionibus se probaturum promisit; licet autem in hiis que dicebat defecerit, nichilominus tamen ab usurpatione juris eorum manum retrahere negligit et postponit. Quocirca

1. Sous-entendu *archipresbytero.*

discretioni vestre per apostolica scripta mandamus quatinus, si memorati monachi docere potuerint quod intendunt, illum ad desistendum ab eorum injuria per censuram ecclesiasticam, appelatione postposita, compellatis et quicquid contra eum proposuerint audiatis et causam, appellatione remota, mediante justitia terminetis. Datum Laterani, II idus martii, pontificatus nostri anno secundo.

XIV.

Lyon, 18 juillet 1245

« *Sentence qui adjuge aux religieux de Saint-Martin-au-Val le droit des coustumes de foire; et la coustume sur les pains est adjugée au comte de Chartres dans sa censive, en mars* 1230. *Scellé de deux sceaux.*

Bref du pape Innocent IIII[e] *qui confirme ladite sentence. Donné à Lyon, le* 15 *des kalendes d'aoust, de son pontificat l'an III*[e]. *Scellé en plomb.* »

Ces deux actes, aujourd'hui perdus, sont ainsi analysés dans l'Inventaire de 1707-1716 ; ils étaient cotés K H C et K H D.

XV.

Lyon, 29 avril 1247

Bulle d'Innocent IV envoyée à l'évêque de Frascati, légat du Saint Siège. Le pape avait invité divers archevêques et évêques à faire rétablir dans les couvents de leurs diocèses l'ancien nombre des religieux : L'abbé de Marmoutier-lez-Tours protesta auprès du Souverain Pontife, en faisant remarquer que, si cette réforme était accomplie, son abbaye ne pourrait qu'à grand'peine suffire à assurer le droit de gîte, à payer la dîme au roi de France et la contribution exigée par l'Église romaine, à poursuivre enfin les procès engagés avec le comte de Blois et son père. Innocent IV invite le légat à donner des ordres pour qu'il soit sursis à l'exécution des instructions pontificales, en ce qui concerne du moins Marmoutier et ses prieurés.

A. Original perdu.

B. Mauvaise copie libre sur papier, cotée K A D, XVI[e] siècle, avec cette

mention : « Et seellé d'un seel de plomb pendant en petite corde de fil de chanvre, à ung des costez duquel seel sont deux éphigies de face d'homme sur lesquelles sont escriptz ces mots SPA. SPE., et de l'aultre costé sont aussi escriptz ces motz : INNOCENTIVS. PP. IIII. » En marge, cette analyse absurde (1) : « Bulle pour restablir les maisons et prieurés apartenans à l'abbaye de Marmoustier » (XVIIe siècle).

Innocentius, episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri episcopo Tusculanensi, Apostolice Sedis legato, salutem et apostolicam benedictionem. Cum, sicut dilecti filii abbas et conventus Majoris Monasterii Turonensis sua nobis petitione monstrarunt, quibusdam archiepiscopis et episcopis auctoritate nostra mandamus ut in locis suarum civitatum et diocesium antiquum monachorum numerum faciant restaurari, propter[2] quod, si contingat fieri, ad sectandam[3] hospitalitatem, solutionem decime[4] carissimo in Xristo[5] filio nostro illustri regi Francie faciendam et ecclesie Romane[6] subventionem necnon et prosecutionem causarum contra nobiles viros comitem Blesensem et patrem ejus sufficere vix[7] valebunt, Fraternitati tue per apostolica scripta mandamus quatinus ad presens mandato tuo, quatinus ad idem monasterium et ejus membra pertinet (?)[8], ipse supersedeas et facias supersederi ab illis quibus executionem mandati hujusmodi commisisti, revocans in irritum, si quid forte circa statum jamdicti monasterii aut membrorum ipsius, occasione dicti mandati, fuerit immutatum. Datum Lugduni, IIIo kalendas maii, pontificatus nostri anno quarto.

1. L'analyse rédigée par l'auteur de l'*Inventaire* de 1707-1716 est non moins absurde : « KAD, bulle du pape Innocent IIIe pour rétablir le nombre des religieux dans les prieurez dépendants de Marmoustier et pour arrester les vexations ; à Lyon, le 3e des kal. de may, l'an 4e dé son pontificat ; environ l'an 1245. »
2. B. *prope*.
3. B. *sectandum*.
4. B. *decimo*.
5. B. *ipso*.
6. B. *Romam*.
7. B. *jux*.
8. B. *et in*.

XVI.

Lyon, 2 mai 1250

Le pape Innocent IV déclare que l'abbaye de Marmoutier-lez-Tours, qui dépend immédiatement du Saint Siège, ne pourra être tenue à la « provision » de qui que ce soit par lettres apostoliques, à moins que ces lettres ne fassent mention explicite et expresse du couvent de Marmoutier et de l'autorisation pontificale [1].

A. Original perdu.

B. Vidimus de novembre 1255, parchemin, passé sous les sceaux de l'official de Tours et du chantre de l'église cathédrale de cette ville, qui affirment *nos privilegium religiosorum virorum abbatis et conventus Majoris Monasterii Turonensis eisdem a felicis recordacionis domino papa Innocencio quarto indultum, non abolitum, non fractum, non cancellatum, nec in aliqua parte sui viciatum inspexisse et verbo ad verbum diligenter legisse.* » Coté K A F.

Nota : Cet acte est à comparer avec les n°s XL et XLIV de mon recueil des *Actes des souverains antérieurs au XVe siècle, conservés dans les Archives départementales du Cher..., tome I, fonds de l'abbaye de St-Satur-sous-Sancerre, ordre de St-Augustin, diocèse de Bourges;* Bourges, 1903 (Extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*).

Innocentius, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis abbati et conventui Majoris Monasterii Turonensis, ad Romanam ecclesiam nullo medio pertinentis, salutem et apostolicam benedictionem. Monasterium vestrum, quod est Sedi Apostolice speciale, multa benivolencia prosequentes, libenter illius intendimus conmodis, et sibi ejusque menbris ea que opportuna ipsis cognoscimus diligenti studio procuramus. Hinc est quod, cum, sicut asseritis, vobis duxerimus indulgendum ut vos et menbra vestra ad provisionem alicujus per litteras apostolicas non possitis conpelli que de monasterio vestro non facerent

1. Cette bulle est analysée de cette façon dans l'*Inventaire* de 1707-1716 : « KAF, bulle du pape Innocent IVe en faveur de l'abbaïe de Marmoustier, qui ne pourra estre inquiétée sans un mandement spécial du pape; donnée à Lyon, le VI des nones de may, l'an 7e de son pontificat; environ 1248. »



mencionem, et, nichilominus, hii quibus interdum pro aliquorum provisionibus scribimus vos hac occasione molestent, nos taliter vobis providere volentes quod in posterum hoc pretextu molestari vel vexari seu gravari aliquatenus non possitis, vestris supplicacionibus inclinati, devotioni vestre auctoritate presencium indulgemus ut per quascunque litteras super quorumcunque provisione impetratas a Sede Apostolica, nisi jam sit earum auctoritate provisum, seu etiam inpetrandas, licet forte contineatur in ipsis quod earum impetratoribus aliquod privilegium seu quelibet apostolica indulgencia non obsistat vel quantamcunque [1] alias eedem littere graciam contineant specialem, vos et menbra vestra providere alicui nullatenus teneamini, nisi littere ipse de Majori Monasterio Turonensi et indulgencia hujusmodi plenam et expressam de verbo ad verbum fecerint mencionem. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre concessionis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpxerit (*sic*), indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli, apostolorum ejus, se noverit incursurum. Datum Lugduni, VI nonas maii, pontificatus nostri anno septimo [2].

XVII.

Latran, 14 mars 1256

Bulle d'Alexandre IV adressée à l'abbé de Marmoutier pour l'obliger à l'observation des règlements monastiques, à la suite des réclamations formulées par les prieurs de La Celle-en-Brie, de Saint-Thibaud, de Saint-Martin-au-Val de Chartres, d'Épernon, de Vivoin et d'autres lieux soumis à l'abbaye tourangelle, ainsi que par plusieurs moines de ladite abbaye. Voici les principaux articles de ces règlements : Le monas-

1. B. *quantumcunque*.
2. A la date de 1253, l'Inventaire de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, dressé en 1707-1716, analyse sous la cote KBC, et bien à tort parmi les « privilèges des roys en faveur de Marmoustier », l'acte suivant : « Cession du droit de giste, que prétendoit Jean, comte de Blois, sur l'abbaye de Marmoustier, au profit d'Alphonse, fils de France, au mois de novembre 1253 » Ce document est aujourd'hui perdu.

tère et les membres en dépendant, situés en France, doivent être inspectés tous les ans par des « visiteurs ». Ceux-ci puniront les fautes minimes qu'ils auront découvertes; mais c'est au chapitre général qu'il appartiendra seulement de réprimer les fautes et délits les plus graves et les plus délicats. Dans la répression ni l'abbé ni les « visiteurs » n'auront égard au rang de la personne, à la noblesse de sa famille; ils ne se laisseront séduire par aucun présent. L'abbé devra enjoindre aux « visiteurs » d'inspecter les ornements d'église et les livres. Ces visiteurs ne seront ni trop indulgents ni trop sévères; il feront preuve d'une scrupuleuse impartialité. Aucun encensoir, aucun candélabre, aucun livre ou ornement ecclésiastique ne sera mis en gage à moins que la nécessité ne l'exige absolument et que le chapitre général n'ait donné son consentement. Les prieurs ne pourront se permettre des engagements de ce genre, sans le congé préalable de leur abbé. L'abbé, dans les prieurés et les obédiences en dépendant, lorsqu'il y aura une vacance, nommera, selon les constitutions apostoliques et l'observance régulière, les personnes nécessaires et ne recevra pour cela aucun présent. Il ne destituera pas les prieurs et officiers, à moins que ce ne soit pour une cause contenue dans les susdites constitutions ou à la suite d'une punition qui exige à bon droit l'éloignement desdits prieurs et officiers. Ceux-ci, après délibération et avis des plus anciens du monastère et de ses membres, seront déplacés. Les prieurs et officiers convaincus d'incontinence ou de dilapidation seront révoqués par l'abbé et ne pourront reprendre leurs services que lorsqu'ils auront été bien corrigés et après un long espace de temps. L'abbé aura un seul chambrier et notaire, de réputation intacte, qui couchera en sa présence, et une honnête domesticité, conformément aux règlements. Lorsque la fonction de grand prieur du monastère sera vacante, l'abbé nommera, après avis de quatre prieurs conventuels et des autres notables, le prieur le plus digne par sa conduite et son savoir. La nomination, conformément à la règle de l'ordre, devra être approuvée par le Siège apostolique. Dans les affaires les plus importantes, l'abbé prendra l'avis d'un grand nombre de religieux; dans les moindres, l'avis des plus anciens suffira. Il y aura lieu de renouveler le serment qui exige qu'aucun prieuré ne soit confié à des personnes séculières; et tout ce qui aura été fait contrairement à ce serment sera révoqué. Aucune prébende, aucune pension sur un

prieuré ou sur une grange ne sera accordée sans l'avis du chapitre général, conformément aux règlements.

A Original perdu.

B. Copie informe et incorrecte sur parchemin, XIIIe siècle, cotée K A A: Au dos, en écriture du XVIe siècle : « Bulle d'Alexandre à l'abé de Marmoutier pour le gouvernement ; de la 2e année de son pontificat. »

Alexander, episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio abbati Majoris Monasterii Turonensis, ordinis sancti Benedicti, ad Romanam Ecclesiam nullo medio pertinentis, salutem et apostolicam benedictionem. Significarunt nobis de Cella in Bria, Sancti Theobaldi, Sancti Martini in Valle Carnotensis, de Eparnone, de Vivonio et alii priores monasterio tuo subjecti ejusdem ordinis ac nonnulli ipsius monasterii Turonensis monachi quod quedam statuta regule beati Benedicti consona et quidam articuli, qui utilitatem ipsius monasterii et personarum in eo degentium animarum salutem respiciunt, ac alia nonnulla statuta felicis recordationis Gregorii pape[1], predecessoris nostri, sunt in eodem monasterio a multis retroactis temporibus observata : — videlicet quod ipsum monasterium et ejus membra in regno Francie consistencia per visitatores discretos et religiosos annis singulis v[i]sitentur, per quos minus graves excessus per eos reperti salubriter puniantur et super enormibus et difficilibus excessibus ad general[is ca]pi[tuli] providenciam recurratur ; — Nulli ab abbate nec a visitatoribus propter personarum accepcionem seu pecunie munus aut generis nobilitatem parcatur ; — Abbas in dicto capitulo visitatoribus sub obediencie bono injungat omnibus quod, secundum Deum et ordinis honestatem, visitent ecclesiarum ornamenta et libros inspiciant ; — Nullum donum capiant, nullive adversus eandem honestatem indulgeant nec aliquem ex scientia injuste aggravent vel molestent ; — Nulla turribula[2] vel candelabra, libri vel aliqua ecclesiastica ornamenta pignori obligentur, nisi hoc magna exigeret necessitas et ad id assensus accederet capituli antedicti ; — Membro-

1. Grégoire IX (1227-1241).
2. Encensoirs. En latin classique *turibulum* ou *thuribulum*.

rum vero priores obligaciones hujusmodi facere non attemptent ni prius abbatis sui licenciam consequantur; — Abbas in prioratibus [et] in obedienciis ipsis subjectis, dum vacant, pro tempore, secundum statuta apostolica et observanciam regularem, utiles personas preficiat, nec propter hoc aliquod munus recipiat; priores et officiales non destituat, nisi ex causa que in statutis continetur eisdem vel [ex mu]lta pro qua merito debeant amoveri; qui postmodum cum deliberacione et consilio majorum de monasterio et membris a suis ministracionibus moveantur. Priores et officiales suos [qui videantur inconti]nencie seu dilapidacionis vicio laborare amoveat exinde ad ministraciones [1] aliquas usque ad longi temporis spacium, [nisi] bene correctos nullatenus assumendos. — Ipse quoque abbas unum camerarium et notarium illese fame, qui dormiat coram ipso, et honestam familiam habeat juxta quod in statutis continetur predictis. — Cum monasterium predictum majori priore vacaverit, pro tempore idem abbas cum consilio quatuor priorum conventualium et aliorum bonorum virorum preficiat priorem vite ac sciencie meritis aliis digniorem; alioquin a Sede Apostolica postuletur et secundum quod habeatur in predicti ordinis regula. — In majoribus negociis abbas predictus utatur consilio multorum, in minoribus seniorum. — Juramentum super prioratibus personis secularibus non conferendis innovetur, et quicquid contrarium attemptatum fuerit revocetur. — Nulla prebenda vel pensio prioratus seu grangie dentur personis secularibus juxta quod in statutis continetur predictis, absque assensu capituli generalis. — Nulle littere super predictis nec super terris, possessionibus seu redditibus alicui ad vitam concedendis vel super contrahendo mutuo non nisi in capitulo generali sigillentur; et que si fuerint sigillate, duobus officialibus seu prioribus monasterii assignentur juxta consilium abbatis prout et utilitati ipsius monasterii viderint expedire. — Eo anno quo mutua contrahentur, abbas reddat racionem de ipsis in capitulo supradicto. — Claves autem sigilli per duos officiales predicti monasterii et tres priores forinsecos conventuales,

1. B. *ad aministraciones*. **Le premier a a été exponctué.**

juratos de non sigillando aliqua que in ipsius monasterii dispendium redundare valeant, conserventur. — Littere, si que super possessionibus, redditibus, pensionibus, prebendis seu contrahendis mutuis concedentur forsitam, registrentur et in ipsius monasterii capitulo vel alio loco publico sigillentur. — Abbas ipsius monasterii, secunda die ante festum beati Martini, in priorum conventualium et aliorum bonorum virorum presencia, de receptis et expensis annis singulis exibeat racionem. — Suspectos jurare faciat quod fideliter computabunt. — Hii vero qui debita supprimunt, suis priventur (a)ministracionibus, alias prout exegerit culpe ipsorum malicia puniendi. — In prioratibus vacantibus et aliis ad monasterium suum spectantibus abbas vel ejus vices gerens nichil percipiat nisi gratis, preter redditus consuetos, nisi necessitas manifesta ingruerit que in predicto generali capitulo ostendatur. Qua ostensa, per tres bonos viros ad hoc electos de prioratuum ipsorum bonis sic monasterio ipsi subveniant, quod hujusmodi ejusdem monasterii necessitas relevetur. — Abbas ipsius monasterii nemora non vendat nisi ex certa causa et assensu predicti capituli generalis, nec prioratuum ejusdem monasterii vendantur nemora antiqua. — Eorundem prioratuum jura abbas ipse non usurpet, nec membra ipsorum sibi appropriet. — Aliquem prioratum ad manus suas non retineat nec plures uni committat, nisi forsitam causa evidens id exigeret et a predicto generali capitulo super hoc licencia haberetur. — Si quis vero monachus vel alius procurator ad Romanam curiam fuerit destinandus, nullatenus transmittatur nisi prius juramento in capitulo loci ubi procurator constitutus fuerit prestito, quod tam pro capite quam pro membris fideliter se habebit, nec aliquid contra eadem monasterium et membra per se impetrabit vel impetrari eciam pacietur. — Abbas predicti monasterii, si eum ad curiam ipsam accedere contigerit, honestam familiam secum ducat et unum sibi ad minus de majoribus ipsius monasterii prioribus religione probatum et discretum juratum de fidelitate et diligencia circa personam ipsius abbatis necnon et monasterium et membra predicta, de cujus assensu et consilio mutua contrahat oportuna et impetret que impetranda fuerint sociatum. — Abbas vero

confirmatus de observandis et faciendis observari premissis omnibus juxta posse in primo introitu exhibeat jusjurandum.— Idem quoque abbas renunciet et faciat renunciari omnibus litteris impetratis contra monasterium et membra predicta seu personas ipsorum et revocet, si quid forte fecisset vel fieri per hujusmodi litteras procurasset. — Novicii qui in predicto generali capitulo per deputatos ad hoc examinatores fuerint approbati, illis qui fuerint reprobati exclusis, habitum suscipiant consuetum. — In obedienciis et prioratibus certus et congruus instituatur numerus monachorum. — Verum quia, sicut intelleximus, tu, qui prefato monasterio prees, tuo proprio quin immo perverso invitatus sensu, adversus hujusmodi statuta et articulos salubria que evidentem ipsius monasterii utilitatem ac animarum salutem degencium in eodem continent, venire presumpcione dampnabili non formidas, ac que expressa sunt superius nec tu observas nec facis a tuis subditis, licet pluries super hiis caritative[1] monitus extiteris, observari; ex quo monasterium et prioratus predicta gravem paciuntur in spiritualibus et temporalibus lesionem, fuit nobis ex parte predictorum humiliter supplicatum ut te ad observacionem premissorum omnium compelli districtione qua convenit mandaremus. Volentes igitur experiri si monicio nostra te premineat et a pena conservet immunem, discretionem tuam rogamus et hortamur attente per apostolica tibi scripta mandantes quatenus sic premissa statuta et articulos et tu observes et a tuis subditis facias observari, quod eisdem prioribus et monachis non sit necessarium de cetero super hiis ad nos iterare querelam, et tu possis de obediencia commendari. Alioquin scire te volumus quod, si mandatis nostris in hac parte presumpseris contraire, quantumcunque personam tuam sincere[2] diligamus in Domino, caritate sustinere non poterimus; quin inobedienciam tuam taliter puniemus[3], quod tibi dabit forsitam vexatio intellectum et pena tua erit aliis in exemplum. Datum Laterani, II idus marcii, pontificatus nostri anno secundo.

1. Charitablement.
2. B. *sincera*.
3. B. *puniamus*.

XVIII.

Anagni, 11 juillet 1256

Le pape Alexandre IV déclare que les religieux de Saint-Martin-au-Val ne seront pas tenus de dépenser une somme supérieure à cinquante livres tournois pour le droit de gîte (procuratio) *dû à l'évêque de Chartres, lorsque celui-ci, nouvellement nommé, fait son entrée solennelle au couvent.*

A[1] et A[2]. Deux originaux cotés K R A. La bulle de plomb, sur lacs de soie rouge et jaune, a disparu.

B. Copie inexacte, sur papier libre (xvi[e] siècle), cotée K R A, qui nous apprend que cet acte était « sellé en seel de plomb pendant en laps de soye jaulne et rouge, à ung des coustez duquel seel sont deux éphigies de face d'homme sur lesquelles sont escriptz SPA. SPE et de l'aultre cousté sont aussi escriptz ces motz ALEXANDER. PP. IIII. »

C. Autre copie inexacte sur papier libre (xvi[e] siècle), cotée aussi K R A, avec mentions analogues.

Alexander, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis priori et conventui Sancti Martini in Valle Carnotensis, ordinis sancti Benedicti, salutem et apostolicam benedictionem. Illud circa procurationum exactionem moderamen cupimus adhiberi quod in eis exhibendis nimium non onerentur ecclesie nec in ipsis extorquendis prelati easdem ecclesias visitantes querendo inhoneste que sua sunt, non que Dei, animarum dispendium patiantur. Sane lecta nobis vestra petitio continebat quod, cum vos Carnotensem episcopum ad ecclesiam vestram in sue promotionis et novitatis initio accedentem semel procurare[1] teneamini de consuetudine approbata, idem episcopus, cum hac de causa ad prioratum vestrum qui ad Majus Monasterium Turonense pertinere dicitur accedit, adeo vos onerat evectionum[2] et personarum multitudine effrenata quod in una procuratione ducentas libras Turonensium et amplius expendere vos oportet;

1. A[1] *procourarere.*
2. *Evectiones* = les chevaux et les équipages que le couvent devait nourrir et loger.

super quo salubre a nobis adhiberi remedium humiliter postulastis. Nos itaque, vestris in hac parte gravaminibus occurrere et excessui tam dampnabili obviare volentes, ut in hujusmodi procuratione ultra summam quinquaginta librarum Turonensium expendere non teneamini ea vice qua Carnotensis episcopus qui pro tempore fuerit in novitate promotionis sue more solito ad predictum accesserit prioratum, nec de cetero ampliorem in procuratione hujusmodi summam expendere cogi possitis auctoritate vobis presentium indulgemus; excommunicationis vel suspensionis aut interdicti sententias, si quas pro extorquenda a vobis procuratione[1] summe vel expense majoris in vos vel ecclesiam vestram contra tenorem presentis indulgentie promulgari contigerit, carere viribus decernentes. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre concessionis et constitutionis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli, apostolorum ejus, se noverit incursurum. Datum Anagnie, V idus julii, pontificatus nostri anno secundo.

XIX.

Viterbe, 8 novembre 1257

Le pape Alexandre IV confirme à l'abbaye de Marmoutier et aux prieurés qui en dépendent l'exemption de la juridiction des archevêques et des évêques. Les sentences d'interdit, d'excommunication et de suspense fulminées par ceux-ci contre le couvent et ses moines seront nulles et non avenues.

A. Original perdu.

B. Vidimus de l'an 1315 sur parchemin, en très mauvais état, passé sous le sceau de l'officialité de Paris. Il porte la cote K A B.

Alexander, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis abbati et conventui Majoris Monasterii Turonensis, ad Romanam

1. A[1] *procuratio*.

ecclesiam nullo medio pertinentis, ordinis sancti Benedicti, salutem et apostolicam benedictionem. Laudabilis religio que in monasterio vestro colitur sic ab eo mundane dissolucionis relegavit illecebras ut, inter alia claustralis abstinencie nexibus religatum, observancie puritate fulgeat regularis et, voluntatis libitum coartans omnino, sub obediencie debito dignam et sedulam exhibeat Domino servitutem; unde, tamquam potiori devocione preminens, attolli jamdudum exempcionis privilegio meruit et, velut sanctitatis eminencia presignitum, nonnullis diversarum graciarum titulis honorari. Cum itaque in privilegiis ipsius monasterii contineatur expresse, sicut nos ipsi ex inspectione ipsorum privilegiorum collegimus, ne quisquam archiepiscopus aut episcopus Beati Martini Majus Monasterium aut ipsius Majoris Monasterii monachos pro ulla causa ullo in loco excommunicare presumat ac universi priores et monachi vestri sive in ipso monasterio sive in ipsius prioratibus commorentur et membris in eodem monasterio, prout asseritis, professionem emittant et ad voluntatem abbatis ipsi monasterii qui est pro tempore mittantur ad prioratus et membra eadem moraturi in eis, ac ab ipso abbate, cum ei placuerit, ad idem monasterium revocentur et conveniens sit ut qui eidem monasterio pari se in illo professione alligant eadem gaudere debeant libertate, Nos, vestris supplicacionibus inclinati, ut universi priores et monachi predicti ubicumque fuerint gaudeant et utantur libere privilegiis, indulgenciis, [libertatibus,] immunitatibus et graciis quibus gaudent et utuntur monachi in ipso monasterio commorantes et constituti, [sicut] in declaratione felicis memorie Innocencii[1] pape, predecessoris nostri, circa exemptos edita, vel quibuslibet aliis statutis seu declaracionibus factis et promissis ab Apostolica Sede ad instanciam quorumcumque et quibuscumque litteris apostolicis per quoscumque obtentis nequaquam obstantibus, auctoritate vobis presencium de speciali gracia indulgemus. Nos enim interdicti, excommunicacionis et suspensionis sententias et processus, si quos in vos et monasterium vestrum vel priores aut monachos predictos

1. Innocent IV (1243-1254).

seu prioratus et membra vestra contra presentis indulti tenorem per quoscumque ferri vel haberi contigerit, irritos decernimus et inanes. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre concessionis et constitucionis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignacionem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli, apostolorum ejus, se noverit incursurum. Datum Viterbii, VI idus novembris, pontificatus nostri anno tercio.

XX.

Juin 1258

« *Charte de Louis IX*e, *roy de France, portant donation du droit de giste en faveur de l'abbaye de Marmoustier, qu'il prend en sa sauvegarde, à la charge de payer soixante livres pour le giste du roy quand il y viendera. Du mois de juin* 1258. »

Cet acte, aujourd'hui perdu, est ainsi analysé dans l'Inventaire des titres de Bonne-Nouvelle dressé en 1707-1716 ; il était coté K B D.

XXI.

Anagni, 6 juillet 1259

« *Bref du pape Alexandre* [*IV*] *pour faire jouir les religieux de Saint-Martin-au-Val du droit de foire. Donné à Anagnie* (sic), *le* 2e *des nones de juillet, l'an* Ve *de son pontificat.* »

Cet acte, aujourd'hui perdu, est ainsi analysé dans l'Inventaire des titres de Bonne-Nouvelle dressé en 1707-1716 ; il était côté K H E.

XXII.

Latran, 16 décembre 1260

Bulle du pape Alexandre IV adressée à l'évêque de Chartres. Celui-ci, dans une requête au Souverain Pontife, avait rappelé que les évêques ses prédécesseurs, au moment de leur première entrée dans la cathédrale,

après la consécration, étaient accoutumés à recevoir le droit de gîte (procuratio) *au prieuré de Saint-Martin-en-Val, dépendant immédiatement de l'abbaye de Marmoutier-lez-Tours, ordre de saint Benoît, où ils se rendaient escortés des chanoines, barons et nobles qui sont tenus d'accompagner les évêques de Chartres dans le cortège solennel. L'évêque avait, en outre, fait remarquer que ce prieuré était complètement exempt de tout autre droit de gîte à fournir aux évêques de Chartres, bien que les autres prieurés bénédictins de son diocèse — et même ceux qui dépendaient de ladite abbaye de Marmoutier — fussent obligés d'acquitter annuellement ce droit de gîte à l'évêque de Chartres; qu'en plus ledit prieuré, ayant déclaré qu'il était fort accablé par ce droit de gîte, avait obtenu d'Alexandre IV lui-même de ne pas payer plus de* 50 *livres tournois pour cette* procuratio *exceptionnelle. Après examen de cette requête le Souverain Pontife, constatant qu'il y a abus, révoque la décharge du droit de gîte pour l'entrée solennelle des évêques de Chartres, droit auquel les religieux de Saint-Martin-au-Val seront soumis comme antérieurement à sa bulle du* 11 *juillet* 1256 *(cf. n° XVIII).*

A. Original perdu.

B. Copie sur papier libre (XVIe siècle), cotée K R B, avec cette mention : « sellé en laps de soye jaulne et rouge d'un seau de plomb ; à ung des coustez y a deux éphigies de face d'homme, sur lesquelles sont escriptz ces mots SPA. SPE, et de l'aultre cousté sont aussi escriptz ces mots ALEXANDER. PP. IIII. »

Alexander, episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri episcopo Carnotensi, salutem et apostolicam benedictionem. Sedes Apostolica, que plerumque petentibus se liberalem exibet, illam gratiam eis intendit facere per quam jus alterius [minime] confundatur. Sane petitio tua nobis exhibita continebat quod episcopi Carnotenses, qui fuerunt pro tempore, in primo adventu suo ad ecclesiam Carnotensem, post consecrationem suam, apud prioratum Sancti Martini in Valle Carnotensis, ad Majus Monasterium Turonense ordinis sancti Benedicti immediate spectantem, cum canonicis et aliis cum episcopis ipsis illuc accedantibus necnon baronibus et nobilibus qui sollempni deportationi Carnotensium episcoporum suum obsequium pres-

tare tenentur, a priore et conventu [1] ipsius prioratus consueverunt procurationem recipere a tempore cujus memoria non existit. Qui a procuratione alia exhibenda Carnotensibus episcopis qui fuerunt pro tempore penitus extiterunt immunes, quamquam priores et monachi aliorum prioratuum ejusdem ordinis Carnotensis diocesis, etiam illi qui dicto monasterio sunt subjecti, procurationem Carnotensi episcopo exhibeant [3] annuatim; porro prior et conventus ipsius prioratus Sancti Martini asserentes quod ipsi ex procuratione hujusmodi nimirum gravabantur, sibi obtinuerunt indulgeri a nobis ut in procuratione ipsa ultra quinquaginta libras Turonensium expendere minime teneantur; sicque predicti prior et conventus, pretextu indulti hujusmodi, te redeuntem a consecratione tua cum canonicis Carnotensibus, baronibus et aliis qui tecum ad eumdem prioratum Sancti Martini accesserant, exhibere [4], prout consueverint predecessores tui [5] qui fuerunt pro tempore, denegarunt, in tuum et Carnotensis ecclesie non modicum prejudicium et gravamen. Quare nobis humiliter supplicasti ut, cum quilibet aliorum prioratuum ejusdem diocesis dicti ordinis procurationem annuam exhibeat [6] episcopo Carnotensi, a qua dicti prior et conventus predicti prioratus Sancti Martini penitus sunt immunes, prout superius est expressum, providere tibi et eidem ecclesie super hoc paterna sollicitudine curaremus, quia vero, si expressum fuisset nobis quod singuli prioratus predicte diocesis ejusdem ordinis singulas procurationes solverint Carnotensi episcopo annuatim, cum ab hujusmodi onere annuo dicti prior et conventus ejusdem prioratus Sancti Martini omnino immunes existant, ipsis hujusmodi non concessissemus indultum. Tuis supplicationibus inclinati, ut tu et successores tui episcopi Carnotenses, qui pro tempore fuerunt, possitis in predicto prioratu Sancti Martini hujusmodi procurationem ab

1. B. *conventui*.
2. B. *exibenda*. Cette graphie n'est pas incorrecte et pouvait être celle de A
3. B. *exibeant*.
4. B. *exibere*.
5. B. *tuos*.
6. B. *exibeat*.

ipsius priore et conventu[1] tuis predecessoribus redeuntibus a consecratione sua exhiberi[2] consuetam exigere ac percipere, indulto non obstante predicto quod penitus revocamus et decernimus nullum existere, firmitatis auctoritate presentium indulgemus. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre concessionis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli, apostolorum ejus, se noverit incursurum. Datum Laterani, XVII kalendas januarii, pontificatus nostri anno sexto.

XXIII.

Latran, 5 janvier 1261

Bulle du pape Alexandre IV adressée à l'évêque de Beauvais pour lui mander d'obliger le prieur et les religieux de Saint-Martin-au-Val à rembourser à l'évêque de Chartres les frais du droit de gîte (procuratio) *qui lui était dû le jour de son entrée solennelle et de sa consécration, nonobstant la décharge de ce droit que le Souverain Pontife avait autrefois accordée à cet établissement (cf. nos XVIII et XXII).*

A. Original perdu.

B. Copie sur papier libre (XVIe siècle), cotée K R C, avec cette mention finale : « Et scellé d'un seel de plomb pendant en laps de fil blanc ».

Alexander, episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri episcopo Belvacensi, salutem et apostolicam[3] benedictionem. Petitio venerabilis fratris nostri episcopi Carnotensis nobis exhibita continebat quod episcopi Carnotenses qui fuerunt pro tempore, in primo adventu suo ad ecclesiam Carnotensem, post consecrationem suam, apud prioratum Sancti Martini in Valle Carnotensis, ad Majus Monasterium Turonense ordinis Sancti Benedicti immediate spectantem, cum canonicis et aliis cum episcopis ipsis illuc accedentibus necnon baronibus et nobilibus

1. B. *conventui.*
2. B. *exiberi.*
3. B. *appostolicam.*

qui solempni deportationi Carnotensium episcoporum suum obsequium prestare tenentur, a priore et conventu ipsius[1] prioratus consueverunt procurationem recipere a tempore cujus memoria non existit; qui a procuratione alia exhibenda[2] Carnotensibus episcopis qui fuerunt pro tempore penitus extiterunt immunes, quamquam priores et monachi aliorum prioratuum ejusdem ordinis Carnotensis diocesis, etiam illi qui dicto monasterio sunt subjecti, procurationem Carnotensi episcopo exhibeant[3] annuatim; verum prior et conventus ipsius prioratus Sancti Martini, asserentes quod ipsi ex procuratione hujus modi nimium gravabantur, sibi obtinuerunt indulgeri a nobis ut in procuratione ipsa ultra quinquaginta libras Turonensium expendere minime teneantur; predicti vero prior et conventus, pretextu indulti hujusmodi, eumdem episcopum redeuntem a consecratione sua cum canonicis Carnotensibus, baronibus et aliis qui cum eo ad predictum prioratum Sancti Martini accesserant, exhibere[4], prout consueverunt predecessores sui[5] qui fuerunt pro tempore, denegarunt, in ipsius episcopi et Carnotensis ecclesie non modicum prejudicium et gravamen; sicque oportuit predictum episcopum canonicos, barones et alios qui cum eo ad predictum prioratum Sancti Martini venerant de proprio exhibere ac in procuratione hujusmodi subire magna onera expensarum. Porro, predicto episcopo supplicante nobis ut, cum quilibet aliorum prioratuum ejusdem ordinis dicte diocesis procurationem annuam exhibeat[6] episcopo Carnotensi, a qua dicti prior et conventus predicti prioratus Sancti Martini penitus sunt immunes, prout superius est expressum, providere sibi et eidem ecclesie super hoc paterna sollicitudine curaremus, nos attendentes quod, si expressum fuisset nobis quod singuli prioratus predicte diocesis ejusdem ordinis singulas procurationes solvunt Carnotensi episcopo annuatim, cum ab hujusmodi

1. B. *ipsis.*
2. B. *exibenda.*
3. B. *exibeant.*
4. B. *exibere.*
5. B. *suos.*
6. B. *exibeat.*

onere annuo dicti prior et conventus ejusdem prioratus Sancti Martini omnino immunes existant, ipsis hujusmodi non concessissemus indultum. Ut idem episcopus et successores sui episcopi Carnotenses qui pro tempore fuerint possint in dicto prioratu Sancti Martini hujusmodi procurationem ab ipsius priore et conventu suis predecessoribus redeuntibus a consecratione sua exhiberi consuetam exigere ac percipere, indulto non obstante predicto quod penitus revocavimus ac decrevimus nullius existere firmitatis, sibi per nostras litteras duximus indulgendum. Quare predictus episcopus a nobis humiliter petiit ut hujusmodi expensas[1] quas subiit in exhibendos[2] canonicos, barones et alios predictos, a prefatis priore et conventu dicti prioratus Sancti Martini sibi faceremus refundi. Quocirca Fraternitati tue per apostolica scripta mandamus quatinus, si est ita, memoratos priorem et conventum ut idem episcopo de predictis expensis plenam satisfactionem impendant monitione premissa per censuram ecclesiasticam, appellatione remota, compellas, non obstante si eis a Sede Apostolica sit indultum quod interdici, suspendi vel excommunicari non possint per litteras apostolicas que de indulto hujusmodi plenam et expressam non fecerint mentionem, sine qualibet alia indulgentia dicte Sedis de qua cujusque tenore oporteat in nostris litteris plenam et expressam mentionem fieri et per quam effectus presencium impediri valeat vel differri. Datum Laterani, nonis januariis, pontificatus nostri anno septimo.

XXIV.

1267

« *Bref du pape Clément IIII*[e] *qui commet l'official du Mans pour juger le différend entre l'archidiacre de Chartres et le prieur de Saint-Martin au sujet des visites des paroisses de La Croix-du-Perche et de Chassant. En* 1267.

Double et scellé en plomb. »

1. B. *expensis*.
2. B. *exibendo*.

Cet acte, aujourd'hui perdu, est ainsi analysé dans l'Inventaire des titres de Bonne-Nouvelle dressé en 1707-1716 ; il était coté L B C.

Nota : Le même inventaire fait mention, sous la cote K A G, de l'acte suivant : « Bulle du pape Clément confirmative des privilèges et exemptions de l'abbaye de Marmoustier ; donnée à Noüan, au diocèze d'Orléans, le 3 des ides de septembre, l'an I de son pontificat. » Cette date tout-à-fait étrange s'explique par une grossière faute de paléographie : l'original devait porter *datum apud Villam Novam Aven. diocesis* (que le moine archiviste a lu *apud Villam Nouam Aur. diocesis !*) c'est-à-dire « donné à Villeneuve, au diocèse d'Avignon ». Il s'agit certainement de Clément VI, qui était, en effet, à Villeneuve-lez-Avignon en septembre 1342 (1). On voit, une fois de plus, combien il faut se méfier des analyses de cet Inventaire.

XXV.

Orviéto, 27 novembre 1281

Martin IV confirme toutes les franchises et tous les privilèges de l'abbaye de Marmoutier-lez-Tours, dépendant immédiatement du Saint-Siège.

A. Original perdu.

B. Vidimus passé sous le sceau de l'official de Chartres le mardi après la Pentecôte 1282, parchemin coté K A E. L'official affirme que la bulle était alors en parfait état.

Martinus, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis abbati et conventui Majoris Monasterii Turonensis, ad Romanam ecclesiam nullo medio pertinentis, ordinis sancti Benedicti, salutem et apostolicam benedictionem. Solet annuere Sedes Apostolica piis votis et honestis petentium [2] precibus favorem benivolum impertiri. Ea propter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulacionibus grato concurrentes assensu, omnes libertates et immunitates a predecessoribus nostris Romanis pontificibus, sive per privilegia seu alias indulgencias vobis et monasterio vestro concessas, necnon libertates et exempciones secularium

1. Les deux anciennes paroisses orléanaises du nom de *Nouan* (Nouan-le-Fuzelier et Nouan-sur-Loire, en Loir-et-Cher) sont appelées en latin médiéval *Noemium* ou *Noemum*. Aucun pape, à ma connaissance, n'y a séjourné.
2. B. *presentium*.



exactionum a regibus et principibus ac aliis Xristi fidelibus racionabiliter vobis indultas, sicut eas juste et pacifice obtinetis, vobis et per vos eidem monasterio auctoritate apostolica confirmamus et presentis scripti patrocinio communimus. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre confirmacionis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignacionem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli, apostolorum ejus, se noverit incursurum. Datum apud Urbem Veterem[1], V kalendas decembris, pontificatus nostri anno primo.

XXVI.

Orviéto, 29 novembre 1281

Bulle du pape Martin IV adressée au prieur de Saint-Père-en-Vallée à Chartres. Le Souverain Pontife a appris que l'abbé de Marmoutier-lez-Tours et ses prédécesseurs ont, au grand dommage du monastère, donné à ferme ou à cens des dîmes, terres, maisons, granges, vignes, prés, pâturages, bois, moulins, pêcheries, juridictions et autres droits, biens et revenus à des clercs ou à des laïcs, tantôt à titre viager, tantôt par des baux à long terme, voire même par des baux perpétuels. On va jusqu'à dire que certains de ces abbés ont obtenu à ce sujet des lettres de confirmation octroyées par le Siège Apostolique dans la forme ordinaire. Le prieur de Saint-Père-en-Vallée est instamment invité à faire rentrer par les voies légales dans la propriété de Marmoutier les biens et droits qui auront été aliénés ou distraits d'une façon illicite, en réprimant au moyen de la censure ecclésiastique et sans appel les personnes qui oseront lui faire obstacle.

A. Original, coté K A C. La « bulla » sur cordelette de chanvre a disparu.

Martinus, episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio priori Sancti Petri in Valle Carnotensis, salutem et apostolicam bene-

1. Le rédacteur de l'Inventaire de 1707-1716 a traduit *Urbs Vetus* par *Viterbe*.

dictionem. Ad audientiam nostram pervenit quod tam dilecti filii abbas et conventus Majoris Monasterii Turonensis, ad Romanam ecclesiam nullo medio pertinentis, ordinis sancti Benedicti, quam predecessores eorum decimas, terras, domos, grangias, vineas, prata, pascua, nemora, molendina, piscarias, possessiones, redditus, jura, jurisdictiones et quedam alia bona ipsius monasterii, datis super hoc litteris, interpositis juramentis, factis renuntiationibus et penis adjectis, in gravem ipsius monasterii lesionem, nonnulis clericis et laicis, aliquibus eorum ad vitam, quibusdam vero ad non modicum tempus, et aliis perpetuo, ad firmam vel sub censu annuo concesserunt; quorum aliqui super hiis litteras confirmationis in forma communi a Sede Apostolica impetrasse dicuntur. Quia vero nostra interest lesis monasteriis subvenire, Discretioni tue per apostolica scripta mandamus quatinus ea que de bonis predicti monasterii per concessiones hujusmodi alienata inveneris illicite vel distracta, non obstantibus litteris, juramentis, renuntiationibus, penis et confirmationibus supradictis, ad jus et proprietatem ejusdem monasterii legitime revocare procures, contradictores per censuram ecclesiasticam, appellatione postposita, compescendo. Testes autem qui fuerint nominati, si se gratia, odio vel timore subtraxerint, censura simili, appellatione cessante, compellas veritati testimonium perhibere. Datum apud Urbem Veterem [1], III kalendas decembris, pontificatus nostri anno primo.

XXVII.

Rome, à Sainte-Marie Majeure, 23 janvier 1290

Le pape Nicolas IV exhorte les Bénédictins de Marmoutier-lez-Tours à abandonner aux Frères Mineurs, moyennant un prix raisonnable ou par échange, certaines petites maisons sises tout près de Chartres et dépendant du prieuré de Saint-Martin-au-Val, pour que lesdits Frères

1. Le rédacteur de l'inventaire de 1707-1716 a traduit *Urbs Vetus* par *Viterbe*.



Mineurs y puissent établir leur couvent, actuellement trop éloigné de la ville.

A. Original, coté K F2 B. La « bulla », sur cordelette de chanvre, a disparu.

B. Copie sur papier libre (XVIe siècle), cotée K F2 B, qui nous apprend que l'acte était « scellé en plomb pendant en cordons de ficelle de chanvre ; et à ung des coustez duquel seau sont escriptz ces mots *Nicolaus papa IIII*, et de l'aultre costé sont escriptz ces mots SPA. SPE. et deux ephigies de face d'homme engravées. »

C. Copie sur papier libre (XVIe siècle), cotée aussi K F2 B, d'un vidimus de ladite bulle délivrée par l'official de Chartres et daté de 1290, le samedi après le dimanche où l'on chante *Misericordia Domini* (1). » L'official atteste avoir lu *litteras apostolicas non abolitas, non cancellatas nec in aliqua sui parte, ut prima facie apparebat, viciatas.*

D. Autre copie de cette bulle insérée dans la transcription, faite au XVIe siècle sur papier libre et cotée K F2 C, d'une lettre du prieur de St-Martin-au-Val adressée aux procureurs de l'abbaye de Marmoutier le lundi avant la fête de la chaire de St-Pierre 1290. Cette copie est remplie de grossières erreurs.

Le rédacteur de l'Inventaire de 1707-1716 a noté que « la bulle du pape Nicolas n'a pas eu son effect, car les PP. Cordeliers se sont establis dans la ville de Chartres en la rue Saint-Michel ». Ils avaient primitivement l'intention de « transporter leur convent à la porte des Epars [2] de la ville de Chartres ».

Nicolaus, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis abbati et conventui Majoris Monasterii Turonensis, ad Romanam ecclesiam nullo medio pertinentis, ordinis sancti Benedicti, salutem et apostolicam benedictionem. Ad fructus uberes, quos sacer ordo Fratrum Minorum et professores ipsius saluti animarum verbo vacantes et opere hactenus in Dei ecclesia produxerunt et ipsos in futurum speramus opitulante divina gratia producturos, considerationis aciem convertentes, libenter eis in hiis provisionis dexteram aperimus per que salutare suum circa premissa propositum comodius exequi valeant et efficacius

1. 2e dimanche de Pâques.
2. La Porte des Epars, aujourd'hui détruite, était située à l'extrémité de la rue du Bois-Merrain. La place des Épars en garde le souvenir.



adimplere. Sane, dilecti filii, guardiani et conventus ejusdem ordinis de Carnoto habet assertio quod, cum domus eorum extra Carnotensem civitatem sit posita, incolis civitatis ipsius nimis grave, nimis laboriosum existit, yemali precipue tempore, ad ecclesiam eorum accedere ob divina officia inibi audienda; propter quod ecclesiam ipsam et ingressum ad eandem desiderant ad locum viciniorem predicte civitati transferre ut per hoc eisdem incolis ad eam et facilior et habilior reddatur accessus. Cum autem quedam parve domus ad monasterium vestrum, ratione prioratus Sancti Martini in Valle Carnotensis vobis subditi, spectantes, de quarum pensionibus viginti et quinque solidorum Turonensium parvorum summa annuatim dicto prioratui dicitur obvenire, adeo necessarie dictis fratribus fore dicantur quod sine ipsis nequeunt desideratum obtinere hujusmodi translationis effectum, humiliter supplicarunt remedio salutari sibi et memoratis incolis per Sedem Apostolicam provideri. Nos itaque, de vestra devotione sperantes quod tanto promptius in hoc nostris coaptabitis vota vestra quanto major proinde speratur animarum utilitas proventura quantoque scire vos credimus nos singularius affici ad ordinem et professores eosdem, universitatem vestram rogandam attente duximus et hortandam quatinus, ad profectum animarum, ad quem in hiis specialiter intenditur zelum, vos gerere debitum ostendentes et eisdem fratribus, prout requirit vestra religio, fraterne caritatis exhibentes affectum, ipsis, ob divinam et predicte Sedis ac nostram reverentiam, domos easdem pro competenti pretio seu concambio juxta virorum bonorum arbitrium, sublato difficultatis obstaculo, sic liberaliter in obedientie promptitudine concedatis, quod proinde retributionis premium apud Deum et apud nos in vestris oportunitatibus favoris consequamini gratiam amplioris nec oporteat in hoc coactionis apostolice dexteram adhiberi, per quam indicta necessitas et titulum liberalitatis excluderet et obedientie meritum vacuaret. Datum Rome, apud Sanctam Mariam Majorem, X kalendas februarii, pontificatus nostri anno secundo.

XXVIII.

Août 1301

« *Confirmation du roy Philippes [IV] des privilèges accordez à l'abbaïe de Marmoustier par le roy Charlemagne; du mois d'aoust* 1301. »

Cet acte, aujourd'hui perdu, est ainsi analysé dans l'Inventaire des titres de Bonne-Nouvelle, dressé en 1707-1716 ; il était coté K B B.

XXIX.

Août 1301

« *Confirmation de la charte de Louis IX*e, *roy de France, par le roy Philippes IV au mois d'aoust* 1301. » *(Voir le n° XX).*

Cet acte, aujourd'hui perdu, est ainsi analysé dans l'Inventaire des titres de Bonne-Nouvelle dressé en 1707-1716 ; il était coté K B D, comme la charte de Saint-Louis.

XXX.

15 juin 1304

« *Privileges accordez aux religieux de Marmoustier et dépendances par le roy Philippe IV*e, *le* 15 *juin* 1304. »

Cet acte, aujourd'hui perdu, est ainsi analysé dans l'inventaire des titres de Bonne-Nouvelle, dressé en 1707-1716 ; il était coté K B E.

Nota : A la suite de cet acte, il faudrait placer, d'après ledit inventaire, le document dont voici l'analyse : « K B F, sauvegarde du roy Philippe IIIIe pour les religieux de Saint-Martin-au-Val, du 6 janvier 1329. » Philippe IV le Bel étant mort en 1314, il est évident qu'il s'agit ici d'une charte de Philippe VI de Valois (1328-1350).

V

FONDS DU PRIEURÉ DU PUISET

dépendant de l'abbaye de Marmoutier-les-Tours
ordre de Saint-Benoît

INTRODUCTION

Le prieuré du Puiset, au diocèse d'Orléans, archidiaconé de Beauce [1], dépendait — comme Saint-Martin-au-Val-de-Chartres et comme Notre-Dame de Bonne-Nouvelle d'Orléans — de l'abbaye de Saint-Martin de Marmoutier-lez-Tours, ordre de saint Benoît [2].

Son chartrier ne possédait qu'un acte de souverain antérieur au XIVe siècle; c'était un diplôme de Philippe Ier (1060-1108), qu'une copie contemporaine informe nous a conservé et qui a été déjà publié.

S'il fallait s'en rapporter à un « Extraict des tiltres du prieuré du Puiset estantz dans la cassette dudict prieuré » en 1660, il y aurait eu aussi dans ce chartrier un acte du roi Henri Ier (1031-1060). Voici l'article où est mentionné ce document :

« Charte de donation de l'église du Puiset, de *Sancti Victurii Blesensi* (*sic*, pour *Blesensis*) et de ce que les religieux

1. A. de Dion, dans son étude sur *Le Puiset au XIe et au XIIe siècle* (extrait des *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, tome IX; Chartres, 1889, p. 75), donne à ce prieuré le nom de Saint-Martin. Dans les pouillés du diocèse d'Orléans dressés aux XVIIe et XVIIIe siècles, cet établissement est sous le vocable de Saint-Etienne.

2. Au XVIe siècle le prieur du Puiset, comme celui de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle d'Orléans, n'avait qu'un moine sous ses ordres. Voici ce qu'on lit dans un pouillé de l'abbaye de Marmoutier, dressé en 1556 (Archives du Loiret, prieuré de Bonne-Nouvelle, supplément à la série H 82 : *In dioecesi Aurelianensi : Prior Beatæ Mariæ Boni Nuntii Aurelianensis debet habere unum socium ; mensæ abbatiali* [*debet*] *Ls. officiariis, XVII s. t. — Prior de Puyseto debet habere unum socium ; mensæ abbatiali*, [*debet*] *C s. ; officiariis, XVII s.* ».

de Mairmoustier possédoient à Villepreux par Hugues du Puiset; sans datte. Confirmation du roy Henry de la susditte donation ; sans datte »[1].

Comme la donation en question[2], consistant exactement dans l'église de Saint-Martin du Puiset (*ecclesiam Puteoli constructam in honore beati Martini*), dans celle de Saint-Victor-lez-Blois (*ecclesiam beati Victurii Blesensis*), dans des terres sises à Villepreux (*apud locum Villepetrosæ*[3] *dictum*) et à Nottonville (*Nantulvilla*), nous a été conservée par une *notitia*[4] dont la date est comprise entre 1084 et 1094, il est impossible que cet acte ait été confirmé par Henri Ier, mort en 1060.

La mention de l'« Extraict de l'inventaire » est donc erronée; il n'y a pas lieu d'en tenir compte.

Si l'opération révolutionnaire du triage des titres avait été faite intelligemment, c'est à Chartres, et non à Orléans, que l'Administration départementale d'Indre-et-Loire aurait dû

1. Archives du Loiret, supplément à la série H n° 8 (Prieuré du Puiset), papier, 2 feuillets. — Un autre « extraict des tiltres du prieuré du Puiset qui sont dans la cassette de Mairmoustier » (*ibidem*, sans date, papier, XVIIe siècle) analyse de cette façon la charte d'Hugues du Puiset : « Acte de donation de l'église du Puiset et de Saint-Victurin (*sic*) de Blois et de ce que les religieux de Mairmoustier possédoient à Villepreux par Hugues du Puiset; sans datte. » Il n'est pas question de la confirmation du roi Henri Ier.

2. Archives du Loiret, *ibidem*. — La donation a été faite en présence de Bernard, abbé de Marmoutier de 1084 à 1100; Hugues, seigneur du Puiset, alors malade, est mort en 1094. A. de Dion, qui a mal publié cette notice, la date de 1094 (*op. cit.*, p. 78-79, cf. p. 16 et p. 74). L'église de « Saint-Victurien de Blois », dont parle A. de Dion, n'a jamais existé; il s'agit de l'église de Saint-Victor, près de Blois (aujourd'hui commune de La Chaussée-Saint-Victor). Les formes les plus anciennes du nom de cette paroisse sont *Sanctus Victurius* (vers 1272), *Sanctus Victor* (1351). Voir A. Longnon, *Pouillés de la province de Sens* (Paris, 1904), p. 127, 167 et 225. et J. Soyer, *Un saint du Blésois : Victor, évêque du Mans; son identité* (extrait des *Mémoires de la Soc. des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher*, t. XVI ; Blois, 1903). Les plus anciennes formes françaises sont *Saint Victeur*, 1325 ; *Saint-Viteur*, 1359 (Archives de Loir-et-Cher, G 87 et 973).

3. *Villa Petrosa* aboutirait en français à *Villepereuse* ou *Villepreuse*; c'est du génitif-datif *Ville petrose*, véritable locatif, que provient très régulièrement *Villepereux* ou *Villepreux*.

4. La *notitia* n'a en elle-même aucune valeur juridique; c'est la simple consignation d'un acte ou d'un contrat dont on a voulu perpétuer le souvenir (Giry, *Manuel de diplomatique*, Paris, 1894, p. 8).

envoyer le chartrier du Puiset [1], puisque cette localité, orléanaise jusqu'à l'année 1790, est aujourd'hui comprise dans les limites d'Eure-et-Loir.

Mais de ce que Le Puiset était une paroisse de l'ancien diocèse d'Orléans, le Directoire d'Indre-et-Loire en conclut qu'il appartenait au département dont cette ville était devenue le chef-lieu, et c'est par suite de cette erreur géographique que les titres de ce prieuré sont déposés aux Archives du Loiret.

1. La chemise de l'unique dossier du prieuré du Puiset porte cette mention : « Prieuré St-Nicolas (*sic*) du Puiset, ci-devant diocèse d'Orléans ; département du Loiret, Orléans. Titres et renseignemens sortis des Archives de l'abbaye de Marmoutiers près Tours. » Les Archives d'Indre-et-Loire et les Archives d'Eure-et-Loir ne possèdent aucun titre relatif à cet établissement.

XXXI.

Orléans, 1074-1075 (après le 4 août 1074 — avant le 4 août 1075)

Philippe I confirme les donations faites par Hugues, seigneur du Puiset, à l'église de Saint-Martin fondée dans le château et dans laquelle ledit seigneur a établi des chanoines. Ces donations consistent : 1° dans tout le terrain qui s'étend de la demeure d'un nommé Aubert, sise près du pont, jusqu'à la demeure du prévôt Hugues ; sur une partie de ce terrain on construira le cimetière, sur l'autre on élevera des maisons ; 2° dans le champart et la dîme de deux charruées de terre près du château ; 3° dans le champart de deux charruées sises à Villermont ; 4° dans deux arpents situés devant la porte méridionale du château ; 5° dans le cens et la dîme sur toutes les vignes ; 6° dans la vente des prébendes, sur laquelle le seigneur retiendra cinq sous.

A. Original perdu.

B. Copie informe contemporaine de l'original, parchemin réglé à la pointe sèche. — Au dos, d'une écriture du XIIe siècle « *Concessio Philippi regis Franciae de Puteolo*, suivi de la mention *Aur[elianis]*, en écriture du même siècle (les mentions *Aur. Bles. Tur.* au dos des chartes de Marmoutier indiquent que les actes concernaient respectivement les possessions que l'abbaye avait en Orléanais, Blésois, Touraine, etc.) ; en écriture du XVIIe siècle « Puiset ».

Publié par A. de Dion, *op. cit.*, 1889, p. 77, sous la date de 1075 (transcription inexacte) ; — par Maurice Prou, *Recueil des actes de Philippe I, roi de France*, 1059-1108 (Paris, 1908), p. 181-182.

In nomine Domini nostri Jhesu Xristi et individuæ Trinitatis. Ego, Philipus, gratia Dei Francorum rex, notum esse volo cunctis fidelibus sanctae Dei æcclesiæ tam praesentibus quam futuris morituris necessario litterarum memoria Hugo quod miles de Puteolo canonicos in aecclesia in honore sancti Martini constituta et in supra nominato castello fundata constituit partemque suarum rerum, quatenus ejus animæ parentumque suorum Deus misereri dignetur, attribuit, me concedente et juvante. Dotavit scilicet aecclesiam tota de terra a domo Alber.i, quae est juxta

pontem, usque ad domum Hugonis praepositi; et ex illa unam partem in cimiterio concessit, alteram vero ad ædificationem domuum, hanc equidem liberam et absolutam sine ulla redditione; juxta castellum campi partem decimamque duarum quadrucarum; apud Vilerii Montem campi partem duarum quadrucarum; ante portam castelli, quæ est a parte meridiei, II arpenta in alodo; censum et decimam omnium vinearum; venditionem prebendarum, exceptis V solidis quos retinere suum erit in nomine abatis [1], cum his omnibus donavit. Haec omnia supra descripta et denominata canonicos basilicæ servientes et assidue ibi Dominum deprecantes habere dijudicavit. Quod si quis calumpniaverit et diminuere temptaverit, centum auri libras purissimi persolvat et ejus calumpnia irrita fiat. Haec vero cartula ut firmior sit, eam sigilli nostri impressione subter firmatam curavi.

✠

Actum publice Aurelianis, regnante Philppo[2] rege anno X° V°. Willelmus, regis cancellarius, legi et subscripsi.

1. C'est-à-dire que les chanoines pourront vendre librement leurs prébendes; mais qu'en qualité de seigneur Hugues du Puiset retiendra 5 sous par vente (droit de mutation).
2. *Sic*.

TABLE DES NOMS PROPRES

(*Les chiffres romains indiquent les numéros des actes transcrits*)

A

B

C

H

I

J

L

M

N

S

T

L'INCENDIE DE LA BIBLIOTHÈQUE

DE

l'Ancienne Abbaye de Saint-Germain-des-Prés

EN L'AN II

Dans la nuit du 2 au 3 fructidor an II, un incendie [1] éclata dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Paris. On tenta vainement de le maitriser et de préserver la bibliothèque ; on ne réussit guère à mettre à l'abri que les manuscrits où se trouvaient d inappréciables richesses. Un rapport de Dom Poirier [2], écrit quelques jours après (15 fructidor), fournit quelques détails intéressants :

« L'incendie s'étant déclaré du côté de l'ancien chapitre et du vieux dortoir construits au-dessus, la première attention se porta vers la bibliothèque des imprimés, attenante à ces bâtiments ; on a jetté par les fenêtres ce qu'on a pu ; mais le feu étant entré dans la bibliothèque, il a fallu y renoncer.

1. Causé, paraît-il, par des amas de combustibles dans le voisinage.

2. Le bénédictin Dom Germain Poirier, né à Paris le 8 janvier 1724, mort dans cette ville le 2 février 1803, avait été garde des archives de l'abbaye de Saint-Denis avant de venir occuper la même fonction à Saint-Germain-des-Prés, attaché au Cabinet des chartes et collaborateur du recueil des *Historiens des Gaules et de la France*. Membre de l'Institut national en 1800, il fut loué comme il convenait, après son décès, par Dacier. Travailleur infatigable, il a laissé de nombreux manuscrits qui sont conservés aujourd'hui à la Bibliothèque nationale et dont l'inventaire sommaire a été dressé par Louis de Grandmaison (*Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXIII, 1896, p. 161-173). Dans ces papiers, on trouve (mss. 20845-20850) de nombreuses pièces relatives à Saint-Germain-des-Prés.

« La bibliothèque des manuscrits étant plus éloignée du danger, on a eu le temps de les transporter dans un vaste bûcher voisin, alors vuide.

« La crainte que devoient naturellement inspirer les ravages de la nuit détermina le transport le plus prompt des manuscrits dans un lieu éloigné de l'incendie ; la journée du 3 et les suivantes ont été employés à ce transport. Les premières voitures ont été portées rue Taranne, dans la maison actuellement occupée par les Comités de la Section de l'Unité, et ensuite transportées à la maison Viennay qui en est voisine. On a déposé d'abord dans le même lieu tous les imprimés échappés à l'incendie, on s'est occupé de tirer ce qui a paru utile à l'instruction, on a pris la précaution d'extraire les frontispices et les portraits de ceux qu'il n'étoit pas possible de conserver, et tous les livres qui ont été conservés ont été envoyés au Dépôt littéraire dit des Cordeliers où l'on prend toutes les précautions nécessaires pour dessécher ceux qui ont été attaqués par l'humidité. Tout le travail des transports a été terminé le 13 fructidor.

« Le 14, on a commencé celui des manuscrits par entamer la division des principales classes dont cette bibliothèque est composée, savoir des manuscrits orientaux, des grecs, des latins, des français et de ceux écrits en langues vulgaires étrangères [1]; de plus, de la collection considérable dite « de Grenier » concernant l'histoire de Picardie, et enfin du supplément ou décharge de la bibliothèque dite le Magasin.

« La Section des dépôts littéraires a été et sera très avantageusement secondée dans ce travail par le citoyen Van Prat, de la Bibliothèque nationale, dont les connaissances et surtout le zèle ne laissent rien à désirer en ce genre. »

Ce travail de reclassement marcha, semble-t-il, assez vite, car quelques jours à peine s'étaient écoulés qu'un nouveau rapport de Dom Poirier, relatif à l'indemnité qu'il jugeait convenable d'accorder à ceux qui en étaient chargés, et daté du

1. L'ensemble comptait 9000 volumes environ, dont 400 grecs, 880 orientaux, 1800 latins (cf. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. II, p. 49).

20 fructidor, laissait entrevoir une solution prochaine et satisfaisante :

« La Section des Dépôts littéraires s'occupe du rapprochement des différentes classes de manuscrits de la Bibliothèque Germain déposés provisoirement dans la maison Viennet, rue Taranne.

« Il étoit impossible, dans les deux ou trois transports subits que la circonstance urgente de l'incendie leur a fait éprouver dans l'espace de vingt-quatre heures, que les diverses matières et les différentes langues dont cette bibliothèque étoit composée ne fussent pas confondues. Aussi tout est mêlé, l'hébreu, le chaldéen, le syriaque, l'arabe, le turc, le persan, l'arménien, le chinois, le cophte, l'éthiopien, ont été empilés pêle [mêle] avec le grec, le latin et le français anciens et modernes, l'italien et l'espagnol. Le fonds séparé de Harlay, la grande collection de l'histoire de Picardie et ce qu'on appeloit le Magazin, qui ont des numéros particuliers, sont confondus avec le reste de la bibliothèque. Cependant ce chaos commence à se débrouiller. La plus grande partie des manuscrits orientaux et grecs est déjà rassemblée, et les orientaux la plupart reconnus. Mais ceux cy ont souffert du transport. On a trouvé des couvertures sans manuscrits et des cahiers détachés, et même des feuilles volantes éparses. On les a réunis dans des cartons, jusqu'à ce que l'on puisse reconnoître à quels ouvrages ils appartiennent.

« Le citoyen Van Prat se fait un plaisir de concourir à ce travail et y donne tous les momens de liberté que lui laissent ses occupations habituelles de la Bibliothèque nationale. Nous lui avons rendu la même justice pour les transports du jour qui a suivi celui de l'incendie et des suivans.

« Elle est également due au zèle et aux soins du chef du Bureau de la Bibliographie et à ses collaborateurs qui, dans ces premiers momens de trouble et de confusion, ont concouru pendant les transports à la conservation des manuscrits et de ce que l'on a pu dérober d'imprimés à l'incendie de la grande Bibliothèque.

« Mais parmi ces citoyens il en est deux dont les services continus jusqu'au 14 ou 15 fructidor ont été de la plus grande utilité dans la circonstance.

« Ce sont les citoyens Porte et Beauchon. Le premier n'a point quitté les hommes de peine dont il partageoit lui-même le travail en même tems qu'il le surveilloit, et qu'il tenoit compte de tout.

« Le second, assidu dans l'Abbaye, veilloit aux objets retirés des décombres pendant le déblayement. Il étoit continuellement occupé de la tâche pénible et dégoûtante de séparer ce qui étoit susceptible de conservation d'avec les débris infects des livres incendiés et à demi pourris par l'humidité. Ce citoyen n'a pas donné à cette désagréable occupation le tems seulement de son travail du Bureau de Bibliographie, il y a été assidu depuis le matin jusqu'à la fin du jour, sauf l'heure du repas.

« Cette louable assiduité lui a fait perdre chaque jour les émolumens que lui procurent des leçons qu'il donne à ses heures de liberté pour aider à la subsistance de la famille dont il est le père.

« La Section des Dépôts littéraires, témoin de l'assiduité et du travail du citoyen Beauchon, soumet cette observation à l'équité bienfaisante de la Commission ou à celle du Comité d'Instruction publique, si on le juge convenable [1]. »

Entre temps, à la séance de la Convention du 8 fructidor, le député Oudot était intervenu, en des termes qui peuvent paraître aujourd'hui un peu singuliers, pour déplorer la perte de « l'une des plus belles collections de livres existant à Paris » et affirmer que cet anéantissement « devait servir de leçon à un gouvernement qui protège les arts et les sciences » [2].

Dès le lendemain d'ailleurs, sur le coup de l'émotion qui avait gagné les vigilants gardiens des bibliothèques parisiennes, les « citoyens gardes des manuscrits et des imprimés de la grande Bibliothèque nationale », Belissent et Mancel, s'adressèrent au Comité d'Instruction publique et l'adjurèrent de prendre les mesures de protection nécessaires pour éviter aux collections placées sous leurs ordres le sort de celles de Saint-Germain-des Prés :

1. Archives nationales, F[17] 1081.
2. Voir *le Moniteur* ; le passage a été réédité par Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique*, t. IV (1901), p. 1001.

« Citoyens,

« Le funeste incendie qui vient de consumer la majeure partie de la Bibliothèque de la maison de l'Unité doit redoubler notre surveillance sur le vaste et précieux dépôt qui nous est confié et augmenter nos alarmes sur tous les objets qui doivent nous faire craindre et prévenir un pareil accident. Il en est deux surtout qui excitent vivement nos inquiétudes et à l'égard desquels nous nous croyons dans l'expresse obligation de vous adresser nos réclamations.

« Le premier, c'est le voisinage du théâtre des arts (cy devant l'Opéra). Il seroit inutile de développer tous les inconvénients de cette dangereuse proximité. L'expérience a malheureusemént constaté que les salles de l'Opéra sont destinées à être la proie des flammes dans un temps limité qui ne passe pas quarante ans. Une pareille perspective est sans doute effrayante et en fixant votre sollicitude, elle ne manquera pas de vous déterminer à employer toute votre influence pour que ce spectacle soit transféré dans un autre local, mais comme cette translation ne peut s'effectuer sans quelque délai, il est indispensable que la plus active surveillance soit dès ce moment observée et confiée à quelques citoyens choisis à cet effet.

« Le second objet de nos craintes, c'est la proximité, ou, pour mieux dire, la jonction d'une partie des bâtiments de la Bibliothèque avec une partie de ceux de la Trésorerie nationale. Cette jonction, opérée par les additions successives de plusieurs portions de la Bibliothèque pour accroître la Trésorerie, est telle que plusieurs bureaux de cette dernière se trouvent immédiatement placés sous quelques-unes des salles des manuscrits, de sorte que la grande quantité de cheminées et de poêles que nécessite l'immense subdivision de ces bureaux menace sans cesse cette importante et inappréciable collection et nous tient dans une inquiétude perpétuelle. Nous ne pouvons que désirer à cet égard un examen fréquent et régulier de l'état des cheminées et des poêles, et la plus grande activité dans les visites des bureaux qui doivent être faites, chaque soir, par des citoyens commis à cet effet.

« C'est ici l'occasion, citoyens, de vous rappeler ce qui a déjà été observé dans un mémoire présenté par le garde des imprimés.

« La grande Bibliothèque nationale, cette précieuse partie des richesses de la République, ce centre commun de toutes les lumières, doit être placée dans un monument digne d'elle, monument isolé à l'abri de tous les accidents, et dont la distribution commode facilite le service public. C'est un de ces objets pour lesquels la nation doit déployer toute sa munificence et sur lequel nous vous invitons à appeler incessamment l'attention de la Convention nationale.

« Salut et fraternité [1]. »

De leur côté, l'abbé Le Blond, bibliothécaire des Quatre-Nations [2], et Lannoy, membre de la Commission temporaire des Arts, font part de leurs doléances [3], en ce qui touche notamment ce dépôt, au Comité d'instruction publique, avec l'espoir de voir prendre des mesures de protection efficaces contre les dangers permanents d'incendie :

« L'incendie qui vient d'éclater dans la ci-devant abbaie Saint-Germain-des-Prés et qui a consumé la précieuse bibliothèque de cette maison a sans doute excité l'intérêt et les regrets du Comité d'instruction publique. Cet accident funeste appelle son attention sur les autres établissements de ce genre.

« La Bibliothèque Nationale, rue de la Loi, est située entre deux théâtres dont l'un est très inflammable par la nature des matériaux qui y sont rassemblés et des pièces qu'on y représente. La bibliothèque de Sainte-Geneviève est entourée de maisons occupées par des citoyens d'une classe peu opulente. On a établi des fourneaux pour la fabrication du salpêtre près de la bibliothèque de la Commune. Celle de l'Arsenal a dans son voisinage des forges en grande activité.

« La Bibliothèque des Quatre Nations est de toutes la plus exposée à l'incendie, déjà elle y a échappé deux fois sans qu'on

1. Archives nationales, F^{17} 1082, n° 4.
2. Aujourd'hui Bibliothèque Mazarine ; cf. Alfr. Franklin, *Histoire de la Bibliothèque Mazarine*.
3. Archives nationales, F^{17} 1082, n° 3.

ait pris des mesures pour l'en préserver à l'avenir. Au-dessus de cette bibliothèque sont établis plusieurs locataires qui, n'ayant point de cheminées dépendantes de l'édifice, ont placé des poêles et pratiqué des cheminées factices dont les tuyaux aboutissent précisément sous les fenêtres de la bibliothèque, de manière qu'on ne peut les ouvrir sans que la fumée y pénètre, lorsque le feu est allumé dans ces cheminées.

« On a informé de cet abus et du danger qu'il peut en résulter pour la bibliothèque les Comités d'instruction publique de l'assemblée Constituante, de l'Assemblée législative et de la Convention.

« Le Comité jugera peut-être qu'il est temps de prendre des mesures pour assurer d'une manière définitive la conservation des monuments qui sont sous sa surveillance, et ces mesures il ne nous appartient pas de les lui indiquer. Nous lui soumettrons néanmoins quelques observations relatives à la bibliothèque des Quatre Nations, parce qu'en même temps qu'elles nous paraissent conservatrices, nous croions aussi qu'elles peuvent entrer dans le plan des embellissements de Paris.

« La suppression de toutes les petites boutiques construites au-dessous de la bibliothèque des Quatre Nations est prononcée d'après la simple inspection. Il ne s'agit plus que d'utiliser l'espace qu'elles occupent et d'en tirer avantage pour l'embellissement du quartier.

« Avant de soumettre notre projet à cet égard au Comité, nous observons que les deux pavillons du ci-devant collège et la façade qu'ils accompagnent répondent directement à la façade du Louvre, que l'angle de la Maison des Monnaies est aligné sur celui du pavillon oriental où est placée la Bibliothèque, qu'en supprimant les deux pavillons, comme quelques destructeurs de monuments l'avaient proposé, il en résulterait dans la série des bâtiments du quai une irrégularité beaucoup plus choquante que celle produite par la saillie des pavillons, qui doivent être considérés comme partie essentielle d'un grand monument isolé, qu'enfin cette saillie produit peu d'embarras dans la voie publique.

« Nous proposons maintenant de déblayer les petites bouti-

ques qui sont au-dessous des deux pavillons et de la bibliothèque, d'ouvrir à chacun des côtés de ces pavillons les trois arcades qui les décorent, d'élever dans l'intérieur des colonnes qui formeraient un portique, lequel servant d'ornement au quai, procurerait un abri dans des temps de pluie et d'orage, et faciliterait aux gens de pied un passage couvert qui remédierait d'une manière commode et pittoresque au peu de largeur du quai dans la longueur de ces deux pavillons.

« Ce moyen, peu dispendieux, découvrirait toute l'étendue du quai, rendrait beaucoup plus commode la voie publique et préserverait du moins en partie de l'incendie un des plus beaux monuments de la Ville. Nous disons *en partie* ; en effet, la maison d'arrêt, dont on est surpris de voir poursuivre en ce moment les travaux avec tant d'activité, exciterait encore la juste sollicitude des préposés à la garde de la Bibliothèque, qui n'est séparée d'un des appartements de cette maison d'arrêt que par une cloison, appartement dans lequel un grand poêle est adossé à des corps de tablettes de la Bibliothèque... Nous ne parlons pas des autres inconvénients attachés à un tel voisinage.

« Nous avons la confiance que le Comité tiendra en grande considération un objet de cette importance et que, s'il adopte le plan que nous proposons, il en ordonnera la prompte exécution en employant toutes les autres mesures qu'il croira devoir prendre.

« Nous joignons ici le plan indicatif de la place et des pavillons des Quatre Nations, sur lequel on a tracé en rouge la place des seize colonnes nécessaires pour former le portique, qui porterait le plancher du premier étage des pavillons. Toutes les parties laissées en noir subsistent et seraient conservées [1]. »

Quant aux manuscrits provenant de Saint-Germain-des-Prés qui avaient été placés dans la maison Viennet, pour parer au plus pressé, ils purent d'autant moins y demeurer que la maison fut mise en vente au mois de floréal an III.

On avait d'abord songé à les envoyer à la bibliothèque de

1. Ces réclamations provoquèrent le décret du 9 frimaire an III, qui interdit d'établir désormais aucun atelier d'armes, aucun amas de salpêtre, de fourrages et autres matières combustibles dans le voisinage des bibliothèques.

l'Arsenal, mais on recula devant des frais de transport trop dispendieux [1]. Dom Poirier trouva alors, à proximité de la rue de Taranne, un local spacieux et convenable dans l'ancien grand hôtel de la Force, mais on n'accepta point cette solution, qui ne pouvait être que provisoire et exigerait des dépenses de conservation jugées inutiles. La Section des Dépôts littéraires proposa alors le transfert à la Bibliothèque nationale. Dom Poirier se rendit dans cet établissement, visita les locaux susceptibles d'aménagement pour recevoir les manuscrits de Saint-Germain-des-Prés et désigna celui qu'occupait le dépôt des « Généalogies », situé au-dessus de la bibliothèque des manuscrits et facilement accessible, les cartons des Généalogies pouvant être déplacés sans inconvénient et rangés dans le vaste comble du même bâtiment.

C'est ainsi que la Bibliothèque nationale s'enrichit d'un fonds de manuscrits aussi considérable que précieux.

H. STEIN.

1. D'après un état officiel dressé en l'an V, il restait encore de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés 61028 volumes dont 7379 manuscrits (J.-B. Labiche, *Notice sur les dépôts littéraires*, 1880, p. 32).

CHRONIQUE DES ARCHIVES

Une enquête, préconisée par la Société des Nations, a porté sur les conditions d'accessibilité des différents dépôts d'archives publiques de tous pays. Était-elle bien nécessaire ? Il est permis d'en douter. Si elle apparaissait nécessaire (la *Minerva* est-elle ignorée de la Société des Nations ?), il était alors indispensable de la conduire sérieusement. Or, on s'est contenté d'adresser à qui de droit une circulaire, et les réponses qu'elle a provoquées manquent de netteté et surtout de cohésion, si l'on en juge par la publication qui a en été faite dans le *Bulletin of the Institute of historical Research*, t. III (1925), p. 1-12, 73-84 et 137-151. Si la Finlande, l'Esthonie, la Grèce, la Hongrie, la Pologne ont envoyé des renseignements circonstanciés (que ne réclamait pas la circulaire), ceux qui ont été fournis pour l'Allemagne, l'Autriche, les Pays-Bas sont très incomplets, et une sèche réponse de la France indiquant simplement les heures d'ouverture de la salle de travail des Archives nationales à Paris (indication aujourd'hui erronée d'ailleurs) forme un singulier contraste avec les indications avoisinantes. Pour peu que l'on s'en donnât la peine, il eût été bien facile de mettre un peu d'unité dans ce chaos.

Allemagne. — Un 35e volume de l'*Archivalische Zeitschrift* a paru en 1925. Il contient des travaux de P. Kehr, Un siècle de l'administration des archives en Prusse ; — de E. Postner, La nouvelle construction des Archives du secrétaire d'État à Berlin ; — de W. Lippert, Le nouveau bâtiment des archives d'État de Saxe ; — de H. Witte, La réorganisation des archives d'État à Neustrelitz ; — de K. O. Muller, La filiale des archives d'État de Würtemberg à Ludwigsburg ; — de H. Rogge, Les archives d'Empire à Postdam ; — de H. Kaiser, Les archives de l'ancien Empire jusqu'en 1806 ; — de A. Spell, Les archives de la principauté de Castell ; — de L. Eid, Les archives municipales de Rosheim ; — de P. Dirr, Les archives de l'État en Belgique pendant la guerre [contredit certaines constatations et observations de J. Cuvelier dans le livre consacré au même sujet].

— Le 36e volume du même recueil a paru en 1926 (304 p. in-8). On y relève les articles suivants : L'archivéconomie en Catalogne, par P. Kehr (p. 1-30) ; — Les archives générales de Simancas, par W. Keinz (p. 31-

43) ; — L'état actuel des archives d'État de Coblenz, par E. Schaus (p. 68-71) ; — Notice sur les archives d'État de Gotha, par W. Schmidt-Ewald (p. 72-85) ; — Les archives du ministère de l'intérieur et de la justice à Vienne, par I. Seidl (p. 86-96) ; — Les archives d'État de Lettonie, par H. Bruiningk (p. 119-133) ; — Les archives de la ville de Lünebourg, par W. Reinecke (p. 134-142) ; — Anciennes archives de Ratisbonne brûlées ou détruites à la suite du démembrement de l'ancien Empire, par L. Gross (p. 216-220) ; — De la distinction qui doit être faite entre documents d'archives et documents de bibliothèques, par F. Striedinger (p. 151-163).

— L'état des archives d'État à Kiel a fait l'objet d'une note de P. Richter dans la *Zeitschrift der Gesellschaft für Schleswig.-Holst. Geschichte*, t. LIII, p. 316-323.

— Une vue d'ensemble des archives communales en Allemagne est donnée par G.-H. Müller dans le *Korrespondenzblatt des Gesamtvereins der deutschen Geschichte und Altertumsverein*, t. LXXI, p. 5-16.

— Dans le tome LXXV (1927) du même périodique, p. 127-130, on trouvera quelques indications sur les actes politiques des XVIIIe et XIXe siècles conservés aux archives centrales du royaume de Saxe (par W. Lippert), de l'Oldenbourg (par Goens), et dans les archives de Wolfenbüttel (par Voges).

— Sur les archives militaires de l'État prussien on lira quelques pages utiles de Jany dans les *Forschungen zur brandenburgischen und preussischen Geschichte*, t. XXXVI, p. 67-86.

Autriche. — On trouvera quelques renseignements historiques et pratiques sur les archives de l'État à Vienne (comprenant aujourd'hui aussi les archives secrètes de la Cour), et les modifications que leur a fait subir la séparation politique de l'Autriche et de la Hongrie, dans un article J. Redlich, *Transactions of the R. Historical Society*, 4th series, IV, p. 49-61 ; dans un autre de L. Bittner, *Die zwischenstaatlichen Verhandlungen über das Schicksal des österreichischen Archive nach dem Zusammenbruch Œsterreich-Ungarns*, dans *Archiv für Politik und Geschichte*, III, p. 58-95 ; et aussi *Das Wiener Haus-Hof-und Staatsarchiv in der Nachkriegszeit*, dans l'*Archivalische Zeitschrift*, 3e Folge, II, p. 141 à 203. — Au point de vue hongrois, on devra consulter *Leveltár Közlemények*, 1923, p. 278-286, et 1924, p. 18-54 ; — au point de vue tchèque, le travail de J. Opotchensky dans *Časopis archivni Školy*, t. I (1923), p. 56 à 141, et aussi celui de R. Koss, *Listiny z archivu markrabat Moravských v Videnskem státnim archivu*, qui concerne plus spécialement la Moravie.

Belgique. — Le dernier Inventaire des archives de la Belgique publié par ordre du gouvernement (Bruges, impr. Graphica, 1927 ;

in-8 de 146 p.), est dû à MM. P. et Jos. Lefèvre : *Inventaire des archives du Conseil du Gouvernement général*, qui s'étend sur les seules années 1787-1789, mais est particulièrement important puisque les différents rouages de ce Conseil comprenaient aussi bien les affaires diplomatiques que religieuses, domaniales, militaires, judiciaires et administratives. Muni d'un index détaillé et précédé d'une préface où les auteurs exposent leur méthode, ce nouvel instrument de travail sera fort apprécié.

— Une brochure du chanoine A. Demaret sur *La collégiale de Notre-Dame de Huy ; Notes et documents*, 3e partie (Huy, Charpentier et Foncoux, 1925 ; in-4 de 86 p. et fig.), contient quelques indications sur les archives anciennes qui sont la propriété de cette église.

— Le bulletin publié par l'Association des conservateurs d'archives, de bibliothèques et de musées belges, *Archives et Bibliothèques de Belgique*, renferme quelques notices qui méritent d'être citées : de M. H. Nélis sur les archives hospitalières de Louvain (1924, p. 26-29) et sur les cartulaires de Brabant aux Archives générales du royaume (1927, p. 97-104) ; — de M. P. Lefèvre sur les archives de l'église Saint-Géry à Bruxelles (1925, p. 145-155) ; — de M. J. Lefèvre sur différentes séries des Archives générales du royaume, Papiers de l'ambassade d'Espagne à La Haye (1926, p. 40-47), Correspondance administrative de Guillaume de Melun, seigneur d'Épinoy, de 1618 à 1632 (1927, p. 1-12), Correspondance des Proli, négociants italiens établis à Anvers à la fin du XVIIe siècle (1924, p. 34-38) ; — de Mme Tourneur-Nicodème sur le fonds d'archives du chapitre de Nivelles (1926, p. 49-58).

— Ce même bulletin nous apprend que les Archives générales du royaume ont reçu le dépôt des archives cadastrales du Brabant, un ensemble de 420 minutiers de notaires de Bruxelles (XVIIIe siècle) et 17 de Tervueren (XIXe siècle), ainsi que les papiers du célèbre homme d'État belge Charles Rogier (1927, p. 49-51).

— Une collection de chartes du chapitre Saint-Pierre de Louvain, revenue de Berlin, a été remise à la bibliothèque de l'Université catholique de Louvain ; on y a joint le fonds d'archives qui était encore conservé à l'église Saint-Pierre même.

— L'*Antwerpsch Archievenblad*, après avoir paru de 1868 à 1921, et dont la publication avait été interrompue, vient de renaître sous la direction de MM. F. Prims et J. Denucé, l'un archiviste, l'autre bibliothécaire d'Anvers, qui se proposent de mieux faire connaître les richesses historiques de cette ville.

Canada. — Les archives du Canada sont bien connues par le livre de A.-G. Doughty, *The Canadian Archives and its Activities* (Ottawa, 1914, in-8). M. H.-P. Biggard l'a résumé dans le *Bulletin of the Institute of historical Research* (London), t. II (1924), p. 66-79, et III (1925), p. 38-44.

— Un fort précieux inventaire pour l'histoire ancienne du Canada

est celui que vient de faire paraître l'archiviste P.-G. Roy sous le titre : *Inventaire des concessions en fief et seigneurie, fois et hommages, et aveux et dénombrements conservés aux archives de la province de Québec* (Beauceville, 1927 ; 2 vol. in-8 de 304 et 303 p.).

Espagne. — Ce qui concerne Panama dans les célèbres archives des Indes à Séville a été recherché par J.-A. Susto, qui donne le résultat de son travail dans une brochure : *Panamá en el Archivo general de Indias. Tres años de labor* (Panama, impr. nacional, 1927 ; in-8 de 48 p.).

France. — Questions posées au concours de fin d'année, en 1927, à l'École nationale des Chartes : 1° Comment a été constituée et comment s'enrichit la série F des Archives nationales ; 2° Les questions d'archives dans les traités de paix depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours.

— La Direction des Archives a fait paraître le premier fascicule du tome II de l'*Etat sommaire des versements faits aux Archives nationales par les ministères et les administrations qui en dépendent* (Paris, Picard, 1927 ; in-8 de 336 p.). On y trouvera le répertoire des sous-séries F^{10} (Agriculture), F^{11} (Subsistances), F^{12} (Commerce et industrie), F^{13} (Bâtiments civils), F^{14} (Travaux publics), F^{15} (Hospices et secours). En théorie, elles ne contiennent que des documents postérieurs à 1790 ; en fait, les pièces du XVIIIe siècle n'y sont pas rares. Pour la période antérieure à 1815, les départements momentanés réunis à la France sont largement représentés. — Dans cet état sommaire figure l'important versement fait aux Archives nationales par le ministère des travaux publics en 1926, qui comprend notamment la collection des décrets et ordonnances, les arrêts de Conseil relatifs aux travaux publics sous Louis XV (1743-1748), les procès-verbaux du Conseil des Ponts et Chaussées de l'an II, de l'an V à l'an VIII et de 1832 à 1850.

— Autre publication : *Loi, règlement et instruction concernant les archives communales* (Melun, Impr. administrative, 1927 ; in-8 de 111 p.). La loi est du 29 avril 1924 ; le règlement du 31 décembre 1926 ; en annexe on trouvera la nomenclature détaillée des catégories de papiers modernes susceptibles d'être éliminés après un délai plus ou moins long.

— La *Revue de l'histoire de l'Eglise de France* a demandé à M. Henri Waquet un aperçu général de l'état actuel des archives de France (départementales, communales, hospitaliéres et privées) qui a été imprimé dans son tome XI (1925), p. 496-528.

— Dans le même volume, p. 53-72, M. l'abbé Lavaquery a fourni quelques développements utiles sur les ressources, assez ignorées, que peuvent fournir les archives du ministère des Affaires étrangères pour l'étude de l'histoire religieuse de la France.

— Les archives du service hydrographique de la marine ont fait

l'objet d'une courte notice de M. Maurice Rollet de l'Isle dans la *Revue d'hydrographie*, 1924, p. 143-153.

— L'inventaire des titres de la maison de Bourbon conservés dans la série P des Archives nationales a été dressé jadis par Huillard-Bréholles ; M. E. Perroy a signalé dans le *Bulletin de la Société de la Diana*, t. XXII, p. 151-155, quelques documents qui, on ne sait pour quelle raison, avaient été laissés de côté par l'archiviste chargé de la rédaction.

— A noter deux articles consacrés, l'un aux Archives françaises, de T. Manteuffel dans *Archeion*, t. II (Warszawa, 1927, p. 96-109) ; l'autre aux Archives nationales, de G. Bourgin dans *Archivnoje Dielo*, t. VII (Moskva, 1926, p. 49-64).

Allier. — Les archives du Grand Prieuré du Val-des-Choux au dépôt départemental de Moulins forment un ensemble dont M. H. Gautier a donné un aperçu fort utile dans le *Bulletin de la Société du Bourbonnais*, 1925, p. 20-38 et 87-103.

Ariège. — Archives et bibliothèques de l'Ariège ont fait l'objet d'une étude d'ensemble de M. Éloi Laval dans les *Annales du Midi*, 1925, p. 118-132.

Aube. — M. P. Piétresson de Saint-Aubin signale régulièrement aux lecteurs de la *Nouvelle Revue de Champagne et de Brie* les nouvelles acquisitions des Archives de l'Aube ; voy. tomes II (1924), p. 113-116 ; III (1925), p. 32-33 et 238-239 ; IV (1926), etc.

— Une série de documents sur le Tonnerrois, formant le fonds Contassot au même dépôt, ont été inventoriés par le même archiviste dans le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, t. LXXX (1926), p. 131 à 167.

— La *Revue Mabillon* continue la publication du recueil des chartes et bulles de Clairvaux, analysées par le chanoine Arthur Prévost pour le XIIIe siècle (1926 et 1927, *passim*).

Corrèze. — Sur les enrichissements des archives de la Corrèze depuis 1911, voir une note de M. Régis Rohmer dans le *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze* (Tulle, 1925), p. 138 à 142.

Doubs. — Les sources de l'histoire franciscaine de Franche-Comté aux Archives du Doubs sont énumérées en détail par A. Dornier dans la *Revue d'histoire franciscaine*, t. II (1925), p. 186-202 et 385-402, et suivants.

Garonne (Haute-). — Un fragment d'un manuscrit du *Breviari d'Amor*, du XIVe siècle, retrouvé aux archives départementales de la Haute-Garonne, a été publié par Joseph Anglade dans les *Mélanges Antoine Thomas* (1927), p. 1-5.

— Une note de M. G. Loirette sur le fonds de la commanderie de

Bayonne aux archives de la Haute-Garonne a été insérée dans le tome VIII dans la *Revue de Béarn*, 1925, p. 291-295.

GERS. — Un répertoire critique des anciens inventaires d'archives conservées aux Archives départementales du Gers a paru, par les soins de M. René Pagel, dans l'*Annuaire du Gers*, 1925, p. 563 à 605 ; et tiré à part (Auch ; in-16, 47 p.).

ISÈRE. — La publication faite par l'Association française pour l'avancement des sciences, à la suite du Congrès de Grenoble (1925), contient (p. 306-309) une note de M. G. Letonnelier sur les travaux exécutés et les progrès réalisés aux archives départementales de l'Isère de 1905 à 1925.

LOIRET. — Le dépôt départemental s'est enrichi de l'état civil antérieur à 1833 et tous les dossiers ou registres judiciaires antérieurs à 1830 versés par les différents tribunaux de l'arrondissement. Ont été classés un certain nombre de titres provenant de la collection Herluison, et un répertoire numérique de la série E a été entrepris.

LOT. — La suite de l'inventaire raisonné des archives municipales de Cahors, par l'abbé Ed. Albe, a paru dans le tome XLV du *Bulletin de la Société d'études du Lot*, p. 62-99.

MEURTHE-ET-MOSELLE. — Au fonds d'archives du bailliage épiscopal de Vic-sur-Seille aux Archives départementales de Meurthe-et-Moselle est consacrée une brève notice dans les *Cahiers lorrains*, 1925, p. 70-72, signée Émile Duvernoy. — Le même a donné une liste des documents du même dépôt relatifs aux pays de la Sarre dans le *Bulletin de la Société des amis de la Sarre*, t. II (1925), p. 44-51.

MEUSE. — Les archives communales de Beauzée-sur-Aire ont trouvé asile au dépôt départemental, qui a reçu également 483 registres provenant du bureau d'enregistrement de Bar-le-Duc, ainsi que les archives communales de Clermont-en-Argonne, antérieures à 1790, inventoriées en 1921.

NORD. — Les archives du château de Sorval, à Selvigny, sont inventoriées par l'abbé G. Thelliez dans les *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, t. LXXII (1925), p. 373-541.

— Le dépôt départemental s'est enrichi des réintégrations de documents judiciaires opérées à Douai, Avesnes et Hazebrouck, qui comprennent les archives civiles et criminelles du Grand Conseil de Malines depuis 1436, du Conseil provincial de Hainaut (1694-1759), du Parlement de Flandre (1602-1790), de la Gouvernance de Douai (1550-1790), du bailliage d'Avesnes (1596-1791), des tribunaux civil et criminel révolutionnaire du Nord, de la Cour d'appel et du tribunal civil de Douai ; du greffe de la justice de paix de Dunkerque depuis 1791 ; de

237 registres et 3940 fasciculesd'actes de catholicité de l'arrondissement d'Hazebrouck, 3142 de l'arrondissement de Dunkerque, 4532 de l'arrondissement de Valenciennes, 8913 de l'arrondissement d'Avesnes, et 5307 de celui de Douai (le tout depuis 1737). Il a reçu les papiers du Comité des réfugiés du Nord pendant la guerre 1914-1918.

Oise. — Les archives notariales de Chaumont-en-Vexin remontent à 1485. Le Dr V. Leblond et M. Jean Tremblot en ont tiré, pour la période de 1485 à 1505, un précieux recueil de *Documents notariés relatifs à l'histoire économique du Beauvaisis* (Paris, Dumont, 1927 ; in-8 de VIII + XV-200 p.).

Orne. — Le P. Ubald d'Alençon a communiqué au *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, 1925, p. 127-131, un relevé des cartes et plans appartenant aux Archives nationales qui intéressent ce département.

Pyrénées (Hautes-). — Les archives départementales se sont enrichies des papiers des greffes des tribunaux de Bagnères-de-Bigorre et Lourdes ; elles ont reçu le dépôt des minutes de Me Barbe, notaire à Tarbes, qui remontent à l'an 1500.

Rhin (Bas-). — M. le chanoine J. Gass attire l'attention sur un manuscrit du XVe siècle des archives de la cathédrale de Strasbourg, qui est un livre liturgique des Johannites (*Bulletin de la Soc. pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, 1926, p. 159 à 166, et fig.).

Savoie. — La suite de l'inventaire sommaire des archives hospitalières de Chambéry, par F. Perpéchon et André Biver, a paru dans le tome LXIV (1927) des *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, p. 1 à 61.

Seine. — M. Ern. Coyecque poursuit avec succès ses investigations dans les archives des études de notaires parisiens, et s'intéresse vivement à leur classement. On lui doit un nouvel état numérique, celui de l'étude Chauveau (documents de 1498 à 1792), qui est imprimé dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. LIII (1926), p. 33-51.

Seine-et-Marne. — A été acquise une collection de documents et d'estampes intéressant l'histoire du département et particulièrement l'histoire de la Révolution à Melun. Ont été versés 1180 registres et liasses provenant des greffes des tribunaux de Melun et de Fontainebleau, comprenant de nombreux dossiers de l'époque révolutionnaire et l'ancien état civil des communes de ces deux arrondissements. Ont été réintégrés de la mairie de Faremoutiers des minutes du greffe du bailliage (1661-1700) et quelques pièces relatives à l'abbaye (1650-1772). Ont été mis en dépôt par la commune de Saint-Martin-en-Bière d'an-

ciens documents (xve-xviie siècles) concernant les droits d'usage des habitants de cette paroisse dans la forêt de Fontainebleau. Ont été donnés divers actes qui intéressent Jouarre, Lizy-sur-Ourcq, Bussy-Saint-Martin, etc. Les papiers relatifs à Bossuet ont fait l'objet d'un classement méthodique et d'un inventaire manuscrit.

Seine-Inférieure. — Un instituteur de ce département, M. A. Lechevalier, attire l'attention de ses collègues sur l'importamce des anciennes archives paroissiales et l'utilité de leur conservation dans le *Bulletin de la Société d'enseignement de la Seine-Inférieure*, 1926, p. 14 à 20.

Somme. — Les archives départementales se sont enrichies de 420 volumes provenant des bureaux de l'enregistrement, de 81 registres des prisons d'Amiens (1778-1864), de l'état civil des arrondissements d'Abbeville, d'Amiens et de Doullens (1793-an X), de 78 registres de notaires provenant du tribunal d'Amiens, de registres de l'élection d'Amiens (xviiie siècle), des registres d'audience de la juridiction consulaire d'Amiens depuis 1720, des papiers judiciaires du marquisat de Mailly, et des archives criminelles et correctionnelles des différents tribunaux civils.

Yonne. — L'état sommaire des archives du bailliage de Sens aux Archives départementales de l'Yonne, dressé par M. Charles Porée, est imprimé dans le *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. XXXIV (1925), p. 186-191.

Grande-Bretagne. — Le Record Office continue la série de ses importantes publications d'inventaires et de documents. Signalons d'abord les *British Diplomatic Instructions* (1680-1789), t. III (Denmark), by J.-F. Chance (London, 1926 ; in-8 de xii-229 p.). — Puis les *Calendars of Chancery Warrants*, 1244-1326 (London, 1927 ; in-8 de xi-753 p.) ; — *The Great Rolls of the Pipe for the second, third and fourth years of the reign of Richard II*, edit. by Doris M. Stenton (London, 1925-1926 ; in-8 de xxv-233 et xxviii-418 p.) ; — *Calendar of Close Rolls, Richard II*, vol. V et VI (1392-1399) (London, 1925-1926 ; in-8 de vi-753 et 816 p.) ; — *Calendar of Close Rolls, Henry IV*, vol. I (1399-1402) (London, 1927, in-8 de vi-597 p.) ; — *Calendar of the Fine Rolls*, vol. IX (Richard II ; 1377-1383) (London, 1926 ; in-8 de 542 p.) ; — *Curia Regis Rolls*, vol. II, 1201-1203 (London, 1925 ; in-8 de vii-463 p.) ; — *Calendar of the Patent Rolls, Edward VI*, vol. V, 1547-1553 (London, 1926 ; in-8 de 420 p.) ; — *Calendar of State Papers, Domestic Series of the reign of Anne II* (1703-1704), edit. by R. P. Mahaffy (London, 1925 ; in-8 de xii-765 p.) ; — *Calendar of State Papers ; Foreign Series of the reign of Elizabeth*, vol. XXI, part 1 (1586-1588), edit. by Sophie Crawford Lomas (London, 1927 ; in-8 de xxviii-824 p.) ; — *Calendar of State Papers ;*

Colonial Series, America and West Indies, 1710-1712 (London, 1924-1925 ; in-8 de XLIX-684 et XLIII-388 p.) ; — *Calendar of the Court Minutes of the East India Company*, vol. VII (1664-1667), edit. by E.-B. Saintsbury (London, 1925 ; in-8 de XXIX-466 p.). — D'autre part se poursuivent les publications documentaires tirées des archives d'Italie, qui sont indiquées plus loin.

— La Navy Records Society vient de publier le 2e volume des *Letters of Admiral of the Fleet the Earl of Saint Vincent which First Lord of the Admiralty* (1801-1804), edit. by David Bonner Smith (London, Clowes, 1927 ; in-8).

— Les historiens américains pourront tirer bon parti du *Guide to British Indian archive Materials in London and in the Islands for the history of the United States*, qu'ont fait paraître Herbert C. Bell et David W. Parker (Washington, Carnegie Institution, 1926 ; in-8 de x-434 p.).

— Sur la destruction des Public Records d'Irlande en 1922, on lira une note brève de S.-C. Ratcliff dans le *Bulletin of the Institute of historical Research*, t. II (1924), p. 8-9.

Italie. — Les plus anciens documents des archives de Parme sont imprimés par G. Drei, *Le carte degli Archivi parmensi del sec. X-XI*. T, I (901-1000) (Parma, tip. Fresching, 1924 ; in-8 de 293 p. ; estr. dell' *Archivio storico per le provincie Parmensi*). Lire le compte rendu de cette publication dans la *Rivista storica italiana*, XLII (1925), p. 212-218.

— Un fructueux séjour à Naples a permis à M. Alain de Bouard de rechercher les *Actes et lettres de Charles Ier, roi de Sicile, concernant la France* (1257-1284) pour en former un important recueil qui vient de paraître (Paris, de Boccard, 1927 ; in-8 de 424 p.).

— M. l'abbé J. Fraikin a donné un supplément à sa précédente publication des archives de la nonciature d'Acciauoli, d'après les Archives du Vatican : *Nonciatures de France; Nonciatures de Clément VII*, t. II (Paris, Gabalda, 1926 ; in-8 de VI-292 p.).

— L'activité des archivistes chargés d'explorer au point de vue anglais les archives italiennes ne se ralentit pas. Nous avons à citer : *Calendar of State Papers and manuscripts relating to English Affairs existing in the Archives and collections of Venice and in other libraries of Northern Italy*, 1632-1647, edit. by A.-B. Hinds (London, 1923-1927 ; in-8 de LII-743, LV-792 et XXVIII-404 p.) ; et *Calendar of State Papers preserved principally at Rome, Elizabeth*, 1572-1578, edit. by J.-M. Rigg (London, 1926 ; in-8 de LIX-679 p.).

— Deux documents byzantins du XVe siècle ont été extraits des archives de Sienne par M. N. Jorga et publiés par lui dans la *Revue historique du sud-est européen*, 4e année (1927), p. 281 ; l'un est une lettre missive de l'empereur Manuel Paléologue (1399), et l'autre date de 1474.

Pologne. — L'administration générale des Archives d'État de la

République polonaise a créé un organe spécial d'archivéconomie sous le titre : *Archeion, Czasopismo naukowe Poświęcone sprawom Archiwalnym*, dirigé par Stanislaw Ptaszycki, et dont deux fascicules ont déjà paru (Warszawa, Gebethner i Wolff, 1927 ; in-8 de VIII-228 et IV-212 p.).

Dans le premier, nous remarquons les articles de A. Rybarski, L'administration générale des archives de la République polonaise ; — de V. Lopacinski, Les archives d'État en Pologne ; — de J. Siemenski, La revendication des archives du royaume de Pologne ; — de V. Suchodolski, L'exécution de l'article 11 du traité de Riga concernant les archives d'État ; — de E. Barwinski, Les négociations avec l'Autriche au sujet des archives ; — de J. Stojanowski, Les négociations avec l'Allemagne au sujet des archives ; — de K. Konarski, Quelques problèmes concernant les archives modernes en Pologne ; — de J. Siemenski, Faut-il inventorier les archives selon la méthode des bibliothèques ? ; — de H. Karwasinska, Les plus anciens registres des comptes de la Cour royale ; — de A. Wolff, L'emploi de la formule « ad relationem » à la chancellerie des ducs de Moravie ; — de R. Przelaskowski, Les archives du Sénat du duché de Varsovie ; — de R. Mienicki, Note concernant les archives de la famille Jaroszynski à Kuna.

Dans le second, notre attention a été particulièrement attirée sur les articles suivants : de S. Kętrzynski, Considérations sur les origines et le caractère des archives de la Couronne au XVe siècle ; — de M. Handelsman, La méthode des recherches aux archives ; — de A. Prochaska, La classification des actes de la justice territoriale au XVIe siècle ; — de J. Jakubowski, Les actes des autorités scolaires prussiennes (1794-1807) aux archives de l'Instruction publique à Varsovie ; — de J. Iwaszkiewicz, La mise en ordre des archives du duché de Varsovie ; — de T. Manteuffel, L'organisation des archives françaises. — A la suite on trouvera des notes abondantes sur le service des différentes archives polonaises depuis 1915 (travaux d'inventaire, statistique des communications, publications faites à l'aide des documents, etc.), un compte rendu de la littérature russe soviétique concernant les archives (1919-1926), une bibliographie rétrospective des principales publications concernant les archives d'État en Pologne, et enfin quelques renseignements sur le cours d'archivéconomie annexé aux archives centrales de Pologne, son programme, ses étudiants, ses résultats.

Roumanie. — Des archives du ministère des Affaires étrangères de Roumanie l'historien N. Jorga a extrait la *Correspondance diplomatique roumaine sous le roi Charles Ier* (1866-1880) (Paris, Gamber, 1923 ; in-8 de XXXIX-351 p.).

Russie. — Les archives du duché de Courlande, connues par un excellent rapport publié en 1899 dans l'*Istoritcheskii Viestnik*, ont été transférées de Riga à Leningrad.

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

MM. Fernand Mazerolle et Charles Mortet se sont chargés d'éditer : *Congrès international des Bibliothécaires et des Bibliophiles tenu à Paris du* 3 *au* 9 *avril* 1923 ; *Procès-verbaux et Mémoires* (Paris, Jouve, 1925 ; in-8 de VI-545 p. et 15 pl.). Les communications faites à ce congrès, nombreuses et variées, y ont été imprimées *in extenso* ou résumées. Nous n'en retiendrons que quelques-unes : Notes sur l'organisation de la bibliothèque de Rouen, par H. Labrosse ; — La nouvelle collection d'incunables de la Bibliothèque de l'Université de Louvain, par L. Stainier ; — Les bibliothèques publiques dans la République tchécoslovaque, par Z. Tobolka ; — L'état actuel des bibliothèques en Pologne, par A. Birkenmaier ; — Des livres d'instruction primaire imprimés sur vélin aux XVe-XVIe siècles, par C.-P. Burger ; — Le premier ouvrage français sur le Canada (1545), par A.-L. Leymarie ; — Le livre en Pologne au XVe siècle, par K. Piekarski ; — L'ornementation du vieux livre roumain, par N. Jorga ; — La bibliothèque du bon roi René, par le comte P. Durrieu ; — Un manuscrit du « Livre des propriétés des choses » à la Bibliothèque nationale (XVe siècle) ; — La bibliothèque du surintendant Fouquet, par J. Cordey ; — Les plus anciennes bibliothèques d'Alsace, par l'abbé J. Walter ; — La bibliothèque musicale du prince Antoine Ier de Monaco (1731), par L.-H. Labande.

Allemagne. — Le bureau central des bibliothèques allemandes a entrepris d'éditer un index général des périodiques étrangers reçus pendant les dix années 1914-1924 par lesdites bibliothèques. Ce répertoire doit être publié en 10 livraisons d'environ 80 pages chacune, et comprendre plus de 13000 titres de publications périodiques entrées dans 1100 bibliothèques. Les premières livraisons ont paru.

— La bibliothèque de la cathédrale d'Halberstadt au moyen âge a désormais son histoire, écrite par A. Diestelkamp dans *Sachsen und Anhalt*, t. III, p. 177-225.

— Une exposition de manuscrits a eu lieu à la bibliothèque d'État à Munich. M. G. Leidinger a consacré quelques pages à cette manifestation (*Mittheilungen der deutschen Akademie*, t. XVI, p. 705-709) en insistant sur ce que l'on peut en tirer pour l'histoire de l'écriture allemande.

— Une analyse du papyrus liturgique 13918 de la bibliothèque d'État de Berlin, par H. Lietzmann, a paru dans la *Festgabe für Adolf Jülicher* (Tübingen, 1927), p. 213 à 228.

— Les manuscrits de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre d'Erfurt sont étudiés dans une notice de Paul Lehmann (*Studien und Mittheilungen zur Geschichte des Benediktiner Ordens*, t. XLIII, p. 14 à 31).

Belgique. — « Le mortifiement de vaine plaisance de René d'Anjou », manuscrit enluminé par Jean Tavernier, un des joyaux de la bibliothèque des ducs de Bourgogne, vient d'être édité par Fr. Lyna (Bruxelles, 1926 ; in-4 de LXXXV-67 p. et 42 pl.), précédé d'une précieuse étude du même sur René d'Anjou bibliophile.

— Les thèses à images de Louvain, conservées à la bibliothèque du Musée Plantin à Anvers, ont été étudiées par le Dr de Mets dans une brochure intitulée : *Reliques de l'ancienne Université de Louvain au musée Plantin-Moretus* (Bruxelles, Impr. l'Avenir, 1925 ; in-8 et fig.).

— Dans une étude sur la correspondance de Juste Lipse et de Torrentius qu'a publiée le *Musée belge*, t. XXX (1926), p. 181-192, M. Alph. Roersch donne le répertoire analytique et chronologique des lettres échangées entre ces deux personnages entre 1584 et 1595, d'après le manuscrit 15702 de la Bibliothèque royale de Belgique.

— La même bibliothèque possède une histoire manuscrite de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon écrite par Dom Robert Wiart ; ce manuscrit a été décrit par le R. P. Dom Berlière dans la *Revue bénédictine*, 1926, p. 178 à 188.

— Dans une brochure intitulée *La bibliothéconomie en Belgique*, 1901-1925 (Malines, Diericks-Beke, 1927 ; in-8 de 36 p., extr. de « Archives et Bibliothèques de Belgique »), M. Auguste Collard a utilement catalogué ce qui a été écrit sur les bibliothèques, la bibliothéconomie, les manuscrits, les incunables, les bibliothécaires dans ce pays pendant un quart de siècle, ainsi que les catalogues qui ont paru.

Espagne. — Le P. Atanasio Lopez donne la description des manuscrits franciscains de la bibliothèque provinciale de Tolède dans l'*Archivo Ibero-Americano*, t. XXV (1926), p. 49-105, 173-244, 334-382. Soixante-dix-huit volumes sont ainsi passés en revue et décrits avec soin.

— La Biblioteca de Catalunya a publié le tome III (et dernier) du *Catàlog de la Collectio cervantica*, par J. Givanel i Mas (Barcelona, Institut d'Estudis catalans, 1925 ; in-4 de XII-655 p. et fig.). C'est la description bibliographique détaillée d'une très riche collection formée par Don E. Bonsoms i Sicart et cédée à la grande bibliothèque de Barcelone.

— L'inventaire des livres formant la bibliothèque de la cathédrale de Tolède au XIVe siècle a paru dans le *Boletin de la R. Academia de la Historia*, t. LXXXIX (1926), p. 387-391 et 399-402.

France. — M. Max. Prinet a, dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1925, p. 181-184, identifié le psautier de la reine Jeanne de Boulogne, provenant de la Sainte-Chapelle de Bourges (manuscrit latin 8824 de la Bibliothèque nationale), et signalé deux figures franciscaines dans un recueil de compositions allégoriques du XVIe siècle que renferme le manuscrit français 24461 (*Revue d'histoire franciscaine*, 1926, p. 287-289).

— Un manuscrit du même dépôt, provenant de la bibliothèque de l'archevêque de Bourges Guillaume de Cambray (XVe siècle), a été étudié dans les *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*, t. XLI, 1923, p. 248 à 258.

— Mlle S. Solente, dans le *Bulletin historique du Comité*, 1925, p. 251-257, inventorie les lettres et actes offerts par M. Étienne Deville à la Bibliothèque nationale, et intéressant particulièrement l'Orléanais, le Cantal et le département de la Moselle.

— Le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale a reçu d'une généreuse Américaine une précieuse collection de documents relatifs à Marie Stuart et à son époque (autographes royaux et princiers entre autres) ; il s'est également enrichi d'un don de lettres d'artistes du XIXe siècle, parmi lesquelles une correspondance d'Eugène Delacroix.

— Sur les papiers de Harlay à la même Bibliothèque on consultera une notice du P. Marc Dubruel dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* (Louvain, 1925), p. 269-275.

— M. Camille Couderc a, dans une élégante plaquette ayant pour titre *Cérémonies des gages de bataille* (Paris, Van Oest, s. d. [1925] ; in-4 de 12 p. et 11 pl.) reproduit les miniatures accompagnant, dans le manuscrit français 2258 de la Bibliothèque nationale, un exemplaire de l'ordonnance de Philippe le Bel sur le duel judiciaire ; planches excellentes qui sont précédées d'une explication détaillée et d'une introduction où M. Couderc émet l'hypothèse que cette copie a été exécutée pour le duc Pierre II de Bretagne, et dans tous les cas l'attribue au troisième quart du XVe siècle.

— A la suite des expositions médiévale et orientale qui ont obtenu un gros succès à la Bibliothèque nationale, l'administration a jugé à propos d'en consacrer une autre au XVIIe siècle, dans un cadre approprié. Le *Catalogue de l'Exposition du siècle de Louis XIV à la Bibliothèque nationale* (Paris, Gazette des Beaux-Arts, 1927 ; in-8 de 180 p. et 24 pl.) en conservera le souvenir.

— Plusieurs articles du *Ménestrel*, en 1927, ont donné le catalogue, par A.-F. Bourgeois, des partitions d'opéra-comique anciennes que possède la Bibliothèque nationale.

— La *Renaissance de l'Art français* a publié en 1926 (p. 585-592 avec fig.) une petite notice de M. P. Roland-Marcel sur quelques reliures anciennes de ce même établissement.

— C'est d'après le manuscrit français 3887 de la Bibliothèque nationale qu'a été imprimé, dans les *Mélanges Antoine Thomas* (1927), p. 145-148, la relation du souper offert à Thann en 1469 par le duc Sigismond d'Autriche aux commissaires du duc de Bourgogne, par les soins de Mlle E. Droz.

— Un manuscrit à miniatures, du XVIIe siècle, « Devises pour les tapisseries du roy », a fait l'objet d'une étude de M. Jean Cordey dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français*, 1926, p. 84-90.

— De M. Carlo G. Mor, *Lex romana canonice compta. Testo di leggi romano-canoniche del secolo IX pubblicato sul manoscritto parigino Bibl. nat.* 12448 *con introduzione* (Pavia, tip. Cooperativa, 1927 ; in-8 de 212 p.).

— On doit à M. Roger Bragard une intéressante étude sur le prétendu traité de musique du manuscrit latin 7221 de a Bibliothèque nationale (*Musée Belge*, t. XXXI, 1927, p. 125-134) ; il a démontré qu'il ne s'agissait nullement de musique, mais que c'était la fin d'un exemplaire du traité d'arithmétique de Boèce dont le début est renfermé dans le manuscrit 7182 du même dépôt ; les deux fragments sont de la même main et se complètent excellemment.

— Dans le tome XXV (1926), p. 147-156, de la *Cité*, on lira une notice sur la bibliothèque de l'Arsenal, signée Gaston Schefer.

— M. Henry Omont a consacré quelques pages assez neuves à la seconde bibliothèque de la ville de Paris et à ses deux premiers bibliothécaires (1804-1810), dans le tome XLIX (1927) des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, p. 1 à 17.

— Le bibliophile champenois qu'est M. le Dr O. Guelliot a rappelé, dans un beau volume tiré à petit nombre, le souvenir des *Bibliothèques et bibliophiles ardennais* (Paris, H. Saffroy, 1927 ; in-4 de IV-201 p. avec 178 fig. et 3 pl.). On n'y trouvera pas moins de 163 notices différentes et quelques souvenirs des pertes subies dans ce domaine du fait de la dernière guerre.

— Quelques notes de M. André Biver sur l'ancienne bibliothèque de l'abbaye de Saint-Martin de Laon ont paru dans le *Bulletin de la Société de la Haute-Picardie*, t. IV (1926), p. 107-115.

— L'histoire de la bibliothèque de la ville de Niort a été décrite par Jules Barrelle (*Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, t. IV, 1925, p. 335-355) ; joindre un article de Gustave Boissière sur le fonctionnement du même établissement (*idem*, p. 35-78), et des renseignements sur le fonds Clouzot, par A. Farault (p. 261-266 et 367-371).

— Dom A. Wilmart a communiqué à l'Académie des inscriptions (*Comptes rendus*, 1925, p. 290-298) d'intéressantes remarques sur un lectionnaire copié à Tours au IXe siècle, (aujourd'hui manuscrit 24 de la bibliothèque communale de Chartres), et sur le copiste Audradus auquel il est dû.

— Une courte note de M. Ch. Oursel sur le missel du diocèse d'Autun,

manuscrit de l'année 1394 à la bibliothèque de la ville de Dijon, a paru dans le *Bulletin historique du Comité*, 1924, p. 69-72, avec planche.

— La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Antoine-de-Viennois a fait l'objet d'une étude d'Adolphe Masimbert, qu'a publiée la *Petite Revue des Bibliophiles dauphinois*, 1924, p. 268-277.

— Les manuscrits liturgiques de la bibliothèque du Havre sont décrits par l'abbé Daverne dans le *Recueil de la Société d'études diverses du Havre*, t. XCI (1924), p. 18-27, et XCII (1925), p. 23-38. — Dans ce dernier volume M. Laurent-Cernières signale (p. 52-74) l'intérêt de la collection Chardey appartenant au même dépôt et contenant de très rares pièces révolutionnaires et un lot d'affiches havraises des années 1791-1852.

— Un ouvrage apocryphe, attribué à Bérenger de Landore, archevêque de Compostelle, et qui fait aujourd'hui partie de la collection des manuscrits de la bibliothèque de la ville de Marseille (nº 382) après avoir appartenu à l'abbaye de Saint-Martin de Trèves, a été l'objet d'une notice de M. Paul Fournier dans les *Mélanges Antoine Thomas* (1927), p. 173-178.

— Le manuscrit 1301 de la bibliothèque de Troyes est étudié et décrit par le P. C. Baeumker dans son étude *Contra Amaurianos* (Munster, Aschendorff, 1926 ; in-8 de LVIII-52 p.) ; c'est un traité anonyme composé vers 1210, sans doute par Garnier de Rochefort, et dirigé contre la secte panthéiste à laquelle Amaury de Bène a donné son nom.

— Le manuscrit 1733 de la Bibliothèque Mazarine renferme des légendes de nombreux saints hongrois, copiées dans un incunable, comme l'a démontré I. Madzsar dans le *Magyar Könyvszemle*, 1924, p. 72-74.

— Le grand séminaire de Strasbourg possède dans sa bibliothèque un manuscrit du XIIe siècle qui n'a guère encore attiré l'attention des érudits ; M. l'abbé Jos. Walter lui a consacré une excellente étude dans les *Archives alsaciennes de l'Art*, t. IV (1925), p. 1-40 (fig.) : Les miniatures du codex Guta-Sindram de Marbach-Schwarzenthann.

— De M. Georges Beaumont : *La nouvelle bibliothèque de Saint-Dié* (Saint-Dié, Weick, 1925 ; in-8 de 18 p.). — A cette brochure on peut ajouter la communication de M. A. Pierrot sur la bibliothèque de Saint-Dié en 1925, dans le *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, 1925, p. 45-64.

— Une notice sur la bibliothèque municipale de Châteaudun, par A. Lacoste, a paru dans le *Bulletin de la Société Dunoise*, t. XIV (1926), p. 372-380.

— M. Fuchs a montré l'intérêt que présente au point de vue littéraire l'étude d'une bibliothèque provinciale privée du XVIIIe siècle, dans un article de la *Revue d'histoire littéraire*, 1925, p. 580-587. Il s'agit d'une bibliothèque ayant existé à Meyrueis, dans la Lozère.

Grande-Bretagne. — La bibliothèque de l'Imperial War Museum (Musée de la Guerre), dépendant du South Kensington, et qui était dispersée dans plusieurs locaux de la ville de Londres, a été définitivement et confortablement installée à Queen's Gate, 178, Cromwell Road.

— Une exposition d'anciens ouvrages classiques grecs et latins, auxquels étaient joints quelques beaux spécimens de manuscrits, a été organisée par la John Rylands Library de Manchester ; le catalogue en a été publié par H. Guppy, *The John Rylands Library, Manchester. Catalogue of an exhibition of the earliest printed editions of the principal greek and latin classics and of a few manuscripts* (Manchester, University Press, 1926 ; in-8 de VIII-72 p. et fig.).

— M. Robert Fawtier s'est appliqué à faire connaître un certain nombre de chartes et documents d'intérêt varié appartenant à la John Rylands Library (et dont quelques-uns intéressent la France et spécialement Bordeaux, la Touraine, Senlis, Saint-Remy de Provence, Faremoutiers, les abbayes de Beaulieu et de Saint-Bertin), dans le *Bulletin of the John Rylands Library*, 1924, p. 276-297 et 456-470, et 1925, p. 248-296. — Il a de même donné dans ce dernier volume (p. 501-541) le détail des papiers constituant la correspondance de la marquise d'Huxelles et du marquis de La Garde pour les années 1687 à 1703 (d'autres correspondances similaires sont au musée Calvet à Avignon).

— Un premier guide dans les bibliothèques de Londres avait paru en 1908. L'auteur, Reginald Arthur Rye, bibliothécaire de l'Université de Londres, vient d'en faire paraître une 3e édition complétée et mise à jour : *The Student's Guide of the Libraries of London* (London, 1927 ; in-8 de XXV-580 p. et 61 pl.). On y trouvera aussi des renseignements sur les dépôts d'archives de la capitale anglaise.

— Sur l'histoire de la bibliothèque de l'ancien prieuré de Douvres, voir une importante étude de R.-C. Haines dans les *Transactions of the Bibliographical Society*, vol. VIII (1927), p. 73-119.

— Le *Bulletin of the Institute of historical Research* a publié, t. I (1923), p. 45-48, une liste des manuscrits des bibliothèques d'Oxford intéressant l'histoire d'Angleterre de 1485 à 1547 ; — p. 73-76, une notice sur les manuscrits Wyatt possédés par le comte de Romney ; — et t. II (1924), p. 80-82, une liste de manuscrits du Royal Colonial Institute.

— M. J.-R. Tanner a fait paraître le tome IV du catalogue d'une collection précieuse pour l'histoire maritime de l'Angleterre, *A descriptive Catalogue of the naval manuscripts in the Pepysian Library at Magdalene College, Cambridge* (London, Navy Records Society, 1923 ; in-8 de CXXVIII-725 p.).

— Le *Calendar of the Stuart Papers belonging to H. M. the King preserved at Windsor Castle* est parvenu au tome VII (London, Historical manuscripts Commission, 1923 ; in-8 de XXXVIII-857 p.). — La

même Commission a commencé le catalogue des manuscrits et archives de Easthampstead Park : *The manuscripts of the Marquess of Downshire preserved at Eastheampstead Park*, t. I (London, 1924 ; in-8 de XXVII-1025 p.) ; — elle a établi un copieux rapport sur les collections de Cirencester Park : *Report on the manuscripts of Earl Bathurst preserved at Cirencester Park* (London, 1923 ; in-8 de XX-788 p.) ; — elle a encore dressé un premier rapport sur les collections de Penshurst Place : *Report on the manuscripts of Lord de l'Isle and Dudley preserved at Penshurst Place* (London, 1925 ; in-8 de LX-550 p.) ; — un 3e volume sur celles de Montagu House : *Report on the manuscripts of the Duck of Buccleugh and Queensbury preserved at Montagu House Whitehall* (London, 1926 ; in-8 de VII-498 p.) ; — et enfin un 14e volume consacré aux manuscrits et archives de Hatfield House : *Calendar of manuscripts at Hatfield House* by E. Salisbury (London, 1923 ; in-8 de XVIII- 406 p.). Son activité ne se dément pas.

— La bibliothèque nationale du pays de Galles à Aberystwyth a publié le *Calendar of Wynn Papers* (1575-1690), papiers qui font partie de ses collections (National Library of Wales, 1926 ; in-8 de XIX-510 p.).

Hongrie. — Depuis la fin de l'année 1925 paraît un catalogue régulier de l'accroissement de toutes les bibliothèques publiques de Hongrie, sous la direction de I. Pasteiner.

— Depuis 1923 paraît en Hongrie un nouveau recueil bibliographique et bibliothéconomique sous le titre de *Levéltar Köslemenyek.*

Italie. — La *Gesta Francor*, manuscrit du XIIIe siècle de la bibliothèque Marciana à Venise, a été reproduite intégralement en phototypie (Milano, Bestetti e Tumminelli, 1925 ; in-4 de 34 p. et 189 pl.).

— Quelques dons récents faits à la Bibliothèque Ambrosienne (Milan) sont indiqués dans les *Rendiconti del R. Istituto Lombardo*, 1923, vol. LVI, p. 776-778.

— De la *Legenda antiqui sancti Francisci* un manuscrit (nº 1046) a été retrouvé à Pérouse, et le texte vient d'en être édité par le P. Ferdinand Delorme (Paris, Édition de la France franciscaine, 1926 ; in-8 de XXI-171 p.).

— Un manuscrit du XIVe siècle, appartenant à la bibliothèque de Turin et fort détérioré par l'incendie de 1904, le « roman de la fille de Salomon, roi de Hongrie », a fait l'objet d'une étude de P. Luckcsics dans le *Magyar Kônyvszemle* en 1925.

— La collection musicale Foà de la même bibliothèque a été décrite en 1927, par A. Gentili, dans la *Rivista musicale italiana.*

— Le grand journal de Milan *Corriere della Sera* a pris l'initiative d'une sérieuse enquête sur l'état des grandes bibliothèques italiennes, et en a donné les résultats dans son numéro du 16 avril 1926. Le titre,

Salviamo le nostre biblioteche, est à lui seul un programme et il en indique suffisamment la tendance. Les plaintes recueillies partout, à Rome, à Naples, à Venise, à Bologne, à Turin, à Florence, sont partout concordantes, et les constatations faites à Messine, à Catane, à Parme, à Lucques, à Sassari, sont « amare e dolorose ». Local, fonctionnement, conservation, dotation, tout est sujet à critique, et il est souhaitable que l'on y apporte un prompt remède.

Orient. — Le catalogue des manuscrits arméniens du couvent Sourb Neschau à Sivas est publié par Th. Gouschakian dans *Hamdès Amsoreay*, t. XL (1926), p. 543-551, et XLI (1927), p. 36-43.

— Le catalogue des manuscrits géorgiens de la Bibliothèque du patriarcat grec de Jérusalem a fini d'autre part de paraître dans la *Revue de l'Orient chrétien*, t. V (1925-26), p. 132-155, par les soins du R. P. Blake.

— Une note de W. Barthold dans le *Bulletin de l'Académie des sciences de Leningrad* (en russe), 1925, nº 18, p. 946-951, signale l'importance des collections de manuscrits orientaux qui se trouvent à Bakou.

— Sous le titre : *The monasteries of the Wadi'n Natrun. I. New coptic texts from the monastery of St. Macarius* (New-York, Metropolitan Museum, 1926 ; in-4 de XLVIII-299 p. et 27 pl.), H.-G. Evelyn White étudie des fragments de manuscrits provenant du couvent de Saint-Macaire en Natrie, aujourd'hui au musée copte du Caire (fragment d'apocryphes bibliques, de passions de martyrs, d'ouvrages apologétiques et liturgiques) ; l'introduction est une étude de la formation et des vicissitudes de la bibliothèque de ce couvent, plusieurs fois détruite et disparue définitivement en 1530 après avoir été très fréquentée par les savants du moyen âge, et dont on retrouve quelques épaves disséminées dans certaines bibliothèques de l'Occident.

Suisse. — Une brève notice de M. B. Altaner sur l'histoire de la collection des manuscrits du cardinal Jean de Raguse (*Historisches Jahrbuch*, XLVII, 1927, p. 730-732) permet d'ajouter quelques indications supplémentaires au travail de M. Henry Omont sur les manuscrits grecs de la bibliothèque de Bâle, publié dans les t. III et VIII du *Centralblatt für Bibliothekwesen*.

— Dans *Genava*, t. V (1927), p. 64-68 (fig.), M. H. Delarue a étudié la représentation de la crèche de Bethléem dans quelques miniatures de manuscrits de la bibliothèque de Genève.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Bibliographies géologiques. — La Société géologique de France publie depuis 1923, chaque année, une *Bibliographie des sciences géologiques* qui enregistre le dépouillement aussi complet que possible, sous la direction de Jos. Bonnet, des périodiques de tous pays reçus à Paris ; le tome III (1925) compte 258 pages; il est terminé par un index qui est, malgré son ampleur, trop succinct et ne rend pas, en raison de la multiplicité des chiffres accumulés sur un seul nom, autant de services qu'on le souhaiterait.

— Le Geological Survey of India a terminé par un double index (xiii-144 et iv-348 p.), paru à Calcutta en 1921-1923, la monumentale *Bibliography of Indian Geology*, par T.-H. La Touche, précédemment parue.

— M. R.-D.-M. Verbeek continue la publication régulière de ses listes bibliographiques sur la géologie des Indes orientales néerlandaises, imprimées dans la *Geolog.-Mijnbouwkundig Genootschap voor Nederland en Koloniën* ('s Gravenhage). La 10e liste, parue en 1923, contient un index général des dix fascicules édités depuis 1912.

— On doit à A.-L. Hall une bibliographie de la géologie de l'Afrique du Sud, classée par matières : *A subject Index in the Literature in the Geology and mineral resources of South Africa* (Pretoria, Stationery Office, 1924 ; in-8 de 380 p.).

Bibliographies préhistoriques. — A paru pour la première fois en 1926 (Berlin, de Gruyter ; in-8 de vi-157 p.) une bibliographie annuelle des questions préhistoriques : *Vorgeschichtliches Jahrbuch*, sous la direction de Max Ebert. Il contient la littérature de l'année 1924.

— Sur la préhistoire du Trentin, nous pouvons signaler l'étude particulière de A. Solari, *Contributo bibliografico alla preistoria e protistoria di Tridentum*, paru dans les *Studi trentini*, vol. VII (1926), p. 208-221.

Les sciences dans l'antiquité. — Une bibliographie des sciences dans l'antiquité, qui n'est d'ailleurs que le catalogue d'une collection particulière, est l'œuvre de J. Penoyre, *A classified Catalogue of the books, pamphlets and maps in the Library of the Society of hellenic and roman Studies* (London, Macmillan, 1924).

Le latin et la bibliographie. — On nous informe que la partie bibliographique qui figurait régulièrement dans la *Revue de philologie* paraîtra désormais à part, sous le titre de *L'Année philologique*, s'entendant de la philologie classique seulement. Le premier volume, annoncé comme devant être mis prochainement en vente, formera à partir de 1925 la suite normale de l'œuvre considérable qui vient d'être menée à terme avec la plus grande diligence et la plus haute compétence par M. J. Marouzeau : *Dix années de bibliographie classique. Bibliographie critique et analytique de l'antiquité gréco-latine pour la période* 1914-1924 (Paris, Société d'édition « Les Belles-Lettres », 1926-1927 ; 2 vol. in-8 de 461 et 424 p.).

— La même librairie a édité un *Répertoire des index et lexiques d'auteurs latins*, par P. Faider (1927 ; in-8 de 56 p.) qui rendra de réels services.

— On lira avec un vif intérêt, dans la *Revue des Etudes latines*, 1927, p. 150-168, l'article de Dom Henri Quentin sur « une méthode de critique et de classement des manuscrits ».

Bibliographies alsaciennes. — Dans une nouvelle revue d'Alsace, l'*Archiv fur elsässische Kirchengeschichte*, t. I (1926), une place paraît devoir être réservée à la bibliographie. On y trouve (p. 431-446), sous la signature de l'abbé J. Brauner, la littérature de l'histoire religieuse d'Alsace pour les années 1924 et 1925. — Le même volume (p. 67-97) nous offre une savante étude du chanoine Jos. Gass sur les anciens manuscrits et imprimés liturgiques alsaciens.

Bibliographie des mystiques espagnols. — Elle est traitée avec grands développements (876 numéros) dans le récent ouvrage de E. Allison Peers, *Studies of the Spanish mystics* (London, Sheldon Press, 1927 ; in-8, pp. 407 à 462).

Bibliographie cistercienne. — Ch. de Visch, auteur de la *Biblioteca scriptorum sacri ordinis Cisterciensis*, se proposait de la poursuivre et de la tenir au courant. Dès 1665 il avait préparé des notes destinées à une nouvelle édition, et ce sont ces notes, conservées par le grand séminaire de Bruges, qui viennent d'être imprimées par les soins du R. P. Canivez, *Auctarium D. Caroli de Visch ad Bibliothecam scriptorum sacri Ordinis Cisterciensis* (Bregenz, 1927 ; in-8 de 79 p.).

Bibliographie belge. — Depuis 1926 paraît à Bruxelles (Discaillesstraat, 11), sous la direction de MM. Lebeer, Lyna, Stijns et van Eeghem un nouveau recueil intitulé *Paginæ bibliographicæ*, qui a pour programme, en dehors des communications ordinaires, de signaler chaque mois tout ce qui paraît en Belgique ou à l'étranger sur la Bel-

gique dans le domaine de la bibliographie, de la philologie, des belles-lettres, des beaux-arts, de l'histoire et des sciences auxiliaires de l'histoire. L'abonnement est de 30 francs pour la Belgique, 40 francs pour l'étranger.

Bibliographies d'histoire moderne. — Le petit manuel bibliographique intitulé *Short bibliography of modern European history* 1709-1926 (London, Historical Association, 1927 ; 16 p.), par Harold Temperley et Miss L.-M. Penson, ne pourra guère servir qu'à des étudiants anglais ; pour d'autres, il est insuffisamment développé.

— Par contre, on ne saurait trop recommander le *Guide of the printed materials for English social and economic history* (1750-1850) qu'a fait paraître quelques mois auparavant Judith Blow Williams (New York, Columbia University Press, 1926 ; in-8 de XXIII-535 et 653 p.), qui sera le vade-mecum indispensable à quiconque voudra s'occuper de l'histoire moderne de la Grande-Bretagne.

Bibliographie romaine. — C.-G. Paluzzi a commencé (Roma, Olschki, 1926) une *Bibliografia romana; Bulletino metodico critico delle pubblicazioni italiane e straniere riguardanti Roma;* un premier fascicule (in-8 de 135 p.) l'inaugure.

Almanachs orléanais. — Ils ont fait l'objet d'une étude historique et bibliographique de M. Alexandre Pommier dans les *Mémoires de la Société archéol. et hist. de l'Orléanais*, t. XXXVI (1926), p. 1-39.

Anciennes publications sur la peste. — Les plus anciennes impressions sur la peste ont fait l'objet de recherches approfondies de MM. Arnold C. Klebs et Dr Carl Sudhoff, qui en ont publié le résultat : *Die ersten gedruckten Pestschriften; Geschichtliche und bibliographische Untersuchungen* (München, Verlag der Münchener Drucke, 1926 ; in-8 de IV-228 + 80 p. et 24 pl.).

Finances et change. — Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de parler du *Manuel pratique du change des monnaies étrangères* de J. de Villefaigne, qui est toujours accompagné d'une précieuse bibliographie rédigée par M. E.-D. Grand. Comme les précédentes, la 5e édition de ce *Manuel* (Paris, Boyveau et Chevillet, 1926) présente le même avantage. Mais cette fois la partie bibliographique est tirée et vendue à part : *Bibliographie financière d'après guerre. Liste des traités français et étrangers de banque, change, monnaies, finances, parus de* 1918 *à* 1926, par E.-D. Grand (Boyveau et Chevillet ; in-16 de 64 p.). Elle est à recommander à tous ceux que ces questions intéressent ; le classement des livres y est fait par matières, puis par pays. Comme le titre l'indique,

elle ne contient pas les ouvrages antérieurs à 1918, que l'on devra toujours chercher dans la 4e édition du *Manuel*.

Bibliographie hongroise. — Dans la *Revue des études hongroises et finno-ougriennes*, t. V (1927), p. 144-152, Alice Goriupp a signalé les progrès des études bibliographiques en Hongrie et les plus récents travaux publiés sur la matière. Il serait à souhaiter que de temps à autre pareils renseignements nous fussent fournis, et que d'autres revues spéciales suivissent cet exemple.

— On annonce malheureusement que les bibliographies annuelles paraissant dans les revues hongroises ont dû être supprimées par mesure d'économie ; seraient seules maintenues celles qui se rapportent à l'ethnographie et à la philologie.

— Le nombre des livres de tous pays, écrits aux xve et xvie siècles sur Bude et Pest dépasse le millier ; ils sont décrits avec le plus grand soin par Aladár Ballagi, *Buda és Pest a volágiroladomban*, I (Budapest, Skékesfövaros Kiadas, 1925 ; in-8 de 481 p.).

Bibliographie polonaise. — *Literatura mieszczańska w Polsce XVII w. Monografia bibliograficzna*, par K. Badecki (Lwów, Ossolineum, 1925 ; in-8 de xxviii-543 p. et 200 fig.).

Est-Européen. — Une bibliographie générale courante de tout ce qui intéresse l'Est de l'Europe a été entreprise il y a plusieurs années en Allemagne : *Osteuropaeische Bibliographie* (Breslau, Priebatsch, in-8) ; le tome III (xxxv-466 p.), paru en 1926, comprend la littérature de l'année 1922.

Roumanie. — *Dacoromania ; Buletinul Muzeului Limbei romane* (Cluj, Institut de Arte Grafiche), dont le tome III a été publié en 1924 (in-8 de 1158 p.), contient (p. 986-1075) un dépouillement critique des périodiques correspondant à la production de l'année 1922, travail considérable.

Ukraine. — Une importante revue de bibliographie a été créée en Ukraine, où il semble que cette science soit fort en honneur. La première année (1926) des *Bibliologitchni Listi* compte 4 fascicules de 100 à 120 pages chacun ; il en sera sans doute de même de l année 1927 dont deux numéros nous sont parvenus. Nous y avons relevé entre autres les articles suivants : Classification des livres d'après leur destination sociale, par D. Balika ; — Précis de l'histoire de l'imprimerie Troizko-Illinskoy à Tchernigov au xixe siècle, par V. Doubrovsky ; — Imprimeries des anciens croyants à Klinzy, par M. Tichtchenko ; — Les problèmes scientifiques de la bibliologie, par M. Koufaëff ; — La production du livre de l'Union des Républiques soviétiques de 1923 à 1926 (statisti-

ques), par A. Kozatchenko ; — Le musée du livre à la bibliothèque publique d'Odessa, par O. Tunéêva ; — Les incunables de la bibliothèque centrale scientifique d'Odessa, par I. Faasse. — Une chronique soignée et développée donne toutes les nouvelles bibliographiques désirables.

— En même temps a paru un premier numéro du *Journal Bibliotekosnavstva ta Bibliographii* [Journal de Bibliotéconomie et de Bibliographie] (Kiev, 1927 ; in-8 de VIII-168 p.), où nous avons remarqué, entre dix articles, les suivants : L'organisation de la bibliographie en Ukraine, par M. Sagarda ; — Les catalogues collectifs, par V. Kozlovskyi ; — Le travail bibliographique en Ukraine en 1926, par M. Jasynskyi ; — Les cours de bibliothéconomie à la bibliothèque d'État publique de Leningrad, par H. Byla ; — Les bibliothèques scientifiques de l'Ukraine, par L. Halphand, et une chronique intéressant tout le domaine de la bibliothéconomie et de la bibliographie (spécialement à considérer pour la partie slave).

— La Bibliothèque nationale d'Ukraine, sous la haute protection de l'Académie des sciences de Kiev, patronne également une publication en fascicules distincts d'un *Bibliotetchnii Sbirnik*, dont les fascicules 2 (130 p. et fig.) et 3 (127 p.), parus en 1927, ont donné respectivement des renseignements précis et circonstanciés, l'un sur la bibliothèque nationale d'Ukraine, son personnel, son développement, ses richesses, l'autre sur l'organisation de la bibliographie en Ukraine, avec un aperçu sur la bibliographie rétrospective, et le plan d'un répertoire bibliographique général de la production ukrainienne aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, ce travail paraissant devoir être abordé à bref délai et devoir absorber la plus grande partie de l'activité des bibliothécaires qui en seront chargés.

— D'autre part on voit I. Mirtchuk publier une bibliographie philosophique ukrainienne des années 1921-1926 dans les *Mitteilungen des Ukrainischen wissenschaftlichen Instituts in Berlin*, 1927, p. 60-69.

— Quant à la production de la littérature courante, qui est considérable (y compris la production en hébreu), elle est assurée depuis le début de 1927 par le *Litopis Ukraïnskogo Druky* (in-8) qui paraît hebdomadairement (plusieurs numéros souvent réunis en un) et dont la rédaction semble tout à fait soignée.

Histoire de Turquie et de Bulgarie. — N.-V. Michoff est l'auteur d'un petit traité des *Sources bibliographiques sur l'histoire de la Turquie et de la Bulgarie* (Sofia, impr. Glouchkoff, 1924 ; in-8 de 133 p.). Texte en bulgare, préface en français.

Canada. — On a créé à Montréal un *Bulletin bibliographique du Canada* qui a d'abord paru à intervalles irréguliers (nº 1 en avril 1920), mais dont la périodicité normale paraît s'affirmer depuis 1926.

Afrique occidentale. — Un fonctionnaire des finances du Maroc, M. A.-R. Lebel, a occupé ses loisirs à dresser un répertoire de l'*Afrique occidentale dans la littérature française depuis* 1870 (Paris, Larose, 1925 ; in-8 de IX-277 p.). Quel que soit le mérite de ce travail, on peut se demander pourquoi cette limitation dans le point de départ, qui s'explique mal. Il est aussi à désirer que la littérature étrangère ne soit pas laissée systématiquement de côté, car il y a intérêt à la connaître, et rien ne sera fait de complet sans cette addition.

Missions. — On doit au P. R. Streit le tome II de la *Biblioteca missionum; Amerikanische Missionslitteratur* (Aachen, Heckscher, 1924 ; in-8 de 939 p.). C'est un ensemble de 2792 articles, livres, brochures, articles de revue, dont la plus ancienne mention remonte à 1493.

Exposition du livre à Colmar. — Aux expositions dont il a été parlé ci-dessus (p. 83) il faut ajouter celle qui a été organisée à Colmar avec le concours de notables collectionneurs, et dont il a été publié un catalogue : *Guide illustré de l'exposition historique du Livre à Colmar, septembre-novembre* 1926 (Colmar, édit. Alsatia, 1926 ; in-8 de 84 p. et 38 pl.).

Anciennes papeteries. — Les anciennes papeteries de la Suisse ont fait l'objet de recherches particulières de Fr. van Hössle, qui en a tiré parti dans une série d'articles du *Zentralblatt fur Papierindustrie*, 1923, n°s 3 à 15.

— Sur les fabriques de papier de la Bohême aux XVIIe et XVIIIe siècles Fr. Zuman a écrit quelques pages utiles dans le *Pamatki Archeologické* (de Prague) en 1926.

— On pourra ajouter un nom à la liste des vieilles papeteries françaises déjà connues. Dans un article de M. H. Chobaut sur la monnaie de Carpentras (*M moires de l'Institut historique de Provence*, 1926), l'auteur a incidemment signalé l'existence d'un moulin à papier à Carpentras (Vaucluse) en 1380 ; possédé par un certain Vincent Loti, ce moulin était exploité par Antoine Pelegrin, « Anthonius Pelegrini magister papiri » (cf. Archives communales de Carpentras, CC 160, fol. 47).

Histoire de l'imprimerie. — L'imprimerie n'est venue qu'assez tardivement à Dunkerque, mais c'est une intéressante contribution à l'histoire de l'imprimerie qu'a donnée M. A. Lesmaris : *Imprimeries et ateliers typographiques à Dunkerque*, 1674-1750 (*Bulletin de l'Union Faulconnier*, t. XXIII, 1926, p. 209-300) ; et à part : Dunkerque ; in-8, 92 p.

— Sur les libraires et imprimeurs de Saint-Dizier, de 1774 à nos jours, on consultera une étude de René Gouthière dans les *Mémoires de la Société de Saint-Dizier*, t. XIX (1926), p. 65 à 103 (et fig.).

— Les origines de l'imprimerie à Beauvais ne sont pas non plus très anciennes ; les premiers typographes, les Vallet, ont trouvé un historien en la personne de l'abbé Meister [*Mémoires de la Société académique de l'Oise*, t. XXV, 1926, p. 285 à 308 et pl.].

— Sur les débuts de la typographie grecque en Alsace on pourra lire quelques pages de E. Linckenheld dans le *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, t. XXVI, 1926, p. 167 à 174.

— On ne connaissait jusqu'ici aucun livre imprimé à La Réole avant 1512 ; un volume récemment acquis par un bibliophile de la région bordelaise permet de reculer l'introduction de la typographie dans cette ville jusqu'en juillet 1503. C'est un rituel (Manuale seu instrutorium curatorum) du diocèse de Bazas, in-8, sorti des presses de Pierre Besson, qui fut attiré sans doute par les moines du prieuré bénédictin de La Réole. M. Paul Courteault s'est chargé de présenter cette curiosité bibliographique inédite dans la *Revue historique de Bordeaux*, 1926, p. 63-71, avec reproduction du titre.

— Un travail d'ensemble sur les imprimeurs et libraires de Venise au XVIe siècle a été entrepris par Ester Pastorello, *Tipografi, editori, librai a Venezia nel secolo XVI* (Firenze, Olschki, 1924 ; in-8 de x-104 p.).

— Une exposition bibliographique consacrée en partie aux impressions de Bodoni et aux gravures coloriées sur cuivre du XVIIIe siècle a eu lieu à Berne ; le catalogue en a été dressé par K.-J. Lüthi-Tschanz : *Kleiner Führer in die Ausstellung : Der Buchdruck im Laufe der Zeit, mit der Sonderaustellungen von Bodoni-Drucken und kolorierten Kupferstichen der ersten Hälfte des XVIII Jahrhunderts* (Bern, Schweizerisches Gutenbergmuseum, 1925 ; in-8 de 16 p. et fig.).

— On trouvera dans *Genava*, t. III (1925), p. 299 à 307, d'intéressantes notes bibliographiques de H. Delarue sur les débuts de l'imprimeur Jean Belot à Genève (1493-1498) et sur son premier bréviaire de Lausanne.

— Le premier livre de cuisine néerlandais, imprimé par Th. Van der Noot à Bruxelles en 1510, a été réimprimé par la maison d'édition Nijhoff (de La Haye) : *Het eerste nederlandsche gedrukte Kootboek* (1925 ; in-8 de 30 ff. et fig.) d'après l'unique exemplaire conservé à la Bibliothèque centrale de l'État à Munich.

— Dans les *Transactions of the Bibliographical Society* (London), t. VIII, p. 145-198, P.-S. Ferguson a étudié les relations qui existèrent jusqu'en 1640 entre les imprimeurs et les libraires de Londres et ceux d'Edimbourg.

La même Société a édité deux monographies d'intérêt et d'importance très variables. L'une est consacrée aux anciennes éditions d'Euclide, *Early Editions of Euclid's Elements* (1482-1600) (London, 1926 ; in-4 de VII-67 p. et 13 pl.). — L'autre est un catalogue général de tous les livres

imprimés en Grande-Bretagne et des livres anglais édités ailleurs, de 1475 à 1640, par H.-W. Pollard et G.-R. Redgrave, *A short title Catalogue of books printed in England, Scotland and Ireland and of english books printed abroad* 1475-1640 (London, 1926 ; in-4 de xvi-609 p.). Ce catalogue est établi par noms d'auteurs ou de matières pour les ouvrages anonymes (Bible, Cambridge University, East India, England, Protestantism, Sermons, etc.) : œuvre monumentale qui ne comprend pas moins de 26143 numéros.

— Dans la Collection des livres à gravures imprimés à Lyon au xve siècle, a paru le fac-similé de *Les Subtiles Fables d'Esope* (édition de Jean Husz en 1486), par C. Dalbanne et Eugénie Droz, avec une notice de J. Bastin sur l'influence des fables (Lyon, 1926 ; in-16 de 187 p.). — A signaler, d'autre part, la réimpression par les soins de M. Maurice Hélin, de *La Clef des songes* (Paris, Droz, 1925 ; in-4 de 99 p. et pl.), d'après l'impression de Fromolt à Vienne vers 1482, avec notes et liste des éditions incunables.

— Un nouveau travail a été consacré à Caxton ; j'ignore ce qu'il apporte de neuf sur cet imprimeur. En voici le titre : *Caxton mirrour of fifteenth letters ; a study of the literature of the first English Press* (London, Allan, 1926 ; in-16 de 304 p. et fig.), par Nellie S. Aurner.

Cartes anciennes de Grande-Bretagne. — Elles ont fait l'objet d'un très considérable travail bibliographique de Th. Chuble, *The printed maps in the Atlases of Great Britain and Ireland ; A bibliography* 1597-1870 (London, Homeland Association, 1927 ; in-4 de 497 p.).

Bibliographie fasciste. — Il a été créé en Italie (Roma, Libreria del Littorio, in-folio) une *Bibliographia fascista*, paraissant depuis 1926 et destinée à faire connaître les publications relatives au mouvement fasciste et à tout ce qui s'y rattache.

COMPTES RENDUS & LIVRES NOUVEAUX

Musæum Plantin-Moretus. Inventaire des Archives Plantiniennes, par J. Denucé, archiviste de la ville d'Anvers. Anvers [Baesrode, impr. Bracke-Van Geert], 1926 ; in-8 de 166 p. — Prix : 10 francs.

Musæum Plantin-Moretus Catalogue des manuscrits, par J. Denucé. Anvers, libr. Veritas [Paris, Leroux], 1927 ; in-4 de 304 p. — Prix : 40 francs.

Voici deux publications attendues depuis longtemps, l'une consacrée aux archives, l'autre aux manuscrits du célèbre musée Plantin-Moretus. Ces deux collections ont été fréquemment exploitées depuis cinquante ans qu'elles sont devenues publiques ; elles n'avaient jamais fait l'objet d'aucun inventaire détaillé et complet. Il faut remercier M. Denucé de s'y être appliqué et d'avoir simultanément mené à bien ces deux publications parallèles.

Les Archives plantiniennes forment une suite considérable de registres et de liasses depuis l'époque de l'établissement de Plantin à Anvers en 1555 jusqu'à 1876 ; cette suite, où rares sont les lacunes, permet d'en étudier non seulement le fonctionnement et le développement (relations avec l'Espagne, la France, etc.), ainsi que l'humanisme à Anvers, mais encore les affaires commerciales (Compagnies d'Ostende, de Trieste, relations actives avec les Indes, etc.) auxquelles s'intéressaient les Moerentorf, descendants de Plantin, au xviii[e] siècle. Cette double série d'archives économiques n'a guère de similaire en Europe ; les grands livres, journaux de caisse, copies de lettres, carnets de paiements d'ouvriers, cahiers du cours du change, y abondent ; les papiers de famille et les actes privés côtoient les documents émanés de la maison de commerce.

L'origine de la collection des manuscrits remonte aux premiers temps de l'atelier typographique. Christophe Plantin en avait réuni un choix en vue d'éditions qui sortirent de ses presses ; ses successeurs en accrurent le nombre : ils étaient 83 en 1592, 154 en 1650 ; les plus anciens datent du ix[e] siècle. Aujourd'hui, avec des additions plus ou moins récentes provenant de dons ou d'achats, ils sont exactement 506. On y remarque de nombreux livres liturgiques, des bibles, des ouvrages théologiques, des ouvrages classiques (Ovide du xii[e] siècle, Lucain des xi[e] et xii[e], Stace, Claudien, Cicéron, Priscien, etc.), des recueils de patrolo-

gie, de scolastique, des manuscrits de saint Augustin, de Boèce, de Pierre de Riga, des historiens et auteurs littéraires du moyen âge (Dudon de Saint-Quentin, XIIe s.), et de la Renaissance, des relations de voyages, des cartes anciennes, des ouvrages relatifs à Anvers et à l'histoire des Pays-Bas, un dictionnaire latin-flamand-français du XVe siècle, des cours professés à Douai, à Anvers et à Louvain, etc. Les véritables joyaux sont le Froissart en 3 volumes (XVe s.) et la Bible dite du roi Wenceslas en 2 volumes (1403), qui font l'admiration des visiteurs. A noter aussi un exemplaire des « Chroniques de Saint-Denis » (XVe s.) et une « Chronique du prieuré de Novy en Champagne », par Dom P. Baillet (1740).

M. Denucé a suivi l'ordre des numéros anciens sous lesquels les manuscrits ont été antérieurement catalogués ; une table méthodique par matières (suivie d'une table des noms cités) remédie à cette absence de classement. Le travail est fait avec le plus grand soin et sera bien accueilli.

H. S.

Bibliographie générale des travaux palethnologiques et archéologiques (époques préhistorique, protohistorique et gallo-romaine) ; France, III (Anjou, Berry, Bretagne, Maine, Orléanais, Poitou, Touraine), par Raoul MONTANDON. Genève-Lyon, Georg ; Paris, Leroux, 1926 ; in-8 de XX-349 p. et 2 cartes.

Ce volume fait suite aux précédents ouvrages de M. Montandon dont le *Bibliographe moderne* a été heureux de signaler l'apparition. Et le titre suffit à lui seul à nous renseigner sur son contenu. Même façon de procéder, même soin de précision, même souci de faciliter les recherches par de précieuses tables. Nous avons là la production en archéologie préhistorique de dix-sept départements dont quelques-uns sont particulièrement riches à ce point de vue. Entre beaucoup d'autres sont catalogués tous les travaux des Florance pour le Loir-et-Cher, des Dubreuil-Chambardel pour l'Indre-et-Loire, des Lisle du Dréneuc et des Léon Maître pour la Loire-Inférieure, des Closmadeuc, des Aveneau de la Grancière et des Marsille pour le Morbihan, des Abgrall et des Du Chatellier pour le Finistère, des Marcel Baudouin pour la Vendée, des Godard-Faultrier pour le Maine-et-Loire, des Buhot de Kersers pour le Cher, des Dumuys et des Soyer pour le Loiret, etc., qui représentent une mine inépuisable pour les recherches dans ces régions. Peut-être M. Montandon aurait-il pu être encore plus complet au point de vue breton, s'il avait dépouillé la *Bibliographie d'articles de périodiques concernant la Bretagne*, de J. Coupel (1911) et la bibliographie de A.-L. Harmois, *Répertoire bibliographique des travaux archéologiques publiés sur le département de la Loire-Inférieure* (1921), qu'il ne paraît pas avoir connus.

Mais j'ai hâte d'ajouter que la moisson à récolter aurait été assez médiocre, tant les dépouillements auxquels il s'est livré ont été soignés et consciencieux. Les noms fréquemment répétés des Mortillet, des Bertrand, des Héron de Villefosse, des Adrien Blanchet, des Espérandieu, nous révèlent l'apport de la science générale à la science locale, et la preuve que l'auteur est admirablement renseigné.

Qu'il veuille bien trouver ici les félicitations qu'il mérite et les encouragements nécessaires à la continuation de son œuvre : quatre autres volumes doivent compléter la publication.

H. S.

Bibliographie critique de Ronsard en France (1550-1585), par Marcel Raymond. Paris, Champion, 1927 ; in-8 de II-151 p.

Cette thèse, complémentaire d'un gros travail sur l'*Influence de Ronsard sur la poésie française*, se suffit à elle-même et témoigne de recherches approfondies. Elle nous apporte une nouvelle preuve de la maîtrise exercée par le chef de la Pléiade sur ses contemporains et ses successeurs immédiats. On trouvera donc dans ce livre, classées dans l'ordre alphabétique des auteurs cités, les mentions des éloges de Ronsard et des jugements portés sur lui au XVIe siècle (jusqu'à 1585), les imitations dont ses œuvres furent l'objet sur les thèmes les plus variés, les allusions plus ou moins directes, plus ou moins transparentes, à Ronsard et à Cassandre, les poésies pindariques et autres en l'honneur ou à la louange du grand poète, jusqu'aux plagiats de François de Belleforest.

Que de grands noms défilent sous nos yeux, Baïf, Belleau, Th. de Bèze, G. Bouchet, Brantôme, Desportes, Du Bellay, Grévin, Jamin, Jodelle, La Boétie, O. de Magny, Montaigne, Pasquier, Passerat, S. de Sainte-Marthe, Scaliger, Pontus de Thiard ! Et, à côté d'eux, que de plus modestes auteurs au talent méconnu !

Le résultat des lectures de M. Marcel Raymond est significatif et vraiment suggestif.

H. S.

Bibliothèque des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Vanne et Saint-Hydulphe, par Jean Godefroy. Paris, Picard, 1925 ; in-8 de XXIII-239 p. et pl. [Archives de la France monastique, XXIX.]

Les bibliographes qui se sont intéressés aux Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur ont été nombreux depuis le XVIIe siècle. Il est très remarquable que les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Vanne n'ont pas joui de la même faveur auprès du public érudit. Si cette dernière ne compte aucun de ces princes de l'érudition qui s'appellent d'Achery, Mabillon, Montfaucon, Martène, Bouquet, Lobineau, Vaissète,



on y rencontre cependant les noms assez notables de Dom Calmet et de Dom Fangé son neveu, de Dom Didier de La Cour, de Dom Anselme Berthod, de Dom Petitdidier, de Dom Pelletier, de Dom Nicolas Lelong, de Dom Grappin, de Dom Cellier, de Dom Tabouillot, et de beaucoup d'autres auxquels l'histoire est redevable de bons et utiles travaux. Seule la *Bibliothèque lorraine* de Dom Calmet pouvait être d'une consultation facile.

M. Jean Godefroy a donc été bien inspiré en venant combler une lacune regrettable, et il est heureux qu'il l'ait fait avec une compétence et un soin dignes du sujet. Grâce à des recherches approfondies, il a pu donner, pour chacun de ces religieux, des renseignemnets biographiques précis, une liste de leurs ouvrages imprimés ou manuscrits, des indications sur leurs correspondances quand elles ont été conservées et sur leur iconographie, sur les publications et les recherches dont ils ont été l'objet. Chemin faisant, il a pu identifier un certain nombre de manuscrits (bibliothèques de Besançon, d'Epinal, de Vesoul) dont les auteurs étaient inconnus et que les catalogues mentionnaient sous l'anonymat. Avec beaucoup de diligence, il a consulté les archives de nos départements de l'Est, et sa récolte a été assez fructueuse. Les additions que l'on pourra faire seront certainement infimes.

A l'article Dom Calmet, deux fautes typographiques ont transformé en « Antoine » le libraire Antoine Coustelier, et en « Verdunoy » l'archiviste Duvernoy. Par ailleurs, j'ai été surpris de ne trouver aucune mention des articles que l'érudit messin Auguste Prost a consacrés dans le *Polybiblion* (partie littéraire, 2e série, t. VI, 1877, p. 74 et s.) aux différentes éditions de l'Histoire de Lorraine de Dom Calmet ; ce sont là des pages fort utiles à consulter. Je note aussi que le cartulaire de Saint-Arnould de Metz dû à Dom Robert est signalé seulement comme ayant fait partie de la collection Chartener ; il aurait fallu ajouter qu'il appartient aujourd'hui à la bibliothèque de Metz (ms. 1088). Il eût été indispensable d'indiquer que la correspondance de Dom Calmet, souvent citée, et mentionnée comme appartenant à la bibliothèque du grand Séminaire de Nancy, ne s'y trouve plus aujourd'hui. Mais ce sont là des vétilles, qui n'enlèvent rien à la valeur de la *Bibliothèque des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Vanne.*

H. S.

Répertoire général des ouvrages modernes relatifs au dix-huitième siècle français (1715-1789), par le vicomte Charles du Peloux. Paris, Ernest Grund, 1926 ; in-8 de 306 p. — Prix : 40 francs.
— **Supplément, Table méthodique.** 1927 ; in-8 de 62 p. — Prix : 10 francs.

Epris du XVIIIe siècle, se rendant compte de la difficulté que l'on éprouve à connaître la littérature considérable des écrits concernant

cette période de notre histoire, M. Charles Du Peloux s'est mis résolument à l'œuvre. Il a dressé un répertoire, par ordre alphabétique de noms d'auteurs, complété par un index par matières et par un autre index des principaux personnages du XVIIIe siècle ayant fait l'objet d'études biographiques. Il ne s'est pas contenté de répertorier les ouvrages français ; un certain nombre de livres étrangers ont été enregistrés. Il a mentionné divers articles de périodiques qui lui ont paru plus particulièrement dignes d'attention, sans prétendre toutefois à un dépouillement systématique et complet.

L'utilité d'un pareil travail n'est pas à démontrer. Son auteur s'en est fort bien acquitté, et les omissions que l'on pourrait lui reprocher sont vraiment insignifiantes[1] ; le supplément contient quelques publications relatives aux colonies qui avaient été négligées dans le volume primitif.

Dans le dessein d'arrêter ses recherches à l'année 1789, M. Du Peloux a été parfois quelque peu embarrassé de prendre ou de laisser de côté certains ouvrages relatifs à la Révolution. De même, il a cité des histoires générales de villes (*Versailles*, par Le Roi ; *Melun*, par Leroy ; *Bordeaux*, par Jullian ; *Châlons-sur-Marne*, par Barthélemy ; *Grenoble*, par Prudhomme ; *Rouen*, par Périaux ; *Nancy*, par Pfister, etc.) ; peut-être eût-il mieux valu les négliger, puisqu'il était impossible de les indiquer toutes. Enfin, je n'aime pas beaucoup la façon d'indiquer par un simple chiffre romain (II, III), le nombre de volumes dont se compose un ouvrage.

Mais ce sont là des observations insignifiantes, que je m'excuse de présenter en recommandant une bibliographie indispensable, mise ainsi à la disposition de tous.

H. S.

Les Imprimés lillois; Répertoire bibliographique de 1594 à 1815, par Fernand DANCHIN. Tome I. Lille, impr. Danel, 1926 ; in-8 de [IV-]IV-364 p. [Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille ; Mémoires, IVe série, tome XXVIII.]

Jules Houdoy, bibliophile lillois, est l'auteur d'un livre connu et apprécié sur les *Imprimeurs lillois* (Paris, 1879, in-4), où se trouvent

1. On peut s'étonner de l'absence de Piganiol de la Force et du Guide de Thiéry, de la *Chronologie militaire* de Pinard, par exemple ; — les ouvrages de Lepreux ne portent pas le titre d'*Inventaire des sources originales de l'histoire de l'imprimerie* et forment plus de 2 volumes ; — l'*Histoire des communes suburbaines annexées à Paris* de Lambeau comporte plus d'un volume tout en étant loin d'être complète ; — Classer le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* aux noms de Coyecque et Debray est pour le moins assez inattendu.



répertoriées chronologiquement les impressions lilloises de 1595 à 1700 qu'il a pu rencontrer, avec une histoire de la typographie et une biographie des typographes qui ont exercé dans cette ville.

Fernand Danchin, autre bibliophile lillois, reprit le travail de Houdoy sur de nouvelles bases, le compléta et le poursuivit jusqu'à nos jours. A sa mort, sa veuve légua les fiches patiemment recueillies par lui à la Société des sciences de Lille qui dès 1912 songea à en tirer parti pour l'impression, en arrêtant la publication à l'année 1815. Revu, augmenté encore, confié aux soins de M. Edmond Leclair, ce travail a enfin vu le jour en 1926 ; ce n'est d'ailleurs qu'un premier volume comprenant la description de 1630 ouvrages sur les 6200 que le manuscrit Danchin a réunis.

Il est très heureux que, grâce à d'inappréciables concours, ces fiches puissent être aujourd'hui mises à la disposition du public. C'est la publication Houdoy considérablement augmentée, améliorée, rectifiée ; présentée d'ailleurs sous une autre forme, par atelier et non plus par ordre chronologique. Il est facile de se rendre compte de la différence que présentent les deux répertoires puisque Danchin a eu soin (à de rares exceptions près) de signaler les volumes connus de son prédécesseur par un renvoi ; l'absence de renvoi est donc synonyme d'addition. Danchin a eu l'avantage de retrouver un grand nombre de volumes ou plaquettes que Houdoy avait indiquées sans les décrire, faute d'avoir pu mettre la main sur un exemplaire ; ses descriptions sont de la sorte beaucoup plus nettes, beaucoup plus complètes.

C'est un travail où toutes les qualités d'une bonne bibliographie se trouvent réunies. H. S.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME VINGT-TROISIÈME

I. — Articles de fond

II. — Comptes rendus

III. — Livres nouveaux

IV. — Matières spéciales des chroniques

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUES ET DEMONTROND.



